

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2017

Septième séance : jeudi 7 décembre 2017 à 9 heures et 11 minutes

PRÉSIDENCE de Monsieur Marcel Tuihani
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

– Rapport relatif à un projet de délibération portant du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 201...	4
<i>Première partie – Conditions générales de l'équilibre financier</i>	
– ▪ Titre 1 ^{er} – Dispositions relatives aux recettes.....	35
– ▪ Titre II – Dispositions relatives aux charges.....	37
<i>Deuxième partie – Moyens des services et dispositions diverses</i>	
– ▪ Titre 1 ^{er} – Moyens des services.....	37
– ▪ Titre II – Dispositions diverses.....	
– Rapport relatif à un projet de délibération portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de prévention sanitaire et sociale »	124
– Rapport relatif à un projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2018.....	127
– Rapport relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française entre l'État et la Polynésie française au titre de l'exercice 2017.....	137
– Rapport relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2018	145

oOo

Le président : Chers collègues, bonjour à tous. Permettez-moi, en notre nom à tous, de saluer la présence du Président de la Polynésie française. Monsieur le Président, bonjour ; Monsieur le vice-président, bonjour ; Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour. Mes salutations particulières également à nos parlementaires, Monsieur le sénateur, Madame la députée. Mes salutations également aux membres du cabinet des ministères, aux journalistes ici présents, au public présent et aux Polynésiennes et Polynésiens qui nous suivent grâce au média Internet.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 4059/2017/APF/SG du 28 novembre 2017 et j'invite le secrétaire général à faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Ah-Scha	Joseph	présent
M ^{me}	Amaru	Patricia	présente
M ^{me}	Aro	Dylma	présente
M ^{me}	Bruant	Virginie	présente
M.	Buillard	Michel	présent
M ^{me}	Cross	Valentina	présente
M.	Drollet	Jacqui	présent
M.	Faatau	Félix	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	présente
M.	Fong Loi	Charles	présent
M ^{me}	Frébault	Joëlle	présente
M ^{me}	Galenon	Chantal, Minarii	présente
M.	Geros	Antony	présent
M.	Graffe	Jacquie	présent
M.	Haumani	Evans	absent
M.	Ienfa	Jules	présent
M ^{me}	Iriti	Teura	arrivée en cours de séance
M.	Jordan	Rudolph	présent
M.	Laurey	Nuihau	présent
M.	Leboucher	Michel	présent
M ^{me}	Lucas	Béatrice	arrivée en cours de séance
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	présent
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	présente
M ^{me}	Maraea	Emma	absente
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M ^{me}	Merceron	Armelle	présente
M.	Moutame	Thomas	arrivé en cours de séance
M.	Perez	Antonio	présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	absente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	présente
M.	Raioha	Jacques	absent
M ^{me}	Richeton	Monique	présente
M.	Riveta	Frédéric	présent
M ^{me}	Sachet	Isabelle	présente
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Sanquer	Nicole	présente
M.	Schyle	Philip	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente

M ^{me}	Tata	Jeanine	présente
M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	présent
M.	Temaui	Jean	présent
M.	Temeharo	René	présent
M.	Teriitahi	Moehau	absent
M ^{me}	Tetuanui	Lana	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Teura	Justine	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	présente
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaua	Richard	présent
M.	Tuihani	Marcel	présent
M.	Tumahai	Ronald	présent
M ^{me}	Turquem	Sandrine	absente
M ^{me}	Vaiho	Gilda	présente
M ^{me}	Vanaa	Élise	présente
M ^{me}	Viriamu	Yolande	présente

Siègent au banc du gouvernement :

Monsieur le Président de la Polynésie française
Édouard Fritch, Monsieur le vice-président du
gouvernement Teva Rohfritsch, Mesdames et
Messieurs les ministres, Nicole Bouteau, Tea
Frogier, Tearii Alpha, Jean-Christophe Bouissou,
Luc Faatau et Jacques Raynal.

PROCURATIONS

Le président : Merci de donner lecture des procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
DATE		
N° 13340 - 8 h 51	Justine Teura	Richard Tuheiaua
N° 13341 - 8 h 53	Sandrine Turquem	Élise Vanaa
N° 13342 - 8 h 53	Thomas Moutame	Yolande Viriamu
N° 13343 - 8 h 53	Evans Haumani	Jean Temaui
N° 13344 - 8 h 53	Vaiata Perry-Friedman	Monique Richeton
N° 13345 - 8 h 53	Moehau Teriitahi	Joseph Ah-Scha
N° 13346 - 8 h 53	Jacques Raioha	Rudolph Jordan
N° 13347 - 8 h 53	Jacquie Graffe	Sylvana Puhetini
N° 13348 - 9 h 5	Teapehu Teahe	Félix Faatau
N° 13349 - 9 h 5	Emma Maraea	Patricia Amaru
N° 13350 - 9 h 5	Armelle Merceron	Jules Ienfa
N° 13351 - 9 h 10	Lana Tetuanui	Juliette Matehau-Nuupure
N° 13352 - 9 h 15	Oscar Temaru	Antony Geros
N° 13353 - 9 h 15	Jacqui Drollet	Minarii Galenon
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 13354 - 9 h 21	Philip Schyle	Isabelle Sachet
N° 13358 - 10 h 38	René Temeharo	Frédéric Riveta
N° 13357 - 11 h 34	Valentina Cross	Éliane Tevahitua
N° 13355 - 13 h 10	Chantal Flores-Tahiata	Justine Teura

N° 13356 - 13 h 26	Béatrice Lucas	Dylma Aro
N° 13359 - 13 h 40	Joëlle Frebault	Teura Tarahu-Atuahiva
N° 13360 - 13 h 40	Ronald Tumahai	Jeanine Tata
N° 13361 - 13 h 42	Gilda Vaiho	Antonio Perez
N° 13362 - 14 h 18	John Toromona	Béatrice Lucas
N° 13363 - 15 h 40	Henri Flohr	Charles Fong Loi
N° 13364 - 16 h 3	Charles Fong Loi	Henri Flohr
N° 13365 - 16 h 10	Nicole Sanquer-Fareata	Lana Tetuanui
N° 13366 - 16 h 15	Charles Fong Loi	Béatrice Lucas
N° 13367 - 16 h 15	Henri Flohr	Dylma Aro
N° 13368 - 16 h 38	Béatrice Lucas	Virginie Bruant
N° 13369 - 16 h 42	Teura Tarahu-Atuahiva	Joëlle Frebault
N° 13370 - 16 h 50	Frédéric Riveta	Juliette Matehau-Nuupure
N° 13371 - 16 h 50	René Temeharo	Michel Buillard
N° 13372 - 16 h 50	Lana Tetuanui	Charles Fong Loi
N° 13373 - 17 h 55	Virginie Bruant	Nuihau Laurey
N° 13374 - 17 h 55	John Toromona	René Temeharo
N° 13375 - 18 h 30	Michel Buillard	Nicole Sanquer-Fareata
N° 13376 - 19 h 27	Juliette Matehau-Nuupure	Frédéric Riveta
N° 13377 - 20 h 21	Victor Maamaatuaiahutapu	Richard Tuheiava

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Nous passons à l'approbation de l'ordre du jour et j'invite le secrétaire général à bien vouloir donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie lundi dernier vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, d'une proposition et projet de délibération (voir la liste jointe) ;*
- III) *Examen de la correspondance ;*
- IV) *Clôture de la séance.*

Le président : Je mets aux voix l'ordre du jour. Qui est pour ? À l'unanimité. Je vous remercie.

II) EXAMEN DES RAPPORTS, PROPOSITION ET PROJET DE DÉLIBÉRATION

RAPPORT RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2018 (Cf. annexe)

Présenté par M^{me} la représentante Virginie Bruant.

Le président : Chers collègues, nous passons à l'examen des rapports, d'une proposition et d'un projet de délibération en vous invitant, chers collègues, à examiner le rapport 150-2017 relatif à un projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018.

Avant de passer à la discussion générale, je vais laisser la parole au gouvernement. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Édouard Fritch : Merci bien, Monsieur le président.

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la députée, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, chers amis du public, *bonjour. Bonjour à tous ici présents aujourd'hui.*

Nous sommes effectivement, Monsieur président, réunis aujourd'hui pour examiner le dernier projet de budget de cette mandature dont le terme est fixé au mois de mai prochain. L'année prochaine, nos concitoyens seront en effet appelés à désigner leurs nouveaux représentants au sein de cette assemblée et qui auront alors la lourde charge de présider au développement de notre Pays.

Pour cela, Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de remercier ma majorité. Merci à tous ceux et à toutes celles qui m'ont accompagné loyalement depuis septembre 2014. Je voudrais aussi remercier tous ceux et toutes celles qui se sont ralliés à notre cause pour arriver aujourd'hui à un groupe composé de 33 représentants. Merci. Merci à notre présidente de groupe RMA. Je voudrais vous dire que je vous estime et vous adresse toute mon affection. Je veux aussi remercier l'ensemble des représentants de l'assemblée qui ont œuvré au sein de nos institutions durant ce mandat pour le travail réalisé. J'y inclus effectivement l'opposition.

Nous nous sommes parfois échangés des méchancetés, mais la rancune n'est pas mon mode de fonctionnement. D'ailleurs — et elle est en train de sourire —, j'aimerais vous donner un exemple pour preuve. Il y a 48 heures, Madame Gilda Vaiho était en face de moi — ne soyez pas surpris — pour me dire tendrement qu'elle voudrait construire ce Pays à mes côtés — j'ai beaucoup apprécié et j'espère que mes femmes parlementaires et représentantes ne vont pas m'en vouloir — alors qu'il y a deux ans elle se posait des questions sur l'alignement de mes indemnités sur l'indemnité des présidents précédents, puisqu'elle exigeait que je fasse mes preuves avant. Donc, vous voyez, je ne suis pas rancunier et je suis heureux de voir que certains sont capables malgré tout de changer d'analyse.

En tous les cas, majorité ou opposition, c'est grâce à notre travail que notre chère Polynésie va de mieux en mieux. Je veux donc remercier tous les groupes politiques représentés au sein de notre assemblée. Par vos contributions tout au long de ce mandat, vous avez pu exprimer vos positions et défendre vos convictions. C'est donc bien le signe que nos institutions ont parfaitement fonctionné, Monsieur le président. Je m'en réjouis, car cela démontre que l'expression de la démocratie n'est pas un vain mot dans notre pays.

Comme cela a pu être rappelé lors de la réunion de la commission de l'économie et des finances de l'assemblée de Polynésie le 17 novembre dernier, ce projet de budget qui vous est soumis a été construit avec la même rigueur que celle qui a présidé lors des exercices précédents.

Je voudrais rappeler que, dès ma prise de fonctions, j'ai mobilisé l'ensemble du gouvernement sur un objectif principal : la poursuite du redressement de nos comptes publics. Nous avons, en effet, trouvé, au début de notre mandature, une situation catastrophique de l'état des finances de notre pays. C'était le résultat de 10 années d'instabilité politique. La confiance des investisseurs et des entreprises était au plus bas niveau de notre histoire. L'activité économique et sociale du Pays était en berne, et la destruction des emplois, dans tous les secteurs d'activité, avait atteint des sommets.

Souvenez-vous de la subvention de 6 milliards F CFP accordée par l'État au gouvernement de Monsieur Temaru en 2012 qui n'a pas suffi à stopper l'hémorragie budgétaire, puisqu'il a fallu solliciter à nouveau une avance de trésorerie de l'État de 5 milliards F CFP en 2013 pour juguler l'assèchement financier de notre pays.

Le redressement de nos comptes publics a nécessité des sacrifices, tant de la part des entreprises que des Polynésiens. Je veux mettre l'accent là-dessus. Le Pays a également dû se serrer la ceinture. Il a pour cela mis en place des mesures d'économie au niveau de ses budgets de fonctionnement, en matière de fonctionnement courant mais aussi de réduction des effectifs. Le redressement de nos

comptes a nécessité une période de trois années qui a été difficile à bien des égards, mais qui est désormais derrière nous.

La seconde phase de notre programme a consisté à mettre en œuvre les outils de la relance économique. Ainsi, le gouvernement a-t-il construit et mis en application son plan d'actions économiques et son programme exceptionnel d'investissements. Ces deux dispositifs ont permis d'accélérer la reprise économique en accompagnant les programmes d'investissements des entreprises.

Pour dynamiser la relance économique, il était essentiel de mettre également en place un train de mesures nouvelles. Des mesures fiscales pour faciliter la décision d'investissement des porteurs de projets, tant de la part des entreprises que de celle de nos ménages polynésiens.

C'est la raison pour laquelle le ministre des finances a proposé un nouveau panel de mesures fiscales soumis à votre approbation. Sans être exhaustif je voudrais en citer notamment quelques-unes :

- La réduction de la TVA de 5 % pour les prestations de services à la personne ;
- l'exonération de la taxe de mise en circulation les véhicules neufs destinés aux îles autres que Tahiti et Moorea ;
- l'exonération des droits et taxes sur les chaussures importés, après l'exonération des vêtements intervenue l'année dernière, en 2016.
- Il sera aussi institué une franchise sur les biens personnels importés à l'occasion d'un changement de résidence lors d'un retour de nos expatriés vers la Polynésie.

Par ces mesures concrètes, qui s'ajoutent à celles déjà accordées, nous redonnons et renforçons le pouvoir d'achat des ménages.

Puis, il y a eu l'exonération fiscale en faveur des groupes de prestations de chants et de danses traditionnels et l'exonération fiscale des objets de l'artisanat traditionnel fabriqués localement. Ces exonérations sont innovantes. Elles manifestent notre volonté de promouvoir notre culture et le savoir-faire polynésien. Elles soutiennent surtout la création artistique locale.

En matière d'équité fiscale, il sera procédé à la suppression de la double imposition des droits d'enregistrement et de TVA pour faciliter la transmission du patrimoine, et d'instituer un dispositif d'exonérations fiscales et douanières en faveur des manifestations à caractère international organisées en Polynésie. Ça se fait déjà, mais au coup par coup. Nous allons donc prendre une mesure constante à ce niveau. Pour les entreprises déficitaires, un abattement de 20 % de la contribution à la patente sera opéré.

Ensuite, au titre de la simplification fiscale, il est proposé d'aligner les seuils de la franchise de TVA sur celui du régime fiscal des très petites entreprises à 5 millions F CFP.

En termes de soutien à l'emploi, les entreprises qui embaucheront en 2018 pourront bénéficier d'une réduction d'impôt à la CSIS sur trois ans. Le secteur du logement libre est rendu ponctuellement éligible aux dispositifs de défiscalisation locale afin de dynamiser la construction de logements que vous savez être porteur d'emploi.

Enfin, l'exonération de la taxe de mise en circulation des véhicules appartenant aux communes dans le cadre de leurs missions de police, les missions de protection civile et de lutte contre l'incendie sera réalisée.

Au-delà de la fiscalité, le vice-président, en charge de l'économie et des finances, poursuivra les réformes nécessaires, par couches successives, du modèle économique et fiscal de notre pays, de manière à le rendre plus attractif au regard des investisseurs locaux, d'abord, et étrangers.

La troisième phase de notre plan va consister, dès 2018, en la réalisation des grands investissements de la ferme aquacole de Hao et du projet « Le Village Tahitien », ainsi que le développement de nos ressources propres. Je vous en parlerai un peu plus tard.

Le déploiement de la stratégie du gouvernement a d'ores et déjà permis de reconstituer les ressources financières du Pays et de financer les programmes de relance économique. L'examen du budget 2018 permettra de mettre en lumière les excellents résultats obtenus et le chemin parcouru.

À titre d'exemple, le gouvernement affiche une diminution de la dette du Pays de plus de 8,5 milliards F CFP comparativement à 2014. En 2014, nous approchions dangereusement des 100 milliards de dettes. En parallèle, notre gouvernement affiche une progression des dépenses d'investissement de près de 10 milliards F CFP par rapport à 2013. Il est à noter par ailleurs que les dépenses publiques courantes sont demeurées stables sur la période du mandat. Sur le plan économique, tous les observateurs locaux confirment la reprise globale de l'économie polynésienne. Cependant, certains continuent à le nier. Soit ils ne savent pas lire les notes de conjoncture, soit ils sont principalement envieux voire même jaloux de nos bons résultats.

Certes, beaucoup reste à faire pour accompagner et dynamiser cette reprise, mais je veux, à ce stade de mon intervention, saluer et remercier les investisseurs privés, saluer les entreprises mais également les ménages polynésiens pour leur rôle moteur dans la reprise de l'économie polynésienne.

Ainsi, le climat des affaires se stabilise à 10.6 au dessus de sa moyenne de longue durée. La croissance de l'économie polynésienne s'accélère par rapport aux cinq dernières années. Sur deux ans, le chiffre d'affaires des entreprises a progressé de 46 milliards F CFP, soit près de +7 %.

Le secteur du commerce, qui représente 46 % du chiffre d'affaires de l'économie et 8 730 emplois, augmente annuellement de 11 %, et l'emploi annuel de 3 %. C'est là, à mon sens, le signe indiscutable de la reprise économique polynésienne qui est aujourd'hui bien réelle. N'en déplaise à certains élus ou non élus de l'opposition qui annoncent à qui veut bien les écouter la mise en place de « mesurette » par le gouvernement. Eh bien, voyez-vous, ces mesurette ont particulièrement bien dynamisé le chiffre d'affaires des entreprises et aussi la création d'emplois.

Les exportations polynésiennes ont progressé de 11 % sur 2017 et représentent, en valeur, près de 8,8 milliards F CFP. Ces bons résultats s'expliquent notamment par la hausse en valeur de 18 % des produits perliers qui augmentent de 900 millions, du secteur de la pêche (8 %) pour +1 milliard, et de la vanille (80 %) pour 400 millions de francs, + 80 %.

Enfin, la fréquentation touristique augmente de 3 % et a atteint, sur un an glissant, le chiffre de 196 000 touristes. Ce n'est pas suffisant, j'en conviens.

La croissance économique est également tirée par la consommation des ménages qui représente le quart des investissements privés portés par une légère hausse des salaires et l'amélioration du marché du travail. Il convient par ailleurs de noter la hausse des crédits d'investissement de près de 7,7 % et ceux dédiés à l'habitat de 3,1 %.

L'investissement public est, pour sa part, estimé à plus de 24 milliards pour la fin de cette année.

Enfin, le nombre de postes offerts par le SEFI augmente de 22 %, soit 1320 offres. Dans le même temps, le nombre de chômeurs a diminué de 7 %. On peut ainsi observer que pratiquement tous les indicateurs économiques sont repassés au vert et la courbe de l'emploi s'est inversée positivement pour être même en croissance.

Par conséquent, bien que cela ne puisse pas plaire à certains, il convient, en toute honnêteté, de reconnaître que le programme économique du gouvernement, basé sur la mise en œuvre du plan d'action économique et du plan exceptionnel d'investissement, a pleinement contribué à accentuer la

croissance économique de notre pays et à ramener surtout la confiance des investisseurs et des entreprises. C'est, à mon sens, un fait indiscutable.

Aussi, afin de renforcer cette dynamique vertueuse, le gouvernement a souhaité, dans le cadre de la préparation du budget 2018, inscrire son action future conformément aux axes stratégiques suivants :

- Des efforts financiers doivent être renforcés et dédiés prioritairement à la création d'emplois.
- Deuxièmement, il convient de redoubler d'efforts en matière de réalisation des investissements publics — là, c'est un appel à notre administration pour soutenir l'activité —, mais également en matière d'accompagnement des projets d'investissements privés.
- Troisièmement, le Pays doit poursuivre la maîtrise de ses dépenses publiques courantes pour continuer à dégager des ressources qui pourront ainsi être dédiées à l'investissement public mais aussi l'investissement privé, et surtout à la création d'emplois durables dans le secteur privé.
- Enfin, dernier axe, il est fondamental d'améliorer la santé de nos populations et de promouvoir la solidarité entre tous les Polynésiens. À ce titre nous devons collectivement prendre soin des plus fragiles d'entre nous.

Après consolidation des propositions de chacun des membres du gouvernement, le budget primitif 2018, hors écritures d'ordre, s'équilibre en recettes et en dépenses, en fonctionnement, à hauteur de 124,291 milliards, 124 milliards. Les recettes de fonctionnement sont en progression de 3,899 milliards, soit + 3,24 % par rapport à celles de 2017. Elles procèdent à la fois d'une augmentation de 7,186 milliards, soit + 7,49 %, du rendement fiscal — qui confirme ainsi la reprise effective de l'économie polynésienne —, et d'une diminution de 3,287 milliards liée à une politique de prélèvements sur les dividendes des satellites moins importants.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 1,874 milliards entre 2017 et 2018. Elles sont constituées principalement des éléments suivants :

- le remboursement de la dette qui s'élève aujourd'hui à près de 13 milliards, 12,936 milliards avec les intérêts ;
- la masse salariale demeure maîtrisée elle affiche une légère hausse de 92 millions F CFP, soit + 0,30 %, pour s'établir à 31,062 milliards ;
- la contribution du Pays au FIP, troisième composante de cette section de fonctionnement, progresse de 1,230 milliards F CFP, soit + 8,5 %, pour atteindre le montant de 15,779 milliards F CFP en 2018.

Suite à l'augmentation — et c'est tout à fait naturel — des recettes fiscales, le FIP augmente automatiquement. Avec le rattrapage de la dette historique de 1 milliard F CFP, avec les suppléments de recettes obtenues en 2016, le Pays versera un montant de 17,6 milliards F CFP au FIP en 2018, soit une augmentation de près de 2 milliards F CFP par rapport à 2017.

Autre composante de ces dépenses, les crédits destinés aux opérations de défiscalisation s'élèvent à 4,75 milliards F CFP, soit une progression d'un peu moins de 500 millions F CFP par rapport à 2017.

La dotation aux amortissements est évaluée, pour 2018, à 9,487 milliards F CFP. Et enfin, les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 11,735 milliards. Les aides à la personne et à caractère économique à 5,811 milliards. Et enfin, les subventions et participations, hors dotations, destinées à l'assemblée et au CESC, et à l'Autorité polynésienne de la concurrence, s'élèvent à 21,071 milliards F CFP.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 37,234 milliards dans le budget que nous allons étudier, dont 8,816 milliards au titre du remboursement du capital de la dette, et de 28,234 milliards au titre des dépenses nouvelles d'investissement. Les recettes d'investissement s'élèvent, pour leur part, à 37,234 milliards, dont 20,681 milliards d'autofinancement. 20 milliards d'autofinancement et 7,8 milliards de dotations de l'État.

Le projet de l'année 2018 traduit, par ailleurs, les priorités d'action du gouvernement conformément aux orientations stratégiques que j'ai citées plus haut. Il prévoit notamment :

- la poursuite des efforts en matière d'emploi avec le maintien de l'enveloppe financière des contrats CAE à hauteur de 4 milliards F CFP, et la dotation du dispositif CVD pour 700 millions F CFP ; nous l'avons pratiquement doublée en l'espace d'un exercice ;
- la poursuite du soutien au secteur économique avec la reconduction des dispositifs en vigueur pour 1,034 milliards ;
- la dotation de moyens complémentaires pour le financement des programmes de développement dans le secteur de l'agriculture et le soutien au secteur de l'élevage pour 241 millions F CFP ;
- l'augmentation des crédits d'investissement destinés au développement des ressources propres pour un montant de 2, 185 milliards F CFP.

Les dotations financières pour les régimes sociaux augmenteront :

- de + 200 millions pour le régime général des salariés, en renforcement de la prise en charge du fameux ACR, de l'allocation complémentaire de retraite ;
 - de + 100 millions pour le régime des non-salariés, du RNS pour les prestations familiales qui sont aujourd'hui — vous le savez — déficitaires ;
 - et enfin, pour l'octroi d'une dotation financière de plus de 27 milliards pour le RSPF au travers du FELP.
- La mise en place d'un plan de prévention pour la santé dont les actions seront financées dès 2018 par un compte spécial que vous allez créer, un compte spécial dédié, le Fonds de prévention sanitaire et social doté d'un budget initial de 100 milliards F CFP et qui sera abondé courant 2018 des recettes liées à la mise en œuvre d'une fiscalité particulière, celle en particulier liée au sucre ;
- la prise en charge des programmes de chimiothérapie décentralisés à Taravao et Uturoa dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la CPS pour un montant de 100 millions de francs ;
- le renforcement du programme de logement social et de l'habitat *via* le plan 3000 logements annoncé par notre ministre du logement, la reconduction des aides au logement pour 600 millions F CFP. Il est donc précisé que le bilan — le plan pardon — logement bénéficie en 2018 d'une dotation de 12,7 milliards d'autorisations de programmes et de 4,9 milliards de crédits de paiement.

Enfin, les marges de manœuvre de la croissance économique retrouvée permettent également de financer, en 2018, les aménagements publics du projet « Le village tahitien » et de financer les travaux de construction de l'émissaire de Punaauia. Je veux parler là de la station de traitement des eaux usées de Punaauia.

C'était donc, en synthèse — nous verrons tout cela plus tard dans le détail —, les éléments que je souhaitais présenter à votre assemblée en introduction de l'examen du budget primitif et des comptes spéciaux 2018.

Je sais qu'il existe des éternels pessimistes, des insatisfaits de nature ou des opportunités pour dire que tout va mal dans notre pays.

Nous savons bien — et je veux être clair là-dessus — que les inégalités se sont creusées au cours de toutes ces années d'errance politique, et sans doute même avant. Nous savons que la pauvreté gagne du terrain. Toute la classe politique a participé à l'instabilité politique de ces dernières années. Nous sommes tous responsables de la récession économique — moi compris — et de ce fait, de la pauvreté monétaire dans notre pays. Pourtant, vous savez bien, comme moi, puisque vous votez les budgets, que nous consacrons, chaque année, plusieurs milliards, plusieurs dizaines de milliards pour accompagner les plus démunis d'entre nous. On me parle aujourd'hui de près de 40 milliards F CFP qui sont redistribués par le biais de nos plans sociaux.

Pour notre part, depuis un peu plus deux ans, notre gouvernement s'efforce de lutter contre la pauvreté. Mon sentiment — il est tout à fait personnel, et je le dis devant vous, mais aussi devant mes ministres — c'est que ces fonds ne sont pas encore employés de manière efficiente. C'est pourquoi j'ai demandé au gouvernement de mettre en place de nouvelles méthodes, plus efficaces, plus en phase avec les réalités du terrain, pour réduire cette fracture sociale. D'où ce plan d'actions de rapprochement de notre gouvernement, des associations communales, des associations religieuses pour que l'identification de ces poches de pauvretés soit relevée d'une façon claire.

L'autre fracture sociale qui nous guette, c'est celle qui est liée à notre système de solidarité. Si rien n'est fait, nous courrons à la catastrophe. Vous savez que nous avons courageusement engagé la réforme de la PSG. Mais sans doute faudra-t-il surmonter certaines tendances à l'inertie, tant les changements peuvent faire peur à certains.

Votre gouvernement n'a pas peur de l'avenir. Il est résolument optimiste et il souhaite surtout rassembler les énergies optimistes face au pessimisme déployé par certains. Nous tous, ici, préparons l'avenir de notre pays. Et nous voulons donc, avec conviction, mais surtout avec rationalité, engager notre transition numérique. Une grande partie de la Polynésie est déjà connectée et nous voulons l'amplifier par l'installation de deux nouveaux câbles sous-marins, ces 10 milliards d'investissement qui, aujourd'hui, seront pris en charge par l'Office des postes et télécommunications. Mais le monde de demain accordera une place majeure au numérique et je veux que notre pays soit au rendez-vous de cette transition vitale.

Je veux aussi que notre pays engage sa transition énergétique. Notre pays est entouré de ressources énergétiques naturelles. Je veux parler du soleil, de la mer, de l'eau des rivières. L'avenir de ce pays, c'est aussi de construire une Polynésie propre et durable. Regardez autour de vous ! Regardons autour de nous ! Regardez toutes ces initiatives d'innovation qui sont primées par le Pays, tous ces jeunes, les moins jeunes — d'ailleurs, il n'y a pas que des jeunes dans les prix qui ont été attribués — qui s'investissent pour leur pays !

Je veux aussi libérer nos énergies, énergies créatrices dans l'économie, la culture, la sauvegarde de notre environnement, la solidarité. Il y a des talents dans notre pays, et en particulier chez les jeunes, sans oublier les plus humbles d'entre nous. Ce sont ceux-là que nous soutenons avec la plus grande ferveur parce qu'ils ont confiance dans l'avenir et qu'ils participent à la construction de notre bien commun, ce pays que nous aimons.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ma déclaration préliminaire. Je vous remercie de votre attention.
(Applaudissements.)

Le président : Merci, Monsieur le Président.

Nous allons poursuivre nos travaux. Est-ce que Madame le rapporteur souhaite présenter son rapport avant la discussion générale ? Vous avez la parole.

M^{me} Virginie Bruant : Merci, Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le Président du Pays, chers ministres, les membres de la presse, cher public.

Je ne vais effectivement pas vous relire tout le rapport en entier mais vous donner simplement quelques grands chiffres du budget 2018, puisqu'ensuite nous allons l'étudier chapitre par chapitre.

Pour consolider les bons résultats observés depuis l'exercice 2015, le gouvernement s'inscrit résolument dans la poursuite des efforts de relance économique de notre pays au travers d'un budget 2018 qui s'articule autour de trois grands axes :

- la poursuite des actions de relance de la commande publique pour stimuler l'activité économique ;
- accompagner les entreprises et les ménages dans leurs investissements ;
- et accélérer la création de l'emploi durable.

Par ailleurs, les fruits de la croissance doivent permettre l'accompagnement de la réforme de la PSG.

Ce budget primitif pour l'exercice 2018 s'établit à 124,291 milliards F CFP en fonctionnement, et 37,234 milliards F CFP en investissement.

Le budget de fonctionnement de 2018, en progression de 3,8 milliards par rapport au budget de l'année dernière, est le résultat combiné entre une augmentation de 7 milliards F CFP du rendement fiscal et une diminution de 3 milliards du produit non fiscal. Cette diminution est liée notamment à l'allègement de la politique de prélèvement sur les dividendes, notamment sur l'OPT et ATN.

Le gouvernement entend bien évidemment maintenir la trajectoire de redressement des finances et d'assainissement des comptes publics.

La masse salariale, quant à elle, toujours principal poste de dépenses, restera stable pour s'établir à 31 milliards F CFP sur 2018.

Le versement au FIP, hors rattrapage de la dette dite historique, progressera de 1,2 milliard pour atteindre un montant de 15,7 milliards suite à l'accroissement des recettes fiscales. Avec le rattrapage de la dette à hauteur de 1 milliard en 2018, c'est quand même un montant de plus de 17,6 milliards F CFP qui sera versé au FIP en 2018.

Les dépenses de fonctionnement courant s'élèveront quant à elles à 11,7 milliards, les aides à la personne et à caractère économique à 5,8 milliards, et les subventions et participations à 21 milliards F CFP pour 2018.

Le montant de la dotation aux amortissements pour 2018 s'élèvera à 9,4 milliards contre 6,7 milliards l'année dernière. Cette charge de fonctionnement obligatoire participe à augmenter la capacité d'autofinancement de notre collectivité.

En section d'investissement, le remboursement du capital de la dette pour 2018 s'élèvera à 8,8 milliards F CFP et l'autofinancement net dégagé dans le budget primitif proposé s'élève à 11,8 milliards, contre 10,8 milliards l'année dernière, permettant d'inscrire 24,4 milliards de crédits de paiement nouveaux, soit 1,6 milliard de CP de plus que l'année dernière. En outre, grâce à l'autofinancement dégagé, le recours aux emprunts sera limité à 8,6 milliards.

La mission « réseaux et équipements structurants », de toute évidence, concentrera les moyens en investissements les plus importants, du fait de la nature des programmes concernés, les réseaux routiers, ports et aéroports avec 9,2 milliards de crédits de paiement, soit quasiment 33 % du budget d'investissement, dont 8,5 milliards pour des opérations relevant du troisième instrument financier.

Telles sont donc les grandes lignes et les grands chiffres que l'on peut sortir de ce budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 que nous vous proposons, bien évidemment, d'adopter.

Le président : Merci, Madame le rapporteur.

Chers collègues, nous disposons de 75 minutes pour la discussion générale selon la répartition suivante : 42 minutes pour le RMA, 17 minutes pour le groupe Tahoeraa huiraatira, 13 minutes pour le groupe UPLD, et enfin, 3 minutes pour la représentante non inscrite.

Le groupe RMA dispose de cinq interventions. C'est bien cela, Madame présidente ?... Nous allons procéder par panachage, si vous en êtes d'accord. Les deux premières interventions, pour le groupe RMA, suivies de l'intervention du groupe Tahoeraa huiraatira, et nous reviendrons sur les deux interventions du groupe RMA. Ensuite, nous poursuivons sur l'intervention de la non-inscrite, suivie de l'intervention du groupe UPLD, et nous terminerons par la dernière intervention du groupe RMA.

Chers collègues, je vous invite, tout de suite, à procéder à la discussion générale en invitant les deux premières interventions du groupe RMA... Il s'agit de Madame Bruant, qui sera suivie de l'intervention de Monsieur Michel Buillard.

Madame Bruant, vous avez la parole.

M^{me} Virginie Bruant : *Monsieur le président de l'assemblée, mes salutations ! Monsieur le Président de la Polynésie française, bienvenue ! Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, chers amis, bonjour.*

Je vais essayer de vous exposer brièvement les éléments à retenir au sujet de ce budget primitif de 2018.

Essayons donc de nous rappeler d'où est-ce que nous venons. Je ne vais pas vous embrouiller l'esprit avec une multitude de chiffres. Je n'en ai retenu que deux. Le premier, c'est 5 milliards. Oui, 5 milliards. Il y a cinq ans, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, c'est l'avance de trésorerie que nous avons sollicitée auprès de l'État. Voilà à quoi correspondent ces 5 milliards. Merci à la France, car, à ce moment-là, notre pays traversait une situation extrêmement difficile. Les caisses du Pays étaient vides, nous n'étions plus en mesure de payer ni les fournisseurs du privé, ni les fonctionnaires. Le deuxième chiffre qui me vient à l'esprit c'est 6,5 milliards. Oui, 6,5 milliards. 5 années plus tard, en 2017, à l'issue de l'exécution du budget précédent, nous avons été en mesure de dégager un excédent de 6,5 milliards F CFP. Nous pouvons nous applaudir. (Applaudissements sur les bancs du groupe RMA.) Nous avons utilisé ces crédits pour développer l'économie de notre pays et pour accompagner la construction de logements sociaux. Nous nous sommes également démenés pour créer de l'emploi.

Savez-vous que l'excédent des recettes perçues s'élève à 10 milliards F CFP ? C'est bien ; vous ne trouvez-pas ? Nous pouvons nous applaudir ! (Applaudissements sur les bancs du groupe RMA.) Nous constatons ainsi que le climat politique de notre pays est au beau fixe et que l'activité économie y est dynamique. Aussi, il n'y a aucune hésitation à avoir ! Je vous invite à soutenir unanimement ce budget qui est le nôtre, car le chemin parcouru pour arriver jusque là a été long. Quelle que soit votre appartenance politique, vous ne pouvez pas dire que nous n'avons pas travaillé. N'est-ce pas ? (Réactions dans la salle.)

Monsieur Antony Geros, j'ai fait l'effort de prononcer ce discours. J'espère que vous apporterez vous aussi votre soutien à ce projet de budget. (Réactions et applaudissements dans la salle.) Sachez que, pour moi, ce n'est pas facile de prendre la parole de la sorte, et que ça l'est encore moins quand il s'agit de parler de politique. Je vous remercie d'avance pour votre vote en faveur de ce budget, pour le bien de notre population, pour celui de nos enfants, et pour notre avenir. Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Pour ceux qui ne comprendraient pas le tahitien (*Rires dans la salle.*), je disais donc qu'il est révolu le temps des bilans calamiteux qui nous obligeaient à demander, en catastrophe, le secours de l'État avec

une avance de trésorerie de 5 milliards F CFP alors que, cette année, nous vous avons annoncé, pour l'année 2016, un excédent de plus de 6,5 milliards F CFP.

Aujourd'hui, grâce à la stabilité politique retrouvée et une gestion économique exemplaire, nous avons le plaisir et une certaine fierté — je ne vous le cache pas — de vous présenter un budget qui va poursuivre et accentuer les efforts économiques lancés.

Si on additionne les recettes de fonctionnement (140 milliards F CFP) et les recettes d'investissement (47 milliards F CFP), on obtient un total de 187 milliards F CFP, supérieur de 10 milliards F CFP au budget de l'année passé. Ce confort va nous permettre des actions d'envergure, aussi bien économiques que sociales. J'insiste sur le volet social qui est concrètement l'une de nos priorités, contrairement à ce que martèle parfois l'opposition, et ce, à travers une politique de logement accrue, une politique de solidarité plus forte, des aménagements pour favoriser l'emploi durable et d'autres mesures en faveur des ménages polynésiens.

Je suis fière de vous présenter ce budget, que je n'hésiterai pas à qualifier de positif, dynamique et ambitieux.

Quand j'ai pris mon stylo pour préparer cette intervention, j'ai beaucoup réfléchi aux thèmes que j'allais aborder. Je voulais parler principalement des priorités du gouvernement. Alors, j'ai commencé à les noter. Et puis je me suis rendue compte de l'étendue des priorités et des urgences mais aussi des actions que le gouvernement avaient mises en place pour y répondre. Alors, je me suis dit que, tout étant déjà inscrit dans le DOB et dans le budget, vous en avez certainement déjà pris connaissance ; et donc vous avez pris conscience de l'étendue des actions du gouvernement pour développer la Polynésie française.

Alors, je me suis mise — je ne sais pour quelles raisons — à penser à Paul Gauguin. Quelle idée étrange, me direz-vous ! Et je pensais en particulier à l'une de ses œuvres, ce tableau postimpressionniste conservé au musée de Boston auquel, d'ailleurs, Andy Tupaia avait rendu hommage en chanson et qui s'appelait : « D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Et où allons-nous ? ». Alors, non, je ne vais pas vous chanter la chanson, mais je me suis dit que ce serait le fil rouge de mon intervention (*Réaction sur les bancs du groupe Rassemblement pour une majorité autonomiste.*) Il va pleuvoir. (*Rire.*)

En effet, il me semble important de replacer ce budget 2018 dans un contexte chronologique — hier, aujourd'hui et demain — se rappeler de la situation d'il y a quelques années, faire un état des lieux financier actuel de la Polynésie et se projeter sur nos orientations politico-économiques de l'avenir.

À la question « *D'où venons-nous ?* », j'ai envie de répondre spontanément que l'on revient de loin !

En 2012, le directeur de l'IEOM dressait un constat terriblement mauvais de la période 2008-2011 en déclarant, je cite, que « *ni la consommation des ménages, ni la commande publique, ni l'investissement des entreprises n'avaient redémarré.* » La courbe de l'emploi plongeait de façon préoccupante avec 7 000 emplois perdus sur la période 2009-2012. Le tourisme a été frappé de plein fouet pour tomber à 153 000 touristes en 2010. L'endettement était passé de 65 milliards F CFP à 90 milliards F CFP entre 2004 et 2012. Les recettes fiscales et douanières avaient baissé de 23 milliards F CFP, la trésorerie du Pays accusait un déficit de 11 milliards F CFP et les paiements de l'ordonnateur public passaient de 35 à 70 jours...

L'instabilité politique était une véritable catastrophe, avec des gouvernements qui n'avaient pas le temps de mettre en place des projets économiques (pour ceux qui en avaient), qui ne négociaient pas ou très mal avec l'État et qui, pour la période de la présidence indépendantiste, se souciaient exclusivement de l'inscription du Pays sur la liste des territoires à décoloniser, obsession idéologique n'ayant jamais servi l'intérêt général mais qui les mobilisait à plein temps, oubliant pendant ce

temps-là totalement la population qui, au même moment, se noyait dans les difficultés et les problèmes du quotidien.

Pour reprendre mon fil rouge, posons-nous maintenant la question de savoir « *que sommes-nous* » devenus aujourd'hui ?

Inutile ici de rappeler que la stabilité politique est enfin revenue dans le Pays, grâce à un gouvernement solide composé d'une équipe de gens compétents dans leurs domaines respectifs.

Un constat général s'impose avec une reprise économique retrouvée, un marché du travail plus vigoureux qui dope la consommation des ménages.

À l'heure du bilan, il est instructif et rassurant d'observer les différents compteurs du tableau de bord du Pays, des compteurs globalement positifs qui nous permettent de continuer le voyage qui mène la Polynésie vers des jours meilleurs pour tous.

On peut donc ainsi constater qu'entre 2013 et 2017, le taux de croissance du PIB est passé de 0,3 % à 1,8 %, chiffre qu'on n'a pas inventé puisqu'il a été confirmé par l'IEOM, l'AFD et l'ISPF, performance qui, soit dit en passant, est meilleure que celle de métropole, et on peut en être fiers !

La production de prêts immobiliers est en pleine croissance avec, pour les particuliers, une hausse de 3,9 % des prêts pour se loger et, pour les entreprises, une hausse de 7,6 % des prêts pour se développer.

La trésorerie du Pays atteint désormais un excédent d'une dizaine de milliards F CFP, situation — vous l'admettez — plus sereine et plus confortable pour la gestion du Pays.

L'indice de l'emploi salarié marchand connaît une progression de presque 3 % sur l'année 2017.

Le SEFI, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, confirme une baisse de quasiment 4 % des demandeurs d'emploi et une augmentation de 17 % des offres d'emploi.

D'un point de vue des recettes du Pays, on observe une belle progression pour les recettes de fonctionnement, pour un rendement de 80 milliards F CFP soit 10 milliards F CFP de plus que l'année dernière.

En investissement, l'enveloppe de CP est en progression de 6 % mais c'est une chose de les voter et c'en est une autre de les utiliser. Dans ce domaine, l'effort d'investissement sera maintenu avec deux objectifs : la réalisation des infrastructures de développement nécessaires au Pays, dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs et stratégiques, et la poursuite des programmes en faveur de l'habitat et du logement social — secteur dans lequel 24 milliards sont prévus — sans oublier des mesures fiscales favorables au soutien du secteur du bâtiment et de l'emploi qui lui est associé.

Enfin, et toujours pour finir avec la référence à Gauguin, la question de l'avenir se pose et donc « *où allons-nous* ? »

Il serait facile de s'endormir sur les lauriers de notre réussite des dernières années mais, au contraire, grâce aux efforts permanents et à la stabilité retrouvée, nous nous servons de nos bons résultats comme d'un élan, d'une impulsion, d'un tremplin, pour faire encore mieux, pour faire toujours mieux avec, par exemple, un objectif de taux du PIB qui doit dépasser les 2 % compte tenu du volume d'activité économique et de l'augmentation des recettes fiscales.

J'ai entendu ici même, dans cet hémicycle, des critiques de nos collègues de l'opposition, qui, lorsqu'ils ne nous gratifient pas de noms d'oiseaux — souvenez-vous de l'épisode récent du « coucou » — prétendent que le budget que nous proposons est celui de la finance et des entreprises,

au détriment de nos concitoyens les plus modestes. Ils ont visiblement mal suivi nos travaux en commission ! Remarquez pour ça, faudrait-il encore y avoir participé !

Alors, je vous le dis tout de suite, n'insistez pas dans cette voie et trouvez d'autres arguments pour nourrir votre mauvaise foi, puisque ce budget accorde une importance prioritaire à l'emploi et au logement, avec cette idée que nous suivons, tel un fil rouge, de donner à chaque Polynésien, un travail et un toit dans la logique d'un véritable cercle vertueux. Le travail génère des cotisations et les cotisations alimentent la solidarité. Le travail permet l'accès au logement et la consommation, ce qui nourrit la croissance.

Encore une fois, je ne dis pas que tout va bien mais je dis avec certitude que tout va mieux.

Certes, beaucoup de choses restent encore à faire en matière d'emploi et ça ne veut pas dire que les milliers de chômeurs accumulés au cours des dix dernières années d'instabilité politique ont retrouvé un travail mais, encore une fois, c'est notre objectif majeur et le gouvernement entend poursuivre la politique de soutien à l'activité économique et à l'emploi mais aussi une véritable politique basée sur la solidarité, préoccupations qui, me semble-t-il, doit recueillir l'adhésion de tous les groupes représentés dans cet hémicycle.

Même si on a vu, il y a quelques instants, que les recettes fiscales s'amélioreraient, il n'y aura pas de relâchement à ce niveau mais, au contraire, une poursuite de l'effort en matière de dépenses et notamment dans notre administration.

C'est donc, en fait, tout un ensemble de priorités auquel nous devons faire face : priorité sur l'emploi, le logement, le secteur primaire, la pêche, le tourisme, priorité sur la solidarité, priorité aux entreprises. La liste est longue et, je le répète, nous considérons véritablement chaque secteur comme une priorité, voire, pour certains d'entre eux, une urgence.

Enfin, pour devancer les accusations récurrentes de nos collègues de l'opposition qui ne manqueront pas, sans doute, comme d'habitude, de nous reprocher des arrière-pensées électoralistes, je précise et je le répète que le gouvernement a sciemment choisi de s'inscrire dans la durée de l'action publique, en mettant autant de CP en investissement, qui ne seront pas consommés entre janvier et avril, puisqu'elles entreront en vigueur sous la nouvelle mandature après les élections territoriales de 2018, conformément aux politiques publiques qui sont annoncées, avec un sérieux et une rigueur qu'attend et mérite notre population.

Et, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cet hémicycle, ce n'est pas parce qu'une échéance électorale approche que nous devons nous arrêter de travailler.

C'est donc un budget ambitieux que nous vous proposons, qui, nous semble-t-il, n'oublie aucun secteur et aucune tranche de la population et que je vous demande de bien vouloir approuver aujourd'hui, par votre vote, en vous remerciant pour votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Madame Bruant.

Nous passons à la deuxième intervention, Monsieur Buillard.

M. Michel Buillard : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la députée, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, chers collègues, *bonjour à tous.*

Alors que nous nous apprêtons à adopter le budget du Pays pour 2018, nous voici donc bientôt parvenus au terme de cette mandature.

La semaine prochaine, nous nous réunirons pour la dernière fois en session ordinaire avant le renouvellement de notre assemblée. « *Tout va si vite* » écrivait Jean D'Ormesson qui vient de nous quitter. « *Le présent n'est qu'un morceau d'avenir qui se mue aussitôt en passé* ».

Je voudrais rendre hommage à tous les membres de cette honorable institution, laquelle a fort bien travaillé pendant ces cinq années. D'une manière générale, les débats sont restés courtois, constructifs et dans les limites de la bienséance.

Je dois dire que nous avons tous fait preuve d'une forme de retenue, de respect et d'écoute, dont beaucoup de parlements pourraient s'inspirer. On ne peut que souhaiter qu'il en soit toujours ainsi dans le futur. Ce fonctionnement serein, notre assemblée le doit en grande partie à la compétence et au dévouement des agents qui, sous la houlette de notre secrétaire général, font de leur mieux pour nous assister, au service des Polynésiens.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui œuvrent à la bonne marche de cette vénérable institution. En ma qualité de président de commission, je tiens à féliciter tout particulièrement le service des commissions, qui livre un travail formidable dans des conditions souvent compliquées.

Je voudrais aussi, bien sûr, rendre hommage au Président Édouard Fritch et à son gouvernement. Le fonctionnement apaisé et efficace de notre démocratie leur doit aussi beaucoup. Ils ont fait preuve de disponibilité, de pédagogie et de patience, toujours prêts à répondre à nos interrogations et prompts à éclairer notre lanterne.

Les qualités humaines d'Édouard ont largement contribué aux progrès spectaculaires que le Pays a pu faire sous sa présidence. Les relations avec l'État sont désormais excellentes. Rappelons-nous le chemin parcouru. Malgré un contexte budgétaire national extrêmement tendu, les engagements sont tenus pour l'essentiel et notre partenariat est fructueux.

Parallèlement, la Polynésie française déploie ses ailes en Océanie, dans laquelle elle s'intègre de plus en plus. Elle est même désormais membre de plein droit du Forum des îles du Pacifique. Qui l'eut cru ? Édouard l'a fait. Le blason de notre Pays est redoré, son crédit est restauré. Nous inspirons à nouveau confiance. N'est-ce pas l'essentiel pour un pays dont le tourisme est la principale ressource ?

Oui, c'est vrai, notre assemblée a particulièrement bien travaillé pendant cette mandature, surtout depuis que la majorité d'entre nous a compris où se trouvait l'intérêt général et quelle était la meilleure politique à suivre pour le bien-être de nos populations et le développement durable de notre Pays.

Nous constatons des avancées considérables dans tous les domaines : de la protection de l'environnement à la santé, en passant par l'économie, l'emploi, l'éducation, la condition féminine, le logement social, les transports ou le numérique.

En ce qui concerne la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes que j'ai l'honneur de présider, je remercie tous ses membres, ceux de la majorité comme ceux de l'opposition.

Parmi les textes les plus importants que nous avons eu à examiner au cours de ces années, je retiendrais notamment l'évolution du règlement intérieur de notre assemblée, la modernisation du droit de l'outre-mer, la justice du XXI^e siècle, la défense des symboles de notre autonomie, les contrats de redynamisation des sites de défense, l'organisation du conseil économique, social et culturel, les modalités d'inscription sur les listes électorales, le mode d'élection des conseillers municipaux dans les communes associées, l'égalité outre-mer, l'accord de l'Élysée, la numérisation de l'administration ou encore plus récemment l'adhésion de la Polynésie française au Forum des îles du Pacifique.

Il nous reste quelques mois en qualité de représentants. Certains d'entre nous seront encore présents dans cet hémicycle en mai prochain. D'autres n'y seront plus, soit par choix personnel — cela est tout à fait respectable —, soit parce que les électeurs en auront décidé autrement. C'est à eux maintenant de juger notre bilan, d'estimer la qualité de notre travail et la manière dont nous avons accompli la mission qu'ils nous ont confiée il y aura bientôt cinq ans.

Merci bien. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Pour l'intervention du groupe Tahoeraa Huiraatira. Madame Iriti, vous avez la parole.

M^{me} Teura Iriti : *Monsieur le président, merci et bonjour. Monsieur le Président du Pays, chers ministres, bonjour. À tous qui sommes rassemblés au sein de cet hémicycle, bonjour.*

D'où venons-nous ? Où sommes-nous ? Où allons-nous ? Oui, effectivement, ce sont trois interrogations que l'on devrait aujourd'hui se poser puisque nous arrivons au terme de notre mandature.

Le budget du Pays, c'est, rappelons-le, la gestion de notre bien commun à tous, cette confiance de la population accordée aux élus que nous sommes et en notre capacité à gérer au mieux ce bien commun. Et pour le faire fructifier, nous nous sommes alors fixés comme objectif, après 10 années d'errance, de redresser les comptes publics, de répondre aux situations de précarité et de relancer la croissance par la commande publique, à travers de grands projets structurants, pour redonner du travail.

Ce devait donc être un réel budget de combat, et c'était le sens du vote de 2013 de notre population. Nous étions alors tous en ordre de bataille, avec une réelle volonté politique d'y aboutir. Malheureusement, une décision de justice est tombée un beau jour du mois d'août 2014. Diviser pour mieux régner. « Bingo ! », s'exclame notre Président Édouard Fritch, terme très en vogue aujourd'hui, et c'est reparti pour un tour.

Depuis 2015, nous examinons des projets de budget primitif qui sont l'instrument d'une vision politique erronée, celle du ruissellement économique, et ce budget primitif 2018 n'échappe pas à la règle. Vous partez en effet du principe qu'en arrosant abondamment ceux d'en haut, il en restera bien quelques gouttes pour ceux d'en bas, en espérant, qui plus est, qu'ils n'aient pas trop soif. Pire encore, en espérant que ces gouttes ne s'évaporent pas entre-temps.

Si, humainement parlant, le Tahoeraa Huiraatira trouve cela déjà révoltant, force est de constater, à la lecture quotidienne des indications sociétales relayées par les médias, le monde associatif et les autorités religieuses de notre pays, que cela ne fonctionne pas et que les conditions de vie de la majorité des Polynésiens ne cessent de se détériorer.

Preuve à l'appui, la publication de l'ISPF, de l'enquête sur les dépenses des ménages en Polynésie française, révèle que plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté métropolitain, fixé à 115 000 F CFP par mois, alors qu'en métropole, 16 % de la population vit en-dessous de ce seuil.

Oui, vous vous égosillez de clamer haut et fort le redressement des comptes publics. Mais, en toute honnêteté, cette opération a été enclenchée par votre prédécesseur. Vous ne faites que récolter les fruits de cette forte et courageuse prise de décision. Malheureusement, sa redistribution a changé de trajectoire. En résumé, votre politique économique est un échec social puisqu'elle ne se traduit pas concrètement en améliorations durables au bénéfice de tous les Polynésiens.

Vous transférez la responsabilité de la relance économique et de la cohésion sociale qui en découlerait au seul secteur privé. Le Pays est aux abonnés absents. Vous êtes aux abonnés absents. Coucou, il y a quelqu'un ?

Dans votre bilan des 100 jours depuis 2015, vous annoncez, et je vous cite : « *Ce que nous allons faire aboutir en 2015 concerne naturellement, et c'est ce qui est attendu, les grands projets* ».

Vous vous étiez alors engagé à lancer des grands projets pour créer durablement des emplois pour le plus grand nombre de Polynésiens. Au final, qu'a vu notre population ? Rien en 2015, rien en 2016, rien en 2017, et toujours rien à l'horizon pour 2018. Coucou, il y a quelqu'un ?

Vous vous étiez aussi engagé à réformer globalement la PSG pour protéger au mieux tous les Polynésiens. Au final, qu'a vu notre population ? Rien en 2015, rien en 2016, rien en 2017, et pour 2018... Ah oui, on envisage des ajustements de curseurs.

Sur un sujet aux enjeux si cruciaux pour nos familles, je déplore le peu de courage politique dont vous faites preuve, préférant une fois encore, et comme à votre habitude, transférer cette responsabilité aux générations futures.

Et pourtant, dans votre discours d'ouverture de la session budgétaire 2014, vous déclariez : « *Il faudra faire des choix clairs et courageux, y répondre sans faux-fuyant, de manière efficace* ». Coucou, il y a quelqu'un ?

Vous vous étiez aussi engagé à réformer l'administration, et qu'a vu notre population à ce sujet ? Rien en 2015, rien en 2016, rien en 2017, et toujours rien à venir pour 2018, tout juste quelques coups de rabots supplémentaires, histoire de dévaloriser un peu plus le service public et ses agents, alors qu'ils sont le ciment d'une cohésion sociale harmonieuse à travers tout notre territoire, et en première ligne pour relancer significativement la commande publique.

Pour le Tahoeraa Huiraatira, gouverner c'est prévoir et faire. Pour vous, c'est juste faire croire. Que de temps perdu.

En attendant, le dossier de la retraite continue toujours à agoniser. Coucou, il y a quelqu'un ?

En attendant, ce plan d'orientations stratégiques pour la mise en place d'une politique de la famille cherche asile. Coucou, il y a quelqu'un ?

En attendant, le chômage s'est amplifié. Même nos jeunes diplômés sont durement impactés. (*Réactions dans la salle*). Comment redonner de l'espoir à toute... (*Réactions sur les bancs du gouvernement*.)

Le président : S'il vous plaît.

M^{me} Teura Iriti : ...cette jeune génération qui est blasée et qui ne souhaite même plus se déplacer pour aller voter aux prochaines élections territoriales ? (*Réactions sur le banc du gouvernement*.)

Le président : S'il vous plaît, merci.

M^{me} Teura Iriti : Waouh, ça bouge, chouette, le gouvernement Fritch a trouvé la solution. Écoutez ! Le gouvernement Fritch a trouvé la solution : les aides du Pays aux entreprises, aux associations, aux familles vont passer dès le vote du budget 2018 en mode arrosage automatique.

Il ne s'agit pas de la multiplication des pains mais bien, pour 2018, de multiplier les subventions directes aux entreprises, aux associations, aux communes pour gonfler artificiellement les échanges financiers et mettre notre économie sous perfusion financière du Pays.

Avouez qu'on est à des années-lumière du libéralisme tant promu par le gouvernement Fritch il y a encore un an. C'est un changement de braquet inquiétant qui s'est opéré, à quatre mois des élections qui vont procéder au renouvellement de notre assemblée et, *de facto*, du gouvernement.

Ce système ne mènera malheureusement pas à la création d'emplois durables, mais l'objectif, nous le savons, est ailleurs. Ce n'est pas notre conception de la gouvernance. Le Tahoeraa Huiraatira et ses partenaires s'étaient engagés en 2013 à développer notre pays au service des Polynésiens, pour que chacun ait un emploi, un logement pour mettre à l'abri sa famille.

Le Tahoeraa Huiraatira est convaincu que seuls de grands projets peuvent sortir les Polynésiens des abysses du chômage, en créant des milliers d'emplois tant dans le secteur de l'hôtelier que dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture, du commerce, des prestations de service...

Seule la création d'emplois durables pourra régler le gouffre financier que représente aujourd'hui la PSG, qui accueille beaucoup trop d'ayants droit, pour une population active cotisante qui, elle, se réduit comme peau de chagrin.

Le Tahoeraa Huiraatira croit en l'avenir de nos enfants dans notre pays, des enfants de mieux en mieux formés qui aspirent à rester travailler dans le pays qui les a vus naître.

Le Tahoeraa Huiraatira croit en la valeur du travail et fera en sorte de réaliser tous les projets sur lesquels il s'est engagé face aux Polynésiens.

Comme nous l'avons évoqué lors du DOB, à l'aube du XXI^e siècle, c'est le développement des Polynésiens qui nous importe. La société polynésienne est une grande famille et le Tahoeraa Huiraatira ne laissera aucun Polynésien de côté. Alors oui, je réitère cette citation du Président Jacques Chirac : « *L'art de la politique, c'est de rendre possible ce qui est nécessaire.* »

Et dire que nous (NDT, inclusif) avons jubilé avec les caisses du pays qui se remplissaient à nouveau grâce aux différentes décisions que nous (NDT, inclusif) avons prises début 2013. Mais ce qui a ensuite été source d'inquiétude, c'était l'utilisation de cet argent. Ne pas se presser ! Y aller lentement !... Mais aller où ?! Aller où ?!... Arrêtons donc de nous (NDT, inclusif) voiler la face ! Les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches. Cela est contraire à l'orientation choisie par le Tahoeraa Huiraatira et sur laquelle nous avons tous œuvré, celle qui consiste à aider en premier lieu ceux qui sont dans le besoin, à mettre en place des projets structurants pour donner un emploi et un logement durables et donc une vie familiale meilleure, qui permettra au pays de retrouver une bonne santé.

Coucou ! Action !

Je vous remercie. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci, Madame la représentante.

Nous poursuivons avec deux interventions du groupe RMA, celle de Madame Dylma Aro, suivie de celle de Madame Puhetini.

Madame Aro, vous avez la parole.

M^{me} Dylma Aro : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame et Monsieur les sénateurs, Madame la députée, chers collègues, cher public, *bien le bonjour.*

Le gouvernement présidé par Monsieur Fritch — cher Édouard — a déployé une politique de redressement financier et une politique économique et fiscale particulièrement pertinente dont on mesure les premiers effets positifs.

La crise de nos finances publiques s'est accentuée dans le cadre d'un cercle vicieux qui rendait d'autant plus difficile la politique de redressement à mettre en œuvre.

Et pourtant, notre gouvernement a réussi ce redressement en réduisant le budget de fonctionnement du Pays et en concentrant nos ressources publiques sur l'investissement et l'accompagnement de l'investissement privé. On revient tous de loin !

Cette année, la croissance a été plus créatrice d'emplois et, au regard de certains indicateurs récents produits par l'Institut d'Émission d'Outre-mer, je suis certaine que cette dynamique va s'accroître.

Le retour de cette croissance économique, les comptes publics redressés qui permettent une politique économique de relance et le financement progressif de nos stratégies sectorielles comme le tourisme, la pêche, l'aquaculture, l'agriculture, le logement, la perliculture ont contribué à restaurer la confiance des agents économiques et des prêteurs locaux internationaux et bancaires, dans un contexte de bas taux d'intérêt et de cours internationaux du pétrole relativement favorables.

Nous nous devons de remercier chaleureusement toute la population pour leur aimable contribution à ce redressement exemplaire de nos comptes publics. Oui, notre population a été formidable, car elle a accepté, en 2014, un train de mesures fiscales nécessaires pour sauver le *pays*.

Nous sommes conscients que la bataille pour la création d'emplois est la mère de toutes les batailles mais nous ne pouvons, d'une baguette magique, résorber un chômage structurel, de l'ordre de 25 % de la population active, uniquement sur trois ans. Je rappelle, en effet, que nous avons eu la majorité qu'en décembre 2015, soit depuis deux ans seulement.

Nous sommes entrés dans un cercle vertueux où la relance de la demande publique et privée est, de nouveau, enclenchée. Nous accompagnons les entreprises pour qu'elles investissent, développent et diversifient leurs productions. Ce sont nos entreprises qui vont recréer les milliers d'emplois perdus, par leurs investissements, et la tendance récente en matière de défiscalisation locale et d'aide à l'investissement des entreprises est favorable.

Pour l'avenir, la notion de développement durable aura encore plus de sens. En effet, il nous faudra résolument préserver notre capital naturel, car c'est notre principal atout dans la compétition mondiale. Nous commençons à être plus volontaristes dans la promotion de l'entrepreneuriat économique et social. L'unique source de création de richesses et d'emplois, c'est le secteur privé. C'est pourquoi, nous nous devons d'approfondir l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises dans la réalisation de leurs projets.

La société polynésienne doit devenir une société d'initiatives, y compris dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

De nombreux projets, portés notamment par les jeunes, voient le jour et le gouvernement accompagne activement ce mouvement par de nouvelles mesures du plan de relance économique. Cette année par exemple, nous aurons accompagné par les aides aux entreprises — l'AEPE, l'ACPR — un total de 600 entreprises pour un montant d'aides global qui dépassera 800 millions F CFP. Un franc pacifique versé par le Pays engendre près de 4 francs d'investissements des entreprises, avec des effets de relance significatifs des métiers de l'artisanat, du bâtiment. Environ plus de 1 700 emplois sont prévus, rien qu'avec la mise en œuvre de ce dispositif de redynamisation de notre économie.

Nous avons contribué à relancer l'emploi dans le secteur automobile, tout en privilégiant la transition énergétique vers des véhicules propres, par un dispositif qui a connu un franc succès auprès de nos

populations et notamment des jeunes. Depuis la mise en œuvre de l'opération « voitures propres », plus de 2 500 consommateurs ont bénéficié de la mesure. Ce secteur qui était sinistré est sorti de l'ornière pour de nombreuses années.

De manière générale, nos nouvelles marges de manœuvre budgétaire sont réinjectées dans l'économie systématiquement pour amplifier l'investissement, l'activité économique et donc, la création de l'emploi.

L'appui à nos stratégies sectorielles va aussi s'amplifier dans le numérique, dans l'économie circulaire, dans l'agroalimentaire, dans l'économie sociale et solidaire, dans le développement de l'économie de proximité dans nos îles. La nouvelle génération, celle des *startups*, réclame cette économie innovante au service de l'intérêt collectif et de l'utilité sociale, qui bénéficie donc à tous et qui est totalement immergé dans le développement soutenable.

Optimiser nos capacités d'innovation au service des besoins économiques sociaux, locaux et communaux et fédérer nos acteurs et nos ressources en mutualisant nos coûts font partie de nos actions pour 2018. Nous sommes déjà en ordre de marche ! Si notre population nous fait confiance, nous savons où nous voulons aller et comment y aller. C'est important d'avoir un cap clair, cohérent et juste.

Dans le domaine du logement, nous avons obtenu des résultats concrets. Plus de production de *logements*, d'habitats groupés et d'aides à l'amélioration de l'habitat insalubre ont été produits, 1 986 au total en 2017, soit entre 32 et 56 % selon la catégorie des aides au logement en termes de production par rapport à 2016. Rien que pour l'AAHI, il y a eu 1 500 bénéficiaires. Savez-vous qu'il n'y a eu qu'un logement en 2013 ? Là-aussi, nous revenons de loin.

Nous soutenons le plan 3 000 logements avec une création annuelle de 1 000 logements par an pendant trois ans, avec des soutiens spécifiques au social et très social, aussi bien en locatif qu'en accession à la propriété pour des ménages dont les revenus sont entre deux et quatre Smig.

Ce plan comprend la construction de 334 logements proposés par les OLS privés pour 8 milliards F CFP sur trois ans, de 400 *logements* individuels, de 250 logements en habitat groupé, de 400 logements sociaux réhabilités, 200 aides en matériaux qui sont susceptibles d'être distribués ou construits.

Le plan logement s'adresse à une très grande majorité de ménages polynésiens et comprend des mesures diversifiées. On peut, par exemple, cumuler l'aide à l'investissement des ménages et l'exonération des droits d'enregistrement. On peut aussi citer l'aide à la pierre accordée aux opérateurs de logement social pour des projets agréés par le Pays. Nous savons tous que la demande en logements est impressionnante, surtout qu'il y a eu un retard d'une décennie environ.

Dans le domaine de la santé et du social, c'est la croissance économique qui permet le financement de notre protection sociale généralisée. L'objectif poursuivi en matière de santé est de garantir un système axé sur la qualité et la sécurité des soins, tout en prenant compte les besoins nouveaux et l'équité sur l'ensemble du territoire polynésien.

Nous mettons l'accent sur la prévention, car il vaut mieux prévenir les maladies plutôt que les subir. L'offre de soins sera adaptée à l'évolution des besoins de la population et à l'espérance de vie accrue de nos personnes âgées.

Notre schéma d'organisation sanitaire est posé au niveau des grands principes d'actions et sera évolutif en fonction des besoins et services nécessaires à notre population mais toujours dans un cadre de maîtrise des dépenses utiles orientées vers la qualité des soins.

Les efforts sont concentrés sur la lutte contre le surpoids et l'obésité ainsi que sur les diverses addictions qui minent notre société de l'intérieur. Si je peux me permettre de faire une suggestion à notre ministre de la santé, c'est de faire des campagnes télévisées et sur le terrain pour prévenir les jeunes de la prise de l'*ice* qui, la première fois, crée immédiatement une forte addiction. C'est donc extrêmement dangereux d'essayer, même une seule fois. Il faudra un message qui marque l'esprit des jeunes, des moins jeunes et de leur entourage.

Par ailleurs, les travaux de notre pôle de santé mentale ont démarré. Les îles ne sont pas oubliées non plus en matière de constructions de centres médicaux de proximité. La reconstruction du nouvel hôpital à Taravao est aussi actée. Les équipements du service oncologie seront modernisés.

Sur le plan social, nous avons pris des mesures urgentes de lutte contre la pauvreté, en renforçant l'accompagnement personnalisé des familles concernées, en vue de leur rendre leur autonomie en situation précaire.

Sur le long terme, nous continuons à soutenir la parentalité et la protection de l'enfance, la reconstruction du lien social et familial, la politique de prévention des violences et à refonder, sous peu, la protection sociale généralisée.

La situation financière des régimes sociaux exige que nous prenions ce problème à bras-le-corps et sans plus tarder. Nous traitons ce volet avec courage et détermination, car nous n'avons pas le choix si nous voulons préserver notre régime de retraite et solidarité et de santé.

Pour la retraite, l'allongement de la durée de cotisation est un des leviers incontournables mais nous n'échapperont pas, un jour, à l'allongement de l'âge de départ à la retraite, qui est un paramètre essentiel dans un système aussi noble et généreux pour la collectivité. Objectivement, l'espérance de vie de notre population est améliorée ces dernières années de surcroît. Je voudrais ici remercier le Président du gouvernement d'avoir eu le courage de mettre en œuvre cette réforme profonde, attendue par la population depuis au moins une décennie. Vous auriez pu, Monsieur le Président, faire le choix de reporter encore cette réforme nécessaire mais vous n'êtes pas tombé dans cette facilité et ce choix vous honore.

Après le temps de la concertation, vient le temps de la décision. Vous pouvez compter sur le soutien entier de notre majorité pour conduire cette réforme majeure visant le maintien de notre solidarité et de notre cohésion sociale.

Pour conclure, je veux encore remercier notre exécutif qui conduit, sous le pilotage bienveillant mais néanmoins exigeant de notre Président, une politique économique et sociale cohérente. Elle apporte de plus en plus ces fruits au bénéfice de notre population. Et tout est toujours encore perfectible, d'année en année. C'est la devise de toute la majorité, de servir toute la population de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible chaque jour.

La base économique et sociale étant consolidée, nous pouvons tous ensemble affronter, résolument et avec un optimisme non béat, les défis de l'avenir. (*Applaudissements*)

Merci bien.

Le président : Merci. Merci, Madame la représentante.

Madame Puhetini, vous avez la parole.

M^{me} Sylvana Puhetini : *Merci, Monsieur le président.* Monsieur le Président de la Polynésie française, *bonjour*. Mesdames, Messieurs les ministres, *bonjour*, chers collègues, *bonjour*. *Nous allons évitons de nous énerver !*

Je voulais, pour ma part si vous me le permettez, faire un focus sur trois volets de ce budget : le tourisme, la culture et l'environnement. Un budget qui s'inscrit dans un contexte de croissance économique retrouvé et stabilisé pour lequel l'emploi et le social ont un rôle majeur mais pas seulement.

Il est, en effet, difficile de dégager des priorités quand on sait que des efforts sont réalisés dans tous les domaines de notre économie et que, finalement, tous les secteurs sont en quelque sorte prioritaires.

Et c'est notamment le cas des trois axes que je viens de citer.

Le tourisme, pour commencer. Il n'est pas besoin de répéter à quel point ce secteur est stratégiquement important pour notre développement économique et à quel point il a des répercussions directes sur l'investissement, la santé des entreprises et l'emploi avec, par voie de conséquence, des retombées sociales pour les familles vivant de notre tourisme.

Le budget 2018 du tourisme suivra trois objectifs :

- promouvoir et commercialiser la destination Polynésie,
- mettre en place, par des infrastructures adaptées, de la formation et de la réglementation, les conditions du développement touristique,
- organiser la concertation et le dialogue avec tous les acteurs du secteur.

Ce sont 134 actions concrètes qui sont prévues, toutes finançables à moyen terme et s'inscrivant dans le contrat de projets et le FED, et toutes assorties d'objectifs chiffrés qui seront suivis et évalués.

Le tourisme connaît une progression lente mais encourageante depuis 2011 et la volonté du gouvernement est d'inscrire l'action dans la durée, en mettant en avant nos atouts spécifiques : l'humain et la culture, avec une participation active de la population.

Les pistes à suivre sont nombreuses : le tourisme bleu, la promotion avec les créations audiovisuelles, l'élargissement de la desserte aérienne internationale avec l'arrivée de nouvelles compagnies ouvrant des cibles de touristes nouvelles...

Pour les activités touristiques terrestres, sont notamment prévus au budget :

- 198 millions F CFP pour l'entretien et le gardiennage des sites,
- 450 millions F CFP pour l'écomusée de Moorea « Fare natura »,
- 320 millions F CFP pour l'aménagement du site de Vaitupa,
- 147 millions F CFP pour l'aménagement du site de Hotuarea,
- 147 millions F CFP pour la sécurisation des chemins de randonnées,
- 100 millions F CFP pour la création d'un espace scénographique sur Paul Gauguin.

Merci qui ? Merci Édouard Fritch.

Le développement des activités nautiques et de croisière est un autre atout de notre tourisme. Cela nécessite un accueil et des infrastructures à dimension internationale.

Là aussi, on peut citer, outre la promotion du tourisme bleu, les actions concrètes suivantes :

- 40 millions F CFP pour le ponton à Vaitape Bora Bora,
- 30 millions F CFP pour l'étude d'aménagement des ports de plaisance de Taiohae aux Marquises et Faanui à Bora Bora,
- 30 millions F CFP pour la création de sentiers sous-marins pour la plongée et la baignade,
- 30 millions F CFP pour l'embellissement des *farés* et du parking au débarcadère de Papetoai.

Merci qui ? Merci Édouard Fritch et son gouvernement.

Il est également important, pour ne pas dire essentiel, d'offrir à nos jeunes des possibilités de formation dans les métiers du tourisme, de les former et les accompagner dans le temps, et nous touchons là à des formations aussi variées que le transport, la restauration, l'hôtellerie, le marketing, les guides ou les services à la personne.

À ce titre, je peux citer les postes suivants :

- 30 millions F CFP pour les hébergements touristiques,
- 20 millions F CFP pour l'aide à la formation professionnelle du secteur,
- 11 millions F CFP pour la formation au certificat de pilote lagonaire.

Sur le plan fiscal, n'oublions pas qu'un régime d'exonération de droits et taxes pour certains établissements est maintenu, concernant une trentaine d'établissements pour un montant d'environ 300 millions F CFP. Un effort du Pays qui accompagne bien entendu la politique de développement du tourisme.

Le budget 2018 prévoit un redéploiement de la promotion de la destination « Tahiti et ses îles » à travers un renforcement de la présence de Tahiti Tourisme dans les grandes villes étrangères et la conquête de nouveaux marchés — je pense à la Chine ou à l'Amérique du Sud — avec également l'objectif de faire davantage consommer localement le touriste arrivant au pays.

170 millions F CFP seront consacrés à l'intensification et l'organisation de voyages de presse avec une orientation sur les îles autres que Tahiti et Bora Bora. 12 millions F CFP viendront améliorer les représentations Tahiti Tourisme à l'étranger.

Cela me permet une transition avec la culture polynésienne, deuxième volet que je voulais aborder devant vous à l'occasion de ce budget.

En effet, pour suivre les orientations stratégiques de notre politique touristique, nous l'avons dit, notre culture sera mise en avant à travers justement les opérations de promotion touristique qui mettront en lumière, par exemple, notre Heiva, le FIFO, le festival Ono'u.

Sur le volet culture, donc la stratégie adoptée est la continuité de celle initiée l'an passé sur le quinquennat à venir, en favorisant la conservation du lien social et en continuant à constituer le ciment d'une société fière de ses racines et de ses avancées.

Notre culture doit s'inscrire dans le paysage culturel mondial, participant ainsi à l'image de la Polynésie, en développant une économie culturelle qui a besoin de moderniser ses infrastructures et de soutenir les professions artistiques spécifiques.

À propos des artistes, un travail est également mené sur la notion de propriété intellectuelle. Un chantier de recensement des artistes est en cours pour leur permettre d'être répertoriés à la DICP et de bénéficier d'exonérations.

3,2 milliards d'AP et 661 millions F CFP supplémentaires sont prévus pour la mise en place d'un centre culturel. *Merci, président.* 730 millions F CFP d'AP et 180 millions F CFP de CP pour l'aménagement du Musée de Tahiti et ses îles, hors chantier de désamiantage. 83 millions F CFP seront aussi dédiés à la promotion d'événements culturels à portée régionale ou internationale.

On ne peut pas parler de culture sans revenir sur le classement du site culturel de Taputapuātea au patrimoine mondiale de l'UNESCO. 10 millions F CFP de CP sont affectés à l'aménagement du site et 5 millions F CFP pour le travail concernant le projet d'études des îles Marquises, dans le but d'obtenir également cette distinction de l'UNESCO.

Enfin, comme je vous le disais au début de mon intervention, le troisième aspect du budget que je voulais mettre en lumière concerne l'environnement.

La préoccupation de la Polynésie française dans ce domaine rejoint la réflexion mondiale qui consiste à allier le développement humain tout en préservant les cycles naturels et les écosystèmes. Particulièrement dans notre Pays, on ne pourra pas développer le tourisme, la pêche, la perliculture, l'agriculture, l'artisanat, sans préserver les milieux naturels.

C'est donc une question primordiale qui est un devoir envers les générations futures mais aussi une nécessité économique pour permettre un développement durable.

Parmi les actions sur ce volet environnemental, je citerai :

- 40 millions F CFP en fonctionnement et 102 millions F CFP en investissement pour la finalisation de la politique sectorielle de l'eau,
- 70 millions F CFP pour la gestion des espèces protégées,
- 23 millions F CFP pour la lutte contre les espèces menaçant la biodiversité,
- 92 millions F CFP pour la préservation et la gestion des espaces à intérêt écologique,
- 50 millions F CFP pour l'appel à projets d'associations à but écologique,
- 59 millions F CFP pour le suivi de l'état de santé des lagons de Fakarava et de Tahiti.

Le respect de l'environnement passe également, bien entendu, sur la prévention et le traitement des pollutions. C'est ainsi que sont prévus :

- 15 millions F CFP pour la réhabilitation des décharges,
- 65 millions F CFP pour la récupération des véhicules hors d'usage,
- 70 millions F CFP pour le traitement des déchets ménagers spéciaux,
- 30 millions F CFP pour le traitement des pneumatiques et des déchets pyrotechniques,
- 28 millions F CFP pour le nettoyage des plages.

La sensibilisation à la préservation de notre environnement est une question essentielle et se traduira par des campagnes d'information et de communication, prévues financièrement de la manière suivante :

- 8 millions F CFP pour la publication de documents de sensibilisation,
- 17 millions F CFP pour la communication média et internet,
- 3 millions F CFP pour l'organisation d'événements de sensibilisation à l'environnement.

Comme vous le constatez, et ainsi que je l'annonçais en début de mon intervention, nous faisons de ces trois sujets des priorités.

Je laisse maintenant à ma collègue de l'éducation de développer d'autres aspects de ce budget.

Merci. (Applaudissements dans la salle)

Le président : Merci, chère collègue.

Nous poursuivons nos interventions avec l'intervention de la représentante non-inscrite. Madame Vaiho, vous avez la parole.

M^{me} Gilda Vaiho : Monsieur le président de l'assemblée, *bonjour !* Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes, *bonjour*.

Ce vote du budget de la Polynésie française pour 2018 revêt un caractère particulièrement symbolique ce matin, car il est le dernier de notre mandature de cinq ans.

Je tiens ici à féliciter tous les élus de notre assemblée, le Président de la Polynésie française Édouard Fritch et l'ensemble des membres du gouvernement ainsi que tous ceux qui les ont précédés aux mêmes fonctions.

Je voudrais aussi remercier particulièrement le président de l'assemblée et tout le personnel de l'assemblée qui nous ont facilité quand même la tâche. Je l'avoue, nous n'étions pas faciles, donc merci.

Aujourd'hui, nous votons le budget et nous allons parler de retour à la croissance. On ne peut pas parler de retour à la croissance sans remercier et féliciter aussi nos chefs d'entreprise qui ont cru en nous, qui ont cru en vous, qui ont cru en la politique quelle qu'elle soit.

Je voudrais aussi remercier les ménages, les patentés, les salariés et les maires.

Bien. Donc venons-en à notre budget. Le budget pour l'année 2018 s'établit dans un contexte de retour de la croissance depuis trois ans maintenant, qui devrait se poursuivre l'année prochaine avec un objectif d'atteindre les 2 % d'augmentation du PIB.

Comme nous le savons tous, l'équilibre de notre budget est conditionné à cette croissance et je nous souhaite à tous d'atteindre l'objectif fixé. Cependant, permettez-moi humblement de formuler certaines remarques.

En section de fonctionnement, je note la volonté du gouvernement de maîtriser les dépenses notamment en charge du personnel, représentant plus de 30 milliards F CFP de notre budget avec un effort demandé à toute l'administration, à tous ces agents de l'administration depuis quatre ans. Un effort que je tiens à remercier.

Cependant, alors que pour les milliers d'agents de l'administration, les dépenses ne subiront qu'une légère augmentation de 92 millions F CFP, on note surtout une hausse considérable de 223 millions F CFP liée à la création du statut particulier des pompiers de l'aérodrome de la fonction publique. Cela signifie donc que, chaque année, cette dépense sera inscrite structurellement et réglementairement en augmentation.

J'espère que vous avez pris toutes les garanties nécessaires pour empêcher les bénéficiaires de ce nouveau régime de bloquer à nouveau notre aéroport et notre principale industrie économique du tourisme.

En section d'investissement, je remarque que les crédits de paiement s'élèvent à 28 milliards F CFP pour 56 milliards F CFP. Cela représente seulement 50 %. Peut-on avoir des informations complémentaires sur la politique d'investissement de notre Pays ?

Enfin, au-delà de tous ces chiffres, nous ne pouvons pas ne pas parler des plus démunis. Nous ne pouvons pas fermer les yeux par rapport à la croissance des SDF. Nous ne pouvons pas ne pas parler du seuil de pauvreté de toutes ces familles qui sont touchées par la pauvreté.

Pour le mouvement du Président de la République Emmanuel Macron, la République en marche que je représente, la lutte contre les précarités — précarité de l'emploi, précarité de l'habitat, précarité énergétique, précarité sociale etc. — et la pauvreté, et la nécessaire recherche de la dignité humaine et l'égalité des chances est une cause nationale mais pour nous, elle fut déjà une cause. Rappelez-vous en 2012, il y a eu un manifeste sur cette dignité humaine. Rappelez-vous en 2013, il y a eu la création du FELP. Donc elle fut déjà notre cause à nous, chers élus.

Aussi, je me réjouis de l'inscription, pour 2018, des 4,2 milliards F CFP pour le fonds de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, soit au même niveau qu'en 2017. Aussi, pouvez-vous, pour notre population, préciser comment ce budget sera exécuté ?

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, chère collègue. Nous poursuivons nos interventions avec l'intervention du groupe UPLD. Monsieur Geros, vous avez la parole.

M. Antony Geros : *Bonjour, Monsieur le président.*

Au préalable, je tiens à vous adresser mes salutations, Monsieur le Président du pays, ainsi qu'à vos ministres.

Dans votre discours, vous parliez de Gilda. Et, comme notre fameux Matez, je me suis dit : « On peut aussi ! » Autrement dit, cela pourrait susciter des envies d'un point de vue politique. (Réactions dans la salle.) Oui, tout à fait !

C'est la raison pour laquelle je tiens vraiment à féliciter notre collègue, compatriote de Macron, qui a fait l'effort de me séduire en traduisant son intervention dans notre langue. Je disais à Victor : Mince, moi qui cherchais à séduire une Marquisienne, voilà que c'est une Française qui me fait un croche-pied. (Réactions dans la salle.)

En plus, elle en a de ses questions. D'où vient-elle ? Pour moi, elle vient évidemment du ventre de sa mère. N'est-ce pas ?... Ensuite, où est-elle ? Là, j'avoue que je suis quelque peu gêné parce que la réponse c'est : elle se tient sur le corps de celle que je considère être ma mère, là où a été enterré mon nombril. Pour ce qui est par contre de la dernière question, chers collègues ! Où va-t-elle ? Eh bien, si elle insiste à vouloir me séduire, je vous assure qu'elle sera plus royaliste que le roi et demandera l'indépendance de notre pays demain. (Rires dans la salle.)

Voilà donc pour ouvrir un peu nos retrouvailles d'aujourd'hui. Parce que mon intervention en français pour préciser la position de l'UPLD quant à notre budget primitif ne sera pas tout à fait identique.

Nous voici donc réunis pour nous exprimer sur le dernier budget de cette mandature ; un budget qui, dans son élaboration, a, de loin, profité de l'amélioration de la conjoncture économique régionale et internationale et qui a pu, en conséquence, renouer plus facilement avec les principes classiques du formalisme budgétaire ; un budget qui, dans le contexte conjoncturel que j'évoquais tantôt, a permis non seulement de dégager un autofinancement plus généreux mais également de procéder à la prise en compte d'un amortissement plus consistant, pour parvenir plus facilement au sacro-saint équilibre budgétaire, toute chose étant égale par ailleurs bien entendu. Une situation qui tombe à point nommé et qui permet au budget de combat de l'année précédente — n'est-ce pas ? — de se métamorphoser, telle une chenille qui se transforme en papillon, en budget d'affichage cette année.

Comme je l'évoquais tantôt, s'agissant du dernier budget de la mandature, permettez-moi, Mesdames et Messieurs chers collègues, d'analyser ces prévisions à l'aune du bilan de ces cinq dernières années, plutôt que de vous gaver de chiffres encenseurs, que vous n'avez d'ailleurs pas manqué — et sur ce point, on peut vous faire confiance — de mettre en exergue lors de vos interventions respectives.

Pour ce faire, je rappelle à l'ensemble des élus de notre hémicycle que, lors de la campagne électorale de 2013 — n'est-ce pas Monsieur le Président — l'ensemble des programmes politiques convergeaient tous — vous étiez alors au Tahoeraa — vers la nécessaire remise en cause du niveau des prélèvements obligatoires, à la fois trop confiscatoire par rapport à la conjoncture de l'époque, tout en étant, malheureusement, insuffisamment consistant pour permettre à la puissance publique de

pourvoir, en urgence, à la détresse sociale dans laquelle nos populations s'enlisaient alors. Je ne vais pas rappeler le lot de difficultés que nous avons tous affronté lors de la transition qui s'est opérée entre la fin du mandat précédent et le début de l'actuel mandat.

Une situation cocasse qui aurait pu très vite tourner, trouver son démêlé si l'autorité publique de l'époque avait accepté de plier l'échine devant l'État, en vendant non seulement les seuls avoirs bancaires qu'elle détient souverainement mais également la seule emprise foncière qui permet à *Mā'ohi Nui* de faire flotter fièrement son drapeau sur le sol français.

Je vous laisse face à votre conscience, Mesdames et Messieurs chers collègues, pour vous interroger sur la décision que vous auriez prise face à une telle ignominie de la part de l'État, puisque la nôtre, vous la connaissez, nous l'avons prise ; un traitement républicain de notre collectivité que l'ancien ministre des outre-mer Victorin Lurel qualifiait lui-même — et *ès* qualité — d'inacceptable et d'indigne de la République aux journalistes, lors de son interview de départ à l'aéroport de Tahiti-Faaa.

Bref, même si l'Histoire nous rapporte que vous aviez effectivement procédé, Monsieur le Président, à la vente de la seule attache que nous avons avec la Nouvelle-Zélande — n'est-ce pas ? — je n'ose pas croire que, face aux mêmes circonstances, vous ayez accepté placidement de faire amende honorable à l'État.

Mesdames et Messieurs chers collègues, pour en revenir à notre discussion générale et, compte tenu du temps qui m'est imparti, je limiterai mon propos à ce qui devrait constituer, pour toutes les formations politiques en lice, le challenge du prochain mandat. Il s'agit bien entendu de l'emploi et, plus particulièrement de la création d'emplois.

Rappelez-vous lors de la transition, nous vous avons livré sur un plateau d'or — sur un plateau d'or — un projet aquacole avec, à la clé, un investissement de 150 milliards F CFP doublé d'un effectif de 10 000 emplois, le tout réparti sur une durée de dix ans. Ce qui nous amène à un investissement annuel de 15 milliards F CFP avec un effectif d'embauche de 1 000 emplois par an. Il s'agissait d'un projet raisonnable et parfaitement réaliste à l'échelle de notre collectivité, qui nous aurait fait bénéficier aujourd'hui, s'il avait effectivement démarré en 2013, de 30 milliards F CFP d'équipements aquacoles avec, à la clé, la création de 5 000 emplois.

Lors de votre arrivée aux affaires du Pays avec une majorité fracassante, animée d'une foi qui nous paraissait pourtant inébranlable — je veux parler de celle s'exprimant à travers la foi de reconstruire ensemble — je ne vous cache pas que nous étions quelque peu envieux de votre situation — c'est vrai, on le reconnaît — à tel point que nous nous sommes engagés — et le président du groupe UPLD nous a imposé de respecter cela — à ne pas mettre en péril votre majorité, quelque puissent être les difficultés ou les aléas du mandat, face à la détresse sociale palpable et préoccupante dans laquelle étaient plongées nos populations. Nous avons respecté notre parole.

Vous avez donc axé votre première action sur le démarrage de la réforme fiscale, un certain samedi 13 juillet 2013 — c'est ce jour-là que j'ai chanté pour la première fois au sein de cet hémicycle, je ne vais pas remettre une couche mais vous vous rappelez, n'est-ce pas ? — une réforme qui réaffectait l'intégralité de la CST au FELP sans que le monde syndical ne s'en émeuve pour autant — c'est quand même bizarre ! Nous, dès qu'on bouge un petit curseur, on descend dans la rue, vous, vous prenez le tout, vous mettez quelques part pour cacher, ils ne disent rien, bref, « On peut aussi » comme dit Martez, n'est-ce pas ? — et qui, de surcroît, allégeait la charge patronale non seulement en la reportant immédiatement sur les épaules des contribuables *lambda* mais également en différant, dans le temps, les mesures à la hausse que vous leur aviez réservées pour contenir leur grogne. Je parle des patrons et chefs d'entreprise.

En définitif, l'impact de ces mesures, Monsieur le Président, s'est traduit par la mise en palier de la fiscalité patronale à 23 milliards F CFP sur la période de 2013 à 2015 — allez voir vos chiffres, ça n'a

pas bougé — alors que le niveau de prélèvement supporté par le contribuable *lambda*, qui s'établissait à 59 milliards F CFP en 2013, augmentait ostensiblement à 62 milliards F CFP en 2014 puis à 65 milliards F CFP en 2015 pour croître à 67 milliards F CFP en 2016 et s'établir aujourd'hui, dans vos projections, à 73 milliards F CFP contre 29 milliards F CFP de fiscalité patronale seulement.

Un écart qui a, depuis 2013, creusé — vous l'avez dit vous-même dans votre intervention — la fracture fiscale de manière ostentatoire entre le contribuable *lambda* et le patronat, puisque l'écart brut entre les deux mondes fiscaux, qui se situait à 36 milliards F CFP en 2013, s'est renforcé et creusé, au point d'atteindre aujourd'hui un *delta* de 44 milliards F CFP.

Dès 2009 et ce, jusque vers les années 2011 voire 2013, il était évident et inéluctable que la politique d'austérité des dépenses publiques imposée par l'État et l'incapacité de notre collectivité à prélever davantage de fiscalité sont venus, au final, obérer la demande globale. On n'a pas besoin d'être docteur en économie pour comprendre cela. C'est ainsi que, dès 2010, les entreprises, qui commençaient à pressentir une baisse durable de la demande, ont été amenées, plus par réflexe que par principe de précaution, à anticiper le risque en commençant à débaucher, plutôt qu'en continuant à embaucher. Dans cette analyse, je fais fi, pour les connaisseurs en économie, du coefficient multiplicateur de récession lié à l'absence de commande publique et qui n'a fait qu'aggraver la situation, puisque l'État nous interdisait purement et simplement d'accéder au crédit, Madame la présidente de la commission des finances.

Ça, c'est la vérité mais ça, c'est notre histoire et, même si le pardon existe, sachez tout de même que la mémoire sera toujours présente pour nous le rappeler. Il ne faut pas oublier ce qui s'est passé.

Donc, poursuivant mon raisonnement, je dirais que, depuis l'amélioration progressive de la conjoncture caractérisée par l'embellie des indicateurs économiques concomitamment à la reprise de la consommation des ménages et des entreprises, le regain d'activité économique, notamment dans le secteur marchand, devrait entraîner *ipso facto* la création d'emplois. C'est la théorie. C'est comme ça que ça doit se passer. Or, sauf à me tromper et, malgré les mesures et dispositifs de soutien et d'accompagnement agressifs mis en œuvre par la puissance publique, il me semble que les entreprises feignent toujours à recruter, même si l'indicateur du climat des affaires est à son zénith, nous dit-on.

Donc quel constat tirer de votre politique de l'emploi ? Une politique agressive je l'ai dit mais, quel constat en tirer ?

Dès 2013, vous vous êtes lancés dans une stratégie visant à débaptiser les anciennes mesures pour en définir de nouvelles, ouvertes aux structures publiques du secteur non marchand.

C'est ainsi que le CPIA a été remplacé par le CAE, l'IME par le CSE, le CED par la l'Act-Pro, le CRE par la l'Act tout court. Bref, des dispositifs, certes, rebaptisés, mais également revisités avec le souci bien entendu d'améliorer la situation de leur futur bénéficiaire.

Alors, pour nous permettre de mesurer l'efficacité de chacune de ces mesures, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de comparer, à l'aide de quelques exemples et quelques chiffres, nos anciennes mesures aux nouvelles que vous venez de créer.

Ainsi, je vous propose, pour commencer, de comparer les CPIA aux CAE — enfin aux « c'est à vous » — qui sont deux mesures d'ordre conventionnel et qui permettent à leurs bénéficiaires de disposer d'une indemnisation inférieure au SMIG moyennant l'accomplissement d'une activité dont la durée est définie par la convention. Ce ne sont pas des CDD, c'est une convention. On les indemnise. Entre 2008 et 2013, la moyenne annuelle des conventions CPIA établies intéresse un effectif de 2 526 individus. C'est une moyenne annuelle. Pour une dépense publique de 2 285 247 053 francs, ce qui ramené à l'unité — toute chose étant égale par ailleurs — nous permet d'établir le coût unitaire à 75 401 francs par mois par bénéficiaire.

Entre 2014 et 2016, la moyenne annuelle des conventions CAE — « c'est à vous » — établies intéresse un effectif de 1 082 individus — c'est une moyenne annuelle ! — pour une dépense publique toujours annuelle de 2 249 611 010 francs, ce qui ramené à l'unité, nous permet d'établir le coût unitaire — figurez-vous — à 173 207 francs par mois par bénéficiaire. Le nôtre, leur permet d'être indemnisé à concurrence de 75 000 et le vôtre à 173 000 francs par mois par bénéficiaire.

S'agissant de calculs comparatifs au niveau de l'analyse basée sur une moyenne annuelle, on constate que le dispositif CAE bien que plus attractif en termes d'indemnisation est moins « redistributif » que le CPIA puisqu'il y a moins qui bénéficient du CAE et, par conséquent, moins efficace en termes de soutien à l'emploi.

Qu'est-ce qu'on cherche ? On cherche que tout le monde ait un peu. Là, on vous a dit, non, dans votre démarche, vous dites, non. Vous cherchez que certains ait un peu plus. Donc, c'est toute la différence qu'il y a entre votre approche et notre approche. Constatez-vous vous-même, pour quasiment une même dépense publique, le CPIA coûte deux fois plus de ressortissants que le CAE. C'est notre point de vue. C'est notre vision. Mais, c'est votre décision.

Dans la continuité de notre analyse, je vous propose de comparer maintenant les CED aux Act-Pro. Et là, c'est important, parce que le CED et l'Act-Pro, ce sont des dispositifs créateurs d'emplois. Ces deux mesures qui sont d'ordre contractuelles, cette fois-ci, non plus conventionnelles, permettent à leurs bénéficiaires de disposer d'un contrat CDI dès leur embauche moyennant la prise en charge par la puissance publique d'une partie de leur salaire pendant un certain temps.

Entre 2008 et 2016, la moyenne annuelle des contrats CED établie intéresse un effectif de 504 individus pour une dépense publique de 392 587 728 francs. C'est toujours une moyenne annuelle. Ce qui nous ramenait à l'unité nous permet d'établir le coût unitaire par bénéficiaire par mois à 64 869 francs. C'est la rétribution qu'on offre pour accompagner le salaire afin que son contrat puisse être un contrat pérenne de type CDI.

En 2016, les contacts Act-Pro qui sont similaires aux CED, mais qui ont remplacé les CED, intéressent un effectif de 20 individus pour une dépense publique de 2 400 768 francs. Ce qui est ramené à l'unité nous permet d'établir le coût unitaire à 10 003 francs par mois par bénéficiaire. On paie moins pour qu'ils aient plus un contrat pérenne. Voilà, la comparaison.

S'agissant du calcul comparatif basé sur une moyenne annuelle. On constate que le dispositif CED bien que plus attractif en termes de rémunération est bien plus « redistributif » encore que l'Act-Pro et, par conséquent, plus efficace en termes de soutien à l'emploi. C'est bien ce qu'on recherche. Toutefois — et là, je vais vous accorder effectivement le bénéfice de cette remarque —, cette analyse comparative doit tenir compte du fait que le dispositif Act-Pro — et là, je suis honnête — n'a pas suffisamment vécu pour donner sa pleine mesure et que l'on gagnerait effectivement à attendre, un mûrissement plus important pour vérifier son réel potentiel. Mais, les chiffres sont têtus avec les moyennes que j'ai évoquées, le CED continue à devancer l'Act-Pro.

Enfin, pour conclure cette séquence en analytique, je vous propose de comparer les CRE aux Act. Ces deux mesures qui sont contractuelles permettent à leurs bénéficiaires de disposer d'un CDD dès leur embauche moyennant la prise en charge par la puissance publique — toujours — d'une partie de leur salaire.

Entre 2009 et 2015, la moyenne annuelle des contrats CRE établis intéresse un effectif de 397 individus pour une dépense publique de 25 064 557 francs. Ce qui ramené à l'unité nous permet d'établir le coût unitaire à 5 527 francs par mois par bénéficiaire.

En 2016, le contrat Act intéresse un effectif de 306 individus pour une dépense publique de 38 351 127 francs. Ce qui ramené à l'unité nous permet d'établir le coût unitaire à 10 444 francs par mois par bénéficiaire.

S'agissant de calculs comparatifs — toujours — basés sur une moyenne annuelle. On constate que le dispositif CRE bien que moins attrayant en termes de rémunération est bien plus « redistributif » et moins coûteux à la collectivité que le dispositif Act. Toutefois, comme précédemment, cette analyse comparative doit tenir compte, là également, du fait que le dispositif Act n'a pas suffisamment vécu pour donner sa pleine mesure et que, là également, on gagnerait à attendre un peu son mûrissement pour vérifier son réel potentiel.

En conclusion — c'est cela qui est important, Monsieur le Président —, il apparaît évident qu'une analyse plus approfondie de chacun de ces dispositifs permettrait au Pays de gagner en cohérence en matière de politique d'emplois, puisqu'à travers ces différents éléments de comparaison, j'ai pu mettre en évidence l'efficacité des anciennes mesures par rapport aux nouvelles.

Alors, sans chercher à ouvrir la polémique — et je sais que, là, vous allez dresser vos cheveux, Monsieur le Président —, il est important également d'éviter les jugements de valeur, surtout lorsque ceux-ci s'adressent à de tels dispositifs en plus mise en œuvre par vos soins. Je m'explique : en effet, par exemple, le comble atteint son paroxysme lorsque la plus haute Autorité du Pays — je ne cite pas de nom, cela peut être le haut-commissaire, je n'en sais trop rien — affirme que « *le CAE* — et ce Monsieur a raison ou cette dame, mais en tous les cas, c'est la plus haute Autorité du Pays — *n'ait pas une fin en soi* — ce fut ses mots — *qu'il traduit une précarité* — ce fut encore ses mots — *et une dépendance accrue des bénéficiaires* — encore ses mots — *bref, un asservissement.* » Ce sont ses mots de conclusion. Eh bien, ce n'est pas moi ! J'ai entendu. (Le président : « Il faudra conclure. ») Du coup, j'ai enregistré. (Le président : « Il faudra conclure, Monsieur Geros. »)

Donc, en effet, par exemple, alors disons que, pour autant plutôt force est de constater qu'en matière de prévisions budgétaires, ce n'est pas une diminution par rapport *donc* à ce qui a été dit. C'est peut-être le haut-commissaire, je n'en sais trop rien, mais en tous les cas, il y a un problème, là. Ce n'est pas une diminution d'un CAE qui nous est proposé, mais plutôt un renforcement avec une inscription 2018 ouvrant plus de 4 000 bénéficiaires. Alors, d'un côté, on nous dit « *Quelle perte de temps et d'argent !* » et d'un autre côté, on nous donne un budget et on remet une couche. (Le président : « Merci de conclure. »)

Alors, permettez-moi de faire — j'ai presque fini, Monsieur le président — remarquer que cette fuite en avant et l'abandon des anciens dispositifs tels que le CED, l'IFED et le CRE remplacés par des pseudos contrats de travail Act, Act-Pro, CAE-Pro, il y a même Act-Prim, nous amène à constater malheureusement, Monsieur le président, un recul du nombre de bénéficiaires de vrai contrat de travail.

Entre 2013 et la fin de l'exercice 2017, Monsieur le président de l'assemblée, la création d'emplois aura péniblement atteint le chiffre insignifiant d'environ 1 000 emplois, soit une fois et demie la capacité d'emploi obtenue à travers les CED d'antan. Cette situation d'ailleurs, j'apostrophe le vice-président en lui demandant d'user de son autorité pour demander au SEFI de ne pas arrêter la production des rapports d'activités uniquement en 2015, parce que j'ai cherché 2016, bon, 2017, nous la vivons, certes, ils n'ont peut-être pas encore sorti le rapport d'activité, mais comme le RIF en 2013, le SEFI n'a pas produit son rapport d'activité 2016. (Le président : « *Merci*. Merci, Monsieur... ») Alors, vous imaginez la difficulté... (Le président : « Merci, Monsieur le représentant. ») que nous ayons eu à aller chercher les chiffres — et là, je termine, Monsieur le président — pour dire simplement... (Le président : « S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! ») que cette situation est d'autant plus incompréhensible que le Pays dispose, depuis le retour à la normale, de ressources financières incroyablement élevées. (Le président : « Merci. »)

Alors, vous avez parlé du budget, Monsieur le Président. Vous n'avez pas parlé des comptes spéciaux parce que l'excédent des comptes spéciaux vient gonfler l'excédent budgétaire. (Le président : « Merci, Monsieur le représentant. ») Ainsi, Mesdames et Messieurs, chers collègues — et là, le mot de la conclusion — de manière plus cartésienne et sans spécialement m'attarder sur les chiffres

exposés dans votre rapport, nous dirons que les trois actes essentiels de votre budget reposeront, vous l'avez dit, Monsieur le Président, sur la poursuite de la politique de redressement de vos finances publiques, des nôtres également, la poursuite de la politique de désendettement, vous l'avez dit, de notre collectivité. Bravo ! La poursuite du maintien du niveau de financement de notre commande publique.

Un budget d'affichage, Monsieur le Président, (Le président : « *Merci.* ») des plus anodins et classiques qui, en réalité, — et là, c'est le dernier paragraphe de mon intervention — (*Réactions et rires dans la salle.*) a la particularité... (Le président : « *Merci.* ») de répondre à un double objectif — ça va intéresser tout le monde — d'une part, de plaire à la puissance administrante — n'est-ce pas ! — par l'évocation de ratio de circonstances... (*Réactions dans la salle.*) (Le président : « S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! ») *Saupoudrer* et, d'autre part, celui de saupoudrer l'électeur en aides fiscales et financières de toutes sortes pour obtenir en retour, bien entendu,... (Le président : « *Merci.* ») ...la faveur de sa contribution bienveillante aux prochaines élections électorales 2018. (Le président : « *Merci*, Monsieur le représentant. ») *Merci.* (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Nous terminerons nos interventions par Madame Nicole Sanquer qui interviendra sur le volet « Éducation ».

M^{me} Nicole Sanquer-Fareata : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de Polynésie française, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes, cher public, *bonjour.*

Je souhaite, par cette intervention, saluer le travail du gouvernement en matière de politique d'investissements dans le secteur de l'Éducation, et ainsi pouvoir éclairer certains de nos élus de l'opposition encore qui doutent de vos actions concrètes, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, vous avez démontré, tout au long de votre mandature, votre ferme intention de faire de l'Éducation une priorité pour notre pays. En effet, ce sont plus de 7,800 milliards qui ont été consacrés à la rénovation et à la construction des établissements scolaires en trois ans. Grâce aux relations apaisées que vous avez su instaurer avec l'État depuis votre élection. Le ministère de l'Éducation nationale est revenu au financement de la remise aux normes de nos collèges et lycées en ré-abondant la dotation globale d'investissement de 2,5 millions d'euros par an.

Le nouveau gouvernement central a d'ailleurs décidé, dès le mois de juillet, de pérenniser la DGI pour les 5 prochaines années et c'est donc une enveloppe de 12,5 millions d'euros, soit près de 1,5 milliard F CFP, qui sont alloués par l'État à la Polynésie Française. Ainsi, le Pays dispose aujourd'hui d'une capacité financière lui permettant de prévoir les différents travaux à réaliser dans nos établissements scolaires.

Un audit des bâtiments de nos 36 établissements a démarré depuis le début de l'année et nous permettra de disposer ainsi d'un diagnostic, d'une expertise et d'outils pour mettre en place, en partenariat avec l'État, un véritable plan pluriannuel d'investissement.

À cette dotation, s'ajoutent les 665 millions F CFP du plan d'investissement d'avenir promis par l'ancienne ministre de l'Éducation nationale lors de sa visite en Polynésie Française l'année dernière, et dédiés à la construction d'internats à la réussite pour tous. Tubuai, Rurutu, Ua Pou, Atuona, Faaroa, Uturoa, Maupiti, Hao, Rangiroa, Manihi, Afareaitu, Taravao, Mahina, Taunua, et Gauguin : Tous ces établissements ont pu bénéficier de travaux structurants importants de rénovations et de mise aux normes. Comme vous pouvez le constater, ces réalisations concernent très largement des établissements situés dans les archipels ou à l'extérieur de la zone urbaine. Ce choix traduit la volonté de notre gouvernement d'améliorer les conditions de scolarité, le cadre de vie et l'environnement de travail de tous les élèves polynésiens et particulièrement ceux originaires des îles les plus éloignées.

Parmi ces chantiers, on retiendra la priorité que vous avez su donner aux rénovations et constructions d'internats, afin que les enfants des îles ne soient pas totalement pénalisés par l'éloignement géographique et familial.

Votre souci d'égalité des chances, Monsieur le Président, pour nos lycéens des archipels est une réalité et s'est traduit aussi par la programmation de la construction de l'internat de Faa'a et l'extension de celui de Mahina. Ces opérations permettront d'offrir de nouvelles places d'internat, notamment au lycée professionnel de Faa'a, dans lequel le décrochage scolaire est le plus élevé depuis des années. De plus, ce projet réserve des places d'internat pour les collégiens et permettra ainsi d'avoir un traitement éducatif et social des élèves en grande difficulté.

Il faut aussi ajouter à cet effort sans précédent la réhabilitation de l'immeuble Van Bastolær en logements étudiants dont le chantier a pris du retard, certes mais s'achèvera pour le premier trimestre 2018 afin d'offrir un hébergement, notamment aux étudiants de BTS et de CPG. L'extension du centre d'hébergement de Outoumaoro, inscrit au contrat de projets, viendra compléter l'offre de logements de nos étudiants îliens mais aussi de la presqu'île.

Vous avez, Monsieur le Président, une véritable préoccupation pour nos enfants des îles et je souhaite rappeler, pour illustrer mon propos, ce rapatriement supplémentaire que le Pays a mis en place pendant les vacances scolaires de la Toussaint, afin de permettre aux collégiens de nos archipels de retrouver leurs familles. Ce rapatriement, malgré son coût, est pérennisé aujourd'hui. Associé au dispositif de PLEI et de WEI, c'est-à-dire l'ouverture de l'internat le week-end, ce sont bien des actions centrées sur nos jeunes pour leur réussite et pour lutter contre le décrochage scolaire.

Au budget 2018, ce sont plus de deux milliards d'AP nouvelles inscrites pour l'éducation et dans la programmation 2018 des chantiers de rénovation et de construction, sont prévus à Taaone pour la rénovation et la modernisation de l'internat, Paea et Arue pour une extension des bâtiments scolaires mais aussi à Makemo et Hakahau.

Toujours dans un souci d'offrir les conditions optimales aux jeunes polynésiens pour réussir dans leurs parcours scolaires et ainsi mieux s'insérer dans notre société, ce sont plus de 300 millions F CFP qui sont affectés à l'équipement de tous les établissements scolaires, y compris les CJA. L'accompagnement à l'équipement informatique de nos écoles, collèges et lycées est maintenu dans ce budget, afin de relever le défi du développement de l'école numérique.

Pour n'oublier personne et surtout aucun élève, le Pays, depuis 2016, apporte aussi sa participation financière à l'enseignement privé pour accompagner leur politique d'investissement en faveur de nos enfants. Grâce à cette aide, l'enseignement catholique a pu rouvrir le CED de Makemo et inaugurera très prochainement le foyer Ioakimi aux Marquises, et l'enseignement protestant a pu ouvrir son lycée agricole à Taravao.

Ce sont, en trois ans, près de 665 millions F CFP dédiés à l'enseignement privé, dont 65 millions F CFP à l'enseignement adventiste pour l'année 2018.

L'ouverture du collège de Teva I Uta et la très prochaine inauguration du collège-lycée de Bora Bora sont deux événements à retenir de votre mandature car, Monsieur le Président, vous avez réussi, en peu de temps, à concrétiser ces deux projets attendus depuis plus d'une décennie par nos populations. Vous avez, malgré la situation économique difficile du Pays et les contraintes budgétaires, mobilisé les ressources financières pour rattraper le retard de près de 10 ans en matière d'infrastructures scolaires et surtout, renoué le dialogue avec l'État, partenaire incontournable dans le fonctionnement de notre système éducatif.

Alors si certains se demandent encore s'il y a quelqu'un, moi aujourd'hui je dis oui. Madame Teura Iriti, il y a bien quelqu'un qui se soucie de l'éducation de nos enfants et de l'avenir de ce Pays.

Au nom des élus de la majorité, Monsieur le Président, nous voulons vous remercier vous et votre gouvernement d'avoir, à travers vos actions et vos arbitrages budgétaires, priorisé les chantiers de l'éducation pour assurer un meilleur avenir à nos enfants à travers une école plus juste, tournée vers la résorption des inégalités territoriales, socio-culturelles, mais aussi la réduction de la fracture numérique.

Cependant, il reste un énorme chantier pour 2018 : celui du transport scolaire afin de limiter l'absentéisme et ainsi limiter le décrochage scolaire mais nous vous faisons confiance pour cela, pour trouver les solutions adéquates à chaque zone.

Je vous remercie. (*Applaudissements dans la salle*)

Le président : Merci, chère collègue.

Nous en avons terminé avec les interventions. Je laisse la parole au gouvernement. Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Oui, président, je ne vais pas être long parce que je ne veux pas retarder plus les débats. Il est 11 h 34.

Je voudrais, tout d'abord, remercier les interventions de nos représentants. Vous comprendrez que je remercie plus spécialement les interventions intelligentes, claires, polyglottes des représentants de la majorité. (*Applaudissements dans la salle*) Et je le dis d'autant plus facilement que ce qui a été dit par les représentants de l'assemblée a été pensé, rédigé par eux-mêmes et ça, effectivement, ça fait plaisir. Ça veut dire que vous examinez les documents qu'on vous envoie. Je pense au document du DOB, je pense au document sur la performance. C'est bien. C'est bien.

Et à ce titre, j'ai envie de remercier et de féliciter aussi Monsieur Geros. Il a fait une plaidoirie sur l'emploi aidé et je pense qu'effectivement, il a raison aujourd'hui de commencer à comparer ce qu'était à l'époque les performances de l'emploi aidé, imaginé par le Tavini Huiraatira et ce que nous sommes venus proposer aujourd'hui. C'est le rôle même du représentant et je voudrais le féliciter pour cela.

Et puis, j'ai envie de lui dire merci effectivement aussi pour ce qu'il a dit au début parce qu'effectivement, j'ai parlé d'envieux ou de jaloux. Ce n'était pas du tout envers cette partie de l'opposition, le Tavini huiraatira, l'UPLD. Je voudrais surtout lui dire merci au nom de l'institution que je représente car je peux vous dire effectivement, aujourd'hui, que l'UPLD a tenu parole. Je sais que le démon est passé chez vous pour essayer de vous convaincre de nous renverser, surtout en 2014 ou 2015 où nous n'avions pas de majorité et je voudrais dire toute ma reconnaissance au groupe UPLD d'avoir résister aux tentations de Satan. Merci bien. Merci bien.

Je voudrais remercier aussi le groupe Tahoeraa Huiraatira. Bon, c'est vrai qu'en voyant Madame Teura Iriti parler, je me voyais, il y a quelques années, au féminin. Je me voyais au féminin. Nos interventions étaient axées non pas sur les dossiers que nous avions sous les yeux, mais vers un homme, celui qui était à notre tête. On était là pour l'encenser, pour dire que c'était le meilleur. Si, aujourd'hui, le Pays va bien, c'est encore lui. Enfin, partout c'est lui. Et je crois que c'est de là que vient la comparaison au coucou et, aujourd'hui, l'appel au coucou. On est en plein dedans là. Effectivement, le coucou a de forte ressemblance — lorsque je vous entends en tous les cas — avec des vieux lions qui, quand ils arrivent à la fin, recherchent un nid, essayent d'occuper le nid des autres, et puis voilà.

Alors si. Il y a quelqu'un, il y a toujours quelqu'un. Il y a toujours quelqu'un. Celui qui dit qu'il n'y a pas quelqu'un, c'est celui qui ne voit pas ou celui qui est sourd et qui parle quand même. Et ça, c'est une anomalie de la nature parce quand on est sourd, on est muet.

Alors merci, merci pour vos critiques parce que ça nous confirme que le Tahoeraa Huiraatira n'évolue pas et je ne suis pas étonné que le Tahoeraa Huiraatira aujourd'hui se délite parce que, si vous continuez comme vous faites, vous risquez d'avoir de grosses surprises.

Mais au cas où, j'ai envie de m'engager ici, comme vient de le rappeler notre ami représentant Geros. Ne comptez pas sur nous pour venir créer de l'instabilité demain. C'est un exemple que je veux ici rappeler parce qu'effectivement, si aujourd'hui la stabilité est devenue une des qualités, ce n'est pas du gouvernement, ce n'est pas d'Édouard Fritch, c'est du monde politique. C'est le monde politique aujourd'hui qui est regardé. Je ne suis pas le seul à être regardé. Si aujourd'hui, il n'y a plus d'instabilité, c'est grâce aussi à la maturité de nos élus. Et cette maturité de nos élus, je dois le reconnaître. Si demain, nous ne sommes pas, par accident, dans la majorité, je le dis d'ores et déjà : Tahoeraa Huiraatira, ne comptez pas sur nous pour renverser la majorité qui sera en place car c'est un problème de respect de la démocratie. C'est un problème de respect de nos populations qui se seront exprimées pour une majorité que l'on doit respecter. Voilà.

Monsieur le président, je ne veux pas être plus long parce que je sais que nous avons beaucoup de travail derrière et je vous rends la parole.

Le président : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il est 11 h 40, certains font déjà le signe de vouloir continuer à travailler mais, ne partageant pas votre enthousiasme à vouloir tout de suite se plonger dans le travail, je vous propose une suspension de séance, en vous invitant à nous retrouver à 13 heures précisément. Comme vient de le dire le Président, effectivement nous avons un ordre du jour chargé et, avec l'accord de l'ensemble des présidents de groupe politique, nous terminerons tous les dossiers aujourd'hui, quel que soit l'heure de nos travaux. Donc je vous invite à bien manger, pas trop non plus parce qu'il ne faudra pas s'endormir tout à l'heure, et à nous retrouver en séance à 13 heures, en vous souhaitant un bon appétit.

La séance est suspendue.

oOo

Suspendue à 11 heures 39 minutes, la séance est reprise à 13 heures 23 minutes.

oOo

Le président : Chers collègues, après avoir bien déjeuné, après avoir célébré, je vous invite à reprendre nos travaux et à examiner le projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018, en invitant Madame le rapporteur à bien vouloir donner lecture de l'article 1^{er}.

M^{me} Virginie Bruant, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

PREMIÈRE PARTIE
Conditions générales de l'équilibre financier

Titre 1^{er}
Dispositions relatives aux recettes

Article 1^{er}.-

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

J'aurais tendance à poser la question de savoir à qui on doit fêter l'anniversaire pour dire : « Joyeux anniversaire » parce qu'on devait démarrer la séance mais on nous a dit d'attendre parce qu'on était au complet ici. On pouvait voter le budget mais bon... Du coup, on a attendu que vous arriviez mais, en tous les cas, à ceux à qui ça s'adresse : « Joyeux anniversaire ! »

Le président : Merci.

M. Antony Geros : Pour continuer, je me pose la question de savoir, Monsieur le Président. C'est vrai que, tous les ans, on a droit à cet article 1^{er}. Est-ce vraiment nécessaire de faire figurer, à chaque fois, que nous acceptons d'entériner la perception des impôts aux collectivités, aux établissements publics, etc. ? Parce que ce sont des impôts que l'on a déjà votés. On a pris les lois du pays donc, là, chaque année, on est obligé de redire, même si on a voté pour ces impôts. Donc il faut quand même dire à tout le monde : « N'oubliez pas, on réitère encore la confirmation qu'on revote encore. On accepte les impôts qui ont déjà été votés par lois de pays. »

Ensuite, en question subsidiaire, Monsieur le président, rappelez-vous l'épisode de l'année dernière. Nous avons commencé par la fin alors que nous devions commencer par le début. Simplement pour dire qu'on a commencé par le budget avant de commencer par les lois fiscales. C'est ça ? Alors du coup, je vous pose la question de savoir comment on fait cette année ? Est-ce qu'on commence par la fin ou par le début ? Pas les lois fiscales, il n'y en a pas. Je veux dire notre document. Ou pour être plus précis, est-ce qu'on commence par les dépenses ou les recettes ? Parce que le problème, vous allez voir que, dès la première page, on est sur des dépenses. Il n'y a pas de recettes. Alors du coup, comment on fait ? On zappe la page et on va sur le chapitre suivant ? Comment on s'organise ?

Le président : Merci, Monsieur Geros.

Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Coucou, je suis là. Ah, elle n'est pas là.

Bonjour Monsieur Geros, bonjour chers amis représentants, Monsieur le président de l'assemblée, chers amis du public et de la presse qui nous regardent sur internet l'après-midi en général.

Je crois que l'anniversaire ne se situe pas très loin de chez vous, Monsieur Geros — si vous habitez toujours la même commune — après je vous laisse déduire de qui il s'agit et lui souhaiter, à juste titre, son anniversaire. En tout cas, je crois qu'il a réservé une part de gâteau pour vous.

La question sur l'article 1^{er} de l'ancien ministre des finances m'interpelle un peu. Mais oui, il faut voter sur toutes les lois du pays, délibérations et arrêté en vigueur pour confirmer effectivement la perception des impôts, produits et revenus affectés à la Polynésie française. C'est donc une obligation effectivement. Il s'agit bien des recettes. Je ne comprends pas bien la deuxième question subsidiaire puisqu'on parle bien des recettes.

Vous demandiez par où l'on commence ? Eh bien ! Par l'article 1^{er}. Merci de votre vote et de votre soutien. Si j'ai bien compris votre intervention liminaire, vous vous apprêtez donc à voter avec nous le budget, ce qui serait vraiment beaucoup d'honneur et de plaisir de partager avec vous ce bon budget 2018.

Merci.

Le président : Merci. Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ? À l'unanimité. Je vous remercie. (Applaudissements.)

Article 2.-

Le président : Merci. S'il n'y a pas d'intervention sur l'article 2, je mets aux voix l'article 2. Même vote pour l'article 2 ? À l'unanimité ? Je vous remercie.

Titre II
Dispositions relatives aux charges

Article 3.-

Le président : Je mets aux voix l'article 3. Même vote pour l'article 3 ? À l'unanimité ? Je vous remercie.

DEUXIÈME PARTIE
Moyens des services et dispositions diverses

Titre 1^{er}
Moyens des services

Article 4.-

Le président : Nous passons à la deuxième partie en ce qui concerne les moyens des services et dispositions diverses. Titre I^{er}, moyens des services. Merci de donner lecture de l'article 4. En section de fonctionnement. Chapitre 960.

S E C T I O N D E F O N C T I O N N E M E N T
(R E C E T T E S D I R E C T E S)

Chapitre 960 -

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur le chapitre 960. Avez-vous des interventions sur le chapitre 960 ? Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : *Bonjour* tout le monde, Monsieur le Président du Pays, Monsieur le président de l'assemblée, tout le public qui nous regarde, *bonjour*.

Concernant les recettes, sur le chapitre 960, à l'article 70-11. On a remarqué une baisse. On voulait comprendre au sein de notre groupe UPLD le pourquoi d'une baisse de 12 900 000 si c'est possible ? Deuxième question, est-ce que le Gouvernement a un projet sur le devenir de l'Imprimerie officielle au vu de la dématérialisation des documents officiels des administrations. Voilà, je vous remercie.

Le président : Merci Madame Galenon. Est-ce que le gouvernement a une réponse à la question ? Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Merci Monsieur le président. Merci Madame Galenon pour cette question qui a aussi été posée en commission. Comme nous avons répondu en commission, effectivement l'année 2017 a été quelque peu surévaluée donc on réajuste la prévision eu égard à ce que nous constatons aux prévisions de réalisations de 2017, soit 64,1 millions. C'est un exercice d'ajustement budgétaire compte tenu du rapport entre prévisions et réalisations comme j'ai pu le dire en commission.

L'avenir de l'Imprimerie n'est pas remis en cause. Une nouvelle chef de service a été mise en place. Elle est en train de faire le point sur l'organisation, la réorganisation de l'Imprimerie et, effectivement, avec pour objectif principal, d'engager ou d'accélérer les efforts de dématérialisation. Cela ne se fera pas en un jour, bien entendu, l'objectif étant de lutter tous ensemble contre le papier mais le temps que l'on soit au point, l'Imprimerie a encore besoin d'imprimer.

Le président : Merci Monsieur le vice-président. Madame Galenon et Monsieur Geros ensuite.

M^{me} Minarii Galenon : Je vous remercie Monsieur le vice-président pour votre réponse. Je voulais seulement faire une remarque, mais gentille Monsieur le vice-président. OK ? Parce qu'en commission, c'est vrai lorsque l'on vous posait des questions, vous faisiez que de nous répéter : « *On me l'a déjà posée, vous n'avez pas bien écouté* ». Ce qu'il faut savoir c'est que l'on n'a pas eu le compte rendu de la commission et, qu'à ce moment-là, je n'étais pas encore arrivée en commission. Donc, je me permets de vous poser la question pour mon groupe et je vous remercie pour votre gentillesse et votre sympathie quant aux réponses.

Merci.

Le président : Merci Madame Galenon. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci Monsieur le président. En fait, Monsieur le vice-président, la question est beaucoup plus pertinente que celle-là. Aujourd'hui, nous évoluons dans nos modes de production. D'une Imprimerie que l'on connaissait très archaïque, avec du matériel de typographie qui date de plusieurs années maintenant, on évolue vers le numérique et donc, la dématérialisation forcément.

Est-ce que vous avez prévu au moins des crédits qui pourraient, de manière tangible, nous révéler que vous avez vraiment l'intention, l'année prochaine, en 2018, de commencer par exemple un rééquipement de l'Imprimerie — à défaut de lui mettre de nouveaux murs — ou même, peut être, de le délocaliser ? Est-ce qu'il est toujours bien localisé, là où il est ? Voilà.

Ce sont toutes ces questions qui nous préoccupent parce que, rappelez-vous l'Imprimerie du 20^e siècle qui publiait *Messenger de Tahiti* — je crois — il le faisait dans les deux langues. Aujourd'hui, il ne le fait plus que dans une seule langue. Du coup, est-ce que l'on a progressé ou on a dégraissé ? Enfin vous voyez ce que je veux dire quoi. Est-ce que dans vos perspectives de développement de l'Imprimerie, on va revenir encore au modèle d'il y a plusieurs années maintenant, du 20^e siècle où l'on va avoir un journal en *langues polynésiennes* et puis un journal — comme c'est publié aujourd'hui — en langue française.

Le président : Merci Monsieur Geros. Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Je voudrais dire à Monsieur Geros qu'il nous a beaucoup manqué en commission parce que cela aurait été l'occasion de développer tout cela. On fait venir l'ensemble des responsables de services, des directeurs, nous avons cinq lignes de fonctionnaires qui se sont mobilisés pour répondre à toutes vos questions. C'est dommage de ne pas venir surtout quand on est membre de la commission de l'économie et des finances. (*Réactions dans la salle.*)

Simplement, je pense avoir déjà répondu à la question. La nouvelle direction est en train d'élaborer le projet de dématérialisation. Nous ne sommes pas du genre — comme peut-être d'autres le font — à inscrire des crédits avant d'avoir un projet. Donc, le projet — dès lors qu'il sera validé par les instances — donnera lieu à une mise en œuvre. Nous sommes sur les recettes mais, tout à l'heure lorsqu'on parlera du Service informatique du Pays, je pense que notre ministre aura l'occasion — si vous posiez la question ou, en tout cas, s'il souhaite aussi y répondre — de vous parler de la dématérialisation de l'ensemble des services du Pays puisque c'est un axe fort fixé par le Président dont l'Imprimerie. Soyez rassurés. En tout cas, je pense que la directrice sera ravie de vous recevoir pour vous exposer ses vues en matière de dématérialisation puisqu'elle n'a pas eu le plaisir de vous rencontrer à la commission.

Le président : Merci. Le rendez-vous étant pris pour connaître la trajectoire qui sera la nôtre. Une dernière intervention Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci pour toutes ces réponses. Comme vous avez soulevé le lièvre, j'aimerais savoir pourquoi on a changé de directrice ? Elle était bien la précédente.

Le président : Je mets aux voix le chapitre 960. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 33 pour et 22 abstentions.

Nous passons au chapitre 961, Madame le rapporteur.

M^{me} Virginie Bruant : Merci Monsieur le président. Je voulais juste donner une petite précision. Le compte rendu de la commission est bien sur Orama depuis lundi.

Le président : Très bien, je vous remercie (*Réactions dans la salle.*) Merci de donner lecture du chapitre 961.

Chapitre 961 -

Le président : Merci. La discussion est ouverte. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci Monsieur le président. C'était juste une question comme ça, Monsieur le vice-président, comme vous avez soulevé le lièvre.

Donc, nous sommes sur SOFIX. L'année dernière lorsqu'on a évoqué le sujet, il était question de remettre en place une nouvelle application, de permettre à tout le monde de pouvoir en disposer notamment aux entreprises privées pour faciliter les procédures douanières de dédouanement. Lors du débat que nous avons eu à l'époque, il était beaucoup question de maîtriser le produit source de l'application SOFIX. Les réponses qui nous ont été amenées étaient des réponses qui n'étaient pas satisfaisantes à nos yeux. Alors peut-être que depuis, vous avez évolué à ce niveau. Est-ce que l'on est toujours sur un progiciel qui, dans deux ans, trois ans, lorsqu'il va nous planter à nouveau à 2 heures du matin, on va être obligés de réveiller toute l'administration pour se mettre en liaison internet avec l'Argentine ou le Brésil, pour essayer de voir où se situe le maillon manquant ou le petit problème qui fait en sorte que SOFIX finalement, patine, bute et puis s'arrête, se plante.

Le président : Merci Monsieur Geros. En ce qui concerne SOFIX, Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Oui, c'est Capri c'est fini, mais pas SOFIX.

Le président : Pas encore.

M. Teva Rohfritsch : Pas encore. Non je disais Capri c'est fini mais pas SOFIX, excusez-moi Monsieur le représentant je faisais un aparté avec notre président.

Effectivement, SOFIX est un outil qui est appelé à être remplacé par FENIX — vous savez celui qui renaît de ses cendres, pas le phœnix parce que le phœnix, il n'y en a qu'un et il n'est pas là, donc on ne parle pas des absents — mais FENIX, avec un F. Ce FENIX-là est en cours de développement avec l'ensemble des utilisateurs, avec le concours bien sûr de notre service de l'informatique, avec la société Bull qui commercialise ce progiciel. C'est donc un progiciel existant qui subit quelques adaptations à nos besoins mais on va sécuriser justement le cœur. Alors son nom original est HIBISCUS — je trouvais que c'était joli on aurait pu le garder — mais HIBISCUS est devenu FENIX, pour dire Fenua import export, d'où le F à FENIX. Donc ce n'est pas un lièvre pour ce coup-ci, c'est un bel oiseau.

Nous travaillons effectivement sur l'adaptation de ce progiciel. On entre dans la période la plus chargée de l'année d'un point de vue commercial et des importations, donc il n'est pas bon de pouvoir le déployer-là. Donc l'idée est de passer la grosse période commerciale où, effectivement, beaucoup de transactions ont lieu en restant sur l'autre SOFIX. *A priori*, à la fin du premier trimestre, début du

deuxième trimestre, on devrait pouvoir déployer — si les derniers tests sont concluants — le FENIX et, par l'occasion, sécuriser effectivement nos transactions.

Le président : Merci Monsieur le vice-président. Je mets aux voix le chapitre 961. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 10 abstentions et 47 voix pour. Merci. Chapitre 962.

Chapitre 962 -

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur le chapitre le 962. Je mets aux voix le chapitre 962. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 10 abstentions, 47 voix pour. Chapitre 963.

Chapitre 963 -

Le président : Merci. Nous sommes sur le chapitre 963 « *Partenariat avec les collectivités* ». Je mets aux voix. Même vote. Abstention pour le Tahoeraa Huiraatira. 22 abstentions et 35 voix pour. Nous passons au chapitre 964.

Chapitre 964 -

Le président : Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Alors, je ne sais pas si la question a été posée en commission, mais — je n'étais pas en commission parce que j'étais au Congrès des maires, de France bien sûr, pas de Polynésie —, et donc, du coup, il serait intéressant de savoir à quoi correspond, par exemple, la participation du Fonds européen et internationaux logée à l'article 74.77 et d'un montant de 1,800 milliard.

M. Teva Rohfritsch : Vous êtes parti deux fois à Paris alors, Monsieur Geros ! Comme on a pris l'avion ensemble. (*Rires dans la salle*) Vous êtes parti voir Monsieur Macron, vous êtes revenu. On est reparti ensemble alors. Parce que j'ai fait la commission avant de partir, moi. Mais, ce n'est pas grave.

Il s'agit effectivement des recettes prévisionnelles liées au décaissement des tranches de l'appui budgétaire. Vous savez, j'ai signé le document de programmation à Bruxelles lorsqu'on est parti ensemble, et je suis allé jusqu'à Bruxelles pour signer au nom du Président de la Polynésie française, le document, puisque, pour la première fois, donc Bruxelles a accepté au travers du FED de nous soutenir par la formule de l'appui budgétaire. C'est-à-dire que les subventions seront versées directement au budget du Pays et il y a un suivi, ensuite, des indicateurs que nous avons arrêtées avec l'Union européenne, de performance finalement et d'efficacité du plan de développement stratégique du tourisme qui est mise en œuvre par Madame Bouteau aujourd'hui et conçu par Monsieur Bouissou à l'époque. Ces recettes sont liées à ça. C'est ce qu'on appelle « l'appui budgétaire du FED ».

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Je voulais revenir sur cet article à ce sous-chapitre. On a eu l'occasion d'en discuter en commission, et vous indiquiez que — si ma mémoire est bonne — il s'agissait de deux tranches de 2017 et 2018 qui étaient versées en une fois. Et je voulais savoir comment vous expliquez que l'État n'avait pas versé, reversé cette participation du Fonds européens et internationaux dans les temps.

M. Teva Rohfritsch : Je ne comprends pas votre question. On parle du Fonds européen de développement. Ce n'est pas l'État qui verse.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Oui, oui. Non, mais, vous vous disiez que justement le Fonds, dorénavant, va être versé directement à la Polynésie française. Il me semblait que vous disiez que c'était la tranche 2017 et la tranche 2018, donc 900 millions, 900 millions, qui auparavant, transitaient par les services... enfin transité par Paris apparemment. Même pas ? Ce sont eux qui ont mis plus de temps que prévu à verser ces deux tranches ? Qu'est-ce que ça va apporter la nouvelle procédure donc que vous venez de développer ? Puisque, là... on est quand même sur 2018 et on se retrouve à récupérer des fonds de 2017 sur l'exercice 2018. Est-ce que la procédure que vous avez évoquée va permettre d'accélérer grandement les choses ? Et si c'est le cas, est-ce que vous pouvez en parler. Merci.

M. Teva Rohfritsch : Oui. Non, ça ne transite pas par Paris. C'est du direct. Bruxelles, c'est l'autonomie. La Polynésie française qui le permet et le statut d'association des PTOM que nous sommes à l'Union européenne. C'est pour cela que j'appelle nos amis de l'UPLD à voter avec nous sur cette recette. C'est *direct to direct*.

Et en fait, c'est parce qu'on a signé le document de programmation en décembre, en fin novembre, là — j'y suis allé — et donc, avec les délais de décaissement qui sont annexés aux documents de programmation. On a une idée précise du versement des tranches. Ce document aurait dû être signé plus tôt pour qu'on ait un versement plus tôt. Mais, la Commission européenne devait finaliser aussi sa partie à elle d'où l'inscription effectivement d'une recette aussi de 2017, de manière à ce que, dès le mois de février, me semble-t-il, nous puissions avoir ces premiers versements, février ou mars. Voilà, c'est pour ça. Mais, il fallait signer d'abord le document de programmation. La commission devait donner son feu vert. Dès qu'elle l'a donnée, c'est pour ça que c'est moi qui l'ai signé parce que j'étais en mission sur Paris, et donc, je suis allé pour la signer au nom du Président en tant qu'ordonnateur territorial du FED. Voilà. Mais, ça ne passe pas par Paris, c'est versé directement.

La différence entre les deux formules, c'est que l'autre formule consistait à subventionner des projets et en fonction du délai d'avancement de chaque projet. Il y avait des décaissements, comme c'est le cas pour l'assainissement de Papeete notamment.

L'appui budgétaire, on vient financer le budget du Pays et on suit ensuite *a posteriori* les indicateurs comme je vous le disais, tout à l'heure, qui sont inscrits dans le cadre du document de programmation et qui sont en fait les indicateurs choisis aussi dans le cadre de la stratégie de développement touristique. Donc, la fréquentation touristique, les recettes touristiques, etc., etc....

Donc, c'est une procédure qui marque une confiance supplémentaire de l'Union européenne envers la gestion de notre pays. Puisqu'au final, ils ne viennent pas contrôler chaque opération de développement touristique, mais financier le budget du Pays. C'est une marque de confiance et de responsabilisation, puisqu'au terme, comment dire, de cet appui budgétaire, on va voir si la stratégie que nous avons mise en œuvre va bien atteindre les objectifs qu'on a fixé. Voilà. C'est comme ça, c'est la différence entre les deux approches. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Monsieur Geros, ensuite, Monsieur Tuheiava.

M. Antony Geros : Merci. Et si on n'obtient pas les objectifs ? Il se passe quoi ?... On ne verse pas les fonds, mais on aura payé la dépense.

Le président : Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du pays, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, et puis, mes chers collègues.

Voici une question qui est en relation bien sûr avec votre contact, notre relation institutionnelle avec l'Europe. Et pour l'instant, on est toujours un petit peu en observation de ce qui s'est passé par rapport à cet appui budgétaire. Je connais un petit peu aussi les procédures. Mais alors se pose la question de savoir, est-ce qu'on a complètement, du coup, abandonné le premier système avec un document unique de programmation qui était censé concerner des politiques sectorielles qui portent sur l'eau, l'assainissement, etc. ? Tout ça c'est fini alors ? C'est-à-dire que nous sommes aujourd'hui... on a tourné la page de cela et on est sur du tourisme pur. C'est la question en fait que je souhaitais poser.

Le président : Merci.

Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Je sens un souffle de l'Europe qui envahit notre assemblée. Et c'est très bien. Le 11^e FED, le choix était effectivement de consacrer au tourisme. Voilà. Ça ne veut pas dire que, pour le reste, on tourne la page. Cela veut simplement dire que ce 11^e FED sera consacré au développement du tourisme. Et le document unique de programmation que j'ai signé concerne le tourisme.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Une dernière intervention, Monsieur Geros, et je mets aux voix.

M. Antony Geros : Alors, autant au niveau du FED, nous sommes sur des projets, et autant en étant sur des projets, il y a une transparence qui est déclinée dans le cadre budgétaire. Et autant en fonctionnement, ça m'interpelle toujours parce que la transparence en matière budgétaire est très difficile à désopacifier parce qu'on est sur des recettes qui représentent 1,8 milliard. Mais sur des dépenses qui correspondent à quoi ?

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Monsieur le vice-président. Une adéquation.

M. Teva Rohfritsch : Je propose, Monsieur le président, qu'en commission, je parle sous la réserve de l'accord de la présidente de la commission de l'économie et des finances, on pourrait faire une session spécifique sur les financements européens et l'appui budgétaire parce que c'est vrai que c'est important qu'on maîtrise bien tous ces mécanismes.

Sur le rapport de performance annuel, vous aurez effectivement le suivi des indicateurs. Et il faut savoir qu'en matière touristique, nous avons choisi les mêmes indicateurs pour le suivi de notre budget et celui de l'évaluation de la portée de ces financements européens puisqu'ils s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de développement touristique qui n'est pas financée que par l'Union européenne. Elle aussi financée par le budget du Pays.

Et puis, tout à l'heure, je pense que, quand on parlera des dépenses touristiques, notre ministre pourra vous dire ce qui a trait au fonctionnement notamment et puis, à l'investissement aussi.

On pourrait peut-être développer davantage ça au travers d'une réunion spécifique, si vous le souhaitez. En tout cas, les indicateurs et la transparence, vous savez, c'est le maître mot de notre gouvernement, vous l'aurez, au moment du vote de chaque compte administratif, aux rapports annuels de performance, vous aurez effectivement le suivi de ces indicateurs.

Je crois pouvoir dire que ceux de cette année, sont déjà atteints.

Le président : Merci. Et nous reviendrons certainement en dépense avec la ministre du tourisme qui détaillera certainement les opérations les plus essentielles. Merci.

Je mets aux voix le chapitre 964. Qui est pour ?... 47 voix pour. Qui s'abstient ?... 10 abstentions.

Chapitre 965 -

Le président : Merci.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Je ne sais pas si c'est lié à la présentation budgétaire. Mais, je ne peux m'imaginer que notre Polynésie ne dispose que de cela comme recettes en termes de ressources propres. On a quand même un territoire de 5 millions de km². Et dans le chapitre dédié justement au secteur des ressources propres, on n'a même pas 100 millions de recettes. Alors, du coup, ça m'interpelle.

C'est pour cela que je disais « est-ce que c'est par formalisme budgétaire que c'est ainsi ? ». Il ne faudrait pas parce que sinon, il vaudrait mieux changer le titre. Parce que ce pays, c'est un pays riche ! Et à travers cette richesse, on devrait pouvoir, à chaque budget, pouvoir quantifier l'amplitude de ce que représentent ces ressources en termes de valeur. Et là, il n'y a rien. Il y a quelques petites coupes de bois, des billots de bois, il y a du bétail, bon, on ne sait pas trop combien.

Peut-être que le ministre pourra répondre en charge du secteur primaire ou à côté de vous.

Le président : Merci, Monsieur Geros. Y-a-t-il d'autres interventions ?... Madame Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président. *Bonjour à tous !*

J'ai l'impression, je pensais un peu à Johnny Halliday, ce matin, mais quand j'entends mon collègue Tony Geros, avec tout le respect que j'ai pour les élus que nous sommes, nous sommes en démocratie et nous avons le droit de poser tant de questions, parce que j'y étais à la commission. Le vice-président a raison de rappeler qu'il y avait beaucoup d'absents ce jour-là et on avait le choix d'avoir tous les techniciens de ce pays pour obtenir toutes les réponses adéquates à nos questionnements. Parce qu'elle est un peu ridicule la question de Tony, on sait pertinemment ce qui est inscrit dans les recettes de notre budget. C'est le peu de patrimoine. On parle de ressources propres primaires est géré directement par la collectivité, mais on sait pertinemment que, dans le secteur primaire, nous avons beaucoup de partenaires privés qui œuvrent dans ce secteur-là.

Alors, Monsieur le président de l'assemblée, si certains ont l'intention cet après-midi de faire durer un peu les débats pour quelque raison. Moi, je vous dirai qu'il va falloir activer un peu nos travaux, et puis, les questions un peu plus ou moins au bord du ridicule, c'est bon quoi. C'est bon.

Non mais, non mais, on comprend tous... (*Réactions dans la salle*) Non, non, non, non... En plus... (*Réactions dans la salle*) Non, non, non... En plus, c'est moi qui parle ! Levez au moins vos doigts si vous voulez parler ! (*Réactions dans la salle*) (Le président : « S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! ») Non mais, on a compris, depuis ce matin, briller par votre absence en commission et venir après en séance, on sait pertinemment quelle est l'issue du vote. Chers collègues, *on connaît la chanson*, c'est bon ! C'est bon, *on connaît la chanson !*

Le président : Merci.

Une dernière intervention, Monsieur Geros, et ensuite, on met aux voix.

M. Antony Geros : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je ne veux pas énerver ma collègue du Sénat. Mais en fait, j'ai acheté un morceau de bois pour faire un bar. Il y a deux semaines, ça m'a coûté 250 000 francs, et là, mon pays, pour les coupes de bois

qu'il fait, il n'encaisse que 100 000 francs pour 2018. Alors, du coup, je me pose la question de savoir, mais il n'y a pas du coulage ou... je ne vais pas utiliser d'autres termes sinon on va dire que Geros, il diffame. Non mais, vous vous rendez compte, un budget de 160 milliards et on vient nous bassiner avec une recette de coupe de bois de 100 000 F CFP. Mais expliquez-moi ! À quoi correspondent ces coupes de bois ? C'est des copeaux de bois, ça.

Le président : *Merci.* Vito, une dernière intervention, après je mets aux voix.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs du gouvernement, bonjour.*

Au départ, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je me suis rappelé que, l'année dernière, parce que nous (NDT, exclusif) n'avions aucune intervention, le Président s'était énervé en disant : mais qu'est-ce qui se passe, vous ne dites rien ?!... Aujourd'hui, nous avons envie d'intervenir, mais cela énerve la sénatrice. Allez y comprendre quelque chose !... (Rires et réactions dans la salle.) En plus ! elle n'est pas encore fâchée !...

Parce qu'elle m'a fait réagir, je vais en profiter pour interroger notre ministre ou... je ne sais plus qui a en charge l'agriculture, vu tous les changements qui ont été opérés.

Par rapport au bétail que nous avons acheté, quelle est leur provenance ? Où ont-ils été élevés ? à Toovi ?... (Rires dans la salle.) Ne riez pas ! C'est important de connaître la provenance du bétail acheté par le gouvernement.

Merci.

Le président : *Merci.* Bien. Je mets aux voix...

Monsieur le vice-président, je sens que vous voulez apporter une réponse. S'il vous plaît !

M. Teva Rohfritsch : Johnny a chanté « Allumez le feu ! ». Non simplement, je ne répondrai pas sur l'origine des animaux — je vais laisser mon collègue spécialiste vous répondre sur le sujet — éventuellement, ce que je peux vous dire c'est qu'ils sont bien sélectionnés. Ce sont de beaux mâles que l'on fait venir.

Globalement, sur la demande de Monsieur Geros qui a été ministre des finances, vice-président du Pays, il sait très bien que sur les ressources propres, ce que nous cherchons à faire — en tous les cas nous — ce n'est pas d'avoir plus de recettes pour le Pays. C'est de faire en sorte qu'il ait un tissu privé qui se développe et que cela fasse de l'emploi, que ça permette à des entreprises de se développer dans l'agriculture, dans tous les secteurs de nos ressources propres.

Vous semblez regretter qu'il n'y ait finalement pas plus de ponctions du Pays sur le secteur primaire. Ce dont je m'étonne. La planche de bois que vous avez acheté, j'espère que vous l'avez acheté dans le privé pour faire tourner l'économie parce que si je vous suis, il faudrait que nous fassions aussi des magasins de ventes de bois, le Pays. C'est une économie de l'Est de l'Europe que vous prônez-là, communiste. Ce n'est pas le parti du gouvernement, effectivement. Donc, on ne cherche pas à développer les recettes, mais on cherche à développer l'activité pour faire en sorte que ce secteur se développe. Donc, c'est une bonne chose que, finalement, le Pays n'engrange pas tant de recettes que ça sur cette ligne-là. Voilà.

Le président : Vraiment une dernière, Monsieur Geros, après je mets aux voix.

M. Antony Geros : La dernière, la dernière. S'il ne répond pas, ça va être la dernière, bien sûr.

Non mais c'est vrai qu'à l'époque vous n'étiez pas né, Monsieur le vice-président. L'époque où les conventions avec les propriétaires de terres en Polynésie avaient été signées par le Président du Pays. À cette époque-là, un engagement du Pays avec le propriétaire avait été formalisé sur le marbre de convention et en considération du fait que le reboisement de la Polynésie devait passer par les *pinus*. Au bout d'une trentaine d'années — normalement la durée de pousse de ces *pinus* pour arriver à maturité — afin de pouvoir exploiter, la moitié de la valeur de la récolte devait revenir au Pays. Alors ma question est de savoir : qu'en est-il en 2018 ? Puisque l'on est sur le budget 2018 ? Ne me dites pas qu'il n'y a que 100 000 F CFP ? On a dépassé les 30 ans maintenant.

Le président : *Merci.*

M. Antony Geros : Donc est-ce qu'effectivement le Pays engage une politique de coupe — bon, vous me dites « oui » — à travers une délégation de service public ? Parce que cela nous appartient, c'est nous qui avons signé les conventions, à moins que, depuis, les choses ont changé. Mais, en tous les cas, à l'époque où j'étais aux affaires du Pays, c'est comme ça que j'ai compris le dispositif qui avait été initié à l'époque où, ni vous, ni moi peut-être, n'étions nés.

Le président : *Merci.*

M. Teva Rohfritsch : Monsieur Geros, venez en commission. Vous avez tous les chefs de service qui sont là pour répondre à vos préoccupations, vos supputations. Allez aux Marquises, les *pinus* sont toujours là-bas. Quand ils ne seront plus là-bas, vous pourrez vous étonner pourquoi on n'a pas engagé de recettes. L'objectif, effectivement, est de développer l'utilisation de ces *pinus*. Donc, à ce moment-là, la traduction budgétaire se fera. Mais venez en commission la prochaine fois, au lieu de rester dans votre bureau.

Le président : Je mets aux voix le chapitre 965. Qui est pour ? 10 abstentions. 47 voix pour. Nous passons au chapitre 966.

Chapitre 966 -

Le président : *Merci. Même vote pour le chapitre 966 ? Même vote. Chapitre 967.*

Chapitre 967 -

Le président : *Merci. Même vote pour le chapitre 967 ? Une question, Monsieur Geros.*

M. Antony Geros : Voilà, merci, Monsieur le président.

Alors effectivement, sur le chapitre de ces recettes, il est question d'amendes et de confiscations non fiscales. Est-ce que l'on peut m'expliquer à quoi correspondent notamment les recettes qui sont inscrites au titre de cet article et qui correspondraient selon la thématique du chapitre, au travail ou à l'emploi ?

Le président : *Merci, Monsieur Geros.*

M. Teva Rohfritsch : On ne peut pas dire qu'on en a parlé aussi en commission. Ce sont les amendes liées à l'Inspection du travail. Voilà. Extrapolation par rapport à ce qui s'est passé cette année, projection sur l'année prochaine.

Le président : *Merci. Je mets aux voix le chapitre 967. Même vote ? Même vote.*

Nous passons au chapitre 968.

Chapitre 968 -

Le président : Un million. Même vote pour le chapitre 968.

Nous passons au chapitre 969.

Chapitre 969 -

Le président : Merci. Sur l'enseignement, Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Je vais essayer de m'exprimer avec le maximum de respect possible. Mais, en fait, j'ai juste une question. Il s'agit donc principalement des dotations de l'éducation nationale. Est-ce que vous pouvez, Madame la ministre, m'expliquer pourquoi cette baisse de 24 millions sur les deux exercices, entre 2017 et 2018 ? D'autant qu'un certain nombre d'actions — je pense au dédoublement des classes de CP, je pense également à tous les nouveaux programmes ou nouvelles orientations — qui sont mises en place et qui doivent normalement générer des moyens supplémentaires ? Tout à l'heure, j'interviendrai au niveau des dépenses et je poserai peut-être la même question.

Merci de votre réponse, Madame la ministre.

M^{me} Tea Frogier : Alors je crois que je vais éviter les termes de « c'est également quelque chose qui a été discuté en commission ». Je n'étais pas présente en commission mais les éléments de réponse ont été apportés de manière plus constructive, dirons-nous.

Il n'y a pas de diminution au niveau des recettes et notamment de la recette affectée du ministère de l'éducation. Par contre, c'est vrai que lorsqu'on regarde... En fait, s'il devait y avoir une diminution, ça serait à hauteur de 119 millions qui représentent les 119 millions de dotations à la direction de l'enseignement du privé qui devraient apparaître. Donc, en définitive, si on regarde de manière globale les dispositions, il n'y a qu'une diminution de 24 millions, mais en fait c'est parce que nous avons déjà cette diminution, ce transfert finalement — parce que ça ne transite plus par nous — de 119 millions pour la direction de l'enseignement privé qui est versé directement. Nous avons finalement une augmentation puisque l'on voit que sur certaines autres recettes affectées nous avons eu des dispositions qui viennent ramener à une diminution finalement ne serait-ce que de 24 millions tels que vous l'avez perçue. Mais cette diminution de 24 millions, en définitive, ce n'est pas une vraie diminution. La vraie diminution aurait dû être de 119 millions parce que ces 119 millions n'apparaissent plus aujourd'hui sous cette ligne générique, mais sont versés directement à la direction de l'enseignement privé. En définitive, le petit delta que vous observez a été largement compensé par des recettes supplémentaires.

En gros, pour résumé, il n'y a pas eu de diminution au niveau de la recette affectée, enregistrée et versée par le ministère de l'éducation nationale.

Le président : Merci. Il y a un mécanisme différent d'affectation des crédits, visiblement.

Monsieur Leboucher, une deuxième intervention.

M. Michel Leboucher : Merci pour votre réponse, Madame la ministre, mais c'est quand même ce qui apparaît dans le budget, les dotations nationales entre les deux exercices.

Le président : Merci. Madame Tetuanui.

M^{me} Tea Frogier : Si je peux peut-être intervenir parce que ça me donne également la possibilité d'intervenir par rapport au bel oratoire que nous avons eu, ce matin, de Monsieur Tony Geros. Les chiffres sont têtus, nous sommes d'accord, effectivement. Les chiffres sont les chiffres mais après, il y a une façon d'interpréter les chiffres. C'est peut-être là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec les éléments qui ont été évoqués. Donc, en l'occurrence, s'il y avait effectivement des chiffres têtus, vous devriez observer au titre de ce budget s'il y avait véritablement — si on parle bien de diminution — une diminution de 119 millions parce que tout simplement ces 119 millions sont transférés autrement. En l'occurrence, vous n'avez pas cette diminution de 119 millions. Cela veut bien dire qu'il y a eu un mécanisme aussi de compensation, véritablement, au niveau de cette ligne.

Pour terminer, Monsieur Geros, vous avez fait une démonstration magistrale d'une règle de trois, mais en l'occurrence cela m'a quelque peu inquiété parce que le fait d'en arriver à déduire que le fait de bénéficier d'un dispositif de stage qui a été adopté et validé par l'assemblée de la Polynésie française — parce que les dispositifs passent quand même sous la validation de l'assemblée de la Polynésie française — en faisant votre règle de trois amène à constater que vous auriez un versement d'une indemnité de 170 000 F CFP mensuels, en mensualisant et en faisant une moyenne. Cela démontre bien que les chiffres sont bien têtus, mais que vous avez une approche qui est totalement erronée. En l'occurrence ces dispositifs de stage de type CAE, ce sont 80 000 F CFP quand on a moins de 30 ans, par mois, et ce sont 100 000 F CFP quand on a plus de 30 ans, par mois.

Là aussi, même si la démonstration apparaissait comme magistrale, ça m'a interpellé parce que de là à pouvoir indiquer que nous sommes hors-la-loi dans l'application des textes... Voilà la démonstration justement, à mon sens, qui me semble aller dans le sens du fait que les chiffres sont têtus, nous sommes bien d'accord. Il faut faire très attention à l'interprétation et au discours que l'on peut tenir derrière et par application simple d'une règle de trois.

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Madame Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Là, sur l'éducation et au niveau des recettes, je ne peux pas me taire. J'ai envie quand même de dire à l'ensemble de mes collègues au sein de cet hémicycle *de remercier comme il se doit les Français*, surtout au niveau de l'éducation. Là, je pèse mes mots. Là, je pèse mes mots. On est en train de pleurnicher pour quelques réajustements qu'on a pu faire récupérer comme vient d'expliquer notre ministre. Mais je vous assure et je parle en connaissance de cause, *chers collègues, c'est peut-être nous qui sommes le mieux doté dans le budget de l'État, notamment pour ce qui est de l'éducation*. Au moins, même si *nous n'apprécions pas trop les Français, dites-leur merci pour nos enfants*.

Et pour finir, Monsieur le président, non mais c'est important parce que la critique est trop facile et nous menons... C'est pour ça que je salue l'ensemble des parlementaires, *et notamment ceux qui vont en France pour travailler*, les députés aussi bien et les sénateurs de la Polynésie française pour le travail qui est mené là-bas surtout au niveau de l'éducation nationale. Je vous assure, toutes les autres collectivités pleurent, mais je pense au niveau du budget de la Nation, la collectivité Polynésie française a été la mieux dotée en crédits. Et, en plus, au niveau de l'éducation nationale.

Donc, je répète : merci aux Français. Même si nous n'aimons pas trop...

Voilà. Merci.

Le président : Merci Madame la sénatrice. Au risque de me tromper, je vais vous donner la parole. La réponse de la ministre consiste à dire tout simplement qu'il n'y a pas de diminution, simplement qu'il

y a d'autres circuits qui ont fait apparaître une affectation de ces dotations.

Monsieur Geros et ensuite, Madame Levy-Agami.

M. Antony Geros : On l'a très bien compris, Madame la ministre, mais je vous ai également rappelé que, faute d'information, on est obligé de se débrouiller avec ce qu'on a. C'est ce qu'on a appris de l'école primaire, la règle de trois. Ça permet quand même de jauger. C'est notre façon d'approcher les indicateurs, quand on n'a pas l'information qu'il faut.

Pour en revenir à ce que disait Madame la sénatrice, mais bon sang, nous sommes français ! (*Réactions dans la salle*) Depuis que tes ancêtres ont été achevés à coups d'arbalètes ou je-ne-sais-quoi. En 1844, 1846, nous sommes français. Alors pourquoi aujourd'hui on s'étonne, on s'émeut du fait qu'on n'a pas assez de crédits ? C'est tout à fait normal ! Pourquoi les autres collectivités comme Paris, Nice, Toulouse auraient un meilleur traitement que nous ? Est-ce qu'à Toulouse, on a fait les essais nucléaires ? Ah !

Le président : Restons sur le chapitre s'il vous plaît.

M. Antony Geros : Mais tout ça, tout ça est à mettre dans la balance.

Le président : Merci.

M. Antony Geros : Quand vous allez négocier, vous n'allez pas dire : « ah non, non, non, ne parlez pas des essais. On reste juste sur l'éducation. » Non mais bon sang !

Le président : Merci, on reste sur le chapitre Monsieur Geros.

M. Antony Geros : C'est exactement comme ça qu'il faut voir les choses. J'ai l'impression qu'on a honte.

Le président : *Māuruuru.*

M. Antony Geros : Lorsqu'on vient dire qu'on n'a pas assez de crédits, « ah non, non, non surtout pas ! Crime de lèse Majesté ! » Non ! Le même traitement pour tout le monde.

Le président : Merci, Monsieur Geros. Merci.

Une dernière intervention, Madame Levy-Agami. Restons sur le chapitre 964.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Mon collègue m'a ôté l'intervention de la bouche puisque j'allais dire que la Constitution française garantit le droit à l'éducation. Parce que nous sommes français, nous avons droit à l'éducation pour tous, y compris au fin fond des Tuamotu, dans les plus petites îles de Polynésie française. C'est la raison pour laquelle la remise en question de recettes ou l'ajout de nouvelles recettes nous intéresse au plus haut point, puisque c'est l'application directe des règles qui régissent la Constitution, qui fait de nous des Français, aussi bien en Polynésie française que celui qui va se retrouver à Nice ou à Paris. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

Le président : Merci.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Donc Madame Lana Tetuanui, merci pour vos interventions mais, s'il vous plaît, ne mettez pas le feu, on est là pour discuter. *Māuruuru.*

Le président : Donc nous sommes rassurés. Il n'y a aucune diminution, simplement d'autres circuits d'affectation.

Je mets aux voix le chapitre 969. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 22 abstentions et 35 voix pour. Nous passons au chapitre 970.

Chapitre 970 –

Le président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres ainsi que chers collègues en cet après-midi ensoleillé.

J'aurais des questions à poser sur les recettes des structures de soins. Je voudrais savoir si cela correspond à des recettes de nos hôpitaux périphériques. Ça, c'est la première question.

La deuxième concerne la participation de la CPS à hauteur de 58 millions. S'agit-il là du contrat d'objectifs concernant le cancer ?

Enfin, je voudrais avoir une explication sur l'article 772 « Produits sur exercice antérieur » et qui se monte à 400 millions F CFP. Voilà mes trois questions.

Le président : Madame Levy-Agami et ensuite, nous laisserons le gouvernement répondre aux questions.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Pour aller dans le même sens que ma collègue, j'aurais souhaité, Monsieur le ministre, avoir le détail des recettes de structures de soins. Comment ces recettes des structures de soins se répartissent et, en tout cas, se déclinent ? Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante. Je vais laisser Monsieur le ministre de la santé répondre aux questions.

M. Jacques Raynal : Merci, Monsieur le président.

Merci, mesdames les représentantes pour vos questions. La réponse aux deux premières questions de Madame la représentante du Tāvini, c'est oui. Ça correspond bien aux recettes de l'ensemble des hôpitaux périphériques et, pour la deuxième partie de la question, au com' cancer donc vous aviez parfaitement vu.

Ensuite, pour ce qui concerne la répartition des recettes posée par Madame la représentante du Tahoeraa, c'est 600 millions F CFP pour les hôpitaux périphériques et ça correspond à des titres de recettes qui ont fait l'objet d'un report de perception.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Je mets aux voix le chapitre 970. Qui est pour ? 37 voix pour et 10 abstentions. C'est bien ça ? Très bien. Nous passons au chapitre 971.

Chapitre 971 –

Le président : Merci. Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

J'aurais deux questions à poser concernant les deux premiers articles des recettes directes. Je voulais savoir si la participation de l'État pour l'éducation correspond au dispositif des REP+ et, pour jeunesse et sports, si cela correspond au dispositif CNDS.

M^{me} Tea Frogier : La recette qui est mentionnée au titre de la participation de l'État pour l'éducation, ce n'est pas pour les REP+, c'est pour le transport scolaire.

Le président : Merci.

M^{me} Éliane Tevahitua : Pour jeunesse et sports ?

Le président : Monsieur Geros. Il y a également une deuxième question de Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Vous avez dit, Madame la ministre, pour le transport scolaire. Que 100 millions F CFP ?

M^{me} Tea Frogier : Au chapitre correspondant, à savoir vie sociale, effectivement, c'est l'enveloppe correspondante des 346 millions F CFP. C'est au titre de ce chapitre vie sociale et c'est la recette pour les transports scolaires, qui est donc versée par l'Éducation nationale.

Il y avait la deuxième question sur la participation de l'État pour la jeunesse et les sports. Il s'agit des services civiques, du CNDS donc au niveau de l'Institut jeunesse et sports.

Le président : Merci, Madame la Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix le chapitre 971. Qui est pour ? 22 abstentions et 35 voix pour. Nous passons au chapitre 973 « Environnement ».

Chapitre 973 –

Le président : Merci. Monsieur Geros et ensuite Monsieur Tuheiava.

M. Antony Geros : Alors c'est dans ce chapitre que sont logées les recettes en matière d'extraction d'agrégats et je me rappelle que l'ancien ministre, qui n'est plus en poste aujourd'hui, avait évoqué tantôt, lorsqu'il était en activité, la mise en place d'un plan rivière qui allait justement permettre aux élus de l'assemblée, de manière plus précise, de localiser le lieu où les extractions allaient être autorisées. Alors depuis, nous n'avons plus de nouvelles. On nous a juste dit ça comme ça et c'est vrai que, depuis, il n'y a plus eu d'intempéries comme il y avait eu à l'époque où le sujet était en effervescence. Donc du coup, je pose la question de savoir, finalement, qu'est-ce qu'il en est de ce lieu d'extraction qui avait été repéré dans le cadre du plan rivière.

Le président : Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Merci, Monsieur le président.

Ce sont trois questions que je vais résumer. La première concerne aussi cette annonce du projet de carrière que le gouvernement avait — je crois que c'était en milieu d'année — annoncé dans la vallée de la Papenoo, avec un chiffre assez inquiétant d'ailleurs de mètres cubes de terre... Bon. Où ça en est ?

La deuxième, quelle est la suite finalement de la procédure qui a été jugée, il y a peu, sur le remblai du Mahana Beach ? Parce qu'il me semble, d'après nos informations, qu'une procédure judiciaire s'est terminée par un jugement. Est-ce que ça s'arrête là ?

Et enfin, quelque chose de beaucoup plus financier. On sait effectivement que — en tout cas, vous l'annonciez dans votre proposition de budget 2018 — un prévisionnel de 50 millions F CFP pour des redevances sur les agrégats et on sait effectivement qu'une fois que les entreprises s'acquittent de ses redevances, finalement, on ne trace pas réellement les bénéfices réalisés par ces entreprises à partir de ces agrégats. Ce qui serait intéressant, c'est de voir un peu les vues du gouvernement, en tout cas

comment le gouvernement voit les choses sur ce suivi-là parce qu'il est bien évident que si ces 50 millions F CFP de redevances sont réalisées sur les agrégats, le bénéfice réalisé par les sociétés en question n'est absolument pas de 50 millions F CFP. Je dirais même plus, que c'est le centuple qui est réalisé, et même en toute proportion gardée.

Mais peut-être que vous avez des informations beaucoup plus précises là-dessus. Est ce que ce *ratio*-là est pris en compte ? Comment vous voyez les choses, Monsieur le ministre ?

Le président : Merci. *Monsieur le ministre !*

M. Luc Faatau : *Monsieur le président, bonjour. Et bonjour* à tous les représentants.

S'agissant du plan rivière, effectivement, il y a des études qui sont en cours. Des travaux se poursuivent sous l'égide de mon collègue de l'environnement, qui a effectivement pour objectif de trouver des moyens de protéger les rivières, les cours d'eau ou de mettre en place une forme d'exploitation beaucoup plus réfléchie, beaucoup plus raisonnée dans ce domaine. Je vous ferai quand même remarquer que, malgré le fait que cette étude ne soit pas encore terminée, nous avons quand même fortement réduit les extractions d'agrégats dans les rivières et que ces extractions ne sont autorisées qu'après avis des services techniques, des services compétents dans ce domaine, qui fait intervenir les services de l'environnement, les services de l'équipement et également les services communaux.

Donc pour l'instant, il nous est encore trop tôt de dire ce qu'il en est véritablement de ce travail qui a été entamé sur les rivières de Polynésie, notamment de Tahiti. Tout ce que je peux dire c'est qu'il y a énormément de rivières sur notre principale île. On en a recensé jusqu'à 75 dont 50 qui sont assez impétueuses et qui méritent que l'on y attache de l'importance, qu'on y mette des moyens pour éviter des catastrophes naturelles, comme celles qu'on vient de vivre en début d'année.

Pour la carrière de Papenoo, il y a des études qui ont été menées déjà il y a quelques années. Aujourd'hui, nous sommes encore au stade de l'étude de faisabilité. L'appel d'offres qui avait été mené, c'était pour faire appel à des bureaux d'études qui pourraient mener l'étude de faisabilité de ce domaine de Papenoo. Cette étude a été lancée. Le projet carrière a été lancé avec le support et avec l'appui des associations environnementales qui préféreraient que — comment dire — pour remplacer l'agrégat de rivière, on aille dans les carrières. C'est une décision qui était concertée. Ce n'est pas la seule décision du Pays. Les associations ont soutenu. Maintenant, aujourd'hui qu'il y en a qui font marche arrière. Ce n'est pas nouveau ça. Les gens qui savent danser le tango dans notre Pays, il y en a beaucoup. C'est un pas en avant, deux pas en arrière.

Donc, je m'étonne que beaucoup d'associations aujourd'hui contestent ce plan. Il faut savoir aussi qu'à l'heure actuelle, depuis plusieurs années, les extractions en propriété privée sont très répandues. Et ces terrains ont des propriétaires. Il revient aux propriétaires de prendre la décision de faire de l'extraction dans sa propriété.

Donc, la carrière de Papenoo, c'est celle qui est à la mode aujourd'hui. Les travaux se poursuivent, et après on verra, lorsqu'on aura les résultats définitifs de cette étude de faisabilité, si on fera de l'exploitation ou pas. Mais, je précise aussi que l'exploitation ne sera pas faite par le Pays. L'exploitation sera confiée aux carriéristes actuels. Ce n'est pas un projet pour retirer leur activité. Au contraire, c'est pour les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Effectivement, il y aura une redevance qui devra être payée au Pays comme c'est le cas aujourd'hui, sur chaque extraction. Mais, les études se poursuivent également dans d'autres domaines, à Papara, à Teahupoo. On essaie de trouver des solutions pour alléger le sort difficile que subissent nos rivières.

Voilà ce que je peux vous répondre. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui. Merci, Monsieur le ministre.

Mais, en fait, là, les indicateurs sont au vert. Il y a la reprise d'activité. Les entreprises vont commencer... Des dispositifs ont été mis en place pour permettre aux jeunes ménages de pouvoir construire. Donc, on se configure déjà dans la reconstruction. Et donc, demain, plusieurs entreprises vont chercher justement à se fournir en agrégats. Jusqu'ici, aucun schéma directeur n'a piloté l'extraction. Chacun le faisait un peu comme il le pouvait. Mais je pense qu'aujourd'hui, il faut arrêter ça. Il faut que la puissance publique puisse dicter les règles qu'il faut pour respecter à la fois l'environnement et éviter que, demain, ces associations ne viennent juste pour un dossier, qui n'est pas stratégique, bloquer complètement un développement.

Donc, c'est la question que j'ai posée, tout à l'heure : est-ce que vous êtes configurés pour, par exemple, imposer qu'il n'y ait plus d'extractions en dehors du lieu choisi par le Pays dans le cadre du plan ou bien de l'étude que vous entamez ?

Le président : Merci.

Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, Monsieur Geros pose des questions et répond à ces mêmes questions.

Les premières questions portent effectivement sur les recherches de carrières, parce que vous savez que nous sommes en train de rechercher des carrières. Vous avez parlé de la filière Papenoo. Cette recherche est actuellement en cours et, effectivement, il faut qu'on arrive à les identifier, à mesurer le potentiel de ces carrières, et ensuite, comme l'a dit le ministre, à les livrer aux carriéristes.

Sur les rivières, l'objectif — celui que vous venez d'évoquer —, c'est effectivement d'éviter complètement les extractions de rivières. Bien que nous ayons quelques problèmes, puisqu'à un moment donné, il faudra quand même que l'on sorte les tout-venants dans les rivières pour curer les rivières. Vous avez vu quand même que, tous les lits de rivières sont en train de monter de niveau. On ne peut pas laisser les choses comme ça. Les associations ne comprennent pas qu'il faut retirer les tout-venants. Donc, on va laisser les tout-venants en l'état et on regarde ce qu'il va se passer ?... Ce qu'il va se passer, c'est que ça va déborder de partout.

Mais ce qui est quand même plus compliqué, c'est que, même au niveau des carrières, les associations commencent à s'y opposer. On n'a pas commencé le travail que, déjà, il y a des oppositions. Donc, j'ai demandé au ministre de l'équipement et au ministre de l'habitat de regarder dans quelle mesure, demain, nous pourrions construire des maisons, ici en Polynésie, qu'en bois, puisque je crois que l'accès au béton nous sera complètement fermé. C'est ce que j'ai déjà dit aux associations. Si vous ne voulez pas qu'il y ait d'agrégats dans notre pays, eh bien, il faut construire des maisons en bois. Sommes-nous prêts à accepter de ne construire des maisons qu'en bois ? La réponse a été claire : Non. Alors, comment on fait, puisque vous ne voulez pas qu'on aille sur la terre, vous ne voulez pas qu'on aille dans l'eau ? On va aller où chercher des agrégats ? On va prier ?... Peut-être que ça nous tombera du ciel. Effectivement, ça peut arriver un jour...

Mais cette difficulté, elle est liée à ce que vous êtes en train de faire aujourd'hui, Monsieur Geros. C'est qu'on sème le trouble dans l'esprit de nos associations. À un moment donné, il faut qu'on fasse le choix. Vous savez, ça me rappelle ce qu'il se passe aux Tuamotu, dans les îles où il n'y a effectivement pas d'agrégats. On est obligé d'aller chercher de la soule de corail. Les effets sont beaucoup plus néfastes que ce que l'on fait dans nos rivières ici. Mais, on est obligé de le faire parce

que sinon on n'a pas de quoi construire. Et vous avez raison, au moment où on a envie de lancer les constructions, c'est une question nodale.

Donc, laissez-nous faire ! On va vous apporter la réponse, je pense, dans les jours à venir, dans les mois à venir. Mais, nous sommes penchés sur ce problème.

Merci beaucoup.

Le président : Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix le chapitre 973... Une dernière intervention, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Je partage votre souci, Monsieur le Président, parce que nous étions aux affaires du Pays et nous les avons reçues également pour les mêmes motifs.

Mais, en fait, maintenant, en question subsidiaire, c'est qu'on prélève des redevances sur les agrégats. Donc, quand ces entreprises vont se servir dans le domaine public, c'est-à-dire dans les rivières, elles vont quand même prélever un patrimoine qui appartient au Pays. Et donc, on leur dit : « Payez les redevances, mais ce patrimoine qui appartient au Pays, vous allez le revendre. » Et elles vont se faire du gras dessus. Alors, du coup, il m'est venu une idée en me disant que ce n'est pas normal que nous ne retenions juste la redevance alors qu'en fait, le patrimoine, c'est celui qu'elles prélèvent et puis, elles font leur fonds de commerce dessus. Ça nous appartient !

Par contre, effectivement, si le prélèvement se trouvait dans une propriété privée, ça appartient aux propriétaires. Imaginez-vous que vous dites aux propriétaires : « Écoutez, je suis désolé, ce qui a été prélevé dans votre propriété nous appartient ! Donc, si c'est revendu, ça revient au Pays. » Le propriétaire va dire : « Non, c'est à moi ! ». Et il a raison. Donc, du coup, au niveau des rivières, je prends la même analyse, et je me demande pourquoi on accepterait qu'un entrepreneur vienne faire son fonds de commerce sur un patrimoine qui appartient au Pays.

Le président : Merci.

M. Édouard Fritch : Monsieur Geros a été pendant dix ans aux affaires du Pays. Vous ne vous êtes pas posé la question à l'époque ? Il a fallu que vous attendiez dix ans de plus pour que vous soyez un peu plus mature pour vous poser ce genre de question ? Monsieur Geros, il faut être raisonnable. Je veux bien qu'on brasse de l'air, mais pas à ce point-là ! Vous ramez dans le vide, là !

Le président : Je mets aux voix le chapitre 973. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Nous passons au chapitre 974.

Chapitre 974 -

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 974 « Réseaux et équipements structurants ». Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 22 abstentions et 35 voix pour. Merci.

Nous passons au chapitre 975.

Chapitre 975 -

Le président : Merci.

Monsieur Geros, sur le chapitre « Transport »

M. Antony Geros : Voilà à nouveau Monsieur Geros, cette fois-ci, sur des redevances aéroportuaires. Je pose ma question par procuration parce qu'en fait, c'est le président qui m'a dit de la poser, parce qu'il a cherché à retrouver où était sa taxe d'aéroport, et je lui ai dit que ce n'était pas dedans. Il m'a dit que c'était peut-être ça la redevance aéroportuaire. Alors, je me suis dit : 100 millions, c'est tout ? Du coup, je pose la question de savoir, après vos rencontres respectives qui se sont échelonnées sur un calendrier de plusieurs jours ou d'une journée — je n'en sais trop rien, je n'étais pas présent — comment ça va se mettre en place. Ils ont pris une délibération, maintenant, pour la suite, il ne sait pas trop.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur Geros, je vous renvoie à la question que vous avez posée au tout début, sur l'article 1^{er}. Nous faisons référence aux lois, délibérations et arrêtés en vigueur. Là, vous parlez de l'avenir ? Une prévision budgétaire de recettes s'appuie sur les recettes actuelles et la projection sur 2018. Nous avons bien pris note du vœu exprimé par le conseil municipal et son maire, président de l'UPLD et du Tavini, mais, pour l'instant, la loi n'est pas votée.

Mais, à chaque fois qu'on vous voit, elle est multipliée par 10 la recette prévisionnelle. Donc, il faut peut-être vite qu'on se revoie avant qu'on atteigne des sommes dépassant l'entendement. Parce qu'on est passé de *one dollar* à *hundred dollars*. J'espère qu'on ne va pas être à *thousand dollars* après ! Parce qu'il faut quand même que ce soit supportable par les voyageurs qui viennent nous rendre visite.

Mais, au-delà de la boutade, Monsieur le président, ce sont les recettes actuelles et leurs projections. Si jamais une telle loi devait voir le jour, un collectif budgétaire ajustera la recette prévisionnelle, bien entendu. Il faut que les présidents se voient ! (*Rires*)

Le président : Merci.

Je mets aux voix le chapitre 975. Même vote pour le chapitre 975 ? 22 abstentions et 35 voix pour.

Chapitre 976.

Chapitre 976 -

Le président : La discussion est ouverte.

Madame Teura.

M^{me} Justine Teura : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, *bonjour*. Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, à tous, *bonjour*.

J'ai deux questions. Une première question sur les autres redevances et recettes d'utilisation du domaine. S'agit-il ici du domaine terrestre ? Et la deuxième question, sur les revenus des immeubles : quels immeubles ? *Merci*.

Le président : Merci. Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : On est sur — pareil — les projections de recettes par rapport à ce qui a été engagé, ce qui ne correspond pas au domaine maritime, effectivement, c'est le foncier.

Le président : Merci. Monsieur Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci bien, Monsieur le président.*

J'ignore qui du ministre ou du vice-président sera le plus à même de répondre à ma question. Sur les 314 millions de recettes inscrites ici, que représente la part liée aux parcs à poissons ? Nous avons besoin de savoir et de comprendre combien de recettes ont dégagé les parcs à poissons et les fermes

perlières. Nous avons besoin de comprendre, car ce chiffre, tel qu'il apparaît, n'est pas très parlant. Merci.

Le président : Merci, Vito.

M. Édouard Fritch : *Une réponse sera donnée à votre question, mais je vais vous demander de faire preuve de patience car nous ne disposons pas de ces données précises dans nos documents. Vous souhaitez connaître le montant des recettes dégagées par les parcs à poissons ; c'est bien ça ? Les parcs à poissons et les nacres. Nous sommes également en train de voir ce que cela a représenté pour les holothuries et les bénitiers. Car il existe désormais des élevages de bénitiers et ceux-ci sont également soumis à la taxe domaniale...*

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Si on ne peut poser aucune question, il suffit de nous le dire. Nous nous tairons dans ce cas-là !*

M. Édouard Fritch : *Il est crucial que vous connaissiez le montant des recettes dégagées grâce aux bénitiers et aux holothuries...*

M. Victor Maamaatuaiahutapu : On veut juste comprendre, Monsieur le Président ! (Le président : « S'il vous plaît ! »)

M. Édouard Fritch : *C'est important. Car la question qui va arriver tout de suite après c'est : est-ce que cette taxe est juste au regard de ce que gagnent ces gens-là ?*

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Non. C'est une bonne chose que les gens des Tuamotu gagnent beaucoup d'argent.*

Le président : *Merci.* Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Monsieur le Président, mon intervention porte sur les remblais qui se font en bord de mer, ce que l'on appelle les concessions maritimes. Nous avons déjà eu l'occasion de débattre de la façon dont nous pouvions gérer cela de manière efficiente. Il était question d'interdire désormais aux gens d'effectuer des remblais en bord de mer. Nous avons convenu, avec la DAF, que cette dernière fasse le nécessaire pour remédier à cette difficulté que nous avons identifiée à l'époque où nous étions aux affaires du Pays, et qui perdure sans doute jusqu'à aujourd'hui.*

Ma question porte sur l'opportunité d'utiliser des drones pour aller, non pas espionner les gens, mais... Car, à l'époque où nous avons fait appel à la DAF, elle nous avait indiqué qu'elle n'avait pas la compétence pour effectuer les contrôles sur le terrain. Ainsi, lorsque ses agents se rendaient chez les particuliers, ils n'avaient pas le droit de pénétrer à l'intérieur des propriétés et étaient obligés de rester à l'extérieur et d'appeler : « Il y a quelqu'un ? Il y a quelqu'un ? ». Et l'utilisation de drones pourrait être une solution. Des drones pourraient survoler les propriétés pour faire des constatations. Ainsi, dès lors qu'un drone identifierait un remblai illégal en bord de lagon, la DAF pourrait alors intervenir et ne serait plus obligée de rester à l'extérieur de la propriété concernée. Les forces de l'ordre pourraient alors dresser un constat et mettre une contravention.

C'est important. C'est très important car des sociétés sont installées sur certains de ces anciens remblais et notre volonté est de régulariser ces situations. Il n'est pas envisageable de demander à une pension de famille ou à un hôtel de libérer le remblai sur lequel ils sont installés. Mais, maintenant, il faut empêcher que de nouvelles pensions de famille ou que de nouveaux hôtels soient bâtis sur des remblais en bord de mer. D'où l'utilité des drones. Et si nous ne pouvons pas utiliser de drones, eh bien utilisons les satellites. Nous avons des accords avec des sociétés qui exploitent des satellites. Je vous laisse le soin de m'apporter une réponse.

Le président : *Merci. Merci.*

M. Édouard Fritch : *Il a répondu à sa propre question. Lorsque je vous regarde aujourd'hui, je me rends compte que vous êtes tous très intelligents ! Mais il se trouve que toutes ces questions, elles n'ont jamais été posées à l'époque. Ce n'est que maintenant que vous prenez conscience de toutes ces difficultés ? Ce que vous dites est vrai. Mais si nous taxons trop les habitants des îles, il (NDT : M. Victor Maamaatuaiahutapu.) risque de venir ici faire du grabuge. Nous ne supportons plus leurs allégations. C'est pourquoi nous proposons une fiscalité juste qui permette de redistribuer équitablement nos richesses et qui permette également à nos concitoyens des Tuamotu de dégager des bénéfices.*

Merci, Monsieur le président. C'est aussi clair que cela. Merci.

Le président : Madame Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Le sujet que Tony Geros vient d'évoquer est tellement important et explosif que je suis bien contente que ce soit lui qui l'évoque aujourd'hui. Parce qu'on n'a pas besoin d'aller chercher des drones. Vous savez, entre nous-mêmes, ce sont les histoires de voisinage qui dénoncent les uns et les autres. *Nous nous tirons dans les pattes. Par contre, lorsque nous avons un voisin d'origine métropolitaine, nous fermons les yeux et nous nous taisons.*

Mais, ce que dit Tony... Cette année-là... Pour ma part, j'ai été très attentive à tout ce qui a pu être dit. Que s'est-il passé justement à l'époque où Tony et les autres étaient au pouvoir ? Le service dont il a parlé a, à leur demande, diligenté des enquêtes, notre population a été traduite en justice et a été condamnée à payer des redevances pour les remblais dont il est aujourd'hui question. C'est une première chose.

Et que s'est-il passé ? Notre population est venue nous rencontrer. En effet, comment était-il possible de demander à des personnes installées depuis plus de 30 ans sur ces remblais de démolir leurs maisons et de remettre les remblais en question dans leur état initial ?

Écoutez-moi attentivement. C'est important parce que c'est un sujet qui passionne tout le monde, ces histoires de concessions maritimes. Et moi, étant membre de cette fameuse commission, qu'est-ce que le gouvernement de l'époque avait décidé ? Interdiction d'autoriser de nouvelles occupations à titre privé, sauf pour les projets d'intérêt public. Je suis le film, parce que c'est important que toutes nos populations écoutent ça. Quel est le gouvernement qui est venu ici pour tenter de régulariser, parce qu'on a foutu tous nos *Polynésiens* devant le TA ? Ils ne sont même pas fichus d'aller régler ces rappels de cotisation, de concessions depuis des années...

Qu'est-ce que le gouvernement Tapura a fait sous l'égide du ministre Tearii Alpha ? Nous avons demandé d'essayer de sortir une loi du pays pour aider nos Polynésiens à régulariser ces fameuses histoires de concessions maritimes. Alors, aujourd'hui, quand on vient me parler de drones, franchement, il faudrait peut-être qu'on aille aider tous nos Polynésiens à pouvoir régulariser toutes ces vieilles concessions parce que, malheureusement, ils sont là depuis des années pour des problèmes fonciers, ils n'ont nul part ailleurs où aller habiter. Mais oui, je fais partie aussi de ces élus qui disent aujourd'hui : arrêtons d'autoriser aussi toutes ces nouvelles demandes de concessions parce qu'aujourd'hui, quand on veut regarder la mer, on ne voit que des pans de murs tout autour de la route de ceinture !

C'est un sujet qui me passionne, Tony, parce que ce qui est malheureux aujourd'hui... Des drones pour aller voir ceux qui ne respectent pas la législation ? Non, on n'en a pas besoin. *Aujourd'hui, les gens se dénoncent entre eux.*

Mais aujourd'hui, ce qui me réjouit, c'est que le gouvernement actuel ait mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour proposer des solutions à nos populations afin de régulariser une situation que nous avons tous cautionnée depuis des années !

Voilà ce que je voulais dire à ce sujet. Merci.

Le président : Merci, Madame la sénatrice.

Une dernière intervention, Monsieur Geros, et je mets aux voix.

M. Antony Geros : Merci, Madame la sénatrice.

Malheureusement, c'est bien plus compliqué que ça, à moins que les choses aient évolué depuis... Parce qu'à l'époque où nous étions aux affaires du Pays, j'ai assisté à l'instruction d'un dossier qui concernait justement un remblai sur Papara dont je tairai le nom du propriétaire qui, justement, s'était fait traduire en justice par sa voisine. Le juge a pris le texte de loi, la délibération — à l'époque, c'était des délibérations — et a donc condamné le propriétaire qui avait remblayé sans autorisation la surface lagonaire, à remettre en état les lieux. Il ne l'a pas fait. Il ne l'a pas fait. Et qui a été condamné après ? Eh bien, figurez-vous que c'est le Pays. Ça a coûté un paquet de millions de condamnation. On a été condamné parce qu'on aurait dû intervenir pour obliger celui qui avait enfreint la loi à remettre les lieux en état. En faisant quoi ? En se substituant à lui et en lui donnant la facture après. C'est pour ça que je disais que c'est bien plus compliqué que ça. (Le président : « Merci. »)

Or, aujourd'hui, les choses n'ont pas été complètement régularisées. D'où la question que je pose : est-ce qu'on se satisfait aux textes qui ont été mis en place pour essayer de régulariser, ou bien est-ce que vraiment, au niveau du Pays, il y a une démarche qui est entreprise, dans le cadre d'une réflexion, dans le cadre de la concertation, pour compléter les textes qui nous manquent afin de nous préserver ? En fait, c'est pour nous préserver, nous. (Le président : « *Merci.* ») Parce qu'une fois que les textes sont adoptés, le juge regarde, il lit, et puis aussi bêtement que c'est écrit, il applique. C'est le droit.

Le président : Merci, Monsieur Geros. Je crois comprendre qu'il y a une réflexion qui est en cours, d'après les propos de notre sénatrice.

Je mets aux voix le chapitre 976. Même vote pour le chapitre ? 10 abstentions et 47 voix pour.

Nous passons au chapitre 990.

Chapitre 990 -

Le président : Gestion fiscale. La discussion est ouverte. Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président. J'ai fait l'effort, à deux reprises, malgré ma somnolence, de poser ma question. Et par deux fois, je n'ai obtenu aucune réponse. Je vais donc tenter à nouveau de poser ma question. Si on ne peut pas poser de questions, il suffit de nous le dire ! Il est important, à nos yeux, de connaître la situation économique de nos îles dans l'archipel des Tuamotu, de savoir combien de perliculteurs y travaillent... Je ne vous ai pas parlé d'holothuries. Ma question est simple : d'où proviennent ces 314 millions ? Je ne vous parle pas non plus, comme Tony l'a fait, des gens qui ont été condamnés par la justice et qui n'ont jamais été contraints d'assumer leur condamnation. Ça, c'est du passé. Je souhaite juste disposer de ces chiffres.*

Le président : *Merci,* Vito.

M. Tearii Alpha : *Je vais vous répondre très brièvement. Sur ces 300 millions, la moitié provient des redevances domaniales appliquées aux hôtels qui possèdent des bungalows sur l'eau. 130 millions proviennent de l'activité perlicole, 130 millions. Quand aux parcs à poissons, ils n'ont dégagé que 10*

millions de recettes, car la redevance annuelle appliquée aux parcs à poissons n'est que de 20 000 francs. Comme vous le savez, Vito, le prix de la redevance est très bas. Ainsi, la plus grosse partie des recettes ne provient pas des parcs à poissons. Les recettes proviennent en majorité des hôtels et de la perliculture. Au jour d'aujourd'hui, 850 fermes perlières ont une carte de production. De 1 000, nous sommes passés à 800 fermes perlières. Comme vous le savez, il y a de petites exploitations et des exploitations beaucoup plus importantes.

Merci.

Le président : *Merci,* Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci bien.*

Monsieur le président, vous aviez annoncé votre volonté de voir la TDL être supprimée ? Est-ce toujours d'actualité ou avez-vous changé d'avis ? La taxe de développement local, la TDL...

Et deuxièmement, juste au dessus de la ligne consacrée à la TDL, il y a une taxe qui s'applique aux touristes de passage chez nous, la taxe forfaitaire touristique. En quoi consiste cette taxe ?

Le président : *Merci.* Madame Levy-Agami, ensuite, Monsieur Tuheiava et on laissera le gouvernement répondre aux trois interventions.

Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : *Merci,* Monsieur le président.

À l'occasion des discussions que nous avons eues en commission législative, le vice-président, ministre des finances, nous indiquait qu'il y a une augmentation des recettes fiscales versées au budget de la Polynésie française du fait d'une hausse du rendement fiscal, suite à une amélioration de la situation économique. C'est ce qui nous a été indiqué.

Je me suis rappelée qu'on avait eu le Payeur du Pays qui était venu nous rendre rencontrer à l'assemblée et qu'il nous avait indiqué qu'il avait réussi à avoir un taux de recouvrement beaucoup plus important par le passé puisqu'habituellement nous avons un recouvrement d'impôt qui tourne autour de 89 F CFP sur 100 F CFP et que, lui, avait réussi à recouvrer jusqu'à 96 F CFP sur 100 F CFP. Il nous indiquait que ça pouvait générer sur le budget à venir quasiment 3 milliards, donc je voulais poser la question de savoir qui dit la vérité. Est-ce que c'est grâce au travail du Payeur et à ses équipes qu'on a réussi à avoir un meilleur recouvrement de l'impôt ou à une hausse de l'activité économique, une amélioration de l'activité économique parce que là j'ai deux informations qui sont relativement contradictoires ?

Merci.

Le président : *Merci.* Une dernière intervention, Monsieur Tuheiava et le gouvernement répondra aux questions.

M. Richard Tuheiava : *Merci,* Monsieur le président.

Récemment, en fait, nous avons eu la grosse satisfaction d'entendre le gouvernement se pencher de façon sérieuse sur les boissons sucrées comme une réponse, si vous voulez, aux fléaux du diabète et de l'obésité, deux fléaux différents, mais qui sont complémentaires. L'obésité, eh bien on a atteint 50 % finalement de la population polynésienne, qui dépasse l'IMC. Et le diabète, on connaît, c'est une des principales causes de la longue maladie.

On se posait, au niveau du groupe, la question de savoir si cela allait se transformer en une taxe

nouvelle ou est-ce que c'est intégré dans la fameuse TDL, ou est-ce que c'est ailleurs ou comment, en tout cas, au titre de la recette, cette question allait être traitée ou alors est-ce que cela fait partie justement du fameux compte spécial intitulé Fonds de prévention sanitaire et social.

Le président : Merci. Sur les trois interventions, Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Oui merci pour votre intervention. Monsieur Geros, je vous réponds en français, on n'a jamais dit qu'on allait supprimer la TDL. On va la toiletter. Peut-être que c'est un autre groupe à l'assemblée mais ce n'est pas nous.

M. Édouard Fritch : On ne peut pas.

M. Teva Rohfritsch : Il faut garder une protection quand même pour notre industrie.

M. Édouard Fritch : Eh bien oui.

M. Teva Rohfritsch : On va toiletter, notamment regarder les produits qui sont frappés de TDL alors qu'ils ne sont plus fabriqués ici. Donc, c'est une TDL qui est injuste à ce moment-là. Le chantier a été ouvert, nous travaillons sur le sujet ce qui fait que nous avons toujours des recettes.

Sur la taxe forfaitaire touristique, je ne l'ai pas trouvée. On a une taxe forfaitaire voyageurs, c'est ceux qui dépassent la franchise. Quand ils passent la douane, vous savez qu'il y a une franchise voyageurs. Si vous avez trop acheté en allant au congrès des maires, vous êtes taxés en arrivant. Nous avons droit à un certain nombre de bouteilles d'alcool ou de cigarettes. Je vous regarde vous mais voilà, je ne balaye pas largement la salle parce que les élus respectent la franchise. Mais voilà ! Il y a une franchise et, au-delà de la franchise, il faut s'acquitter de la taxe douanière en fait.

Ensuite, sur le fonds de prévention — que l'on n'a pas encore créé, il va se créer effectivement — le chantier est ouvert, les discussions avec le ministère de la santé et puis les entreprises qui seront soumises bientôt à la taxation, ne sont pas terminées. Il y a des projections qui sont en cours. Je ne sais pas si c'était la question qui était posée mais on proposera à votre sanction, tout à l'heure, la création de ce fonds de prévention et, ensuite, de l'abonder déjà de 100 millions pour pouvoir amorcer les premières actions. On en parlera certainement au cours des dépenses tout à l'heure. Le ministre de la santé pourra vous en parler. Dès que les lois fiscales nouvelles seront prêtes, nous reviendrons devant notre assemblée pour proposer à ce moment-là l'abondement plus pérenne de ce fonds.

Ma chère Sandra, cela faisait longtemps, comment vas-tu ? Madame la représentante — pardon, pas de familiarités entre nous, en tout cas, en séance publique — j'ai envie de vous dire les deux mon capitaine. C'est parce que l'économie va mieux que l'on peut mieux recouvrer les impôts qui ne sont pas payés puisque l'on rétablit des situations de capacité de paiement. C'est à la fois comme l'atteste l'ISPF, l'Institut d'émission d'outre-mer et tous les observateurs, le mieux économique globalement qui permet d'avoir de meilleures recettes et c'est ce mieux économique qui permet au Payeur au travers de ses méthodologies de recouvrement, c'est vrai, de mieux percevoir l'impôt. Mais s'il n'y avait pas un mieux économique, on peut avoir les meilleures méthodes possibles, on ne perçoit pas d'impôts parce que quelqu'un qui ne gagne rien ne peut pas payer. Donc, l'impôt est perçu aussi parce qu'il y a le mieux économique. C'est la conjonction des deux donc il n'y a pas d'antinomie entre les deux. Voilà.

Le président : Merci Monsieur le vice-président. Je mets aux voix le chapitre 990. Qui est pour ? 47 voix pour. Qui s'abstient ? 10 abstentions. Sur le chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Nous sommes au chapitre 991. Je mets aux voix le chapitre 991. Même vote pour le chapitre 991 ? Même vote. Total des recettes de fonctionnement.

Total des recettes de fonctionnement -

Le président : Je mets aux voix le total des recettes de fonctionnement. Même vote ? 22 abstentions et 35 voix pour.

Nous passons en section d'investissement, chapitre 021.

S E C T I O N D ' I N V E S T I S S E M E N T
(R E C E T T E S D I R E C T E S)

Chapitre 021 -

Le président : Merci. Y-a-t-il des interventions sur le chapitre 021 ? Je mets aux voix le chapitre 021. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 22 abstentions et 35 voix pour. Nous passons au chapitre 901, moyens internes.

Chapitre 901 -

Le président : Merci. Pas d'intervention ? Même vote pour le chapitre 901 ? 22 abstentions et 35 voix pour. Merci. Chapitre 903.

Chapitre 903 -

Le président : Merci. Pas d'intervention sur le chapitre 903 ? Même vote ? Même vote. Chapitre 904.

Chapitre 904 -

Le président : Nous sommes au chapitre 904, Tourisme. Même vote pour le chapitre 904 ? Même vote. Nous passons au chapitre 905.

Chapitre 905 -

Le président : Je mets aux voix le chapitre 905. Même vote ? Chapitre 906.

Chapitre 906 -

Le président : Même vote pour le chapitre 906. Nous passons au chapitre 909.

Chapitre 909 -

Le président : Chapitre 909, enseignement. Même vote pour le chapitre 909 ? 22 abstentions et 35 voix pour. Merci. Chapitre 910.

Chapitre 910 -

Le président : Chapitre 910, santé. Même vote. Chapitre 911.

Chapitre 911 -

Le président : Chapitre 911, santé. Excusez-moi vie sociale. Même vote ? Même vote. Chapitre 913.

Chapitre 913 -

Le président : Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci Monsieur le président. À quoi correspond l'inscription prévue à l'article 274 ?

Le président : Merci. Au chapitre 274 ?

M. Antony Geros : Non, nous sommes au chapitre 913, à l'article 274. Nous sommes en recettes.

M. Teva Rohfritsch : Le 274, on n'entend pas bien d'ici. Je pense qu'il faudrait Monsieur le président, au budget de l'assemblée, que l'on renouvelle un peu la sono. On n'entend pas bien les interventions.

Le président : Vous n'entendez pas bien les questions. Est-ce que vous pouvez reformuler Monsieur le représentant ?

M. Teva Rohfritsch : Si, j'ai bien compris la question. Donc, il s'agit de prêts qui sont fléchés. Ce sont des emprunts qui sont fléchés sur des opérations spécifiques « environnement », qui sont inscrits en recettes d'investissement.

M. Édouard Fritsch : C'est normal.

M. Teva Rohfritsch : Non, ce n'est pas la première fois. On vous aurait caché ça à l'époque ?

M. Antony Geros : On a fait 8 milliards de prêts. Ils ne sont pas fléchés ceux-là ?

M. Teva Rohfritsch : Tous les prêts ne sont pas fléchés. Il y a des prêts qui financent globalement le budget du Pays et certains qui sont fléchés sur des opérations.

M. Antony Geros : Ce sont des prêts qui sont faits où ?

M. Teva Rohfritsch : Qui sont faits où ? Avec qui, vous voulez dire ? Eh bien, auprès de bailleurs de fonds spécifiques. Mais il y a des prêts qui sont génériques sur le financement du budget global du Pays et des prêts qui sont des opérations spécifiques à l'environnement.

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 913, environnement. Même vote ? 22 abstentions, 35 voix pour. Nous sommes au chapitre 914.

Chapitre 914 -

Le président : Chapitre 914. Pas d'intervention, chapitre 914 ? Même vote ? 10 abstentions et 47 voix pour. Chapitre 916.

Chapitre 916 -

Le président : Merci, nous sommes au chapitre 916. Je mets aux voix le chapitre 916. 47 voix pour ? Et 10 abstentions ? Une question ? Monsieur Geros.

M. Antony Geros : On peut nous donner des précisions sur les recettes relatives à l'article 211, concernant les terrains, pour 7 milliards. C'est une écriture d'ordre ou bien ce sont des cessions ?

M. Teva Rohfritsch : Ce sont des écritures d'ordre.

Le président : Très bien, donc je mets aux voix le chapitre 916, même vote ? 10 abstentions et 47 voix pour. Chapitre 951.

Chapitre 951 -

Le président : Merci. Y a-t-il des interventions sur le chapitre 951 ? Je mets aux voix. 22 abstentions et 35 voix pour. Total des recettes d'investissement.

Total des recettes d'investissement -

Le président : Même vote pour le total des recettes d'investissement ? 22 abstentions ? 22 abstentions et 35 voix pour. Total général des ressources.

Total général des ressources -

Le président : Même vote pour le total général ? Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 4. 22 abstentions, 35 voix pour ? Merci. Nous passons à l'article 5.

Article 5.-

Le président : Merci. La discussion est ouverte, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Les prêts spécifiques sont-ils inscrits à l'article 5, dans les 8,400 milliards ?

M. Teva Rohfritsch : C'est l'intégralité des emprunts. Voilà. Ensuite, ils sont ventilés en recettes d'investissement comme on vient de le voir quand ils sont fléchés. On peut prendre l'exemple du quasi fonds vert que nous avons signé — il y a trois ou deux semaines je ne sais plus — avec l'AFD. Donc, comme il y a une enveloppe spécifique à taux zéro, elle est fléchée sur des opérations environnementales. Vous avez bien la connaissance de l'ensemble de l'emprunt contracté par le Pays et, ensuite, les emprunts qui sont fléchés sur les opérations environnementales, par exemple, sont inscrits en recettes d'investissement sur la rubrique environnement.

Le président : Merci Monsieur le vice-président. Y-a-t-il d'autres interventions sur l'article 5 ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 22 abstentions, 35 voix pour. Nous passons à l'article 6.

Article 6.-

Le président : Merci. Je mets aux voix l'article 6. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 12 abstentions et 45 voix pour. Merci. Article 7.

Article 7.-

Chapitre 022 -

Le président : Nous sommes au chapitre 22. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci Monsieur le président. Lorsque nous avons fermé le CAVC, on nous a expliqué que la nouvelle procédure consistait à tout loger en dépenses imprévues et ensuite, en cas d'intempéries, à reventiler et même quand vous avez demandé de vous donner le blanc-seing pour effectuer, en dehors d'une décision formelle de l'assemblée, les opérations idoines pour pouvoir disposer de ces fonds en temps et en heure.

Or, les contacts que nous avons eus de ceux qui ont été sinistrés — notamment de certaines routes de notoriété publique en plus, dans une commune qu'affectionne bien notre président parce qu'il en est maire — certains riverains de ces servitudes se plaignent du fait que les travaux n'ont toujours pas été faits. On fait du rebouchage, etc. Donc, ils nous interpellent sur le fait que, peut-être, à l'assemblée, on n'a pas voté les crédits et tout. Je leur ai donc dit : « *Non, les crédits ont été logés en dépense*

imprévue. Maintenant, le gouvernement a toute latitude pour pouvoir disposer de ces crédits et faire exécuter les travaux en temps et en heure ».

Alors, du coup, est-ce que vous pouvez nous rassurer là-dessus ? Est-ce que c'est effectivement la procédure en vigueur ? À moins que, depuis, les choses ont encore changé. Parce que c'est effectivement la première fois qu'on pratique ce genre de procédure. Mais en tout état de cause, sur le terrain, ce n'est pas encore réalisé.

M. Richard Tuheiava : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le vice-président, j'ai une question qui porte sur — pour essayer de nous faire gagner du temps — quasiment l'ensemble des postes de dépenses du budget. Mais aux chapitres 617 et 622 à chaque fois. Et nous avons, en réalité, au niveau du groupe, 617 « Études et recherche », 622 « Rémunération d'intermédiaires et honoraires ».

Et rien que pour le premier, 617, en faisant la totalité des dépenses, nous parvenons à un chiffre au total pour 2018 de 468 millions en additionnant l'ensemble des dépenses. Et pour le poste 622, c'est-à-dire « Rémunération d'intermédiaires et honoraires » pour 2018, nous parvenons à un total de 1,800 milliard, c'est-à-dire qu'en additionnant uniquement ces deux dépenses, à chaque fois, sur chaque thématique, eh bien, nous arrivons à un montant de 2,300 milliards. Ce qui est quasiment quelque chose comme presque dix pour cents de la dette de la Polynésie annuelle. Au niveau de l'annuité, je veux dire.

La question qui est importante, qui nous paraît importante, c'est celle de savoir en fait, comment est-ce qu'on arrive à un tel montant ? Bon, au-delà de ça, est-ce que nous sommes réellement dans des études qui sont, d'une part pertinente sur la totalité des 2,8 milliards, 2,3 milliards ? Deuxième question : est-ce que les marchés sont déjà attribués ou... ? Comment ça fonctionne pour arriver à un tel montant ? Voilà, Monsieur le vice-président.

Le président : Merci, cher collègue.

Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président.

Sur les dépenses imprévues, il faut effectivement bien les doter puisqu'au regard de ce qui s'est passé, l'année dernière, de manière imprévue, dès le mois de janvier, il y a eu des intempéries, et donc, nous ajustons l'enveloppe à hauteur de 400 millions pour tirer aussi les leçons de ce qui s'est passé, l'année dernière, de manière à re-ventiler, comme vous l'avez dit, ensuite, ces crédits.

Il y a deux types d'opérations — et le ministre de l'Équipement complètera — qui n'ont pas encore pu se réaliser. Celles qui nécessitent des études poussées et les études ont été lancées. C'est pour ça qu'on ne voit pas encore la réalisation. Je pense notamment au pont de Matatia puisqu'un pont de secours a été mis. Mais pour refaire un pont en évitant effectivement qu'en cas d'embâcle ou que les mêmes causes reproduisent les mêmes effets, les ingénieurs sont en train de reconcevoir la configuration du pont, sa solidité, son ancrage, sa pente. Parce que l'idée qu'il monte et redescende sur une amplitude qui est moindre, qui n'est pas très longue, de manière à ce qu'on puisse préserver la vitesse de circulation sur la route de ceinture tout en évitant que des embâcles ne viennent trop facilement bouchées le pont. Enfin, je vous passe tous les détails. Ça nécessite des études qui ont été faites cette année.

Ensuite, vous avez le cas de dégâts causés sur le domaine communal ou sur le domaine privé. Et donc, nous sommes pris par la réglementation effectivement du Pays, que ce soit le CAVC, que ce soit ce mode de financement. Vous ne l'ignorez pas en fin juriste que vous êtes. Et donc, il y a eu des

discussions de faite avec les maires. Et chaque maire ensuite prend sa décision de transférer ou pas au Pays, le domaine concerné de manière à ce que nous puissions intervenir.

Et nous ne pouvons pas intervenir sur le domaine communal. Donc, c'est ça. Il faut dire la vérité jusqu'au bout, aux administrés qui vous disent « pourquoi on n'a pas fait ? ». Est-ce qu'il manque une décision à un moment municipal ? Est-ce que les documents d'arpentages ont été fournis ? Est-ce que, de manière précise, on a transféré ce domaine communal au Pays ? Ou est-ce qu'on ne souhaite pas le faire ? Ce sont des sujets effectivement un peu plus complexes que de dire « c'est parce qu'il n'y a pas les crédits. » Ce n'est pas une question de crédits en fait.

Mais le reste des opérations lorsqu'on intervient sur le domaine territorial, c'est fait ou c'est en cours.

Le président : Merci.

Monsieur Geros, ensuite, Monsieur Tuheiava, et nous terminerons par Monsieur Leboucher.

M. Antony Geros : Alors en fait, Monsieur le vice-président, il s'agit de notre commune à nous. Au sein du conseil municipal, nous avons pris la délibération de transfert. Et à force d'attendre, on a décidé de payer nous-mêmes les travaux. Parce que justement les administrés venaient nous voir pour nous dire « Mais, qu'est-ce qui tarde ? » On leur a dit « Écoutez, nous, on a fait notre boulot. Il y a la délibération de transfert. Maintenant, on ne sait pas qu'est-ce qui tarde ? » À moins que mon maire, par derrière, il dit « Non, non, il ne faut pas faire ! ». Ça, je ne sais pas.

Mais en tous les cas, voilà, en tant qu'élu de l'assemblée, je pose la question de savoir : est-ce qu'on a mis en œuvre la nouvelle procédure pour Papehue ?

Le président : Merci.

Monsieur Tuheiava, et ensuite, Monsieur Leboucher.

M. Richard Tuheiava : Oui, Monsieur le président.

Je n'ai peut-être pas été suffisamment clair dans ma question ou alors elle n'est peut-être pas le sujet. Mais enfin, on est dans le sujet des dépenses imprévues. Sur le fond, je faisais mention d'une dépense budgétée de 2,8 milliards sur 2018. Pas sur du concret, mais sur des études et recherches, d'autre part, et sur des rémunérations d'intermédiaires. C'est-à-dire qu'on n'est pas réellement dans la gouvernance politique publique, là. On est dans l'apparat gouvernance pour permettre aux décideurs de, je dirais, mieux décider. Mon souci, c'est que si je mentionne cette question-là, c'est qu'on la retrouve, en réalité, sur chacune des dépenses du budget 2018. Ce n'est pas une exception. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'il est question d'un fonds d'affectation, un compte spécial qui parle de fonds de prévention sanitaire, et tout à l'heure, on en parlait de 200 millions. Moi, je vous parle de 2 milliards pour des études. Alors que l'obésité et le diabète en faisant le total, on est à peu près à 30 milliards par an autant au titre de la longue maladie. Alors, je repose ma question : comment ça se fait qu'on arrive à 2,8 milliards d'études et d'honoraires d'intermédiaires ? Mesdames et Messieurs du gouvernement, s'il vous plaît.

Le président : Très bien. Merci.

Monsieur Leboucher pour votre intervention.

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le vice-président, je vous remercie d'avoir abordé le sujet de Matatia. Si vous permettez, je poserai quelques questions. On a bien compris que ce n'est pas des problèmes liés au CAVC puisque

les crédits sont disponibles. Maintenant, on se rend compte que ça traîne quand même beaucoup. Les habitants sont vraiment très, très embêtés par le fait que le pont... J'ai entendu dire qu'il y aurait également des origines un peu techniques sur la conception notamment du pont. Est-ce que vous pouvez me donner quelques réponses ? Je ne sais pas si ça s'adresse à Monsieur le ministre l'Équipement peut-être.

Merci de votre réponse.

Le président : Merci. Donc, trois interventions : Papehuet, les crédits de 2,8 milliards et Matatia.

M. Teva Rohfritsch : Je me demandais de quelle commune parlait Monsieur Geros. C'est de Paea. Les deux ?... Vous habitez deux communes ?... O.K. Ça me rassure.

Vous avez répondu, Monsieur le Président avait raison, tout à l'heure, vous faites les réponses à vos questions.

Vous avez pris une décision au conseil municipal de transférer au Pays et, puis après, vous avez décidé de faire vous-même les travaux. Donc, le Pays ne va pas revenir sur vos travaux. Là, où vous n'avez pas fait les travaux, il faut que le Pays intègre effectivement ce domaine public, à condition que l'arpentage soit fait — je l'ai dit, enfin je l'ai répété — avec les documents d'arpentage soient fournis. Parce qu'il ne suffit pas de dire la servitude machin, elle est transférée. Elle commence où. Elle s'arrête où, je parle sous le contrôle du directeur des affaires foncières, du ministre en charge des Affaires foncières et, dès lors que les documents sont complétés, ils sont intégrés au domaine du Pays et, ensuite, les travaux peuvent être réalisés. Mais dès lors que vous décidez de commencer les travaux...

D'ailleurs, si je vous ai bien suivi, vous avez commencé les travaux après avoir pris la délibération pour transférer. Enfin, bon, ce n'est peut-être pas le sujet-là du budget, Monsieur le président, mais je serai ravi que Monsieur Geros rencontre les techniciens — s'il venait en commission, il aurait pu les rencontrer — qui ont traité le sujet. Mais évidemment, ça n'a rien à voir avec la nouvelle procédure. Ce n'est pas une question de crédits, encore une fois. Ce qui est complexe, c'est de pouvoir intervenir sur le domaine public communal, le domaine communal. Vous le savez, vous êtes juriste, Monsieur Geros. Donc, la délibération du conseil municipal peut être prise et, ensuite, il faut que, concrètement, le transfert ait lieu. Mais, l'Équipement a préparé les travaux. Et dès que les transferts sont faits, parce que d'autres communes, ça va plus vite effectivement parce que les documents sont présentés et transmis en bonne et due forme, les travaux commencent.

Ensuite, sur la question de Monsieur Leboucher, je ne comprends pas sa question. Je pense avoir répondu avant. Vous me posez la question de savoir s'il y a un problème technique sur la définition de « pont ». C'est ce que je disais, c'est qu'il y a des études qui sont en train de reconfigurer le pont pour pouvoir éviter de simplement reconstruire un pont à l'identique. L'idée, c'est d'éviter que des embâcles, c'est à dire des troncs qui viendraient du fond de la vallée ne viennent à nouveau boucher et ne viennent à nouveau percuter les piliers du pont.

Vous savez aussi qu'il y a une question de disponibilité foncière et de la propriété privée qui est touchée. Puisqu'il y a une partie de la terre qui a été enlevée, qui a touché aussi du domaine privé. Voilà. Donc, c'est ce qui a tardé en 2017 parce qu'il faut bien faire des études pour éviter qu'aux prochaines pluies, les mêmes causes produisent les mêmes effets. C'est ça qui est en cours. Maintenant, ça y est, c'est lancé — je ne sais si le ministre de l'Équipement veut compléter —, mais je crois que le marché est lancé, là. Ça va être fait. Mais ça n'a rien à voir avec la suppression du CAVC. Il ne faut pas se méprendre ou, en tout cas, indiquer à nos administrés cette erreur d'appréciation.

Après sur l'intervention de Monsieur Tuheiava, sur l'apparat de gouvernance. Joli concept. Pour Monsieur Tuheiava, si on fait des études, c'est de l'apparat de gouvernance. Si on a recours à de la

prestation extérieure, c'est de l'apparat de gouvernance, c'est-à-dire que si on s'appuie sur une technicité particulière en fonction du domaine qu'on a à gérer, c'est de l'apparat de gouvernance.

Nous ne sommes pas tous des spécialistes de l'ensemble des domaines que couvre le budget de la Polynésie française. Puisque vous faites des additions et vous dites « 2 milliards, c'est énorme ! ». Mais c'est pour ça qu'on analyse et qu'on étudie le budget par chapitre. Et je vous propose, dans chacun des chapitres que l'on va étudier, que vous posiez la question, et vous verrez que chaque ministre a les justifications effectivement par rapport à son domaine. Mais l'addition que vous faites, c'est un raccourci, enfin. Ça m'étonne de vous, Monsieur Tuheiava.

Et puis, allez comparer ça aux chiffres de l'obésité, je ne vois pas bien le lien. Puisque je vous indiquais, tout à l'heure, que le fonds doit être créé. On va l'abonder de 100 millions pour démarrer et les lois fiscales qui vont venir et sont soumises à votre assemblée, inscriront un niveau de recettes à due concurrence de la politique de prévention que l'on va déployer. Mais, je ne vois pas pourquoi vous comparez les 100 millions. Vous avez cité des chiffres énormes sur l'obésité. Je ne sais pas d'où ils sortent d'ailleurs.

Ce n'est pas un appareil de gouvernance. C'est simplement s'appuyer sur des techniciens ou des prestataires spécialisés en fonction des multiples domaines que nous couvrons tous. Je crois que ça vous dit quelque chose « la prestation ou la spécialisation ou la technique particulière ». Dans le domaine juridique, on peut avoir recours aussi à des avocats. On peut avoir recours à des consultants spécialisés dans le tourisme. On peut avoir recours à — je ne sais pas — des architectes. On peut avoir recours à tout un tas de métiers. Mais, ce n'est pas de l'apparat de gouvernance. C'est simplement de bien préparer les décisions prises par le Pays. Voilà, je ne vous comprends pas bien.

En tout cas, je propose qu'on l'étudie chapitre par chapitre, Monsieur le président, et effectivement, en fonction des questions, on vous apportera les réponses avec plaisir.

Le président : Merci.

Je mets aux voix le chapitre 22. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 22 abstentions. 35 voix pour.

Nous passons au chapitre 23.

Chapitre 23 -

Le président : Merci. La discussion est ouverte.

Je mets aux voix. Même vote.

MÊME VOTE.

Chapitre 960.

Chapitre 960 -

Le président : Merci.

Monsieur Geros, chapitre 960.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

Donc, c'est une question qui va « redonner », est-ce qu'il faut que je la pose parce que, toutes les années, je la pose. On a bien constaté une évolution fiscale puisque tous les indicateurs sont venus au vert.

L'année dernière, on percevait moins que cette année. C'est bien ça ? Alors comment se fait-il qu'au niveau de la dotation de l'APF, on ne constate pas cette évolution également ? Parce qu'il me semble bien que la dotation de l'APF est fixée en fonction de l'évolution des recettes du Pays, d'une année sur l'autre.

M. Teva Rohfritsch : Vous avez bien noté que l'ensemble des services du Pays a fait un effort de réduction des dépenses de fonctionnement courant depuis trois exercices d'affilée. La dotation de l'assemblée est maintenue, elle peut être augmentée. Là, elle est maintenue alors que tout le reste de l'administration sert la ceinture. Est-ce que votre demande est de l'augmenter alors ? Vous estimez que vous n'êtes pas suffisamment dotés dans le budget de l'assemblée ?

Je crois que vous aurez tout à l'heure à étudier le budget de l'assemblée. Monsieur le président de l'assemblée, il me semble que vous disposez de marges encore confortables au regard de l'exercice de tout le reste de l'administration polynésienne. Donc la règle c'est « on peut l'augmenter », on a choisi déjà de ne pas l'abaisser et de la maintenir.

Le président : Monsieur Geros. Ensuite, Madame Levy-Agami et, ensuite, Madame Merceron.

M. Antony Geros : Ce que je veux dire par là c'est que, depuis 2004, c'est vous qui avez concocté ce statut. Vous nous avez conféré à notre institution une autonomie réelle, financière. Donc aujourd'hui, vous ne pouvez plus comparer les restrictions que vous faites au niveau du Pays en les imposant à cette institution.

D'ailleurs, c'est la principale institution du Pays. Sans nous, vous n'êtes pas là ! N'est-ce pas ? Donc, c'est pour ça, en fait, que je plaide pour appliquer les textes. C'est tout.

Le président : Merci. Madame Levy-Agami et, ensuite, Madame Merceron.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Je voulais avoir un peu plus de précisions sur le 6533 « cotisations et pensions de retraite ». Ça doit correspondre à des départs à la retraite. Ça correspond à combien d'agents qui ont pu partir à la retraite, si c'est ça ?

Le président : Merci. Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron : Merci, Monsieur le président.

Je voudrais effectivement appuyer et compléter la réponse du vice-président en répondant à Monsieur Geros. Ce n'est pas la première fois qu'on a ces échanges.

Je pense que l'assemblée a une dotation qui est très confortable. Preuves en sont les comptes financiers que nous approuvons chaque année et le peu de difficultés, je dirais, à équilibrer le budget de l'assemblée. Je pense que vous êtes d'accord, Monsieur le président, et je trouve que ça serait indécent de demander qu'on ait strictement l'augmentation. Pour faire quoi ? Pour dépenser inutilement ? Le RMA est d'accord pour considérer que cet argent doit être mieux utilisé ailleurs.

Et je vous signale, Monsieur Geros, que le budget de l'assemblée, qui intègre cette dotation de l'année 2018, a été adoptée à l'unanimité des membres de la commission. Je viens de vérifier.

Le président : Merci, Madame Merceron.

Une dernière intervention, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui. Merci, Monsieur le président.

Enfin, elle sort de sa léthargie. Je me demandais même si elle allait assister à notre séance.

Une dotation n'est jamais confortable, pas plus qu'inconfortable. Une dotation, c'est une dotation. Elle n'a pas de température, elle n'a pas de couleur, elle annonce des chiffres. C'est tout. Et on doit examiner ça de manière stoïque. On ne doit pas en rire, on ne doit pas en pleurer. On ne fait que le constat de son existence. C'est comme ça que je vois les choses du moins.

Pour ce qui nous concerne, si on se posait la question de savoir ce qu'on va faire de cette dotation, là, on peut commencer à débattre et aller sur le terrain que vous évoquez mais ce n'est pas le cas. Nous sommes actuellement en recettes, bien que pour vous, ce soit une dépense. Pour nous, c'est une recette. On accueille la dotation. Ensuite, ce qu'on va en faire, je vous l'ai dit, on a notre autonomie. Nous allons décider nous, ici, de ce qu'on va faire de notre dotation et ce n'est pas vous qui allez venir nous dire qu'on va vous donner moins parce qu'on pense que si jamais on vous donne plus, vous allez faire autre chose à la place. Non. Ce n'est pas ça. Si on a le droit, donnez-nous !

Maintenant, si vous ne voulez pas en jouant sur la rhétorique « on peut », à ce moment-là, il n'y a pas de dialogue possible.

Le président : Merci. Monsieur le vice-président et j'apporterai juste un petit commentaire.

M. Teva Rohfritsch : Ah, vous voulez le faire avant, Monsieur le président ?

Le président : Après vous.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur Geros, vous criez avant d'avoir mal. On vous donne la dotation. On la reconduit à l'identique et je ne comprends pas bien votre raisonnement qui consiste à dire que, parce que l'assemblée élit le Président de la Polynésie française qui nomme le gouvernement, on devrait vous augmenter indépendamment— vous êtes dans une bulle — de toute l'activité économique du Pays. Vous êtes dans une bulle par rapport à la détresse sociale. Vous êtes dans une bulle par rapport à ce qui se passe en dehors de cet hémicycle. Parce que vous êtes autonomes ?

Je ne comprends pas votre position mais, encore une fois, on vous donne une dotation et on la maintient. Pourquoi vous criez et vous vous insurgez à ce point-là ? Je ne comprends pas. Le dialogue est là. On maintient et je pense que le président de l'assemblée complètera.

Je voudrais répondre, Monsieur le président, à l'intervention de Madame Levy-Agami sur le 6533. Il s'agit de la retraite des anciens élus qui sont — vous avez demandé le nombre de bénéficiaires — passés de 30 à 28.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Juste un commentaire par rapport effectivement à l'inscription budgétaire pour notre institution. Simplement rappeler que la proposition qui était la mienne en commission de la préparation du budget met en évidence la dotation qui n'a pas changé sur les trois exercices précédents. Donc ça a été, effectivement, une volonté de ma part, soutenue par l'ensemble des représentants des groupes politiques.

Il est vrai que le débat a eu lieu avec Monsieur Geros et je peux comprendre que nous puissions éventuellement, à l'avenir, engager un certain nombre de dépenses d'investissement. Je peux partager la vision qui est celle de Monsieur Geros mais également saluer le travail qui a été celui du gouvernement, en accompagnant l'institution dans ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, bien que le taux d'évolution peut apparaître en progression. Il n'y a pas eu d'effet mécanique sur l'inscription budgétaire parce que ça a été également de ma volonté d'avoir une

maîtrise sur cette dotation qui est affectée à l'institution. Mais je souhaite en tous les cas que ces discussions que Monsieur Geros a soulevées puissent, à un moment donné, avoir lieu en commission de préparation budgétaire pour préparer également l'évolution de notre institution.

Comme vous avez vu, des travaux ont été engagés et je reste convaincu que d'autres travaux sont véritablement nécessaires. Laissons maintenant le soin au futur bureau de préparer l'avenir de notre institution, tout simplement. Donc, c'est un travail collectif du gouvernement et de l'ensemble des représentants de notre institution, qui nous a permis d'avoir un bon fonctionnement.

Chers collègues, je vous invite à poursuivre nos travaux. Je mets aux voix le chapitre 960 « Pouvoirs publics ». Qui est pour ? 32 voix pour. Qui s'abstient ? 22 abstentions.

Chapitre 961.

Chapitre 961 -

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 961. Même vote ? Excusez-moi. Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

J'aurais souhaité avoir plus d'indications sur le chapitre 626 puisqu'on a une baisse de 10 % des frais postaux de télécommunications. Je voulais savoir si c'est suite à la fermeture des services ou à une restructuration de l'administration puisqu'on est sur les moyens internes.

Ensuite, sur le 628 « Divers et autres services extérieurs », on a un rajout de 25 millions F CFP donc on a un budget qui est quasiment doublé sur cette ligne-là.

Merci.

Le président : Pas d'autres interventions ? Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Juste pour bien comprendre, vous êtes sur le 626 et le 628 ? Le 626, une baisse de 126 200 F CFP. C'est ça ? Donc c'est une meilleure maîtrise des dépenses effectivement en la matière. On est sur la bonne ligne ou pas ? Frais postaux et frais de télécommunications, oui.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Frais postaux et frais de télécommunications, on était à 112 millions F CFP. Je crois qu'on a 12,661 millions F CFP de plus.

Ensuite, sur la 628, on avait 28 millions F CFP et on a 25 millions F CFP en plus.

M. Teva Rohfritsch : Ah oui. Enfin, votre question était de savoir s'il y avait des fermetures de service. Non. Il y a, par contre, une demande du SIPF pour prendre en charge l'augmentation du débit des lignes télécoms qui est sur cette ligne.

Sur le SI, la 628, ce sont les crédits pour les prestataires de SAV au SIPF. C'est la hotline. C'est une hotline utilisateur. Deux personnes pour la hotline utilisateur et deux pour le service aux usagers, interventions d'installation, interventions sur le terrain, dans les administrations... d'où l'augmentation effectivement.

Le président : Merci. Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Oui, une simple demande d'explication sur le poste 6581 « Redevance pour concessions, brevets... ». De quoi s'agit-il, en fait ? On est à 64 millions. S'il vous plaît.

M. Jean-Christophe Bouissou : Si vous le voulez bien, je vais répondre à cette question. Il s'agit des brevets et concessions liés aux services d'information du Pays. Je vais vous donner quelques exemples : Oracle, Bentley, Sedit, Esri, etc. Ce sont des applications qui sont des progiciels qui fonctionnent pour les systèmes d'information.

Le président : Merci. Plus d'intervention ? Je mets aux voix le chapitre 961 « Moyens internes ». Qui est pour ? Qui s'abstient ? 22 abstentions et 35 voix pour.

Chapitre 962.

Chapitre 962 -

Le président : Nous sommes au chapitre 962. Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Je vais profiter de la présence de Madame la ministre pour poser des questions.

Sur les emplois aidés, est-ce que vous pouvez nous donner des détails sur les 500 millions F CFP d'inscription puisqu'on a + 200 millions F CFP ? Ça correspond à quel dispositif exactement, s'il vous plaît ?

M^{me} Tea Frogier : Oui, nous sommes bien effectivement au chapitre « personnel ». Il s'agit du dispositif du corps des volontaires au développement, les CVD, qui sont donc actuellement gérés par la DGRH et qui relèvent de la DGRH. Pour précision, l'enveloppe supplémentaire de 200 millions qui est sollicitée, c'est pour la poursuite de ces conventions de CVD qui ont été enclenchées en 2017 et qui restent sous gestion de la DGRH, pour finaliser l'année de stage CVD, sachant que le dispositif ensuite basculera au niveau du SEFI.

Donc pour toutes les nouvelles demandes qui seront engagées en 2018, ça sera à la gestion du SEFI mais là, en l'occurrence, il s'agit bien de la ligne qui est actuellement au niveau de la DGRH sur le CVD.

Le président : Pour combien de postes ?

M^{me} Tea Frogier : Combien de dispositifs actuellement sont enclenchés ? Nous sommes de l'ordre de pratiquement 300 CVD, soit qui ont déjà démarré ou qui vont démarrer.

Le président : Très bien. Merci, Madame la ministre.

Je mets aux voix le chapitre 962. Qui est pour ? 35 voix pour. Qui s'abstient ? 22 abstentions.

Chapitre 963.

Chapitre 963 -

Le président : Merci. Même vote pour le chapitre 963 ? Excusez-moi.

Monsieur Tong Sang.

M. Gaston Tong Sang : *Merci bien, Monsieur le président.*

J'aimerais m'exprimer dans la langue de Virginie. (Rires dans la salle.) Je crois que le président Oscar Temaru n'était pas présent tout à l'heure lorsque que nous avons débuté nos travaux. S'il avait

assisté à cela, je crois qu'il aurait apprécié, tout comme vous, Monsieur Geros, l'allocution de Virginie.

J'aimerais intervenir sur ce chapitre et sur la situation des communes ; n'est-ce pas, Monsieur le Président ? Les crédits que vous et votre gouvernement avez décidé d'allouer à l'ensemble des communes de Polynésie sont inscrits ici. Ces crédits représentent plus de 17,5 milliards F CFP. C'est la première fois, depuis 10 ans, que le FIP atteint un tel niveau. Il n'y a rien à redire là-dessus. J'aimerais, au nom des tous les maires... Au sein de notre hémicycle, sauf erreur de ma part, nous sommes au nombre de sept. C'est très peu sur un total de 57 représentants.

Tout ce que je vous demande, Monsieur le Président, puisque vous et Monsieur Macron êtes désormais de grands amis... (Réaction de M. Édouard Fritch.) C'est l'ami de nos collègues du fonds ? (NDT : sous-entendu, les représentants de l'UPLD.) Ah, c'est donc moi qui me suis trompé... Mais je ne devrais pas mettre en cause uniquement Monsieur Macron, car c'est Monsieur Hollande qui a initié la démarche tendant à priver les maires de la possibilité de siéger à l'assemblée nationale. Il n'y a désormais plus aucun maire qui y siège aujourd'hui. Plus un seul ! Il ne faudrait pas que cette loi s'applique à notre assemblée. Faites le nécessaire pour que ce ne soit pas le cas. Nous avons entendu dire à Paris qu'à l'issue des prochaines élections municipales de 2020, les maires ne seront autorisés à effectuer que deux mandats successifs. C'est triste pour les maires comme Jacqui Graffe et moi-même. Même si le maire élu est un bon maire, ce dernier ne pourra pas se présenter à nouveau et pourra être remplacé par un maire moins efficace. C'est extrêmement préoccupant. Merci à notre maire et président Oscar Temaru de nous avoir rejoints. Cette situation est très préoccupante. Si les maires ne sont plus représentés au sein des assemblées législatives et représentatives, où allons-nous ? Qui s'exprimera au nom des populations de nos communes ? Donc, je vous demande d'être vigilant par rapport à cette loi. Elle pourrait bien finir par s'appliquer chez nous également.

J'aimerais, en notre nom à tous, Monsieur le président et maire de Fa'a'a, remercier chaleureusement notre Président du Pays. Ce qu'il nous a annoncé il y a maintenant deux ans et demi s'est finalement réalisé, et ceci en est la preuve. Pour nous, les communes, plus de 17,5 milliards de crédits ont été alloués à ce fonds sans aucune augmentation des impôts. Nous avons conservé le niveau de prélèvement précédent. C'est également la preuve que le Pays se porte bien. Et cela se ressent jusque dans les communes. Aussi, Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie le Bon Dieu. Ceux qui ne s'en rendent pas compte donnent raison à cet aveugle que tout le monde connaît, Marciano, et qui disait que si lui arrivait à voir, ça ne pouvait pas en être autrement pour les autres. Je vous encourage, Monsieur le Président, à poursuivre dans cette direction.

J'ai également une autre demande à formuler, Monsieur le Président, puisque vous coprésidez, avec le haut-commissaire, le CFL, le comité des finances locales. Le recensement de la population vient d'avoir lieu. Il est vrai que les chiffres n'ont pas encore été publiés, mais tous les maires connaissent les chiffres qui concernent leur commune. Certaines communes ont vu le nombre de leurs habitants chuter. Pour certaines autres, c'est stable. Et pour d'autres, le nombre de leurs habitants a sensiblement augmenté. Il faudra prendre cela en compte, Monsieur le Président. Ces crédits destinés aux communes doivent être répartis en fonction du nombre d'habitants par commune qui vient d'être mis à jour. C'est une simple demande que je formule ici. Ce jour-là... Il était de coutume, en période de disette, de ne pas augmenter la dotation allouée à une commune, même si celle-ci voyait le nombre de ses habitants augmenter. C'était triste pour les communes dont le nombre d'habitant n'augmentait pas, mais surtout pour les communes dont la population augmentait, car le budget de ces dernières n'était pas revu à la hausse en fonction de la hausse du nombre d'habitants observée. Dorénavant, il conviendra de répartir équitablement ces crédits. Dans les communes où le nombre d'habitants a augmenté, les maires devront être soutenus. Les maires des communes dans lesquelles le nombre d'habitants a baissé se débrouilleront pour faire augmenter le taux de natalité, sans pour autant qu'il bondisse de manière démesurée... Notre ministre et médecin pourrait ne pas apprécier... La démographie doit être équilibrée.

Je vous demande humblement, Monsieur le Président, de demander à notre haut-commissaire de réunir ce comité rapidement afin que ces crédits soient distribués rapidement et que les communes puissent en disposer courant 2018. Cela participera au développement de notre pays. Sans ça, cet argent dormira dans les caisses sans qu'il ne puisse être utilisé. Ces crédits dormiront dans les caisses et ce n'est qu'au deuxième semestre de l'année 2018 que nous commencerons à en voir la couleur. Je vous invite donc à réunir ce comité au plus vite et à demander à l'ISPF de publier au plus vite les chiffres du dernier recensement afin que nous puissions gérer nos communes et nous occuper de nos populations.

Voilà tout. Je pense avoir exprimé notre sentiment à tous. Merci Seigneur ! Merci bien, Monsieur le président.

Le président : *Merci.* Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci bien, Monsieur le président.*

Si Marciano était encore de ce monde, il vous dirait que vous faites erreur et vous renverrait à la page 3 de notre rapport. Le versement au FIP prévu pour l'année prochaine se monte à 15,779 milliards. C'est le montant des crédits alloués aux maires. Pourquoi avons-nous atteint la somme de 17 milliards ? Tout simplement parce que cette enveloppe comprend le rattrapage de la dette historique qui représente un peu plus d'un milliard de crédits supplémentaires. Mais ne venez pas nous dire que le Pays a décidé d'outrepasser les règles fixées par l'État en ce qui concerne le calcul de l'enveloppe financière dédiée aux maires pour l'année à venir ! Car qui fait la loi ? Ce n'est pas Édouard. C'est Macron qui fait la loi ! C'est lui qui décide. Je vous invite donc à un peu plus de prudence. Si Marciano était encore des nôtres, il vous répondrait lui-même.

Passons donc sur le sujet, Monsieur le président. J'aimerais poser une question. S'agissant de notre continuité territoriale, la « continuité territoriale - archipels », savez-vous qu'à l'époque où nous nous étions alliés, lorsque nous l'avons mise en place, nous avons acté le principe de la gratuité du fret pour l'ensemble des produits issus du secteur primaire transportés depuis les archipels vers Tahiti. Nous avons décidé de cela ensemble. Monsieur Tong Sang nous a ensuite dupés, et nous avons dû faire face aux difficultés que nous connaissons. Suite à cela, le transport de produits normalement incompatibles avec la continuité territoriale a été acté en dépit de tout bon sens. C'est ainsi qu'à travers la continuité territoriale, des parpaings, des tôles, du bois peut-être aussi et de bien d'autres produits en vente sur le marché à Tahiti ont été transportés gratuitement dans les archipels. Et c'est ce qui a mis à mal ce dispositif qui n'était plus en mesure d'absorber ces dépenses.

Est-il possible de rectifier le tir ? Il faudrait fléchir uniquement les produits issus du secteur primaire afin d'avoir la certitude que ces crédits viendront aider les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs des archipels qui revendent leur production sur notre île. C'est une première proposition, Monsieur le président.

Deuxièmement, il faudrait véritablement réfléchir à la question de la concurrence. J'ai en effet entendu dire que les agriculteurs de Tahiti et des îles, vu la gratuité du fret pour les produits agricoles, avaient beaucoup de mal à faire face aux grands investisseurs qui se sont eux aussi lancés dans l'agriculture. Aujourd'hui, ces grands patrons refusent à ces familles modestes, dont l'agriculture est la seule activité, la possibilité de revendre leurs produits dans leurs magasins. La réglementation en vigueur dans notre pays ne permet-elle pas d'éviter cela ? Certes, on ne peut pas interdire de telles pratiques, car ces magasins ont des propriétaires, en l'occurrence ces grands patrons. Mais il faudrait encadrer ces pratiques et éviter ainsi de se retrouver dans la situation que nous connaissons actuellement. Actuellement, lorsqu'un commerçant refuse de revendre des produits agricoles, eh bien, les agriculteurs concernés sont condamnés à vendre leurs produits ailleurs.

Et troisièmement, Monsieur le président, nous avons décidé, à l'époque, que la continuité territoriale ne s'appliquerait qu'aux produits issus du secteur primaires. Aujourd'hui, je sais que mon ami de

Rurutu torréfie du café et qu'il produit des... Aux yeux de la réglementation, il ne s'agit donc plus, dans ce cas-là, de café en tant que produit agricole. Ce café torréfié est en fait un dérivé du produit agricole qu'est la graine de café et son transport devrait pouvoir être pris en charge par la continuité territoriale, or ce n'est pas le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, seuls les produits agricoles non transformés sont concernés. Pour le cas du café, si vous le torréfiez de manière à ce qu'il puisse être consommé sous forme liquide, ce produit ne rentrera pas dans les critères fixés par la continuité territoriale. Pourrait-on réfléchir à des mesures visant à assouplir le dispositif ? Si vous ne le faites pas, eh bien nous le ferons lorsque nous prendrons votre place.

Le président : Monsieur Tuheiava, Monsieur Perez et ensuite, Monsieur Moutame.

M. Richard Tuheiava : *Merci, Monsieur le président. Eh bien, exprimons-nous donc dans notre langue.*

Tout en respectant les propos de notre maire de Bora Bora qui a souhaité féliciter la soi-disant augmentation du montant des crédits dédiés aux maires, et en ne revenant pas sur les explications données par notre président du groupe UPLD au maire de Bora Bora sur la véritable raison de cette augmentation, je ne peux pas ne pas réagir à ces propos qui tendent à faire croire qu'une telle augmentation suffira à réjouir notre populations.

En effet, il se trouve que la population n'a pas véritablement pris conscience de la situation catastrophique à laquelle elle devra faire face dans les 3 années à venir s'agissant notamment du traitement des eaux usées. Depuis le dépôt, par le sénateur Bernard Frimat, d'un rapport qu'il a intitulé « La libre administration des communes en Polynésie, de l'illusion à la réalité », nous n'avons observé aucune véritable avancée, et ce même après la mise en application du CGCT chez nous qui, s'entremêlant à l'article 52 de notre statut, a imposé à l'ensemble des maires — et pas uniquement à ceux qui siègent au sein de notre assemblée — la création de comptes spéciaux propres à telles ou telles dépenses. Au bout du compte, cette situation n'a pas encore été régularisée et elle ne le sera pas grâce au FIP ou grâce au budget sur lequel nous sommes en train de débattre.

Nous pouvons donc nous intéresser au décompte exact du versement dont il est ici question. Et je suis d'accord avec l'analyse de Monsieur Tony Geros sur le montant exact des crédits dédiés au FIP. Il est inutile de vendre du rêve à notre population en lui disant que grâce à ces 2 milliards supplémentaires débloqués en cette période de Noël, elle a de quoi se réjouir. Car le déficit qui s'annonce à l'horizon 2021, nous nous contentons juste de le repousser grâce au délai prévu par la loi. Cette situation n'est pas encore réglée. Il nous revient donc, par le biais de notre assemblée, de porter également ces éléments à la connaissance de la population.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Le président : Monsieur Antonio Perez.

M. Antonio Perez : *Merci.*

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays, Monsieur le vice-président, chers collègues, bonjour à tous en cette fin de journée.

Nous avons tous entendu ce matin que comparativement à 2017, le versement au FIP connaîtra une hausse de 2 milliards pour l'année 2018. Ce sont donc plus de 2 milliards qui seront injectés dans les communes de notre pays.

Ces 2 milliards, ils ne nous viennent pas de Monsieur Macron. Comment avons-nous réussi à dégager ces 2 milliards de recettes ? Tout simplement grâce à l'action de notre Président et de son gouvernement sur l'économie polynésienne. L'économie se porte bien car la ligne politique empruntée est la bonne.

Monsieur le président, après 10 années de destruction de notre système économique et social, je dirais même 10 années de sabotage de notre système économique et social où on a constaté que tous les indicateurs économiques, les uns après les autres, avaient basculé dans le rouge, qu'il s'agisse de l'endettement, de l'investissement, des recettes, de la consommation, de l'emploi, le temps de la renaissance est venu. Aujourd'hui, ces mêmes indicateurs affichent d'excellents niveaux en ce qui concerne l'endettement, l'investissement, les recettes, la consommation, l'emploi.

Le Pays entre dans un cercle vertueux au service de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le Président nous l'a dit et l'a redit ce matin. Pourquoi ? Parce que nous mettons, au centre de notre politique, l'humain. Je viens de parler des communes, il y a également le tissu associatif qui sera soutenu, et les familles.

Monsieur le Président du Pays, je voudrais, au nom de tous nos collègues, vous remercier d'être ce que vous êtes. Je voudrais remercier le vice-président, je n'oublie pas notre ancien vice-président, et également tous les membres de votre gouvernement pour le travail que vous réalisez.

Après 10 années de grosses difficultés, le temps de la renaissance est venu. C'est pourquoi je me permets d'appeler ce budget, un budget de renaissance, contrairement à ce que j'ai entendu ce matin. Le soleil est de retour en Polynésie française et il brille, et il brillera pour toutes les Polynésiennes et tous les Polynésiens.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci.

Monsieur Moutame, que vos interventions puissent éventuellement formuler des questions, s'il vous plaît.

M. Thomas Moutame : *Monsieur le président, bonjour.*

Je rejoins les propos de Monsieur Geros. S'agissant de la prise en charge du prix du fret pour les produits agricoles venant des îles, Monsieur le Président, aux Îles-Sous-le-Vent nous sommes embêtés car il y a un bateau qui refuse de transporter du fret, et notamment les produits agricoles jusque sur Tahiti. Ma question : pourrait-on régler ce problème ? Voilà tout. Merci.

Le président : Merci. Je vais laisser la parole au gouvernement. Posez vos questions, s'il vous plaît, de manière concise ! Vito, ensuite, Sandra, et je laisserai la parole au gouvernement.

Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président du Pays, pas plus tard qu'hier, nos collègues et amis m'ont invité à participer à une rencontre. Je pense que cette invitation émanant des maires des Tuamotu vous a également été adressée. Leur souci et leur inquiétude portent sur l'obligation qui leur est faite de fournir de l'eau potable à leurs populations. Et la tâche se complique encore plus pour eux car nous avons, ici même, au sein de notre assemblée, voté un texte qui leur impose, chaque mois, de faire analyser un échantillon de l'eau qu'ils distribuent afin d'évaluer son degré de potabilité.

Nous avons chiffré le coût de cette opération hier. Nous ne l'avons fait que pour une seule île à titre d'exemple. À Makemo, 12 zones susceptibles d'accueillir des unités de potabilisation de l'eau ont été identifiées. En plus du coût que représente l'installation de ces unités de potabilisation, en plus de cet investissement, il faudra également prévoir du personnel pour assurer la maintenance de ces machines. Selon nos calculs, sur la base de ce qui a été arrêté ici et qui prévoit une analyse mensuelle

des prélèvements effectués, cela représentera un coût annuel de 210 000 F CFP par unité de potabilisation. Soit un coût total, pour les 12 unités, de 2 520 000 F CFP. La commune ne pourra pas prendre en charge une telle dépense. Elle ne le pourra pas. Je leur ai dit hier — sans arrières pensées politiques, hein — que si le Président du Pays acceptait de les rencontrer, il fallait qu'ils l'interrogent sur l'origine de ce texte de loi, sur celles et ceux qui sont à l'origine de ce texte et de cette obligation. Qui a bien pu imposer aux maires de communes qui n'ont ni rivière et ni sources d'eau douce, de fournir à leurs populations de l'eau potable ?

Ce que je leur ai conseillé de faire hier, Monsieur le Président, c'est d'analyser les obligations fixées par la loi. La commune doit donner de l'eau potable, mais elle n'est peut-être pas obligée d'installer 12 unités de potabilisation. C'est à vous de vous pencher sur le sujet. Les maires sont en plein désarroi. Que se passe-t-il en ce moment à Makemo ? Un évènement sportif y est organisé. Ma question est la suivante, Monsieur le Président : ne pourrait-on pas proposer des solutions à nos collègues maires afin d'apaiser leur esprit ?

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Monsieur Temaru et ensuite, Madame Levy-Agami.

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président. Madame et Messieurs du gouvernement, Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, bonjour à tous en cette fin de journée.*

J'aimerais dire à mon ami Gaston Tong Sang que si lui et ses collègues se réjouissent, nous n'avons, pour notre part, aucune raison de le faire car si vous faites le total du nombre d'habitants à Fa'a'a, du nombre de sociétés implantées à Fa'a'a, et du montant des taxes payées par les habitants de Fa'a'a, vous vous rendrez compte qu'à elle seule, Fa'a'a dégage plus de 20 milliards de recettes fiscales. Essayez donc de faire le calcul ! Quelle est la part reversée aux habitants de Fa'a'a ? Elle est infime. C'est votre concept de la solidarité envers les communes éloignées de notre pays. Mais qui assume la plus grosse partie des dépenses ? C'est Papeete, Fa'a'a, Punaauia, Pira'e, les grandes communes, et Bora Bora en partie. N'est-ce pas ?

Ne pourrait-on donc pas... Que vous a-t-il été demandé ? De faire passer le niveau de prélèvement sur le budget du pays à 20 % et même à 25 % comme c'était le cas à l'époque. On se rapprocherait ainsi de la volonté de nos populations. Il est clair que le développement de notre pays dépend de ce que nous sommes capables de mettre en place dans nos communes respectives.

Certes, la DDC a été mise en place, mais nous connaissons son fonctionnement. Je vous ai également entendu dire que vous étiez mécontent de l'annonce faite à Paris concernant la limitation du nombre de mandats effectués par les maires. Mon ami, si nous souhaitons pouvoir nous présenter à des élections comme bon nous semble, laissons Paris tomber et prenons nous en main. Que sommes-nous donc ? Un peuple d'attardés ? Nous n'avons pas la faculté de penser et de réfléchir ? Qu'on se le dise, si nous remportons les élections l'année prochaine, le haut-commissaire ne fera plus partie du CFL. Il restera à sa place. Ambassadeur de France, voilà ce qu'il sera. Qu'en pensez-vous ?

Ce lien qui nous unit... Lorsque vous vous mettez à parler notre langue, cela me réchauffe le cœur. Je me dis que vous êtes encore en mesure d'avoir une approche polynésienne des choses. Mais quand on creuse un peu... Ah, là, là ! Quand allons-nous faire de notre langue la langue officielle de ce pays ? Si nous remportons les élections, vous pouvez compter sur nous pour faire de notre langue la langue officielle de ce pays et créer ainsi de l'emploi pour nos enfants, et seulement pour eux. C'est ce que nous avons fait à l'époque avec les syndicats. Pour intégrer les services du Pays, il fallait avoir vécu au moins 5 années sur le territoire et il était indispensable de savoir parler et écrire notre langue. Ces dispositions ont ensuite été attaquées devant les tribunaux. Elles ont été abrogées car elles n'étaient

pas compatibles avec les lois de Monsieur Macron. Quand allons-nous le faire ? Il n'y a rien de plus facile !

Voilà ce que m'a dit un ami : «Mais vous aurez toujours besoin de la France !» Ce à quoi j'ai répondu : Mais vous ne croyez pas que la France aura toujours besoin de nous ? Parce que, sans nous, la France, elle n'est rien ! Notre pays s'étend sur une surface de 5 millions de km².

Notre souci c'est que notre esprit est souillé par l'éclat de l'argent. Voilà ce que nous dit la chanson écrite par Henri Hiro : « Ne prêtez pas l'oreille au cliquetis de l'argent, tu y perdras ton âme. » C'est ainsi que nous agissons aujourd'hui. Le voilà notre souci : notre incapacité à croire en nous.

C'est en 1977 que le statut d'autonomie a été mis en place dans notre pays, soit il y a désormais 40 ans. Cela fait 40 ans que je dis que notre pays est un peu comme une voiture d'auto-école qui est conduite par deux personnes à la fois. Nous en sommes toujours au stade de l'auto-école ? Ah, là, là ! Ça suffit ! Cela fait 40 ans que ça dure ! Dans le cadre des dernières réunions du forum (NDT : sous entendu, forum des îles du Pacifique.), nous avons eu l'occasion de nous intéresser à la situation des Îles Cook. Il est inconcevable qu'un représentant de la Nouvelle-Zélande aille là-bas et se mette à étudier le budget de l'archipel. Il n'est pas concevable qu'un représentant de la Nouvelle-Zélande se rende dans ce pays pour savoir à quel moment auront lieu les prochaines élections et combien de membres compte le gouvernement des Îles Cook. C'est inconcevable ! No way ! Ils décident eux-mêmes de toutes ces choses-là. Et nous, nous en sommes encore à ce stade ? En persistant dans cette voie-là, nous sommes en train de leur donner des emplois ! Et nos enfants, où iront-ils ? (Le président : « Merci. ») Certains d'entre eux reviennent. Il n'y a pas d'emplois pour eux puisqu'ils sont tous occupés par des étrangers. Je ne leur donne pas tort. C'est vous que je blâme ! Vous qui voulez conserver à tout prix ce statut d'autonomie ! (Le président : « Merci. ») Mettez le haut-commissaire de côté ! Nous sommes tout à fait capables de prendre le volant de cette voiture. C'est ma conviction !

Mes salutations !

Le président : *Merci.*

M. Édouard Fritch : *Je ne sais même plus quoi vous dire.*

S'agissant de la prise en charge du fret en provenance des îles, il est vrai que cette dépense apparaît sur la même ligne que celle liée à la prise en charge du transport des matériaux utilisés pour les constructions de logements dans les îles. Nous n'envisageons pas de modifier cette disposition. Ce qui importe c'est d'aider les populations des îles, d'y développer de l'activité et de faciliter le transport de matériaux expédiés dans les îles depuis Tahiti. Aujourd'hui, nous travaillons sur une loi... Pour ma part, je crois en ces projets qui se montent. À Rurutu, par exemple, l'ensemble de la production de café des Australes et torréfiée et mise en paquets pour être revendue à Tahiti. Cette initiative doit effectivement être soutenue. Et à mon avis, c'est une bonne chose que cette transformation s'opère là-bas car cela apporte une valeur ajoutée au produit et rapporte un peu plus d'argent aux habitants de Rurutu.

Sur la deuxième question relative aux investisseurs locaux qui se lancent dans le secteur de l'agriculture ou de la pêche, pensez-vous que nous devrions interdire à des Polynésiens de le faire sous prétexte qu'ils sont financièrement plus armés que les acteurs actuels du secteur ? Il est vrai que ce qui pose problème c'est que ces investisseurs sont également propriétaires de commerces. Mais je ne pense pas que ces commerçants soient en mesure de satisfaire aux besoins de l'ensemble du pays en matière de produits agricoles, car c'est ce dont il est question aujourd'hui. Mais, dernièrement, le Pays a aidé un investisseur s'implanter à Atuona, aux Marquises. Il va être aidé car nous avons estimé qu'il serait en mesure de valoriser des produits comme le miel, les bananes ou encore les mangues. Ne pensez-vous pas que ce soit une bonne chose de soutenir ces personnes natives de ces îles qui, si elles étaient seules à se lancer, seraient incapables de concrétiser leurs projets ? Aujourd'hui, l'entreprise en question emploie de nombreux salariés. Elle exporte ses produits ici et

j'ai bon espoir que nous n'aurons bientôt plus besoin d'importer ces produits de Nouvelle-Zélande ou des Etats-Unis.

S'agissant des autres remarques, et notamment de celles formulées par notre collègue, Monsieur Maamaatuaiahutapu, sur la potabilisation de l'eau, je pense que nous ne devrions pas uniquement nous concentrer sur ces nouvelles charges que doivent assumer les maires aujourd'hui, et que nous tentons de ne pas leur faire supporter, mais que nous devrions surtout nous préoccuper du sort de ces populations qui boivent de l'eau impropre à la consommation et qui risquent d'être infectées par des maladies car les mesures nécessaires à la potabilisation de l'eau n'ont pas été prises. Comme vous le savez, aux Tuamotu, certains maires souhaitent rendre leur eau potable grâce à des osmoseurs. Nous nous sommes battus pour que les populations de ces îles puissent continuer à boire de l'eau de pluie à condition qu'elle soit chlorée ou traitée grâce à une machine qui la rende de meilleure qualité et qui la transforme en eau potable. Je me suis intéressé au prix du litre d'eau distribué dans ces îles et il se trouve qu'il est trois fois moins cher que chez nous. La situation que vous avez évoquée, on la retrouve également à Takoto ou à Rangiroa. Elle ne concerne pas que Makemo. Maintenant, comme vous le dites, je constate aujourd'hui que certains maires commencent à rouspéter car on leur impose de faire venir un échantillon — comment pourrait-on traduire ce mot dans notre langue ? — afin qu'il soit analysé pour voir si l'eau prélevée est potable ou pas. Je ne peux pas supprimer cette disposition. Nous pourrions éventuellement réduire la périodicité relative à l'analyse de ces échantillons mais il est indispensable que des laboratoires nous indiquent régulièrement si l'eau qui est consommée par nos populations est propre ou impropre à la consommation. C'est la politique qui est actuellement pratiquée en la matière. Je n'ai pas d'informations sur les 12 unités de potabilisation qui doivent être installées à Makemo à la demande de l'autorité compétente mais je rencontrerai le maire de Makemo qui est un ami. Je ne sais pas si vous êtes tous les deux amis, mais sachez que c'est un ami à moi. Nous pourrions donc nous rencontrer et arranger tout cela. Mais je suis d'accord sur le fait qu'il ne faille pas alourdir la charge qui pèse déjà sur les épaules des communes.

S'agissant du FIP, je remercie Gaston Tong Sang d'avoir annoncé le budget destiné au FIP. Mais, parce que vous ne voulez pas reconnaître qu'il y a une augmentation, vous essayez d'aller jusque dans les moindres détails et puis... Chers amis, regardez l'enveloppe qui vous est attribuée et dites-moi : Merci, Président, même si je ne voterai pas pour vous. Et alors ! Vous n'êtes pas des bébés !... C'est la première fois que cette enveloppe atteint ce niveau ! Pendant l'intervention de Tong Sang, je me suis dit que, une fois la dette du Pays au FIP à hauteur de 1 milliard apurée — laquelle dette, cela dit en passant, date de votre époque ; nous, nous sommes juste là pour rembourser vos dettes, 1 milliard par an —, j'allais peut-être laisser l'enveloppe de 1 milliard pour les maires. Magnifique, hein ! Vous n'aimez pas cela ?... Les maires, si.

Le budget du FIP est primordial, je le sais. Le maire de Faaa me dit de le faire passer à 20 %. Eh bien, personnellement, je pense qu'il faut aller jusqu'à 35 %. (Rires dans la salle.) Et rien que pour cela, j'ai envie que l'on soit indépendant pour pouvoir décider nous-mêmes de nos conditions de pauvreté. Parce qu'en utilisant l'argent dans les caisses du Pays pour renflouer le FIP, nous diminuons l'argent disponible dans les caisses du Pays. Donc, il faut bien faire attention, c'est le gros souci aujourd'hui. Pour ce qui est de soutenir les maires, c'est notre souhait le plus cher. Le maire de Faaa a fait allusion à la DDC, ce sera distribué à tout le monde . (Réaction d'un représentant.) Y compris Faaa ! Ne me dites pas que Faaa n'est pas concerné, parce que je soutiens également Faaa. (Réactions dans la salle.) Non, ne le dites pas ! Pour ce qui me concerne, j'apporte mon soutien à toutes les communes. Cette aide est également fondamentale. Car le FIP et la DDC ne financent pas la même chose.

Si c'est insuffisant, eh bien, lorsque nous reviendrons au mois de mai prochain, nous pourrions augmenter ce fonds. Là, je suis d'accord parce que les communes ont énormément de projets qu'elles ne peuvent pas vraiment assumer aujourd'hui, comme la potabilisation de l'eau, l'assainissement des eaux usées que nous devons absolument lancer si nous ne voulons pas polluer nos lagons. Peut-être que là ce sera possible.

Mais, cela dépendra de celui qui sera au pouvoir. Donc, votez pour moi et ce sera fait. Et lorsque nous (NDT, exclusif) serons au pouvoir, nous (NDT, inclusif) travaillerons ensemble pour préparer notre indépendance. Je l'ai déjà dit à votre maire, nous ne sommes pas tout à fait prêts. (Réactions et rires dans la salle.) Merci, Monsieur le maire. Alors, Mesdames, Messieurs du TAPURA HUIRAATIRA, ce sera un sacré programme, tous ensemble.

Le président : Merci. Une dernière question sur le chapitre 963. Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Sur le 6552, sur le Fonds intercommunal de péréquation, on a tous compris que, mécaniquement, on a une augmentation de 1,903 milliards F CFP. Je voulais savoir comment se répartit l'affectation des crédits entre les grandes communes et les petites, si vous avez les ratios.

Merci.

Le président : Merci.

M. Teva Rohfritsch : La question porte sur l'augmentation du FIP ?

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Oui. Le 1,9 milliard, comment il se répartit entre les grandes communes et les petites, si vous avez les ratios de répartition.

M. Teva Rohfritsch : Mais ça, c'est le Comité des finances locales qui s'en occupe, ce n'est pas le ministre des finances du Pays. Je ne suis pas gestionnaire du FIP.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Habituellement, si vous avez l'information, comment cela se répartit ? Il n'y a pas de systématisation entre les grandes communes et les petites communes ?

M. Teva Rohfritsch : Il y a plusieurs critères de répartition, effectivement. Si vous voulez, je peux les demander et on pourra vous donner... Voilà. Monsieur le maire de Papeete peut peut-être vous répondre.

M. Michel Buillard : *Merci. En fait, je ne voulais pas trop entrer dans cette discussion vu le nombre important de travaux qui sont en cours de réalisation sur Papeete. Merci au gouvernement.*

Pour réagir à l'interrogation de Sandra Levy-Agami, je ne pense pas qu'il faille baser notre réflexion sur les ratios parce que cela dépend en fait des communes selon qu'elles arrivent ou pas à assumer et à mettre en place un programme pour améliorer les conditions de vie de ses administrés. C'est la disponibilité des élus, mais également la façon de monter les dossiers. C'est un critère également que nous pouvons retenir dans l'examen des aides octroyées par le Pays à chaque secteur.

Concernant une remarque du président, maire de Faaa, effectivement, quelque fois, je réfléchis comme vous (NDT, Monsieur le maire), non pas par rapport à l'accession à l'indépendance, mais plutôt par rapport à ce qu'apporte Faaa dans le pays. Pour nous, à Papeete, c'est la même chose. Et si l'on compare Papeete à une mère de famille, vous seriez tous les enfants de Papeete parce que c'est nous qui accueillons tout le monde. Prenons le cas de Moorea, ils sont un millier environ à venir sur Papeete quotidiennement. Vous êtes les bienvenus à Papeete. Je ne vais pas vous taxer parce que nous sommes la capitale. Ceci étant, pour pouvoir accueillir les nombreuses personnes dans de bonnes conditions, ce sont les habitants de Papeete qui endossent tout. Donc, si le président Temaru a raison, il n'empêche que nous devons assumer notre part de responsabilités parce que nous sommes également une ville qui accueille, une capitale. D'où les travaux qui sont en cours de réalisation et que nous pourrions estimer à 7 milliards. Et si une partie est prise en charge par le Pays, la commune doit également assumer une partie.

On parle également de reprise de l'activité économique dans notre pays et de l'emploi. Effectivement, dans le bâtiment, l'activité est florissante. Et il y a notamment une structure qui est en cours de réalisation à Fa'aa. Donc, Fa'aa récupèrera des recettes fiscales que ces gens paieront. Vous savez, les immeubles qui sont à l'entrée de Papeete. Cela permettra d'alimenter les caisses de Fa'aa. Sachez que nous avons apporté notre soutien à ce programme puisque nous avons fourni l'eau. Et si nous avons soutenu ce programme, c'est pour protéger l'emploi et pour faire bénéficier des logements à notre jeunesse.

Voilà juste quelques remarques, Monsieur le président, que je souhaitais apporter. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le maire de Papeete.

Chers amis, nous allons poursuivre nos travaux, et je mets aux voix le chapitre 963.

Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 10 abstentions et 46 voix pour.

Chapitre 964 -

Le président : Sur le chapitre 964... Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : Merci, Monsieur le président.

Parce que je vois qu'il n'y a pas de remarques... Bien le bonjour, Madame la ministre ! Je vous propose d'échanger en tahitien, puisque notre collègue Virginie en a été capable. N'est-ce pas ?

Concernant le secteur du tourisme, tout d'abord, je constate que, si des comités du tourisme ont été mis en place, peut-être pas dans toutes îles, mais dans certaines îles, il n'empêche que nous ne leur avons proposé aucun accompagnement, si bien qu'ils ont dû se débrouiller seuls. Donc, ce serait bien que le gouvernement puisse les soutenir.

Ensuite... Sans vouloir vous importuner, Madame la ministre, le précédent ministre du tourisme s'était déplacé à Fakarava pour organiser... Il nous disait : Ne vous inquiétez pas, des bateaux vont arriver chez vous avec tant de touristes !... Effectivement, ils sont arrivés ! Contrairement à ce qui a été demandé ! Ce qui fait que les touristes ont été accueillis dans de mauvaises conditions puisque aucun sanitaire n'a été mis à leur disposition. Cela est vraiment honteux ! C'est bien qu'ils soient arrivés chez nous, mais rien n'a été mis en place pour les accueillir. Ce serait bien que vous puissiez être présents à l'arrivée de ces bateaux, vous pourrez vous rendre compte par vous-mêmes lorsque des touristes se précipitent dans la mer.

Nous avons discuté d'une opération à Makarea pour accueillir au mieux les touristes. Et ça, c'était au moment où vous avez pris les rênes du pays. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons aucune nouvelle à ce sujet. Madame la ministre, l'année dernière, je vous avais interrogé sur le projet hôtelier à Fakarava, et notamment à Makarea. Je souhaiterais avoir des informations à ce sujet parce que l'on entend beaucoup de rumeurs. Pour ce qui me concerne, ce ne sont pas les rumeurs qui m'intéressent. J'attends de vous des précisions par rapport à ce projet.

Et pour conclure, je vous fais remarquer que les habitants des Tuamotu commencent à s'énervier. En effet, tel que demandé par le gouvernement, la population voulait exploiter les ressources de notre pays, cultiver, construire... Rien que pour construire un ponton, il faut un sacré investissement à cause des allers-retours incessants entre Tahiti et Fakarava. Parce que les gens commençaient à faire du bruit, je leur ai demandé des explications. Ils me répondent : Regarde donc le ponton qui est là, il s'agit du même terrain, mais parce qu'il est Français, on lui délivre très vite son autorisation. Et moi de leur répondre : Cela est impensable, mais qu'est-ce qui vous bloque ?... De ce que j'ai compris, il s'agit d'un terrain indivis. Donc, c'est le même terrain. D'un côté, les autres ont pu construire alors que, de l'autre, nous n'avons rien pu faire. L'ancien ministre connaît cette situation. À l'heure où je

vous parle, la dame, qui est propriétaire de cette petite structure hôtelière, est vraiment angoissée et ne sait plus quoi faire. Et donc, je lui ai indiqué que je ne manquerai pas de poser à nouveau la question. Un an ! Pour avoir une autorisation. Et pourtant, elle est propriétaire, qui plus est originaire de l'île. Ses parents, grands-parents sont nés là-bas. Rien ! (Réactions sur les bancs du gouvernement.) Oui, en France, mais dans le district de Fakarava !... Il n'y a toujours rien. Serait-il possible de revoir cela ? Parce que vous ne serez pas les seuls à en subir les conséquences. Tous les élus que nous sommes en subiront les conséquences.

Telles sont donc les quelques remarques que je voulais vous faire part, merci d'avance des réponses que vous apporterez. Merci.

Le président : *Merci, Vito.*

M^{me} Nicole Bouteau : *Bonjour. Merci, Victor, pour vos remarques et questions.*

Sur les comités du tourisme et sur le soutien du Pays aux comités du tourisme, tu n'es pas membre de la commission de contrôle budgétaire et financier, mais le Pays soutient les comités du tourisme, et notamment, dernièrement, vous avez dû voir passer, pour le comité du tourisme de Rairoa, un soutien du Pays pour l'organisation de l'évènement annuel qu'ils organisent : le « Farerei haga », qui a eu lieu.

Donc, si les comités du tourisme nous sollicitent, nous les soutenons. Il n'y a aucun souci. Celui de Fakarava également, avec lequel nous sommes en relation. Sache que nous les avons réunis à l'occasion du dernier salon du tourisme qui a eu lieu en septembre dernier. Nous avons profité de leur présence pour organiser un séminaire justement avec l'ensemble des comités du tourisme de Polynésie française, pour faire justement le point avec eux sur leurs programmes d'actions, sur ce qu'ils mettent en œuvre, et c'est vrai, tu as raison, ce sont des soutiens également au développement touristique dans les archipels et dans les îles, et heureusement qu'ils sont là parce que ce sont eux finalement qui font vivre, avec les communes aussi, notre activité touristique dans les îles. Donc le soutien, il existe.

Ensuite, sur Fakarava particulièrement, le projet n'est pas abandonné du tout, et je te confirme que les compagnies de croisière sont toujours... Enfin, Fakarava reste une destination importante pour les compagnies de croisière.

Nous avons eu un souci foncier sur Makarea. Tu le sais. Je pense que tu connais la situation du site de Makarea. Une partie du site a été confiée par location à la chaîne d'hôtel Royal. Tu sais, c'est le Royal Tahitien, le Royal Bora Bora, le Royal Huahine, et bientôt il y aura le Royal Fakarava. C'est Christina Teihotaata qui suit ce dossier. Elle procède par étape. Elle est en train actuellement... Ils ont racheté, en fait, l'ancien Novotel Bora Bora, donc elle est en train de rénover l'ensemble de l'hôtel et de faire des extensions, et quand ce chantier-là sera terminé, elle passe en fait à la réalisation du projet de Fakarava. Ce sont 30 unités, 30 bungalows jardin qui seront réalisés à proximité du site de Makarea.

En travaillant avec mon collègue des affaires foncières, nous avons identifié, entre le site de Makarea et le site qui a été affecté à Madame Teihotaata, une parcelle qui va être affectée au Service du tourisme pour, justement, accueillir les croisiéristes. Ce sont des aménagements légers que nous réalisons. C'est ce que tu as cité. Il leur faut des sanitaires publics, des douches, un site où ils peuvent pique-niquer, où les *artisans*, les prestataires d'activités touristiques pourront venir effectivement proposer leurs produits et leurs prestations d'activités.

Donc le projet n'est pas du tout abandonné, mais nous avons un problème foncier et nous avons identifié une parcelle entre les deux sites, maîtrisée par le Pays, sur laquelle nous allons pouvoir réaliser ces aménagements.

Ensuite, sur la troisième partie de ton intervention, j'avoue que... Je crois qu'il n'a pas non plus identifié de quoi tu parlais, parce que nous venons d'en discuter. Tu peux répéter, s'il te plaît ?

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Merci, Madame la ministre. Si je vous ai posé la question, c'est parce que notre population analyse ce qui se passe parce que l'on se contente de venir ici et, ensuite, de retourner... Un jour, nous allons en subir les conséquences.

J'ai déjà discuté avec l'ancien ministre du tourisme de ce ponton. Pension Vaiama. À l'heure où je vous parle, il n'y a aucune... Je l'ai rencontrée le mois dernier... Pas de solution, et pourtant c'est une femme de Fakarava et, à côté, il y a des pontons, des gens soi-disant qui ont des baux, qui ont loué des terres. Sur la même terre indivise, quelqu'un qui loue peut avoir un ponton, et le propriétaire qui est dans l'indivision ne peut pas obtenir d'autorisation. Voilà ! Ce n'est pas la première que nous discutons de ce sujet. Je vous demande d'y jeter un œil et de résoudre la situation de cette dame parce qu'elle ne va pas bien à cause de cela.

Merci.

Le président : *Merci.*

M. Jean-Christophe Bouissou : *Je n'ai pas oublié, évidemment, la demande d'autorisation de construction d'un ponton de cette dame. En fait, ce que l'on a remarqué sur place, c'est que certaines pensions de famille ont eu leur autorisation alors que d'autres, non. Et effectivement, le lagon de Fakarava est une réserve de biosphère (Réaction dans la salle.) Puisque votre question (NDT, Monsieur le représentant) porte sur la demande d'autorisation de construction d'un ponton, le ministre compétent est celui chargé de délivrer les concessions maritimes. Et donc, suite à notre discussion de la dernière fois, j'avais transmis votre demande à mon collègue Tearii Alpha. Ce qui est certain en tous les cas c'est qu'il convient effectivement de soutenir ce projet.*

Le président : *Merci.*

Monsieur Jordan et, ensuite, Monsieur Tuheiava.

M. Rudolph Jordan : *Monsieur le président, bonjour. Chers collègues de l'assemblée, bonjour. Chers ministres, bonjour.*

Je remercie la ministre d'avoir parlé de l'hôtel de Bora Bora. Et effectivement, le Royal Bora Bora, anciennement Novotel, qui était fermé pendant quatre ou cinq années et qui a été repris par la famille Teihotaata. Il représente véritablement une valeur sûre puisqu'il comprend 80 chambres et fait travailler 40 personnes.

Mais avant cela, c'est le pandanus. Au départ, j'avais rencontré le représentant de l'hôtel pour lui demander d'utiliser du pandanus au lieu du palmex. Et c'est effectivement ce qu'il a fait. Dès les débuts de son activité, l'hôtel a été capable de donner du travail pour les habitants de Bora-Bora, plus les 48 postes qui ont été créés après la construction de l'hôtel. Merci beaucoup pour cette opération parce que les structures hôtelières à l'abandon gâchent vraiment le paysage.

Et ces derniers jours, j'en discutais avec le maire d'un projet du côté de l'hôtel Bora-Bora, qui est le premier hôtel de Bora-Bora.

Voilà. C'était pour remercier pour la rénovation de nos structures hôtelières de Bora-Bora.

Le président : *Merci, Rudolph.*

Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : *Merci.*

Je souhaite revenir sur la vallée de Papenoo, en espérant avoir des précisions de la part du ministre Jean-Christophe Bouissou parce qu'une partie de la population de Papenoo s'interroge toujours sur le projet hôtelier. Est-ce qu'il est toujours d'actualité ? Est-ce que cette vallée pourra accueillir une foule de personnes ? La jeunesse de Papenoo pourra-t-elle dormir sur ses deux oreilles, vu qu'elle s'y était opposée ? Ce serait bien de lui informer si le projet est mis de côté ou pas. Si oui, je vous en remercie. Si non, j'avoue que cela est inquiétant.

Merci

Le président : *Merci.*

M^{me} Nicole Bouteau : Sur le projet de développement de l'intérieur de l'île, notamment de Papenoo, le projet n'est pas abandonné, enfin, en tout cas pour la partie du promoteur dont tu parles. Il a revu et reconfiguré son projet, notamment en abandonnant un certain nombre de prestations qui étaient prévues. Notamment, il avait prévu la réalisation d'un golf, d'un spa et, après plusieurs comités de pilotage, réunions du comité de suivi, réunions avec les élus, réunions avec les associations, sous l'égide de l'ancien ministre du tourisme, il a reconfiguré complètement son projet.

Je l'ai rencontré également, à plusieurs reprises. Il sollicitait également la réalisation d'une route de contournement pour pouvoir accéder à l'hôtel. Même cela, il l'a abandonné. En fait, aujourd'hui, nous sommes sur la réalisation d'un *resort* de 30 unités, peut-être un peu plus, ça dépend. Nous n'avons pas encore aujourd'hui la configuration complète du projet.

Ce qui est demandé, et là ça va servir tout le monde, y compris les projets... Parce que ce n'est pas le seul projet sur l'intérieur de l'île. Il y a également les associations. Je pense particulièrement à l'association Haururu, qui souhaite également développer un village, en tout cas d'immersion culturelle, autour de Fare Hape.

Nous concilions l'ensemble de ces projets et, en fait, ce qui est demandé, c'est que la route d'accès puisse être réhabilitée, et nous en discutons également avec le ministre des affaires foncières. Maintenant que, côté Mataiea, l'accès redevient possible, il faut que nous ayons une réflexion sur la route traversière de la Papenoo, parce que le développement, la valorisation et la protection également de ce site majeur qu'est l'intérieur de l'île, nécessite effectivement d'avoir une réflexion sur la route, pas uniquement sur son tronçon Papenoo et Fare Hape, mais également sur la partie Mataiea.

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 964.

Une dernière question, Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Oui, merci, Monsieur le président. Ce sera ma dernière question.*

Madame la ministre, merci de nous donner des informations sur la compagnie French Blue qui sera prochainement créée au pays. Nous (NDT, exclusif) avons entendu parler de la vente de billet en aller simple, au lieu de billet en aller-retour. Cela signifie que ceux qui viendront pourront résider au pays pour toujours ?

M^{me} Nicole Bouteau : Oui, vous l'avez vu, effectivement, à compter du 11 mai, la compagnie aérienne *French Blue* va opérer ses premiers vols en Polynésie française à raison de deux rotations hebdomadaires, en basse saison, et une troisième rotation, entre la mi-juin et la fin août.

Ils ont publié hier leur programme de vols. Je tiens à le dire et souligner, parce que les propriétaires de cette compagnie, avec lesquels nous discutons facilement, s'adaptent aussi au contexte polynésien. Ils ont voulu se mettre sur les mêmes créneaux qu'Air France et sur les mêmes créneaux horaires que Air Tahiti Nui, et en fait, nous leur avons expliqué, et Aéroport de Tahiti leur a également expliqué

que nous avons, comme ça, des situations d'encombrement qui seraient difficiles à gérer à l'aéroport de Tahiti-Faaa. Donc, aujourd'hui, ils se sont mis sur des créneaux, départ tôt le matin, ici, à 7 heures et demie, sur des jours qui ne sont ni ceux d'Air France ni d'Air Tahiti Nui, pour pouvoir faire en sorte d'opérer au mieux leurs vols à destination de San Francisco et à destination de Paris. C'était le premier point que je voulais vous dire.

Après, effectivement, ils ont affiché hier leur grille tarifaire. C'est une compagnie *low cost* — eux se nomment *smart cost* — avec trois catégories de prix, et comme toute compagnie aérienne — allez voir sur les sites des autres compagnies —, ils affichent le prix du tronçon, c'est-à-dire qu'effectivement, vous voyez le prix du tronçon sur l'aller simple.

Ils se sont engagés par écrit, et je l'avais dit lors de la dernière séance, enfin, l'une des dernières séances que nous avons eue, puisqu'il y avait une question orale de notre ami Antony Geros, sur la venue, effectivement, de cette compagnie. Toute la polémique qu'il a pu y avoir, effectivement, autour de leur venue et du fait qu'ils vendraient certainement des allers simples, ils se sont engagés par écrit, sur leurs prix les plus bas, à vendre des allers-retours et non pas des allers simples. Voilà. Et si vous le voulez, cette lettre d'engagement est disponible.

Le président : Merci, Madame la ministre. Merci.

Un instant, Victor ! Madame Vanaa.

M^{me} Élise Vanaa : *Merci, Monsieur le président. À tous, bonjour.*

Madame la ministre, merci beaucoup. Concernant l'arrivée prochaine de la compagnie aérienne, je n'aurai qu'une seule question et elle concerne le recrutement de personnel navigant commercial. Comment cela va-t-il se passer ? Car pour énormément de nos jeunes tahitiens, les parents se sont ruinés pour pouvoir les envoyer en France en vue de l'obtention du CSS. Or, aujourd'hui, ces jeunes n'arrivent pas à trouver un emploi.

Ma seconde question s'adresse à l'ancien et à la nouvelle ministre. Notre stratégie touristique a été inscrite dans ce document, 2015. L'ensemble des points qui y sont inscrits sont-ils tous réalisés ? Où en sommes-nous au niveau de notre stratégie ?

Et ma dernière question porte sur la remarque de Victor, au sujet des comités de tourisme. En effet, mis à part les crédits que nous leur octroyons pour leurs activités respectives, il me semble que le souci concerne davantage l'indemnité des personnes qui travaillent au sein de ces comités. Aujourd'hui, on dit que le bénévolat n'existe plus. Vous avez cité l'exemple de Rangiroa, mais qu'en est-il des comités du tourisme des autres îles ?

Voilà tout. Merci.

Le président : *Merci*

Victor, soyez bref !

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Je tiens à remercier notre ministre. Je suis persuadé qu'ils respecteront cette lettre, Madame la ministre. Le fait qu'ils puissent acheter un billet en aller simple est très inquiétant pour nous. C'est un vrai problème pour nous. Cela risque de générer de lourdes conséquences dans notre pays. Je vous dis simplement mon avis. Donc, si cela doit arriver, je vous dis déjà que je ne pourrai pas rester inactif et que je me lèverai, Madame la ministre. Si !*

Le président : *Merci, Victor.*

M^{me} Nicole Bouteau : Par rapport à French Blue et, effectivement, au recrutement de personnel, c'est essentiellement le personnel navigant puisqu'ils auront ici une base légère. Ils vont même sous-traiter la commercialisation depuis la Polynésie vers la métropole.

Leur base, comme toutes les compagnies internationales, leur base, c'est le pays d'origine, donc leur base principale est à Paris, à Orly, plus particulièrement, comme Air New Zealand a sa base à Auckland, Air Tahiti Nui ici à Papeete. Et, effectivement, ils ont lancé... Nous avons reçu, la semaine dernière, leur directrice commerciale, une partie de l'équipe de *French Blue*, qui est venue à la rencontre des opérateurs touristiques locaux, d'ADT, d'Air Tahiti, parce qu'ils préparent leur venue, et donc ils vont recruter une trentaine de personnels navigants, effectivement, et du personnel polynésien, sur ce tronçon Papeete-Paris.

Pour le moment, c'est uniquement le personnel navigant, mais ils envisagent aussi, à terme, de recruter des pilotes, puisqu'ils savent qu'à travers le monde, un certain nombre de Polynésiens exercent leur métier sur d'autres compagnies. Ça, c'est la première chose.

Sur la stratégie de développement du tourisme, non, nous ne l'avons pas encore complètement achevée. Je vous rappelle que c'est la stratégie 2015-2020, donc il nous reste encore un petit peu de temps, mais aujourd'hui, nous en sommes à 40 %, ce qui, je crois, est pas mal, sur l'ensemble des volets et des axes de développement qui sont inscrits dans cette stratégie.

Si vous le voulez, le vice-président vous a proposé une séance de travail sur le 11^e FED, et notamment, effectivement, sur cette démarche nouvelle qui est l'appui budgétaire.

Je propose que l'on puisse, en deuxième partie, vous présenter le rapport annuel, puisque nous n'avons pas attendu les décaissements et nous rendons déjà compte à la Communauté européenne puisque, la semaine dernière, nous avons le nouveau chef du bureau de la Communauté basé en Nouvelle-Calédonie qui était présent, et nous avons eu l'occasion de lui présenter justement le rapport d'étape de la mise en œuvre de cette stratégie. Donc, ce sera l'occasion également de vous présenter ce point d'étape.

Enfin, sur les comités du tourisme, nous ne sommes pas les seuls à agir et à soutenir. Les communes également, je tenais à le souligner — j'ai le *maire* de Bora-Bora qui est présent et qui soutient de manière importante le comité du tourisme de Bora-Bora — et vous dire également que nous avons noté, ces derniers mois, une implication beaucoup plus importante des communes, et plus particulièrement, sur l'île de Tahiti.

C'est vrai que les îles étaient plus impliquées, notamment les îles les plus fréquentées ou celles qui cherchent à développer le tourisme localement. Mais même sur Tahiti, avec l'annonce et la préparation de l'escale du Paul Gauguin à compter de juillet 2018 sur la Presqu'île, sur Vairao, eh bien les communes s'investissent. Nous les accompagnons, tant en matière d'aménagement qu'en termes d'organisation des activités touristiques, et Taiarapu-Ouest vient de monter son comité du tourisme, que nous avons reçu et que nous allons soutenir.

Nous soutenons le comité du tourisme de Moorea, qui a été constitué — je souris parce que je fais un petit sourire, un clin d'œil à John —, comité du tourisme qui a été monté à l'initiative de la commune de Moorea. Nous soutenons le comité du tourisme de Moorea.

Nous avons été sollicités également par l'association de la commune de Faaa, qui a des projets en matière de signalétiques touristiques, en matière de formation aux métiers d'animateur culturel ou de guide touristique. Cela n'a pas pu se faire cette année, mais je me suis engagée, en 2018, à soutenir également les actions de développement de la commune.

Donc, nous ne sommes pas seuls, et c'est bien. Aussi bien les professionnels que les communes, que le Pays, ce sont ces synergies et ces moyens humains, financiers, techniques que nous mettons en commun qui nous permettent de faire avancer les choses.

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 964.

Qui est pour ? Qui s'abstient ?... 22 abstentions et 35 voix pour.

Chapitre 965.

Chapitre 965 -

Le président : Merci.

Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le ministre, je constate que le développement de notre pays, l'autonomie alimentaire de notre pays qui est aussi vaste que l'Europe nous fait énormément réagir.

Selon les chiffres qui ont été annoncés... Je vous rassure, ce ne sont pas mes chiffres. La semaine dernière, nous avons examiné le rapport de la Cour des comptes, qui précise, d'une part, que notre production alimentaire est vraiment insignifiante et que cela ne nous permet pas de donner à manger à notre population et, d'autre part, que l'importation de produits alimentaires ne cesse d'augmenter jusqu'à atteindre les 45 milliards. Donc, selon les chiffres, nous devons absolument mettre en place des programmes dans notre pays.

D'où ma question, Monsieur le ministre, et ce n'est pas la première fois que je la pose au sein de notre assemblée. Pouvez-vous nous expliquer quelle est votre politique de développement du pays ?

Si nous prenons la production de viande animale, elle représente 2 % de la production. La situation est grave, Monsieur le ministre. Et pourtant, à Toovi, 1 500 hectares sont dans la brousse. Et il y a beaucoup d'autres programmes que nous devons absolument mettre en place. Bon, ce n'est pas une critique contre vous spécialement, Monsieur le ministre. Nous sommes tous concernés. C'est juste que, aujourd'hui, c'est vous qui avez en charge le secteur. Nous souhaitons juste savoir où nous allons. 45 milliards, c'est énorme ! S'il était possible de prendre une petite partie de cette enveloppe chaque année, nous pourrions parler de développement de notre pays, d'échanges commerciaux entre nos archipels. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas puisque les échanges se font avec l'extérieur. Et quand l'argent part, il ne revient plus.

Telle est donc ma question, Monsieur le ministre. Avez-vous un projet à nous soumettre aujourd'hui ?

Merci.

Le président : *Merci, Vito.*

Excusez-moi. Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, sur le chapitre 623 « Publicité, publications », vous abondez de plus de 25 % le budget. Je voulais savoir si cela correspondait à une campagne particulière de sensibilisation par rapport au secteur. Merci.

M. Tearii Alpha : *Bonjour*, encore une fois.

Je vais répondre à Sandra avant de répondre à la question de Vito, donc en français, Sandra. Cette ligne vient soutenir en fait des actions de vulgarisation et de protection que nous souhaitons développer avec la biosécurité, dont une campagne particulière pour les pestes, le Bunchy Top, toutes les pestes qui arrivent chez nous malgré nous, malgré la réglementation, malgré le travail phytosanitaire de protection, et je ne sais pas si vous l'avez vu, il y a des campagnes télévisuelles, des campagnes radio pour expliquer à la population que nous sommes tous garants de la protection sanitaire de notre pays. Lorsque nous voyageons et que nous revenons avec des matériels non autorisés dans les valises (végétal, animal), nous contribuons à la destruction phytosanitaire de notre pays.

Essayez de le faire en Nouvelle-Zélande. Vous ne le faites pas, pour ceux qui voyagent en Nouvelle-Zélande. Essayez de le faire aux États-Unis. Vous ne le faites pas. Donc, si vous souhaitez garder le plus longtemps possible, nous tous, la qualité phytosanitaire de notre pays, cela passe par une responsabilité individuelle.

Nous allons travailler avec les parlementaires pour faire avancer les agents phytosanitaires au même niveau que les douaniers — cela ne nous choque pas, lorsque nous allons en Nouvelle-Zélande, de voir le phytosanitaire au même niveau que les douaniers, au même niveau que la PAF —, puisque le phytosanitaire, c'est notre protection. Donc, il faut changer le code rural. Il y aura un petit amendement à faire, et nous pourrions proposer que nos agents participent à la fouille et participent au contrôle obligatoire des valises qui arrivent chez nous. Nous avons trop laissé passer de pestes qui sont dangereuses pour le développement de l'agriculture.

Je vais continuer en tahitien puisqu'il y a eu une question en tahitien concernant nos projets.

Ce projet n'est pas le mien. Nous (NDT, exclusif) avons souhaité avant tout avoir une vision à long terme du développement de notre pays. Tout d'abord, il est question de l'assise foncière, sans laquelle il ne peut y avoir de champ agricole. Donc, des solutions ont été mises en place pour que nous puissions en premier lieu exploiter nos terres familiales. Il s'agit du projet dont nous entendons parler sur l'aide à la sortie de l'indivision et qui consiste à prendre en charge le cadastrage, l'établissement d'un acte de notoriété, l'établissement de la généalogie. Je sais que les gens ont compris aujourd'hui...

Le deuxième projet qui nous permettra d'exploiter nos terres privées concerne la construction de routes dans les vallées parce que, dans certaines de nos îles hautes, aucune route n'ayant été construite, nos terres sont difficiles d'accès. Donc, nous aurons à examiner cette loi la semaine prochaine, laquelle permettra de construire des routes dans les vallées et, ainsi, nous permettra d'accéder aux terres intérieures.

Le deuxième dispositif concernant les assises foncières, ce sont évidemment les terres domaniales. J'ai lu qu'il y a 50 lots agricoles dans l'ensemble de la Polynésie, aux Australes, aux Marquises, à Tahiti et Moorea et aux Îles-Sous-le-Vent. Nous avons décidé de donner un délai de six mois pour les bénéficiaires de ces lots, c'est-à-dire que si au bout de ce délai, ils n'ont toujours pas démarré leur activité, trois mois supplémentaires leur seront donnés pour véritablement démarrer leur activité. Soit au total neuf mois. Et si au bout de neuf mois, l'activité n'a toujours pas démarré, on pourra en déduire qu'ils n'ont pas de projets. À partir de là, on pourra faire bénéficier le lot à quelqu'un d'autre. Pourquoi ? Ils ne paient que 10 000 F CFP l'année pour un hectare. Vous ne trouverez aucun autre terrain à louer à ce prix-là. Donc, nous leur ferons comprendre que s'ils ne veulent pas cultiver, d'autres personnes attendent derrière. C'est ce qui a été décidé, puisque je vois que le maire de Taputapuatea est parmi nous, à Taputapuatea, et également à Rurutu, Moorea, l'idée étant d'éviter d'avoir des terres inexploitées. Parce que l'on s'étonne que les chiffres n'augmentent pas alors que les terres sont mises en location. Donc, il faut pouvoir les cultiver.

Un deuxième programme a été mis en œuvre au niveau de l'enseignement agricole avec, évidemment, le lycée agricole de Moorea. Mais nous apportons également notre soutien à d'autres établissements dans les îles qui sont sous la tutelle des directions respectives de l'enseignement catholique et

protestant. Donc, concernant l'enseignement protestant, un établissement agricole sera créé à Taravao au mois d'août prochain. Les discussions sont en cours avec la direction et c'est en bonne voie. Donc, le premier établissement sera construit l'année prochaine. Aux Marquises, des négociations sont en cours avec la direction de l'enseignement catholique pour, d'une part, renforcer le CED de Nuku Hiva et, d'autre part, pousser les niveaux jusqu'au baccalauréat. Nous en avons discuté avec le frère Rémi et nous faisons en sorte que ce projet aboutisse.

Il y a également la formation professionnelle continue, notamment pour ceux qui ont déjà une exploitation agricole. Et la demande est en constante augmentation au niveau de l'agriculture biologique et raisonnée. Je ne dis pas que les gens ne savent pas cultiver sans produits chimiques ; je dis simplement que les formations existent et qu'il y a cet engouement pour les produits locaux bio qui sont bons pour notre santé. Donc, nous cherchons à développer et à promouvoir l'agriculture bio et raisonnée grâce à nos différentes aides.

Quant au troisième projet, il consiste à soutenir les personnes désireuses de transformer nos produits locaux. Si nous avons toujours eu l'habitude de récolter préparer nous-mêmes nos produits, il existe aujourd'hui beaucoup d'entreprises de transformation agroalimentaire. La demande est là. Et nous sommes tous persuadés que ces patentés vont booster l'agriculture puisque ce sont eux qui commercialiseront nos produits locaux dans chaque commune. C'est ce qui est fait à Taputapuatea déjà. Là, nous souhaitons que cela se fasse également chez nous.

Le dernier dispositif concerne nos connaissances sur notre qualité environnementale. À ce sujet, j'avais demandé au Président de me missionner dans deux pays. Et donc, je me suis rendu à Israël où je suis resté 5 jours pour me rendre compte par moi-même de leur organisation. Et au mois de janvier prochain un groupe de scientifiques viendra chez nous ... non pas pour nous apprendre mais pour nous montrer leurs savoir-faire. À nous ensuite de profiter de l'occasion pour les accueillir. Ils resteront avec nous pendant 10 jours. Et j'ai également visité la Nouvelle-Zélande qui est un peu en avance par rapport à nous dans la région Pacifique. Et, en plus, il y a des liens qui nous unissent aux Maori. Avec Manuel Terai, nous avons rencontré le premier ministre néozélandais, Wilson Peters, qui est un ami du président du TAVINI HUIRAATIRA, maire de Faaa. Ils pourront nous aider et nous accompagner, notamment au niveau de l'élevage de cochon, l'élevage en général, l'exploitation sous serre, ... Et je sais que nos gros producteurs, c'est-à-dire ceux qui ont une importante assise foncière, ont beaucoup appris de la Nouvelle-Zélande. Donc, au lieu de se satisfaire uniquement de nos connaissances, nous devons apprendre des autres et faire en sorte de pouvoir mettre à profit leurs savoirs chez nous.

Pour développer l'agriculture, il ne faut pas se contenter de cultiver uniquement les terres domaniales, mais faire en sorte d'exploiter les terres familiales. C'est le sens du projet qui est sorti il y a deux mois de cela. Et pour moi, c'est un moyen — ce n'est pas le seul — pour développer l'agriculture. Ensuite, nous pourrions décider d'interdire l'importation des produits que nous sommes capable de produire. Cette décision, elle nous revient. Ce n'est pas aux sociétés importatrices de denrées alimentaires à nous commander. Par exemple, si pendant quatre mois nous avons des mangues ou des patates douces, il n'y a pas besoin d'en importer. En tous les cas, c'est une décision claire qui doit être prise vis-à-vis des commerçants. Il n'est pas interdit d'importer des pommes, on leur demande simplement d'accepter nos produits locaux... Et pour développer nos produits, il faut absolument les consommer avant de consommer les produits importés.

Et donc, j'ai demandé au Président de préparer une loi du pays pour que les cuisines centrales qui sont chargées de préparer les repas dans nos établissements du premier degré intègrent nos produits locaux à hauteur de 30 % dans les assiettes de nos élèves. C'est déjà un début. Parce que le Pays apporte sa contribution au niveau de la Caisse de prévoyance sociale à hauteur de 500 F CFP maximum par assiette, il peut obliger cela. Il faut que l'on arrive à imposer cela. Autrement, nous continuerons à consommer des produits importés.

Voilà un peu les premières réponses, à mon sens, que je peux apporter ; autrement, nous aurions besoin de deux jours pour approfondir la question. En tous les cas, ce que je tiens à vous dire c'est que, quand bien même mon mandat de ministre est limité à une période donnée, nous avons fait le nécessaire pour que nos agriculteurs soient respectés, pour que des moyens soient mis à disposition de ces derniers, notamment pour tout ce qui concerne la formation, les aides et le partage des terres que nous possédons pour nous permettre ainsi d'exploiter en premier lieu nos terres privées.

Merci, Victor.

Le président : Merci.

Madame Viriamu.

M^{me} Yolande Viriamu : Bonsoir tout le monde.

Monsieur le ministre, une question. Vous parlez de phytosanitaire. C'est bien, pour les plantes. Et pour les commandes de gravier, de sable, de parpaing, est-ce que vous avez pensé ?

Merci.

M. Tearii Alpha : De ce que je sais, on ne commande pas de gravier à l'extérieur de notre pays. *Pour cela, on reste chez nous.* Et avec le Ministère de l'environnement, la Direction de l'environnement, il faut que nous soyons plus stricts sur les échanges inter-îles, tout ce qui part de Tahiti, pour éviter de contaminer les îles. Il faut un protocole. Il faut respecter le protocole. Mais je tiens à vous rappeler que les premiers qui ne respectent pas, ce sont les gens qui habitent dans les îles, parce qu'ils ne veulent pas forcément aller faire passer leur produit au phytosanitaire. On essaye d'envoyer comme on veut, par avion, dans la valise, et on a beaucoup de problèmes parce qu'on ne respecte pas... Nous ne sommes pas assez durs.

S'il faut être plus répressif — c'est ce que nous avons dit au service — nous allons inventer une réglementation de sanctions, parce que tant qu'on ne sanctionne pas, personne ne veut respecter. Et si les îles sont encore épargnées de beaucoup de maladies, de pestes, il faut que nous fassions attention. Il faut que nous protégeons les uns, les autres. Après, les graviers, la fourmi de feu, etc., il y a des protocoles. On ne doit pas envoyer n'importe quoi, n'importe comment dans les îles, donc il faut que tous ceux qui envoient ces agrégats fassent contrôler leurs agrégats avant que ça ne parte dans les îles.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Temaru.

M. Oscar Manutahi Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Merci, Monsieur le ministre. Cela fait 40 ans que j'entends la chanson que vous venez de nous interpréter. Pour produire quoi au final ? Des fonctionnaires. Avec, pour ressources, la fiscalité. Une fiscalité qui atteint les 72 milliards dans notre budget. Si vous pensez que, cette fois-ci, c'est la bonne... mon Dieu !... Pour apprendre à nager, il faut sauter dans l'eau, boire la tasse. Autrement, on en vient à ce que vous disiez : 10 ans après avoir mis à disposition un lot agricole, on le retrouve dans la brousse. On n'y arrivera pas ! Il faut que ce peuple comprenne véritablement la nécessité de suer, non pas suer après une prestation de danse, ou après une séance de pirogue ou après un match de football, mais suer à l'image de l'Ancien Testament qui dit : « Tu mangeras le pain à la sueur de ton visage ». Figurez-vous que le peuple nous observe. Si nous mendions, il en fera de même. C'est ce que nous avons toujours appris, l'assistanat. Et pour faire fructifier quoi ? La fiscalité. Comment voulez-vous débattre de la question du développement de ce pays si ce que nous proposons est anti-développement ! On n'y arrivera pas, franchement.

Le président : *Merci.*

Madame Iriti, ensuite on met aux voix.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, Monsieur le président.*

Lorsque nous arrivons sur ce chapitre, l'on parle toujours de l'agriculture. Merci, Monsieur le ministre en charge de l'agriculture, de nous avoir exposé la ligne politique que vous proposez pour ces personnes.

Je veux de dire par là que rares sont les fois où l'on parle de l'artisanat. En effet, nous savons tous que les artisans travaillent pour avoir au moins des revenus à la fin du mois pour pouvoir aider le foyer. Nous savons également qu'ils se débrouillent pour pouvoir organiser, en partenariat bien évidemment avec le Pays, des expositions-ventes. D'autant plus que le comité des artisans Tahiti i te rima rau, qui réunit plusieurs associations de Polynésie française, ne compte que des femmes d'un certain âge. Ceci pour dire que nous devons également parler de l'artisanat. Souvent, au sein de notre hémicycle et à l'extérieur surtout, quand des expositions artisanales sont organisées, ce sont toujours les mêmes femmes qui y participent. Donc, dites-nous quelle est la ligne politique. Oui, la carte pour les artisans a été mise en place, mais qu'ont-ils gagné de plus ?

Aussi, Monsieur le ministre, et sauf erreur de ma part il s'agit de Heremoana, ce serait bien que vous nous exposiez votre orientation pour ces artisans ?

Merci.

Le président : *Merci.* Vito, ensuite Richard. *Je vous demande d'être concis.*

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président, ce chapitre étant fondamental, je vous demanderai de ne pas vous précipiter.

Le président : *Je comprends tout à fait, mais je vous demande d'aller à l'essentiel.*

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Entendu !*

Merci, Monsieur le ministre. Nous avons grandi dans un champ agricole, notamment à Mataiea. Il faut dire que ceux qui ne réussissaient pas leurs études étaient destinés à être agriculteurs. Et donc, j'espère que la cible que vous visez dans ce que vous avez présenté ce sont les Polynésiens. Aussi, je vous encourage à poursuivre dans ce sens. C'est le premier point.

Deuxièmement, Monsieur le ministre, il faut dire que vous avez de sacrés responsabilités : le secteur de la pêche, le secteur perlier, ... Dites-nous ce qu'il en est de l'aquaculture à Hao, il y a tellement de bruits qui courent dans le pays à ce sujet. Qu'est-ce qui a été négocié ? Qu'est-ce que vous accordez aux Chinois ? Qu'est-ce que les Chinois nous accordent ? Pourquoi il n'y a aucune avancée sur ce dossier ? Qu'attendent les Chinois en plus ? j'ai envie d'en discuter parce que ce sont des questions qui se posent dans l'ensemble du pays. Pourquoi il n'y a aucune avancée ? Nous n'avons pas suffisamment donné ? ou alors ce qu'ils nous ont donné est en deçà de nos espérances ? Où cela en est ?

Ensuite, dans le lagon de Hao, et le Président est au courant de cela puisqu'il y va souvent pour ses tournées politiques... (Réaction sur les bancs du gouvernement.) Évidemment, que c'est nous deux !... Vous savez, il est impensable de faire de l'aquaculture dans ce lagon, Monsieur le ministre. Écoutez bien, Monsieur le ministre. Il faut qu'il y ait nécessairement une passe. D'autant plus que le courant sortant étant par moment fort, il ramasse tout sur son passage. Il serait préférable de faire de l'élevage de poissons dans les îles avoisinantes comme, Amanu, Marokau, entre autres,

Monsieur le ministre, pour faire de l'élevage dans ces lagons, il faut des concessions. Qui sera propriétaire de ces concessions si ce projet voit le jour ? Parce que c'est un vrai problème, Monsieur le Président. Qui sera propriétaire de ces concessions ? Notre peuple ou les Chinois ? Si ce sont les Chinois, eh bien, O.K.... À ce moment-là, je vous donnerai raison, Monsieur le président, par rapport aux tournées politiques. En 2013, lors de mon déplacement à Kaukura, je ne vous dis pas les remarques qui ont été faites à mon encontre, m'accusant de vendre notre pays aux Chinois. (Réactions sur les bancs du gouvernement.) Ah, ce sont les membres du Tahoeraa Huiraatira qui l'ont dit ! Je vous demande de m'expliquer où on en est avec ce projet et quels sont les points bloquants.

(Réaction du président de l'assemblée.) Un instant, Monsieur le président !

Et pour terminer, puisque le ministre a également en charge le secteur perlier, la semaine dernière, la commission législative s'est réunie pour discuter de la mauvaise qualité de nos lagons qui ne permet pas à l'huître perlière de se développer dans de bonnes conditions, et ce, à cause des déchets. Et donc, comme plusieurs personnes aux Tuamotu qui s'inquiètent de cette situation, je me suis dit que, quand même, ce n'est pas possible que des grosses sociétés aient eu une autorisation. Ce sont des personnes qui ne sont ni originaires des Tuamotu, ni originaires de ces atolls, mais qui ont quand même eu une autorisation pour installer leur activité. Elles ont fini par s'installer, sont devenues milliardaires. Puis, la qualité du lagon se détériorant, elles finissent par s'en aller en laissant les habitants des Tuamotu s'occuper de leurs déchets. C'est ce que commencent à penser les habitants des Tuamotu : elles viennent ici vider notre pays de nos ressources, avant de partir en nous laissant, à nous et à nos enfants, leurs déchets. Que proposez-vous pour résoudre cette situation ? Nous devons absolument résoudre cette situation. Monsieur le Président, quelle est votre position ? Nous devons absolument résoudre cette question. Et je ne vous parle pas des faits qui se sont produits à Fakarava où il y a eu des sanctions alors que rien a été mis en place.

Voilà. Merci.

Le président : *Merci, Vito.*

Richard, une courte intervention.

M. Richard Tuheiava : *Pour Hao, la question a été posée.*

La question que j'avais posée tantôt trouve bien sa place ici, dans ce chapitre. Nous sommes sur le budget des ressources propres. Ici, nous constatons bien une augmentation des « Études et recherches », « Rémunérations d'intermédiaires (...) ». Au départ, nous avions un 100 millions. Maintenant, il atteint 200 millions pour les années qui suivent. Quant aux études et recherches, ce sont 36 millions qui ont été ajoutés, soit un total de 91 millions. En tout, ce sont 300 millions pour les ressources propres.

En quoi consistent ces études et recherches ? Pour moi, cette question est appropriée pour ce chapitre.

Merci, Monsieur le président.

Le président : *Merci.*

M. Tearii Alpha : *J'ai oublié de vous dire que nous avons également pour projet de remettre l'agriculture au sein de l'enseignement du premier degré. Notre jeunesse de demain doit être proche de la nature, c'est un objectif que nous nous sommes fixés. L'on doit éduquer nos jeunes au respect de l'environnement. Ils devront être capables de reconnaître un taro, une banane, un plantain de montagne. Donc, c'est un programme qui a été retenu pour nos écoles et cela démarrera ici, à Tahiti,*

Moorea et aux Australes. Je sais que Faaa l'a déjà fait. En tous les cas, c'est un programme qui concernera tout le monde.

Deuxièmement, le plus gros de nos importations, de plus de 40 milliards, concernent la viande bovine, la viande de volaille, le lait, les aliments en conserve. Nous voulons encourager la production de la viande porcine chez nous, mais qui acceptera d'avoir un élevage de porcs dans son entourage ? Plus personne. Donc, nous avons fait le nécessaire pour trouver un grand terrain. C'est fait, c'est un terrain qui est situé au fond d'une vallée, ici, à Tahiti. Et l'on demandera à des éleveurs de porcs qui le souhaitent de s'installer sur ce terrain pour élever 2 000 voire 5 000 bêtes en un seul endroit. Il n'y a pas d'autre solution si nous voulons nous lancer dans la production de viande porcine. Il faut que l'on puisse installer ce type d'élevage à un endroit. Il ne faut pas croire qu'élever un porc par foyer nous permettra de développer cette activité. Ce ne sera pas possible.

Ensuite, il y a la promotion des produits que nous souhaitons cultiver chez nous. Nous devons consommer à nouveau nos produits locaux comme la patate douce, le manioc, le plantain de montagne, le fruit de l'arbre à pain. Car si certains consomment ces produits, on va dire, toutes les semaines, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Il faudrait pouvoir incorporer ces produits dans nos préparations culinaires. Ce serait donc un moyen d'ouvrir le marché de ces produits chez nous.

S'agissant de la question sur Hao, je laisserai le vice-président y apporter les éléments de réponse.

Quant à la ligne « Études et recherches », il s'agit de la réalisation d'études pour la mise en place de nouveaux projets. Nous avons effectivement nos agents de l'administration, mais il y a également des compétences que nous pouvons aller chercher dans le privé parce que je ne pense pas que c'est à l'administration de porter tout le développement de notre pays, quand bien même notre administration compte 5 000 agents. Je suis persuadé que les compétences peuvent venir du privé.

Enfin, l'essentiel de ce budget concerne nos lagons des Tuamotu, et notamment les fermes perlières. Nous savons tous que l'exportation de perles, à elle-seule, représente 8, 9 milliards, soit près de 10 milliards. Mais ce que nous ne savons pas c'est que la qualité de nos lagons s'est détériorée. Donc, une grosse part de l'enveloppe à laquelle a fait allusion notre collègue Richard est destinée au nettoyage des lagons de Takaroa, Manihi, Rikitea aux Gambier puisque figurez-vous que beaucoup trop de bouées, de lignes de collectage, entre autres, ont été abandonnées dans nos lagons. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autres solutions que d'aller les ramasser. Nous avons commencé à le faire à Manihi. Victor le sait, nous aurons à débattre de la question du nettoyage de ce lagon. Et ce sont près de 100 millions qui ont été retenus rien que pour le nettoyage des lagons des Tuamotu. Parce que c'est notre richesse. Dès que ce sera fait, notre perle reprendra de sa splendeur.

Voilà donc pour les éléments de réponse que je peux apporter. Je laisse Teva répondre sur l'élevage de poissons à Hao.

M. Teva Rohfritsch : Oui, merci.

Concernant le projet de Hao, rien n'a changé du côté du Pays. J'avoue que votre question (NDT, Monsieur le représentant.) me surprend. Il n'y a aucun changement. Le Pays a fait sa part avec la construction de la route, la digue. De plus, toutes les autorisations ont été octroyées. Maintenant, tout est entre les mains de l'investisseur chinois pour commencer la réalisation des travaux.

Mais vous devez sûrement savoir (NDT, Monsieur le représentant.) pourquoi les travaux n'ont pas encore démarré. Eh bien, quelqu'un parmi nous — ce n'est pas un Chinois, un Polynésien — qui use d'artifices... irréguliers pour que ce projet ne démarre pas avant les prochaines élections. Et il y a également d'autres personnes issues du groupe politique que nous voyons toujours se déplacer à Hao pour annoncer que le projet ne démarrera pas et que ce sont des mensonges. Vous savez, notre grand-père à tous les deux. (Réactions dans la salle.) À tous les deux, puisque vous vous êtes embrassés et nous nous sommes embrassés. Pour semer la confusion dans la tête des habitants de Hao. C'est la

raison pour laquelle l'investisseur chinois, Monsieur Wang Cheng, a adressé un courrier au maire de Hao lui informant du démarrage des travaux malgré les tentatives de déstabilisation. En tous les cas, il se prépare pour lancer le chantier. Il a commencé à discuter avec des chefs d'entreprise d'ici surtout et attend que des affaires en justice se terminent. Mais c'est surtout quelqu'un de Tahiti qui met tout en œuvre pour que ce projet ne démarre pas.

On peut en déduire que c'est nous-mêmes qui sabotons nos projets. Donc, je ne vais pas m'étendre davantage. Ce que vous devez retenir c'est que l'investisseur chinois est fin prêt pour commencer ce gros projet. Son budget est finalisé et toutes les autorisations lui ont été accordées. Aussi, je vous demande d'arrêter d'instrumentaliser à chaque fois les dossiers. Dans l'intérêt de la population, nous devons soutenir fermement ce projet, surtout ceux qui vont dans les îles et qui font en sorte que le projet ne démarre pas avant les prochaines élections. Voilà, je m'arrêterai là.

Le président : Je mets aux voix le chapitre 965... Une dernière intervention, et très courte.

M^{me} Teura Iriti : *Merci.*

Je constate que certains enfants ne se sont pas occupés de leur père en politique. Dans toutes les réunions, on parle toujours de lui.

Juste une chose. J'avais posé une question au sujet de l'artisanat. Je constate que ce n'est pas votre priorité.

Merci.

M. Édouard Fritch : *J'ai demandé à Heremoana de se libérer pour pouvoir débattre sur la question des artisans. Il a des projets et je préfère qu'il vienne lui-même les exposer devant vous. Jeudi prochain, il sera disponible pour répondre à vos questions.*

Merci.

Le président : *Merci. Je mets aux voix le chapitre... Victor, nous en avons fini avec la discussion, merci. C'est bon. Merci, Victor.*

Je mets aux voix le chapitre 965. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Je vous remercie.

Chapitre 966 -

Le président : Discussion ouverte sur le chapitre 966.

Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Je n'arrive pas à comprendre ! Après la semaine prochaine, nous ne nous reverrons plus. Nous sommes dans la maison du peuple. C'est l'assemblée. Il faut dire les choses ! Je veux comprendre.

J'ai posé une question concernant les concessions. Qui est propriétaire de ces concessions ?

Le président : *Merci, Victor.*

M. Édouard Fritch : *Pour la plupart des questions que vous avez posées, vous connaissez déjà la réponse. Il faut arrêter de venir ressasser toujours la même chose.*

S'agissant de l'île de Hao, vous le savez, les Chinois ne prendront pas de concessions mais plutôt les habitants des Tuamotu qui seront chargés de l'élevage et du grossissement des poissons avant la vente. Quant aux Chinois, ils s'occuperont de la fécondation des poissons. C'est cette compétence qu'ils amènent chez nous pour nous permettre de faire de l'élevage de poissons, sauf les poissons du lagon. En effet, les journaux en parlent aujourd'hui, c'est compliqué pour nous à cause de la présence de poissons toxiques à certains endroits de nos lagons. Et si nous souhaitons exporter nos poissons, il est primordial que l'élevage se fasse dans un endroit sain.

Alors, vous nous dites que l'on ne peut pas faire de l'aquaculture à Hao. Je ne sais pas où vous avez été pêché cette information. Ce qui est certain en tous les cas, et je me tourne vers notre président Oscar Temaru, c'est que le projet initial devait se faire à Hao. C'est ce que vous avez décidé alors que vous étiez aux affaires du pays. Puis, à notre arrivée au pouvoir, nous avons transféré le projet à Makemo. Puis, il y a eu des élections communales. Le maire n'ayant pas intégré le comité, nous avons ramené le projet sur Hao. Et donc, je suis content que cela se fasse à Hao parce que c'est un atoll qui, comme vous le savez, est dans une situation délicate.

Donc, ce ne sont pas les Chinois qui s'occuperont de l'élevage, mais nos gens. Ce que j'ai dit à ce Chinois... Et effectivement, nous ne pouvons pas tout faire sur Hao, c'est la raison pour laquelle certaines choses se feront dans les îles avoisinantes comme Amanu, Makemo qui pourront donc en profiter. Voilà donc la situation au jour d'aujourd'hui.

Et ce que je peux vous dire, effectivement, Victor, c'est ici que les choses doivent se dire, mais évitez de ressasser toujours la même chose.

Quand le Chinois reviendra, je vous inviterai (NDT, Monsieur le représentant) pour venir discuter avec lui. Il pourra vous expliquer en détail ce qu'il en est. (Réaction dans la salle.) Vous êtes jaloux ?... Je vais l'inviter parce qu'il représente les Tuamotu.

Merci.

Le président : Merci. Monsieur Tuheiava et, ensuite Monsieur Perez, Madame Levy-Agami. S'il vous plaît, une courte intervention. Posez vos questions. Merci.

M. Richard Tuheiava : *Merci, Monsieur le président.*

J'ai juste une petite question concernant l'article 628 « Divers (...) ». À quoi correspond cette augmentation de 242 millions qui nous fait atteindre un total d'un milliard ? Merci.

Le président : *Merci.*

Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : *Merci.*

Ne vous méprenez pas, c'est en toute humilité et avec beaucoup d'estime que j'interviens.

C'est bien que les représentants des îles interviennent pour faire part de leurs interrogations. Ceci étant, Monsieur le président, et comme cela est prévu, nous avons eu une séance où nous avons débattu du DOB, Débat d'orientation budgétaire. Ensuite, nous avons eu la réunion de la commission de l'économie. L'ensemble des ministres, les représentants des différents services étaient présents. C'était l'occasion de poser toutes les questions et de débattre. C'est bien que des questions soient posées, mais ne serait-il pas possible de... Est-ce qu'on peut être concis et avancer de manière — comment dire ? — efficace ? Donc, allons-y lentement mais sûrement.

Le président : *Merci.*

Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je vais être efficace parce que je ne parle pas pour ne rien dire.

Je voulais savoir, Monsieur le vice-président, quel est le budget que vous allez consacrer à l'export pour l'année prochaine, par rapport aux produits. On parlait, juste avant, des ressources propres, et parmi ces ressources, il y a un certain nombre de produits qui sont transformés, qui sont exportés à l'extérieur, et notamment des représentations qui se font par des commerçants, également à l'international.

Je voulais savoir quelle est la politique du gouvernement en la matière pour 2018 ? Merci.

Le président : Merci. J'invite le gouvernement à répondre aux deux questions, de Monsieur Tuheiava et, à l'instar, de Madame Levy-Agami.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président, juste pour être efficace, ça veut dire qu'après, il n'y a plus de questions sur ce chapitre, ou vous allez revenir, revenir ? Comment voyez-vous... ?

Le président : Je vous laisse répondre aux questions.

M. Teva Rohfritsch : C'est juste pour voir comment vous voyez l'organisation de la...

Le président : Laissez-moi piloter la séance, et je vous laisse répondre aux questions.

M. Teva Rohfritsch : Ah, vous ne voulez pas répondre à ma question, alors ?

Le président : Je vous laisse répondre aux questions posées.

M. Teva Rohfritsch : Vous ne voulez pas répondre à ma question alors, Monsieur le président ?

Le président : Vous me posez quelle question, s'il vous plaît ?

M. Teva Rohfritsch : Comment vous voyez l'organisation du débat ? En fait, combien d'aller-retour on fait ?

Le président : Je ne suis pas en train de compter le nombre de questions, mais quand un élu me demande la parole, j'examine sa demande et je lui laisse poser sa question. Maintenant, je vous invite à répondre aux questions, en me laissant le soin de bien vouloir piloter la séance.

M. Teva Rohfritsch : OK. Je ne mets pas en cause votre... C'est une simple clarification.

Le président : Je vous remercie.

M. Teva Rohfritsch : C'est open bar alors.

Le président : Vous avez la parole.

M. Teva Rohfritsch : Très bien. Donc, allons-y au bar alors.

Sur les divers services... C'est « autres divers » qui a été demandé par notre ami Richard Tuheiava. Ce sont les différentes aides à la connexion Internet des entreprises, nos aides pour les associations de défense de consommateurs — comme ça a été indiqué lors du vote de la loi sur la consommation —, les aides au dispositif ACPR — que vous n'avez pas votées —, AEPE — que vous n'avez pas votées non plus — et véhicules — que vous n'avez pas votées non plus —. Donc, nous avons aussi, dans ce

cadre-là effectivement, une aide qui est prévue sur les dépôts de brevets et marques en propriété et industriel.

Pour répondre à la question de Madame Levy-Agami, nous prévoyons pour l'année prochaine une enveloppe de 50 millions de F CFP au « soutien aux initiatives privées » que nous pensons déployer en partenariat avec la Chambre de commerce qui a aussi une fonction en matière de soutien d'exportation.

Et puis, souvenez-vous, nous avons augmenté l'enveloppe à 100 millions pour la promotion de la Perle de Tahiti en particulier. Donc, nous maintenons cette enveloppe, augmentée depuis cette année, pour le secteur pericole dès lors que, maintenant, la réforme est en cours de déploiement. 100 millions spécifiquement sur la perle.

Et puis — je parle bien sûr en dehors des mesures pour le tourisme qu'on a évoqué tout à l'heure — pour les entreprises de transformation, c'est une ligne de 50 millions qui sera mise en place. Avant, c'était 30, on augmente l'effort puisque, vous l'avez vu, les concours que nous avons organisés sur les différents secteurs ont porté leur fruit. On voit qu'il y a beaucoup d'initiatives en Polynésie et, en particulier, en matière de valorisation des produits agricoles, puisque c'est spécifiquement sur ce thème que vous m'interpellez. Et donc effectivement, il faut aller au bout maintenant et aider nos entreprises, celles qui souhaitent en tout cas relever ce challenge à faire de l'export. Donc, 50 millions.

Voilà, Monsieur le président, ma réponse.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Je mets aux voix le chapitre 966. Même vote pour le chapitre 966, 22 abstentions ?... 22 abstentions.

Chapitre 967 -

Le président : Merci.

Monsieur Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Je vais être très bref. Je vais essayer d'être concis. (Président : « Concis ! ») Pardon ! (Rires.) Madame la ministre, ne riez pas ! (Rires dans la salle.) Je fais l'effort de parler en tahitien, mais cela vous énerve parce que, pour vous, je suis trop lent. Vous savez pourtant comment cela se passe quand on parle en tahitien, on commence par des citations et puis...

Madame la ministre, vous connaissez ma position. Notre IFMPC est très important. C'est bien ! Taux de réussite, merveilleux ! Mais, après, il n'y a rien. En sortant de ce centre de formation, nos jeunes se lancent dans l'agriculture, dans le bâtiment parce que rien n'a été mis en place pour la suite de leur formation. Encore une fois, Madame la ministre, notre centre, il n'y a rien à dire, merveilleux ! Le souci, c'est après. Ce n'est pas nouveau, je l'ai déjà dit aux différents gouvernements qui se sont succédé. Donc, nous devons trouver des solutions, sans quoi nos efforts au sein de ce centre resteront vains. Il y en a qui deviennent manœuvres avec un BC 200, BC 500.

Telle est donc la remarque que je souhaitais vous soumettre.

Le président : *Merci.*

Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

Je voudrais savoir à quoi correspond l'augmentation du budget de 200 millions du FELP ? Ça, c'est ma première question.

Ensuite, pour le Centre de formation professionnelle pour adultes, pourquoi avoir baissé son budget de fonctionnement de 26 millions ?

Et, enfin, concernant les syndicats de salariés, à quoi correspond cette mesure nouvelle de leur attribuer 19 millions ? Et, par ailleurs, est-ce qu'on peut savoir quel est le coût des mises à disposition de fonctionnaires, FPT, aux organisations syndicales ?

Voilà.

Le président : Merci.

Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, je profite de votre présence pour vous demander davantage de détails sur la création d'emplois au niveau du FELP puisqu'en commission, on n'a pas eu ce type d'informations. Je voulais savoir, au niveau des CAE, combien de CAE vous avez pu créer et les différents dispositifs qui ont pu être accompagnés.

Merci.

Le président : Merci. Plus d'interventions ?... Madame la ministre.

M^{me} Tea Frogier : Je vais peut-être commencer par les syndicats de salariés, les 19 millions. Il ne s'agit pas d'une disposition nouvelle. Cela concerne les subventions qui sont allouées aux cinq syndicats de salariés représentatifs et qui sont reconduites pour l'année 2018. Donc, nous l'avions déjà en 2017 au même montant, 19 millions.

En ce qui concerne le coût de la mise à disposition de fonctionnaires du Pays auprès de ces salariés, de manière globale, je n'ai pas le détail exactement aujourd'hui, mais on est à peu près à hauteur de 100 millions en ce qui concerne ces dispositions.

En ce qui concerne le FELP, les plus 200 millions qui sont rajoutés aux 4 milliards qui concernent l'ensemble des dispositions d'aides à l'emploi, que ce soit en contrat aidé ou que ce soit stage d'insertion ou de formation professionnelle, ces 200 millions concernent ce que je vous ai signalé précédemment, à savoir que, à compter de février 2018, le dispositif du corps des volontaires au développement, qui est un dispositif de stage s'adressant à des BAC +2 et BAC +3 va basculer en gestion au niveau du SEFI, ce qui va lui permettre d'avoir à disposition un panel de dispositifs de stages indemnisés qui va couvrir les sans diplôme jusqu'au BAC, également BAC +2, BAC +3 puisque nous savons qu'il y a une demande à ce niveau. Et je pense que notamment le fait de basculer cette gestion au niveau du SEFI va conduire à proposer, notamment pour le secteur privé, ce dispositif des CVD BAC +2, BAC +3. Donc, ce sont les 200 millions pour les nouveaux CVD qui vont démarrer en 2018 et qui vont être gérés par le SEFI.

Vito, je sais que c'est une question de longue date, je sais que... Je pensais que vous alliez réagir sur la baisse de subvention au CMMPF au même titre que celle au CFPA, mais en l'occurrence, moi, je vois que, finalement, il y a quand même quelques messages qui passent, à savoir que, par rapport à la subvention, en gros, ce n'est pas qu'elle est sur-dotée pour les deux organismes, mais on réalise qu'effectivement, en fin d'année, il y a toujours, à peu près 20 millions de reports qui sont réalisés, qui viennent donc gonfler le fonds de roulement. Et là, il s'agissait d'une mesure de correction.

J'en profite pour répondre à la question sur le CFPA. À chaque fois, effectivement, en fin d'année, on avait 20 millions de subventions de fonctionnement qui étaient reportés parce que non utilisés. Donc là, on amène la mesure corrective qui permet de maintenir par ailleurs le montant des subventions, par exemple, par rapport au Centre des métiers d'art puisqu'il y avait une demande de diminuer de manière globale les dépenses de fonctionnement. Voilà. Donc, pour le CFPA, les moins 26 millions, c'est parce que cela correspond à l'enveloppe qui, à chaque fois, est reportée. Et cet établissement a notamment fait l'objet d'articles de presse en indiquant qu'il y avait un véritable trésor de guerre. Et donc, véritablement, là, on diminue pour ajuster de moins 26 millions et, en gros, il y a également un plan de réinvestissement, de rénovation et de réhabilitation des locaux autofinancé puisqu'on a prélevé sur les fonds propres, les réserves.

En ce qui concerne l'ensemble des dispositifs et la programmation de l'ensemble des dispositions par dispositif, contrat aidé, Act, Act-Pro, Act-Prime, CAE, CAE Pro, et autres et STEP et SIE qui se poursuivent, ce que je vous propose, c'est que je vous transmettrai le détail chiffré. C'est quelque chose que je m'attendais à avoir au niveau du débat d'orientation budgétaire, mais *a priori* c'est aujourd'hui. Donc, je vous propose de le transmettre formellement par écrit.

Merci.

Le président : Merci, *Madame la ministre.*

Je mets aux voix le chapitre 967. Même vote ?... 22 abstentions. Pour ?... 10 abstentions. Excusez-moi. Une dernière question, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Concernant le RGS, est-ce que les 1,600 milliard correspond à l'ACR ? Et auquel cas, est-ce que cette dotation est suffisante ?

M^{me} Tea Frogier : Effectivement, cette dotation, c'est ce qui concerne l'engagement qui est pris d'assumer l'ACR moins de 15 ans, l'allocation complémentaire de retraite pour ceux qui ont cotisé moins de 15 ans. Et le reproche qui a été fait chaque année, c'était de dire qu'on était en deçà du montant correspondant. Et la demande qui a été formulée, c'est qu'elle soit portée à 1,6 milliard qui correspondrait, en termes de projection, à ce qui est attendu pour 2018.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Une dernière question, une courte, s'il vous plaît !

M^{me} Élise Vanaa : Merci, président. Très courte.

Madame la ministre, j'entends 100 millions. C'est le coût de cette mise à disposition des salariés des agents de la fonction publique à des centrales syndicales. À maintes reprises, nous avons interrogé notre interlocuteur, quand il s'agissait d'allouer cette subvention. A-t-on réfléchi à revoir les conditions de mise à disposition de ce personnel de la fonction publique ? Parce que, pour certains, ce sont des agents de catégorie A qui sont mis à disposition de ces centrales syndicales. Donc, on nous renvoie au Code du travail. Donc, c'est une perte pour la fonction publique. Il faut revoir les conditions. Avez-vous entamé ce chantier ? Et est-ce que vous êtes dans cette réflexion ?

Le président : Merci.

M^{me} Tea Frogier : Ce qui se passe, c'est qu'effectivement, régulièrement, j'avais des interventions en disant que, bon, on subventionnait — je parle de la subvention de 19 millions annuels — les syndicats de salariés pour nous empêcher finalement d'avancer. Et, en l'occurrence, la remarque que j'ai réalisé ce n'était pas tant cette économie au niveau de la subvention de fonctionnement, parce que je pense que le syndicalisme, c'est quelque chose de noble, on parle bien d'une subvention à ces syndicats de

salariés pour défendre les travailleurs... Voilà. Donc, des fois, il faut peut-être leur rappeler, mais ces 19 millions, à mon sens, qui se répartissent sur cinq syndicats de salariés représentatifs, c'est véritablement pour leur permettre d'accompagner nos travailleurs en termes d'informations. Et véritablement, c'est à ça que ça sert. Donc, je n'étais pas trop partante pour toucher à cette ligne budgétaire. Mais effectivement, dès lors qu'il y avait des économies à faire, véritablement, de plutôt regarder, et c'est l'analyse que j'ai demandée de faire au niveau réglementaire parce qu'*a priori* on a une obligation... On ne peut pas dire non, me semble-t-il, mais en tout cas, c'est un travail de réflexion parce que je pense que c'est à ce niveau-là que l'on peut effectivement faire des économies substantielles.

Le président : Merci.

Je remets aux voix : 10 abstentions et 46 voix pour.

Chapitre 968, Monsieur Perez.

Chapitre 968 -

Le président : Merci. « Culture et patrimoine », Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : J'aimerais savoir comment est répartie la subvention aux associations et organismes de droit privé qui s'élève à 118 millions ?

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres questions sur ce chapitre avant que je laisse la parole au gouvernement ?... Mais, il y a un gouvernement, je pense qu'il pourra répondre à la question.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *C'est possible de répondre et c'est un peu compliqué ?*

M. Jean-Christophe Bouissou : Évidemment, notre ministre n'est pas là. Mais il y a une commission qui répartit ces subventions en fonction des projets qui sont présentés et, ensuite, c'est arrêté en conseil des ministres.

Le président : Je pense que Madame Frogier va compléter la réponse.

M^{me} Tea Frogier : C'était effectivement la réponse que je voulais formuler. Merci, Jean-Christophe.

Qui est dans la commission ? Alors là, c'est une colle !

Non, mais effectivement, il y a une commission qui examine l'ensemble des demandes de subvention au niveau de nos associations. Donc, ça, c'est une partie de cette ligne. Et l'autre ligne concerne notamment, une grosse partie aussi, l'organisation du Heiva, et donc cette subvention qui est réalisée au titre de l'organisation du Heiva, qui est le gros, tout de même, du montant.

Le président : Bien. Merci. Dernière intervention. Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Où en est le classement du site de Tata'a?

Le président : Merci. Je pense que c'est un dossier qui est en cours, certainement. S'il vous plaît. Madame la ministre.

M^{me} Tea Frogier : Je vous donne les éléments d'information que j'ai pour l'instant. Avant d'enclencher véritablement le classement de la pointe et du site, je sais que, sur le budget 2018, est inscrite une enveloppe pour réaliser un certain nombre de sondages en vue du classement de la pointe

Tata'a, et ce sondage devrait être réalisé sous la houlette du Service de la culture et du patrimoine, afin notamment de retrouver les différents éléments qui prouveraient le caractère patrimonial du site, donc les pierres de vie et de mort, et retrouver également les deux sources, ainsi que l'empreinte et la passe, qui va faire l'objet de l'ensemble du site. Donc, pour l'instant, on va dire qu'on n'est pas encore véritablement dans la procédure de classement, mais on est sur la phase de pré-étude, et notamment avec cette opération de sondage qui est prévue pour 2018, pour pouvoir délimiter et apporter les éléments sur le classement de la pointe Tata'a.

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 968. Même vote : 22 abstentions, 21 abstentions et 33 voix pour.

Nous passons au chapitre 969.

Chapitre 969 -

Le président : Merci, chers collègues. Madame Galenon, ensuite Monsieur Geros, et ensuite nous terminerons par l'intervention de Monsieur Leboucher.

Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président.

J'ai remarqué, à l'article 606, qu'il y a eu une augmentation, sur tout ce qui est achat non stockés de matières et fourniture, de 165 041 061 F CFP. Je voulais en connaître les raisons et savoir à quoi cela va servir.

Deuxième question, sur les études et recherches, donc l'article 617, peux-tu me dire en quoi consistent ces études et recherches de 71 000 000 F CFP de prévus.

À l'article 624 sur les transports, je souhaitais avoir des nouvelles concernant l'université, si c'était possible. Enfin, peut-être après. Je ne sais pas.

Et au point IV, — j'ai déjà posé la question en commission —, il s'agit de l'article 6513, sur les bourses. On m'a dit qu'il y avait une diminution de demandes de la part des parents, et je voulais connaître les raisons, Madame la ministre, et puis me dire quels sont vos projets pour 2018, parce que cette diminution, bon, il y a une diminution de 12 000 000 F CFP, ce qui nous fait une baisse au niveau des bourses. À ma connaissance, des parents nous sollicitent beaucoup, voire des élèves, sur ces bourses, et je voulais connaître la diminution. En commission, je me suis permise de dire que c'était peut-être un problème de communication. Peut-être qu'il y a autre chose.

Je vous remercie pour vos réponses.

Le président : Merci. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci, Monsieur le président.*

Ma question concerne nos... académies car, quand bien même notre langue n'est pas encore officielle dans notre pays, nous avons notre académie.

En effet, chaque année, nous nous réunissons pour approuver un budget qui leur est destiné. Or, on ne les voit pas souvent à la télévision pendant leurs réunions et débats... C'est à croire qu'ils ont une grosse charge de travail. Donc, ma question est la suivante : qu'est-ce qu'ils ont pu produire ? Un livre, un programme, nos légendes... Parce que ce serait bien que les représentants que nous sommes, chargés d'approuver ce budget, puissent également profiter... Ce n'est pas évident d'approuver un budget alors qu'il n'y a aucun résultat. Autrement dit, dans ce budget, il y a, entre autres, leur

indemnité et c'est normal, même si je ne connais pas le montant. Mais, mise à part cette indemnité qu'ils perçoivent lorsqu'ils se réunissent, qu'est-ce qu'ils ont produit ?

Le président : Merci, Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président.

En fait, je ferais des observations plutôt sur les raisons de notre vote de tout à l'heure. (**Le président :** (hors micro) : « Allez aux questions également, s'il vous plaît. ») Comment ?

Le président : Aux questions, pour que le gouvernement puisse répondre aux questions.

M. Michel Leboucher : D'accord. Alors, en fait, je vais quand même présenter un peu mon propos.

Les dépenses de fonctionnement que l'on constate aujourd'hui sont de 3 milliards 850 millions. C'est un chiffre assez considérable, et je pense qu'effectivement, c'est une réponse aux besoins réels du système éducatif, et je veux saluer les efforts qui sont réalisés par le gouvernement en la matière. Mais je veux quand même les rapprocher des ressources de l'État, qui sont de 877 millions, qui sont, à notre sens, comme je le disais ce matin, pour moi, une forme de désengagement de l'État, puisqu'il y a une légère baisse.

Madame la ministre, rassurez-vous, j'ai bien entendu vos propos de tout à l'heure et je les ai bien compris. Seulement, comme vous le savez, nous avons des principes importants. Le Tahoeraa le répète depuis longtemps : l'État reprend sensiblement les compétences de notre Pays en matière d'éducation ; des compétences qui étaient confiées au Pays au début de la signature de la convention. Cela est d'ailleurs confirmé par des hauts cadres de l'éducation nationale.

On a l'impression, en regardant ces chiffres, que c'est nous qui payons et l'État qui dirige. C'est un peu le monde à l'envers. Nous connaissons tous l'adage qui dit : « *qui paye contrôle* ». On a l'impression qu'ici en Polynésie, c'est un petit peu l'inverse. En tous les cas, c'est mon avis à moi. Vous acceptez cet état de fait. Ce n'est pas le cas au Tahoeraa. Nous, en tous les cas, nous refusons cet état.

Bien entendu, on va me dire : « *Il y a les postes d'enseignants qui sont pris en charge par l'éducation nationale* », bien entendu, mais c'était déjà le cas au début. Alors, voici ma question : Madame la ministre, pensez-vous que dans les mois, dans les années qui viennent, l'État, en matière de fonctionnement — on voit la différence entre 3,8 milliards et 877 millions —, pourrait apporter une contribution beaucoup plus significative à notre système éducatif ?

Vu que la confiance a été rétablie, on peut avoir bon espoir. Voilà ma question et, nous aussi, nous vous soutiendrons dans ce sens.

Merci pour votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Leboucher.

Y a-t-il d'autres questions avant que je laisse le gouvernement répondre aux interventions ? Plus d'intervention. Madame la ministre.

M^{me} Tea Frogier : Merci, Monsieur le président, et merci, Monsieur Leboucher, pour votre question.

Je tenais à saluer l'énorme travail qui a été réalisé par mon prédécesseur à cette fonction, à savoir par Madame Nicole Sanquer (*Applaudissements*), qui a dans son intervention de ce matin... Bien sûr, elle s'est limitée à un certain nombre de dispositions relatives à l'investissement qui était réalisé pour l'éducation, mais je tiens à rappeler l'ensemble des actions qu'elle a pu mener effectivement, de manière à avoir le retour de l'État, pas parce que l'État a abandonné, mais le retour de l'État à des

compléments de financements. Et en l'occurrence, cela me permet d'apporter une petite précision sur l'article 606 dont on parle « achat non stockés de matière et fourniture ». Effectivement, il y a une augmentation de 165 millions de plus. Ces 165 millions, c'est tout simplement parce qu'effectivement, cela nous permet de prendre en charge des manuels scolaires et des ressources pédagogiques numériques, pour lesquels il y a une contribution à 50/50 de l'État.

Effectivement, sur les manuels scolaires, nous avons 50 % de financement de l'État. Je ne considère pas cela comme un désengagement. L'État, jusqu'à présent, effectivement, a pris en charge un certain nombre de dispositions qui relevaient de son positionnement au titre du Ministère de l'éducation nationale. À l'occasion du dialogue de gestion que j'ai pu avoir il y a quelque temps avec le Ministère de l'éducation nationale, nous avons eu confirmation du maintien des dotations et de la contribution de l'État, à plusieurs titres, et également, j'allais dire que c'est déjà, à mon sens, ce qui peut être dit et confirmé, et je voulais véritablement le dire en la présence de Madame Nicole Sanquer, qui a été, à mon avis, l'une des meilleures ministres de l'éducation dans son action, également en termes de véritablement définition d'une politique éducative (*Applaudissements*) et d'un système éducatif performant qui place l'élève polynésien au cœur de notre positionnement et de notre action. Véritablement. Et je la remercie d'autant plus publiquement qu'elle me laisse une situation qui est véritablement très agréable et très confortable, puisque le Ministère de l'éducation nationale a reconnu le sérieux et la rigueur avec lesquels les éléments, les données et la politique avaient été établis en Polynésie française.

Je terminerais par dire qu'il est loin le temps où, au niveau de l'État, on pouvait peut-être considérer la Polynésie française comme la danseuse de la République. Là, véritablement, l'action qui a été menée en matière d'enseignement, a été, je pense, l'une des plus — comment dire — remarquables depuis plusieurs années. Voilà.

Pour en revenir plus précisément à ce qui relève du fonctionnement, effectivement, dans ce chapitre « enseignement », moi j'aurais aimé plutôt qu'on relève le fait qu'au niveau de la dotation globale de fonctionnement des établissements du second degré, nous soyons avec une augmentation de 116 millions. Ces 116 millions, un peu plus de 116 000 000 F CFP, tout simplement, cela nous permet d'avoir une possibilité d'action au niveau de nos établissements scolaires et de leur permettre d'assurer une plus grande responsabilisation de ces établissements, dans le cadre de la maintenance d'un certain nombre d'équipements ou de matériels qu'ils ont en charge, au niveau de nos établissements scolaires du second degré.

J'aurais aimé également qu'on nous parle du fait que l'on a augmenté, pratiquement doublé, la subvention aux collèges et lycées publics, donc l'article 657313, puisque là aussi, il s'agit de la possibilité pour nos établissements de réaliser des travaux et des équipements qui relèvent de la section de fonctionnement, et non pas donc de l'investissement, ce qui va permettre véritablement, puisque c'est 180 millions au titre du second degré et 49 millions pour l'enseignement professionnel, qui va véritablement apporter un complément, et surtout une possibilité d'action au plus près, en proximité, directement au niveau de nos établissements.

Voilà le genre de chose que j'aurais aimé que l'on signale, dans les efforts qui sont réalisés au titre de ce budget sur 2018, pour la part qui relève de la Polynésie française, au-delà des apports supplémentaires qui sont ceux que l'État met à notre disposition.

Voilà un certain nombre de dispositions pour lesquelles j'aurais été très à l'écoute. Voilà. Je ne sais pas si, du coup, j'ai répondu à un certain nombre de choses, mais je pense qu'à ce titre, j'ai quand même répondu à pas mal de choses, si ce n'est un point, effectivement, parce que je ne sais plus qui a posé la question...

Le président : Sur la bourse.

M^{me} Tea Frogier : Sur l'article 617, avec une diminution de 9 millions, sur cet article 617 « Études et recherches », Monsieur Tuheiava, donc une diminution de 9 millions qui correspond tout simplement aux conventions qui sont passées au titre du Contrat de projets.

Là, pour le coup, au niveau de la délégation à la recherche, il s'agit de conventions, bien de recherches, de recherches scientifiques, et pour lesquelles évidemment, annuellement, il y a des variations à hauteur du financement, de la programmation des opérations. Voilà.

Le président : Il y avait également une question sur la bourse.

M^{me} Tea Frogier : Les bourses, effectivement, c'est une discussion qui a... J'ai vu qu'au niveau de la commission, il y a eu effectivement pas mal de discussions autour de ces bourses. Effectivement, il y a une diminution de 12 millions, mais par rapport à un montant qui est à plus de 1 milliard, à 1,2 milliard, et pour lequel nous savons qu'à chaque fois, en fin d'année, nous sommes avec, j'entends bien, 100 millions qui ne sont pas utilisés.

En l'occurrence, je suis d'accord sur le fait qu'il y a certainement un manque de communication ou en tout cas on peut peut-être mieux faire en termes de communication. Je tiens à rappeler que, quand même, il faut dissocier les dispositifs de bourse pour lesquels il y a une procédure qui est bien établie avec également des commissions. On n'attribue pas comme ça, sans critère ces bourses. Nous avons plusieurs niveaux de bourses. Je partage peut-être l'idée d'avoir une meilleure communication et information des personnes. Mais je tiens à préciser que l'élément d'information qui a été apporté, à savoir une diminution des effectifs et donc une diminution du nombre de demandeurs, est effectivement également à prendre en compte. Voilà.

Le président : Merci, *Madame la ministre*.

Je mets aux voix le chapitre 969. Qui est pour ? À l'unanimité ? Pour ?... À l'unanimité. Merci.

Chapitre 970.

Chapitre 970 -

Le président : Nous sommes sur le chapitre « Santé ».

Monsieur Geros et, ensuite, Madame Tevahitua.

M. Antony Geros : *Ce n'est pas parce que nous avons apporté notre soutien qu'ils ne vont pas répondre à la question que j'ai posée. Voyons, pour l'académie !*

Le président : Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : *Monsieur le président, je tiens à remercier nos amis qui sont de ce côté, là, pour avoir adopté le budget destiné à l'éducation parce qu'il faut dire que, là, les Français sont bien généreux, d'autant plus que c'est pour aider nos enfants à avoir des connaissances. Quelle joie ! (Rires dans la salle.) Ah, quel soulagement !*

Concernant l'Académie tahitienne, vous savez, j'ai envie de vous dire que, pour moi, aujourd'hui, les crédits qui leur sont destinés sont insuffisants. Nous ne le voyons pas, mais plusieurs heures de travail sont nécessaires pour écrire dans notre langue. Vous le savez, en plus de traduire les mots du français au tahitien, ils s'occupent également de divers projets de traduction. Et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de retirer le concours intitulé « Le prix du président » et de le confier à l'Académie tahitienne pour, ainsi, lui permettre d'ouvrir un concours et donc de se mettre en avant.

Donc, je pense que, dans les mois à venir, après les élections, et peu importe les résultats... Ce qu'il faut, c'est soutenir l'Académie tahitienne en tant qu'institution parce que, au jour d'aujourd'hui, elle est une structure associative. Il faudrait donc la mettre en valeur.

Ensuite, il restera l'Académie des langues de Tuamotu, n'est-ce pas ? Je leur ai demandé justement de réserver une place pour Monsieur Maamaatuaiahutapu, pas le nôtre mais celui qui est l'autre côté... Non, ce n'est pas une blague. Il faut que l'on puisse partager nos connaissances en apportant notre aide à Kape et les autres parce qu'il faut dire que l'on sent une petite faiblesse à ce niveau-là. C'est le cas également pour celui des Gambier. En tous les cas, il convient de les soutenir dans l'intérêt de nos langues polynésiennes dans notre pays.

Merci.

Le président : *Merci.*

Madame Tevahitua, sur le chapitre 970 « Santé ».

M^{me} Éliane Tevahitua : Monsieur le ministre de la santé, j'aimerais avoir des explications sur la baisse des aides à la personne de 20 millions à l'article 651. Ça, c'est la première question.

La deuxième question porte sur le fonds de prévention sanitaire et sociale. Quels sont les programmes de prévention que vous avez retenus et que vous souhaitez mettre en œuvre en 2018 ?

Et enfin, concernant l'Institut Louis Malardé, comment va notre institut en 2017 ?

Le président : *Merci. Y a-t-il d'autres questions sur le chapitre « Santé » ?...*

Monsieur le ministre.

M. Jacques Raynal : Oui. Merci, Monsieur le président.

Sur la baisse des aides à la personne, en fait, il s'agit d'un ajustement par rapport à 2017 concernant les aides qui ont été distribuées. C'est un effort de gestion. Sachant que, par ailleurs, vous le savez, il y a eu dernièrement les assises pour les *personnes âgées* et que nous allons développer une politique de prise en charge à domicile notamment. Et donc ces aides à la personne iront très probablement dans une évolution d'une certaine professionnalisation. Et donc, dans le courant de l'année 2018, le statut évoluera et, très probablement, nous aurons soit des créations d'emploi — ce qui n'est pas plus mal — soit des aides qui vont aller en augmentant dans la suite. Voilà. Mais c'est une baisse de gestion en quelque sorte puisque les crédits qui étaient disponibles n'étaient pas consommés.

En ce qui concerne les programmes de prévention, eh bien, on n'a pas attendu d'avoir l'autorisation de la création d'un fonds de prévention à la Direction de la santé pour définir une politique d'information notamment et de prévention d'un certain nombre de maladies puisque 11 thèmes vont être développés au cours de l'année 2018 et à peu près un thème par mois portant sur les actions classiques : le tabac, le sucre, les infections sexuellement transmissibles — ça, c'est important puisqu'on a constaté quand même qu'il y avait quelques dérapages —, la lutte anti-vectorielle et puis les dépistages du cancer notamment parmi les thèmes qui seront développés, outre l'obésité et d'autres maladies. Voilà, prévention.

Il y avait une autre question ?...

Le président : L'Institut Louis Malardé.

M. Jacques Raynal : Alors, l'Institut Louis Malardé, je suis désolé mais ce n'est pas dans mes mains. C'est plutôt le ministre de la recherche qui peut vous en parler. Excusez-moi !

M^{me} Tea Frogier : En ce qui concerne l'Institut Malardé, la question était : comment se porte notre institut Louis Malardé ? J'en profite, puisqu'effectivement, nous sommes sur la subvention de fonctionnement à l'Institut Louis Malardé qui est reconduite à hauteur de 400 millions F CFP, pour remercier les représentants pour le vote au collectif 3 de 100 millions F CFP de subvention exceptionnelle pour permettre d'apurer un déficit cumulé depuis ces dernières années.

En ce qui concerne l'Institut Louis Malardé, le fonctionnement est rétabli. Et en matière de programmes de recherche et surtout d'activités de recherche scientifique, puisque c'est la partie notamment, c'est la mission principale de cet établissement public qui est notre seul établissement de recherche, vous avez pu le constater par voie de presse, cet établissement et l'ensemble de ses équipes présentent un certain nombre de résultats et de travaux scientifiques qui sont reconnus. Dernièrement, il y a eu un séminaire sur ce qu'on appelle la lutte anti vectorielle. Il s'agit en fait de la lutte contre les moustiques qui peuvent être vecteurs de maladie, porteurs de maladie. Et j'en profite également pour rappeler qu'au titre du Contrat de projets, il y a une opération de financement d'un laboratoire de productions de moustiques qui seraient stérilisants pour lutter contre les maladies qui seraient transmises par ces moustiques. Voilà, au-delà du fait que vous aviez déjà validé également un laboratoire P3.

Donc, l'Institut Louis Malardé pour ses activités de recherches bénéficie de la subvention de fonctionnement et, en définitive, poursuit son amélioration des infrastructures et la mise aux normes donc de ces infrastructures pour pouvoir répondre à cette recherche qui est reconnue et de haut niveau, au niveau extérieur.

Merci.

Le président : Merci, *Madame la ministre*. Une question courte.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Toujours des questions, Monsieur le président, ne vous inquiétez pas.

Sur la 6574, Monsieur le ministre, je voulais avoir plus de précisions sur le triplement du budget alloué aux associations. Je voulais savoir à quoi cela correspond.

Merci beaucoup.

Le président : Merci. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui, toujours sur l'Institut Louis Malardé, j'essaye toujours de comprendre quel est son degré d'autonomie par rapport au Pays puisque pratiquement l'ensemble des fonds nécessaires à son fonctionnement viennent du Pays et que... Pourquoi cette question me vient à l'esprit ? Parce qu'on dispose d'une terre à Paea, chez nous deux, dans notre commune, et cette terre-là c'est une terre qui avait été, à l'époque, donnée. C'était un don à l'Institut Malardé. Et lorsqu'il s'est agi d'utiliser cette emprise foncière à autre chose que sa destination initiale, on nous a opposé le fait que c'était irrégulier et, à cause de ça, on risquait de voir cette terre récupérée par... j'en sais trop rien, peut-être les héritiers de celui qui nous a fait ce don. Alors, du coup, je pose la question de savoir : quel est le degré d'autonomie de cet établissement ? Est-ce qu'on peut considérer cet établissement véritablement comme un service du Pays ? Auquel cas, normalement, il faudrait verser au patrimoine du domaine du Pays l'emprise qui dépend ou qui est relié à l'Institut Malardé.

Le président : Merci. *Madame la ministre*.

M^{me} Tea Frogier : L'Institut Louis Malardé est un établissement public industriel et commercial, donc ce n'est pas un service. Il a, effectivement, un volet commercial, notamment parce qu'il peut assurer un certain nombre de prestations, d'analyses, non seulement biomédicales mais également au

niveau environnementales en matière d'eau et d'alimentation, ce qui permet d'avoir des recettes. Alors j'insiste sur ce point puisque, en gros, on va dire que le budget de l'Institut Louis Malardé c'est un 1,2 milliards F CFP et, pratiquement, la subvention du Pays est de 400 millions F CFP. C'est-à-dire que nous sommes, finalement, sur un tiers, 30 %, qui provient du Pays, les 70 % restant provenant de ses ressources propres, à savoir les prestations qui sont réalisées d'analyses qui permet d'avoir cette rentrée d'argent et ces recettes.

Je passe les autres recettes.

Pour en revenir à la situation peut-être du foncier, effectivement sur Paea, ce foncier appartenait à Monsieur Granger — pardon, j'ai toujours du mal avec le nom de Monsieur j'espère que je ne l'ai pas écorché — qui a fait don à l'époque de sa propriété à condition qu'il y ait une poursuite d'une activité de recherche, mais bien spécifique puisqu'à l'époque il y avait une association de lutte contre la filariose avec Monsieur Robinson qui était à la tête de cette association. Il avait demandé à ce qu'on laisse la jouissance de la maison d'habitation et d'une maison attenante à l'association pour poursuivre cette lutte contre la filariose puisqu'il avait pu constater qu'à l'époque c'était un vrai fléau au niveau de la population polynésienne. Donc, cette donation a été véritablement, dès le départ, j'allais dire, fléchée sur cette action en matière d'accompagnement de nos populations de lutte contre une maladie qu'est la filariose et donc de développement de recherche correspondant à ces maladies qui sont transmises par des moustiques.

Donc c'est pour ça qu'en définitive, on voit bien que le Fare Mariri, enfin le lien avec l'Institut Louis Malardé fait que finalement, c'est l'antenne de l'Institut Louis Marlardé de Paea qui se positionne donc, sur les anciens locaux finalement, l'ancienne maison où était donc hébergée l'association donc de lutte contre la filariose.

Le président : Pour les questions de Madame Levy-Agami.

M. Jacques Raynal : Merci Monsieur le président.

Donc en ce qui concerne ces 60 millions en fait, donc une vingtaine de millions étaient habituellement dévolue à des subventions pour des associations agissant dans le domaine de la santé. C'est toujours le cas. Donc une vingtaine de millions qui sont réservées pour ces associations et augmentées d'une quarantaine de millions pour un projet pilote, d'une part, qui serait de réaliser une lutte anti-vectorielle dans une des Îles-Sous-le-Vent qui n'est pas encore complètement déterminée et compte tenu du fait qu'il y a encore un petit peu de filariose dans cet archipel. Et surtout un complément d'études sur le projet Makao, Makemo et Hao, concernant notamment les études sur le plomb et la plombémie observée lors des premières expériences qui ont été faites. Voilà.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*.

Je mets aux voix le chapitre 970. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Pour ? Qui s'abstient ? Pour également ? Donc à l'unanimité. Je vous remercie.

Chapitre 971 –

Le président : Merci. Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci Monsieur le président.

Tout d'abord, je voulais faire une remarque et poser une question à notre président. D'abord faire la remarque, c'est le gouvernement actuel qui a supprimé le ministère de la Condition féminine et des droits des femmes de Polynésie. Pour moi, c'est une régression. Alors je sais que si le groupe UPLD gagne aux élections, le groupe UPLD remettra ce ministère en place parce que grâce à notre ancienne ministre Tina Cross qui m'a dit qu'on remettra ce ministère en place.

Alors quand je pense qu'il y a deux mois, nous avons été invités à la Conférence régionale de la Condition féminine à Fidji, et le gouvernement donc a dépêché des représentantes et c'est très bien, je félicite notre président, mais je souhaite poser aussi la question à notre président, où en est le ministère de la Condition féminine ?

Le président : Merci.

M^{me} Minarii Galenon : Alors, j'ai une proposition. Président, je n'ai pas fini, j'ai des questions après à poser sur les articles, excusez-moi président.

Le président : Allez-y.

M^{me} Minarii Galenon : Alors, je souhaite faire la remarque suivante. Si le terme de, enfin les termes de ministère de la Condition féminine gênent, je propose de faire aussi un ministère de la Condition masculine parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de violence féminine qui se passe et aujourd'hui, nous ne sommes plus représentées. On fait comment ? On compte sur les associations ?

Et bien, nommez nous un ministère de la Condition féminine avec les associations.

Le président : Très bien.

M^{me} Minarii Galenon : Savez-vous qu'il y a de la violence Messieurs, je crois que vous êtes tous au courant comme moi, je crois qu'il faut faire quelque chose et je me fais le porte-parole pour sensibiliser le gouvernement actuel.

Le président : Merci.

M^{me} Minarii Galenon : Maintenant, j'en viens aux articles.

Pour l'article 624, il s'agit des transports puisque là aussi, nous avons les transports scolaires. Alors je voulais poser la question à notre ministre des transports à savoir où en sont les transports concernant l'Université ? Merci.

Parce que j'ai dit que j'allais poser la question, donc je pose la question aujourd'hui.

Le président : Merci.

M^{me} Minarii Galenon : Deuxième question, excusez-moi président, j'ai plusieurs questions.

Il s'agit de l'article 65-16 sur la mobilité des étudiants. Le groupe UPLD, nous avons remarqué qu'il y a une baisse et nous voulons savoir pourquoi est-ce qu'il y a une baisse au niveau de la mobilité des étudiants ?

Ensuite sur l'article 65-18 concernant les aides à la personne. Là il y a une baisse de 100 millions, je voudrais savoir pourquoi ? Pour quelle raison ?

Et la dernière question concerne l'Institut, donc c'est tout à fait mon domaine 65, 73, 48-a l'Institut de la jeunesse et des sports. Je voulais savoir quels sont vos projets pour cet Institut puisqu'il y a quand même une augmentation des subventions. Et surtout qu'on m'a répondu en commission que le Comité olympique de Polynésie française et l'Union polynésienne de la jeunesse, donc les articles 657-444-a, 657 444-b, que ces deux entités allaient disparaître. Alors quels sont les projets du gouvernement avec la disparition de ces deux entités ?

Je vous remercie et excusez-moi Monsieur le président. Je vous remercie.

Le président : Il n'y a pas de soucis Madame Galenon.

Y-a-t-il d'autres interventions sur le chapitre vie sociale ? Monsieur Geros.

M. Antony Geros : C'est juste pour compléter la première question de Madame Galenon sur les transports parce qu'on en avait évoqué les tenants ici même dans l'hémicycle sur le fait que le délégataire arrive en fin de concession et donc sa concession a été prolongée, mais elle se termine normalement au 31 décembre.

Alors du coup la question qu'on pose, c'est qu'on a inscrit des crédits pour acheter des bus, bon je sais qu'au niveau scolaire, apparemment on nous a répondu que c'est scindé. Apparemment dans le cahier des charges, il y aura le transport scolaire qui va être dissocié du transport public. Mais en tout état de cause, on a acheté des bus. Est-ce que dans les bus achetés, on va dédier une partie donc au transport scolaire ou bien l'ensemble des bus achetés vont être mis en affermage auprès du futur concessionnaire ?

Enfin toutes ces questions là nous interpellent beaucoup parce que ça a coûté quand même la bagatelle comme 400 millions, je crois, d'inscriptions budgétaires. Et puis bien entendu, où en est cette commande ? Est-ce que la commande a été faite ? Parce que c'était un peu comme ça que le vice-président nous a expliqué, on anticipait tout de suite la commande pour éviter qu'au mois de janvier, on soit obligé de commander et attendre encore quatre mois ou le délai, que le matériel arrive à Tahiti.

Le président : Merci. Y-a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le ministre.

M. Jacques Raynal : Merci Monsieur le président.

En ce qui concerne la disparition du ministère de la Condition féminine, je peux rassurer toutes ces femmes qui s'émeuvent. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, la déléguée à la condition féminine est toujours bien vivante et agissante. Elle est dotée d'un budget qui est répertorié au budget du Pays au titre de la cohésion sociale notamment, de 38,343 millions. C'est bien pour vous dire qu'il y a quelque chose et ensuite je pense que dans la philosophie même, puisque j'ai bien entendu que Madame la représentante pouvait également réclamer une condition masculine, c'est bien la famille dont il s'agit.

C'est de la famille dont il s'agit et c'est la raison pour laquelle, mais je comprends tout à fait qu'on puisse ne pas être d'accord avec cette conception. Mais c'est un élargissement des actions que l'on peut mener au sein de la famille et plutôt que de fléchir, puisqu'on voit bien que de toute façon malgré toutes les informations qui sont données, malgré un certain nombre d'associations qui travaillent outre la délégation à la famille, il y a des associations qui travaillent pour la prévention des violences au sein de la famille et des violences envers les femmes.

Et bien il s'agit de développer une politique d'actions qui soit globale au sein de la famille de façon à prévenir des accidents qui peuvent arriver, les violences qui peuvent arriver. Mais je le dis et je le répète, la déléguée à la condition féminine existe toujours, elle est bien vivante et elle est toujours agissante puisqu'elle a les moyens d'agir.

Alors si on s'attache plus à l'image qu'au réel, il est évident que ça pose problème.

Le président : Merci. Pour les transports ? Qui répond ?

M. Teva Rohfritsch : Juste une précision, Monsieur le président. Là, on est sur le transport scolaire et pas sur le transport évoqué par Monsieur Geros, mais je crois que notre ministre peut quand même

répondre, mais ce n'est pas le bon chapitre en fait. Là, on est sur le chapitre qui concerne les transports scolaires.

M. Antony Geros : Oui mais transports scolaires, il y a quand même 1 milliard d'inscrits. Donc du coup ...

M. Teva Rohfritsch : Ce n'est pas la DSP que vous évoquiez, mais on peu ...

M. Antony Geros : Mais ce que je veux dire, c'est qui va faire le transport scolaire ? Parce que les 1 milliard, on va les payer à qui ?

Le président : Peut-être on peut avoir une réponse déjà à ce stade ? Monsieur le ministre.

M. Luc Faatau : Dans la délib. qui est en cours et qui va vous être présentée, la DSP va également intégrer le transport scolaire.

Vous avez relevé le budget que nous avons voté ici pour l'acquisition des bus, il y aura effectivement des bus qui vont commencer à arriver à compter de janvier, mais ce n'est pas le Pays qui va acheter, il va venir en soutien pour des raisons que devez certainement comprendre. Pour les avoir dans les temps, on était obligé de lancer une procédure qui aurait encore duré et en accord donc avec les délégataires actuels, les trois délégataires actuels. C'est la solution qu'ils ont préconisé.

Donc il y a des bus qui vont commencer à arriver à compter de janvier et ça ne va pas régler tout le problème du bus. Normalement le transport, que ce soit scolaire ou régulier, devrait sensiblement s'améliorer dans le courant du deuxième semestre 2018.

La délégation actuelle, la DSP actuelle arrive effectivement à terme au 27 septembre. Nous venons de prolonger, en accord avec les délégataires actuels, d'un an tout en ayant comme option de faire partir la nouvelle DSP à compter du début du deuxième semestre 2018.

Donc vous allez voir en janvier, normalement dans la deuxième quinzaine de janvier, nous allons lancer l'appel d'offres pour désigner le nouveau délégataire. Voilà ce que je peux répondre.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*.

Une dernière question, Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Non, ce n'est pas une question Monsieur le président, excusez-moi.

Je voudrais juste faire une remarque. Monsieur le Ministre de la santé, je vous remercie de m'avoir répondu, mais je n'attendais pas une réponse de votre part mais une réponse de Monsieur le président du Pays, excusez moi.

Lorsque vous parlez de la famille, je suis d'accord. Ministère de la famille qui est important, mais avant d'être une famille, on est femme, on est homme. On n'a pas forcément une famille quand on se fait taper dessus.

Vous savez quand vous vous faites taper dessus, ce n'est pas forcément une famille. C'est pour ça que je vous dis, il faut un ministère de la condition. En plus, les grands pays ont gardé ministère de la Condition féminine. Il y a une conférence régionale de la condition féminine. C'est une régression de notre *pays*, mais ce n'est pas possible.

Le président : Merci.

M^{me} Minarii Galenon : C'est ce que je veux vous dire. Qu'est-ce qui vous empêche de rétablir ce ministère ? Enfin, ce n'est pas grave, c'est ce que je retiendrai. La famille bien sûr, je ne suis pas contre les familles, au contraire. Qu'est-ce qui vous empêche ? Quand on sait ce que les femmes ont dû faire. Je ne suis pas une féministe, je vous dis franchement. Je veux seulement défendre la cause des femmes. Quand on sait tout ce que les femmes ont dû faire pour arriver à ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est une régression. Elles se sont battues pour voter. Ce n'est pas comme vous, vous êtes arrivés au pouvoir comme ça, facilement.

De grâce, remettez-nous en place. Et je vais vous dire, mes collègues ils sont encore plus macho que vous. Et bien figurez-vous qu'ils me soutiennent et comprennent. Alors de grâce, remettez ce ministère de la condition féminine pour les femmes que nous sommes. Et lorsque vous me parlez de délégation, même la délégation a disparu. Si à la Direction des affaires sociales, une déléguée qui agit toute seule, et bien non. Pour moi, c'est de la régression totale. Voilà.

Je vous remercie Monsieur le président.

Le président : Merci Madame Galenon.

Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, je me suis peut-être trompé. Car, effectivement, je ne dis pas et je n'ai jamais dit qu'il n'y a plus de violence féminine contre les femmes... pas féminine. Il y a de la violence féminine contre les hommes. Il y a des hommes qui se font rosser aussi. Il ne faut pas se fermer les yeux. (*Réactions dans la salle.*) (*Le président : « S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! »*) L'objectif n'a jamais été pour moi de supprimer la Délégation à la condition féminine ou d'amoindrir le rôle des femmes dans notre société. Je l'ai expliqué à plusieurs reprises. L'idée que j'ai eue au départ et, c'est depuis 2014, c'est de me baser sur le constat que nous faisons, aujourd'hui. Et je crois qu'effectivement le drame de notre société, c'est peut-être les femmes aussi, mais c'est quand même le drame familial. C'est la famille qui souffre aujourd'hui. Et je l'ai déjà dit. Si nous voulons résoudre ce problème de la famille, c'est avec les femmes que l'on doit le faire. Il n'a jamais été question d'amoindrir le rôle ou de réduire le rôle, ce n'est pas de la délation de réduire le rôle de la femme. Au contraire, je l'ai expliqué à plusieurs reprises, je pense qu'il faut monter dans l'organisation ministérielle cette Délégation à la condition féminine à un rôle beaucoup plus interministériel. Parce qu'à tous les niveaux de la vie, que ce soit pour les problèmes d'équipement, pour les problèmes d'éducation... La condition féminine est présente partout.

Et j'ai estimé, parce que je suis dans les gouvernements depuis pratiquement en 1984, que réduire, c'est une réduction que de dire : c'est le ministre de la Condition féminine. Tout le monde est content. On est content. On a notre ministre. Je pense qu'il ne faut pas continuer. La preuve est que vous-même, vous constatez encore aujourd'hui que la violence contre les femmes est toujours présente alors que la place de la femme dans notre société a tellement évolué. Nous sommes pratiquement le seul pays dans le Pacifique où on a moitié femmes, moitié hommes dans nos assemblées, moitié femmes, moitié hommes dans nos communes.

La place de la femme est prépondérante aujourd'hui. On ne peut pas nier la vérité. Mais ce que je pense, bon, il faut effectivement que l'on y réfléchisse ensemble. Je l'ai dit à la présidente du Conseil des femmes et à d'autres. Il faut effectivement imaginer une action de la femme qui soit beaucoup plus large, beaucoup plus forte, mais à un niveau différent qui est celui du niveau de la famille.

On parle de la violence chez les femmes. Mais il y a pire que ça ! Il y a pire que ça ! Ces gamines qui, aujourd'hui — et ça continue dans notre pays — accouchent à 13 ans ou à 14 ans, mettent au monde des enfants qui ont un avenir dramatique. Dramatique ! Une enfant qui met au monde un enfant, une femme... Oui, c'est un enfant ! À 13 ans, on est encore enfant. À 13 ans, le gamin a une vie qui est complètement perturbé et sera perturbé jusqu'au bout.

Les actions que j'ai envie de faire — et on en a parlé en Conseil des ministres —, c'est plutôt d'aider ces filles à ne pas avoir d'enfant. Mais comment ? Sinon par l'éducation de leur maman. C'est la maman qui doit parler à sa fille. C'est un problème de communication qu'on ne trouve plus dans nos familles parce que tout le monde regarde la télé. On ne parle plus. Ou alors les enfants sont sur Facebook.

Ce n'est pas du tout... Je n'ai rien contre les femmes, au contraire, je continue à vous aider et je continuerai à vous aider. Mais je pense que le Pays doit être conscient aujourd'hui que la femme n'est pas réduite qu'à la femme à la condition féminine. La famille ! Je pense qu'il n'y a que les femmes qui, aujourd'hui, sont susceptibles de sauver nos familles. Et ça, il faut le monter à un niveau au-dessus. S'il faut vraiment qu'on mette un ministre, je vais mettre le ministre de la Condition féminine. Je pense que *le docteur* Raynal va accepter, mais ce n'est pas ce qui intéresse *le docteur* Raynal, il vient de vous dire, ce sont les actions.

Nous avons réuni les assises de la famille. Il y a 130 actions qui sont actuellement à mettre en route. Et on a réuni les personnes âgées. Là aussi, quand on parle des personnes âgées, aujourd'hui ce sont des infirmiers et des infirmières qui viennent nettoyer nos parents, qui viennent leur faire prendre leur douche, qui viennent les laver. Moi, j'ai eu un grand-père et une grand-mère comme vous tous. Ma grand-mère ne voulait pas que ça soit quelqu'un d'autre que l'aîné de la famille, fille, qui vienne s'occuper d'elle, la nettoyer parce que c'est comme ça. C'est pour cela qu'on a décidé, et on va vous le soumettre... J'ai décidé que cet argent qui est destiné aujourd'hui aux infirmiers et aux infirmières pour venir nettoyer nos vieux ou prendre soin de nos vieux devra revenir à des enfants de cette famille. On formera les filles aînées. On formera les filles de la famille qui sont encore dans le noyau familial pour qu'elles prennent en charge... Mais avec qui on peut faire ça ? Avec les femmes ! Avec les femmes ! Ne soyez pas... J'ai l'impression qu'il y a un peu de virulence dans les propos, mais ce n'est pas du tout... Tout le gouvernement est d'accord pour dire que la femme, elle a une place dans cette société qui est tellement importante. La restructuration de notre société aujourd'hui pour lutter contre le délitement du noyau familial passera par les femmes. Qu'on le veuille ou pas, c'est comme ça.

Donc, moi, je peux nommer un ministre chargé de la condition féminine, mais je vous assure que la mission, elle doit être beaucoup plus élevée, plus large que celle de s'occuper que de la violence. La violence, elle est là. C'est sûr.

Le président : Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix le chapitre 971 « Vie sociale ». Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 22 abstentions et 35 voix pour.

Chapitre 973, s'il vous plaît.

Chapitre 973 -

Le président : Merci. S'il n'y a pas d'intervention sur le chapitre... Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : *Merci, Monsieur le président.*

Au sujet de la politique environnementale du pays, l'UPLD a une question à poser. Je vais le faire en tahitien et nous aimerions avoir une réponse en tahitien également, si vous en êtes d'accord.

Une partie de notre peuple est dans l'embarras au sujet du projet américain d'île flottante. Il semble, et je vais être direct à ce sujet, que c'est un projet qui est présenté par la société Blue Frontiers. Nous (NDT, exclusif.) savons que ces personnes sont arrivées ici grâce à une convention que le gouvernement a validée cette année. Alors, les opposants à ce projet ne se sont pas encore levés parce qu'il y a toujours une certaine confusion. En tous les cas, il y a cette anxiété, Mesdames, Messieurs les ministres, Monsieur le vice-président, Monsieur le Président, parce que l'on s'interroge et l'on se

demande comment ce projet peut être une réussite si ces personnes-là ne pensent ni à ce peuple ni au positionnement de ce dernier dans ce projet. En effet, ce sera bien la première fois que cela va se réaliser dans notre pays, une île qui flotte. C'est la première fois dans notre culture que l'on entend parler de cela. J'ai lu et cherché des livres, des chants traditionnels qui parlent de ce sujet, j'en n'ai pas trouvé. Je me suis dit qu'il y a probablement une raison à cela. Dans la culture de ce peuple, cela ne s'est jamais produit parce que le peuple sait que des remontées de lave dans le manteau terrestre sont à l'origine de la naissance des îles. Grande croyance.

La question, Monsieur le président : quel est véritablement ce projet ? L'on a également entendu dire qu'il y aura des recherches de fonds pour remplir la caisse à la place du concepteur, et donc celui-là même qui avait accepté au départ de payer, un certain Mister Thiel. L'on a également entendu parler de crypto-monnaie. C'est la raison pour laquelle je pose la question. Est-ce bien cela ? Où ce projet sera-t-il mis en place ? Comment ces scientifiques pensent vivre au sein du peuple polynésien tout en restant en mer ?

Telles sont donc quelques inquiétudes que nous avons souhaité vous soumettre ce soir sur ce dossier. Merci.

Le président : *Merci.*

Aucune intervention sur le chapitre ?... Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Je serai très bref.

Concernant nos archipels aux Tuamotu, nous savons ce qu'il s'y passe. Vous essayez de creuser un trou, tout de suite après l'eau jaillit. Donc, ma question est la suivante : que propose le gouvernement pour la gestion des déchets dans les archipels des Tuamotu ?

Vous savez (NDT, Monsieur le ministre.) à Fakarava, pas loin de l'endroit où nous avons mangé tous les deux, au large, il y a un énorme trou qui contient toutes sortes de déchets. J'ai posé cette question au ministre en charge ce domaine mais je n'ai pas eu tous les éléments. Donc, j'aimerais bien savoir ce que vous prévoyez pour ce site parce que la gestion des déchets est un réel problème pour nos îles des Tuamotu. Il faudrait réfléchir à une solution.

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre.

M. Jean-Christophe Bouissou : *Merci pour toutes ces questions.*

La première question qui a été posée par notre ami Richard porte sur le projet d'île ou ville flottante lié à l'arrivée chez nous d'un groupe de personnes faisant partie de l'association dénommée Seasteading. Depuis leur arrivée, en fait, il y a eu des publications dans la presse. Les journalistes sont venus interviewer ces personnes. Quant à notre gouvernement, il avait accepté, à leur demande, de les rencontrer. En fait, l'on avait constaté que, parmi eux, ils sont plusieurs scientifiques dont la majorité vient des États-Unis, et notamment de San Francisco. Certains sont professeurs d'université. Il y a également des chercheurs, dans le domaine de l'énergie par exemple. Il y a également des riches, effectivement, qui ont fait fortune grâce à l'internet.

Leur projet ne consiste pas uniquement à créer une ville flottante, l'idée est de faire en sorte que les scientifiques du monde fassent des recherches et proposent des solutions qui puissent répondre aux besoins de la population mondiale. Ils sont donc allés en Amérique du Sud pour rechercher des pays qui veulent bien entendre leur voix et proposer de rassembler l'ensemble des personnes fortunées sur

ce projet et répondre aux problématiques de l'énergie, des déchets — cela rejoint l'interrogation de Victor — dans nos îles, de l'agriculture si ce projet voit le jour, l'eau, l'énergie de la mer. Et sur demande du Président, ils sont venus ici. Une convention a été signée mais il ne s'agit aucunement d'une autorisation pour la mise en place du projet. Il s'agit en fait de les laisser mener leurs recherches pour voir ce qui existe en Polynésie et de donner leur avis sur la faisabilité de ce projet dans notre pays ou pas. Une disposition a également été insérée dans la convention pour le respect des lois en vigueur dans notre pays. Ce n'est pas du tout comme ce qui est relayé par la presse ces jours-ci, comme l'a souligné Richard, sur ces personnes qui sont des libertariens c'est-à-dire des personnes qui veulent créer leur monde selon leur bon vouloir, leur propre organisation et leurs propres lois. La convention qui a été signée les oblige, pour ce projet précis, à respecter les lois en vigueur dans ce pays qui fait partie de la République française. Donc, pour l'instant, le conseil des ministres attend leurs réponses par rapport aux questions qui ont été posées dans ladite convention.

Et pour terminer, je réponds par rapport au bitcoin. Nous avons pu lire des articles dans la presse et sur internet au sujet du bitcoin. Il s'agit en fait d'une monnaie virtuelle qui permet d'acheter sur internet. Ce qui est admirable, et j'en aurai fini avec mon intervention, c'est que dans le monde, nombreux sont les spécialistes qui disent que c'est un système qui est intéressant pour l'avenir. C'est la position de Bill Gates. Selon lui, on pourra utiliser ce système demain grâce à un smartphone, il n'y aura même plus besoin de monnaie traditionnelle pour nos achats. Et ce qui est encore plus génial, c'est que grâce au bitcoin il n'y aura plus besoin de mettre de l'argent dans son compte en banque, il n'y aura plus besoin de mettre en avant nos banques traditionnelles, parce que les moyens seront mis en œuvre pour sécuriser les transactions sur le net.

Voilà donc ce que je peux répondre à la première question qui a été posée. Pour la seconde, je laisserais peut-être le Président y répondre.

M. Édouard Fritch : *Monsieur le président, merci.*

Au jour d'aujourd'hui, je ne suis pas non plus satisfait des études qui ont été menées et des moyens mis en œuvre pour le traitement de nos déchets. Pour ce qui me concerne tout d'abord, dans la commune du Pirae, mon budget n'est pas équilibré. Ma commune est très propre, il n'y a rien à dire puisque les déchets sont ramassés et transportés ailleurs. Nous devons probablement être plusieurs maires ici à être dans le même cas. Sauf qu'il y a énormément de dépenses. C'est le cas pour Pirae, Papeete, à Faaa également où nous savons tous que la situation est très délicate. Je me fais du souci spécialement pour nos îles puisque les maires que nous sommes avons toujours l'habitude, puisqu'il ne faut pas oublier que ceci relève de la compétence des communes, de creuser un trou et d'y enfouir les déchets, comme l'ont fait nos parents. Le problème, et c'est surtout le cas aux Tuamotu, c'est qu'il y a un risque de pollution de la nappe phréatique.

Aussi, au jour d'aujourd'hui, je soutiens les initiatives pour incinérer les déchets grâce aux nouvelles technologies. L'on m'a parlé de solutions que nous pourrions peut-être mettre en place et qui ne nécessitent pas un gros budget au niveau du carburant pour le fonctionnement de l'incinérateur. Donc des entreprises sont allées à la rencontre de certaines de nos communes. Pour ma part, je laisserai les communes décider sur ce qui est bien pour elles. En tous les cas, l'on peut dire aujourd'hui que si l'on n'encourage pas la population à trier ses déchets, ce problème perdurera. Prenons le cas de la commune de Rapa qui est très éloignée d'ici et où le maire a insisté pour éduquer sa population au tri des déchets. Cela a permis de diminuer le risque de pollution. C'est un premier exemple sur lequel nous pouvons nous appuyer.

Ensuite, ce que j'ai demandé, et c'est le cas pour Fenua ma, c'est de renforcer la sensibilisation au tri des déchets. Et j'ai précisé aux maires qui m'ont contacté par rapport à l'incinération des déchets qu'ils auront le soutien du Pays. Il faut les soutenir parce que c'est une priorité aujourd'hui, c'est ce que nous pensons tous. Si certains maires ont des propositions... pas celles qui coûtent une fortune mais celles qui correspondent à la population locale, le Pays est prêt à les aider parce que, au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas encore trouvé un système qui correspond le mieux à notre situation.

Non pas parce que nous n'avons pas cherché mais parce que le coût à répercuter sur la population était trop important.

Voilà ce que je puis vous dire pour le moment. Nous devons apporter notre soutien aux maires qui auront des propositions à soumettre pour le traitement de nos déchets. Voilà.

Le président : Merci, Monsieur le président.

Une petite intervention, Monsieur Tuheiava ; après, je mets aux voix. Je vous invite encore une fois à poser toutes vos questions avant que le gouvernement ne réponde. Courte intervention, merci.

M. Richard Tuheiava : *Courte mais fondamentale.*

Je reviens sur le projet de Seasteading institute. Et si les recherches sont fructueuses et le projet se met en place, qui seront les dirigeants de ladite île ?

Ma seconde question s'adresse au gouvernement. Serait-il envisageable qu'ils rencontrent les représentants à l'assemblée avant de commencer leurs travaux ? C'est ce qui a été fait pour Hao et pour la plupart des projets.

Merci.

Le président : *Merci.* Vito. Petite intervention, Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Merci infiniment, Monsieur le Président du Pays. Entendu, nous allons chercher ensemble...

J'ai une question à poser au ministre Jean-Christophe Bouissou qui disait que la convention stipule bien qu'ils doivent respecter les lois en vigueur au pays, pour la protection de l'environnement, entre autres. Au jour d'aujourd'hui, lorsqu'un habitant des Tuamotu construit sa salle de greffe ou toute autre structure sur le lagon, il est sanctionné. Est-ce à dire que nous modifierons la loi pour eux ? C'est une question que je pose.

Le président : *Merci.*

M. Édouard Fritch : *Richard Tuheiava disait : « Et si (...) ». Vous savez, avec des si on refait le monde. Il peut se passer des choses comme il peut ne rien se passer. Jean-Christophe a bien précisé tantôt que, pour nous, ce qui est fondamental dans leur projet, c'est que cela nous concerne également. Je ne leur ai pas donné d'autorisation pour monter leur projet ici. Au jour d'aujourd'hui, ils sont simplement au stade de la recherche comme par exemple comment produire de l'eau pour une île flottante. Cela nous concerne ! Comment incinérer des déchets... C'est l'objet de leurs recherches à l'heure actuelle. Aucune convention ne les autorise à s'installer à Nukutepipi ou nulle part ailleurs.*

Il n'y a pas lieu non plus de modifier la loi pour ces personnes. Cela n'a pas été fait pour les habitants des Tuamotu, pensez-vous que je vais le faire pour eux ?! Il n'en est rien. Non, non, non ! C'est juste nous qui voulons semer le désordre, là. Donc, je tiens à vous rassurer, aucune autorisation ne leur a été octroyée. C'est simplement une convention pour des recherches. En fait, ces gens-là, c'est un de nos amis communs qui les a fait venir, en l'occurrence l'ancien ministre du tourisme. (Réactions dans la salle.) C'est un de mes amis. Non ! Évidemment que c'est leur ami, et même un très bon ami. Et il est également mon ami. J'ai pensé par rapport à leurs recherches que c'est peut-être intéressant. Et je lui ai dit que si nous pouvons y gagner quelque chose... Ce qu'il nous a assuré, et c'est ce que disait Jean-Christophe, c'est que tous les fortunés de l'État de Californie, de Silicon valley... Le fait qu'ils commencent à venir dans notre pays et à le visiter peut être bénéfique pour nous parce que cela peut enclencher autre chose derrière.

Mais il n'est pas question pour moi de modifier la loi en vigueur pour eux. Déjà que je ne l'ai pas fait pour Wang Cheng ! Comme je le disais, mais je ne vous ai peut-être pas répondu tout à l'heure... Je vous ai déjà dit (NDT, Monsieur le représentant.) Victor, ne me tendez pas l'oreille ! Je vous avais déjà dit que les concessions que nous donnons aux Tuamotu, et il n'y a aucune modification à ce niveau-là, sont attribuées à un propriétaire foncier ou à une personne qui peut louer un terrain à un habitant des Tuamotu. Autrement, il n'est pas question d'octroyer des concessions. Vous connaissez cette disposition, elle n'a pas été modifiée. Donc, lorsque vous nous parlez de ces personnes qui ont obtenu une concession et qui sont venues chez nous détruire nos lagons... Figurez-vous que c'est nous tous qui leur avons donné l'autorisation parce que si quelqu'un arrive à s'installer sur un atoll, c'est parce que les habitants des Tuamotu lui ont donné une partie d'un terrain ou lui ont donné à louer... À l'heure où je vous parle, la loi n'a pas été modifiée. Alors, je vous rassure parce que c'est une responsabilité collective.

S'il faut prendre une décision aujourd'hui, même si je ne la prendrai pas... Si souhaitons véritablement régler ce problème, il faudrait interdire aux habitants des Tuamotu de vendre leur terre. À ce moment-là, il n'y aura aucune ambiguïté. Vous êtes perliculteur, je sais que vous êtes habitant des Tuamotu. Voilà. C'est la vente des terres qui nous a mis dans cette situation et qui a permis à des personnes extérieures de s'installer dans nos îles.

Voilà, pour rectifier un peu les choses.

Le président : Je mets aux voix le chapitre 973. Qui s'abstient ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Chapitre 974, s'il vous plaît !

Chapitre 974 -

Le président : Merci, Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : *Merci.*

Monsieur le ministre Faatau, bonsoir.

une demande a été adressée au service de l'équipement, qui est sous votre tutelle, pour la rénovation de certaines structures en mauvais état. Cela fait des mois maintenant qu'ils attendent l'arrivée d'une équipe du service pour la réalisation de leurs études. Donc, pouvez-vous demander aux personnes concernées de se rendre sur place au plus vite ? Il existe une convention entre la DAS et le service de l'équipement concernant le Village SOS.

Parallèlement, j'ai adressé un courrier à la CPS ; et il se trouve que le ministre Raynal a accepté de soutenir notre village de Papara. Je tiens à le remercier pour cela. Monsieur Raynal, Monsieur le ministre, je voulais vous remercier une nouvelle fois pour la bienveillance dont vous faites part pour le Village SOS.

Telle est donc ma question, Monsieur le ministre Faatau. Merci.

Le président : Merci, Madame Tina Cross.

M^{me} Valentina Cross : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, à tous, bonsoir.*

Ma première question va porter sur l'article 617 « Études et recherches », au niveau du sous-chapitre « Énergie ». J'aimerais avoir des précisions concernant les 36 071 000 F CFP. Ensuite, à l'article 622

« Rémunérations d'intermédiaire et honoraires », également une explication concernant l'inscription des 62 922 000 F CFP.

Ensuite, Monsieur le Président du Pays, ma question c'est que, en avril 2016, Monsieur Oscar Temaru vous avait adressé un courrier. Dans ce courrier, il vous demandait en substance de faire répercuter entièrement la baisse du tarif de l'électricité par la société EDT-ENGIE, et ce, pour un montant de 1,4 milliard F CFP. Or, jusqu'à aujourd'hui, hélas, cette lettre est restée sans réponse.

En octobre dernier, c'est-à-dire il y a à peine un mois et demi, vous nous avez transmis le rapport de la Chambre territoriale des comptes sur la politique de l'énergie du Pays. En page 73 de ce rapport de la CTC, il se trouve que la CTC vient confirmer sous forme de pourcentage ce que le président Temaru et le groupe UPLD avaient dénoncé alors concernant cette non-répercussion totale et ces 1,4 milliards F CFP. Donc, il se trouve que cette somme indument perçue par la société EDT-ENGIE s'élève aujourd'hui à plus de 3 milliards F CFP.

Ma question, Monsieur le Président : en votre qualité d'autorité concédante, à quel moment allez-vous prendre un arrêté demandant à la société EDT-ENGIE de restituer ces sommes aux usagers d'EDT ? Ça c'est ma première question.

Ensuite, toujours par rapport à ce rapport de la Chambre territoriale des comptes du mois d'octobre 2017, la CTC a considéré également qu'avec le système actuel de péréquation appliqué par la société EDT-ENGIE entre la concession Tahiti Nord, Tahiti Sud et toutes les îles qui relèvent de son périmètre, les critères de service public ne sont pas du tout respectés, pas du tout. C'est la CTC qui le relève, ce n'est pas le groupe UPLD.

Le président : Excusez-moi, Madame la représentante ! Nous sommes sur le budget. Je comprends que le sujet soit intéressant, mais nous ne sommes plus dans l'examen du rapport de la Chambre territoriale des comptes.

M^{me} Valentina Cross : D'accord. Je termine, Monsieur le président.

Le président : S'il vous plaît. Merci.

M^{me} Valentina Cross : En fait, la question c'est : encore une fois de plus, une situation hautement profitable à cette société. Et à quel moment, eh bien, notre gouvernement va y mettre fin dans l'intérêt général de tous les usagers de Tahiti et des îles ?

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante, pour vos interrogations.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre ?... Bien. Merci.

Madame la ministre.

M^{me} Tea Frogier : Par rapport à la question relative à l'article 617 « Études et recherches » qui se monte pour 2018 à 36 millions F CFP, effectivement, à hauteur de 35 millions F CFP c'est la convention Ademe/Pays puisque nous avons une reconduction de cette... Enfin, cette convention est pluriannuelle avec l'Ademe et couvre la période 2015-2020. Et sur 2018 nous avons en fonds propres 23 millions F CFP, un peu moins de 24 millions F CFP, et puis une recette affectée de 11 millions F CFP, ce qui correspond aux 35 millions F CFP. Et vous avez donc un million F CFP qui concerne une étude qui doit être réalisée sur un bâtiment administratif avec un redéploiement de postes budgétaires. Voilà en ce qui concerne cet article 617 et la décomposition des 36 millions F CFP.

En ce qui concerne l'article 622 et la décomposition des un peu de 63 millions F CFP, il s'agit là aussi à hauteur de pratiquement un peu plus de 39 millions F CFP de la convention Ademe/Pays où, là, nous apportons en fonds propres un peu moins de 27,5 millions F CFP et il y a une recette affectée de 11,8 millions F CFP. Également pour un montant de 9,6 millions F CFP la reconduction de l'audit sur EDT Nord à ce titre. Et enfin, pour terminer, ce sont 10 millions F CFP qui sont mis en place pour un audit sur les hydrocarbures qui va être lancé dès le début de l'année 2018.

Voilà sur les éléments d'informations.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Pour les autres questions, Madame Tina Cross, je ne peux qu'inviter le gouvernement soit d'y répondre par voie de courrier, auquel cas vous avez toujours à votre disposition la possibilité de poser une question écrite au gouvernement ou une question orale au gouvernement. (*Réaction de M^{me} la représentante.*) Bien évidemment, mais encore une fois, nous sortons du champ strict du budget puisque vous faites référence à la Chambre territoriale des comptes, libre au gouvernement de bien vouloir y répondre, ou d'une autre manière.

M. Teva Rohfritsch : Je souscris à votre pilotage, Monsieur le président de l'assemblée, qui est un bon pilotage. Vous êtes un bon pilote.

Le président : Je me réjouis de vous retrouver en cet instant, Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Quel plaisir ! Mais nous avons tous eu le débat sur le rapport de la Chambre des comptes, nous l'avons tous lu. Si on commence à en débattre maintenant en ne prenant qu'une partie, on ne le donnant pas entièrement... Enfin, voilà ! On ne va pas recommencer le débat sur EDT, là maintenant, ce n'est pas le propos. Mais effectivement, s'il y a besoin de précisions écrites, nous les apporterons. Voilà.

Le président : Je vous invite, Madame la représentante, d'utiliser les moyens qui sont à votre disposition en posant une question orale au gouvernement ou une question écrite au gouvernement. Dans ce cadre-là, le gouvernement sera bien sûr contraint d'y répondre. Je vous remercie.

Chers collègues, je mets aux voix le chapitre 974. Qui s'abstient ?... 22 abstentions et 35 voix pour. Je vous remercie.

Chers collègues, nous passons au chapitre 975, s'il vous plaît.

Chapitre 975 -

Le président : Merci. Y a-t-il des interrogations sur le chapitre « Transports » 975 ?

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Que vient faire la Médecine du travail dans ce chapitre ?* Qu'est-ce que la médecine du travail vient faire dans le transport ?

Le président : Merci. Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Oui, parce qu'il s'agit des frais de visites et analyses médicales pour les pompiers. Donc, on est bien dans la rubrique des transports, l'aviation civile notamment en Polynésie.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Je mets aux voix le chapitre 975. Même vote 22 abstentions ?... Merci.

Chapitre 976, s'il vous plaît.

Chapitre 976 -

Le président : Merci. Pas d'interrogations ?... Je mets aux voix. Même vote pour le chapitre 976.

Chapitre 990, s'il vous plaît !

Chapitre 990 -

Le président : Je vous remercie. Nous sommes sur la gestion fiscale. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci, Monsieur le président.*

C'est dommage que mon président soit reparti. Figurez-vous que, ce matin, je lui ai expliqué quelque chose. Mais, là, je vois qu'il est reparti. En fait, je lui ai informé de la réponse qui a été apportée, à savoir que le Président accepte de préparer un projet de loi du pays pour que la commune de Faaa puisse bénéficier d'une recette fiscale. Qu'est-ce qu'il était content ! Il m'a demandé de faire le nécessaire pour soutenir le budget. Et moi de lui répondre : il doit revenir sur ce sujet, vous devriez rester... Mais voilà, je constate qu'il est reparti. Alors, pouvez-vous confirmer cette information ? J'ai peur qu'il me traite de menteur.

M. Édouard Fritch : *Vous savez (NDT, Monsieur le représentant.) qui est à l'origine de mes soucis aujourd'hui ?... Macron. (Réactions dans la salle.) Et vous savez pourquoi ? Parce que notre maire lui a adressé un courrier.*

Alors, concernant la convention — et je n'ai pas changé ma position —, l'idée c'est que l'assemblée vote un texte qui permette à la commune de Faaa de bénéficier des recettes issues de la taxe aéroportuaire, par exemple. Pour l'instant, rien n'a été décidé et nous en rediscuterons dans les jours à venir. Ensuite, et c'est peut-être parce que votre maire ne me fait pas assez confiance, il m'a proposé qu'on en discute tous les deux avec le haut-commissaire. Je lui dis : O.K. Donc, on en discute avec le haut-commissaire. Et puis, comme ça, il nous dit que ce n'est plus ce qu'il souhaite et qu'il veut être le seul propriétaire de l'aéroport. Là, je me suis dit : Ça y est, c'est foutu ! Donc, pour l'heure, j'attends la réponse de Macron. (Réactions dans la salle.) Oui, je pense me rendre à Paris ; je lui rappellerai que le maire de Faaa lui a adressé un courrier et qu'il doit lui répondre. Donc, on va attendre la réponse. Ensuite, nous verrons pour la convention... Mais je n'ai pas changé... Puisqu'on est là-dessus, je n'ai pas changé ma position. Comme je l'ai précisé au maire de Faaa, à l'heure actuelle, nous avons décidé au sein du gouvernement, après débats, de céder des actions de l'aéroport pour que Faaa puisse intégrer le conseil d'administration de la nouvelle société, laquelle sera créée prochainement et qui, d'après moi, portera le même nom, à savoir Aéroport de Tahiti, quand bien même il ne s'agira pas des mêmes personnes. En tous les cas, l'appel d'offres est en cours. On peut dire que c'est une sacrée avancée, même en n'étant pas encore indépendant.

J'ai également dit à Monsieur le maire que, pour ma part, je souhaite également que... Mais, vous savez, il a menti. Le maire a menti. Il a dit au haut-commissaire qu'Édouard ne veut pas de cet aéroport... C'est un mensonge ! J'ai demandé que l'on nous confie la gestion..., comme j'ai demandé à récupérer Bora-Bora et Rangiroa qui sont deux aérodromes importants. Le ministre ne m'a pas dit non, il réfléchit et puis nous répondra. Il ne reste plus que Faaa. Et, à mon sens, si vous venez avec nous pour les prochaines élections et que l'on gagne, eh bien, les Français seront obligés d'accepter. (Rires dans la salle.) Voilà. Je compte sur vous pour le lui dire, hein.

Voilà donc ce que je peux répondre.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.* Je mets aux voix le chapitre 990. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 22 absentions ?...22 abstentions.

Chapitre 991 –

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 991, même vote ?... 22 abstentions et 35 voix pour.

Total des dépenses de fonctionnement -

Le président : Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 7, même vote ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Article 8.-

Chapitre 900 –

Le président : Je mets aux voix le chapitre 900. Qui s'abstient ?... 22 abstentions et 35 voix pour.

Chapitre 901 –

Le président : Même vote.

Chapitre 903 –

Le président : Même vote.

Chapitre 904 –

Le président : Même vote.

Chapitre 905 –

Le président : Même vote pour le chapitre 905.

Chapitre 906 –

Le président : Même vote.

Chapitre 907 –

Le président : Même vote.

Chapitre 908 et nous avons un amendement sur le chapitre 908.

Monsieur le ministre.

M. Teva Rohfritsch : Oui, merci Monsieur le président, pilote de notre séance.

Il s'agit effectivement d'un amendement n° 1 modifiant l'article 8 du projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française, exercice 2018.

Le projet d'aménagement — Monsieur le président — et de rénovation du musée de Tahiti et ses îles est réévalué à 873 millions CP, soit en augmentation de 73 millions de francs CP décomposée notamment :

- 17 millions de francs CP pour l'augmentation de la surface de la salle d'exposition permanente ;*
- 15 millions pour la réalisation d'une étude de sol ;*
- 11 millions pour la mise en place d'un éclairage sur rail de toute la surface du Musée et pour le renforcement du nombre de projecteurs ;*
- 11 millions pour l'agrandissement de l'accueil et l'aménagement de la salle de conférence ;*
- 9 millions au titre du nombre d'objets supplémentaires entraînant une hausse des dépenses en vitrines et en éclairage muséographique.*

S'agissant d'une opération cofinancée par l'État, la participation du Pays à ce projet (AP 357.2018 « Subvention MTI - Aménagement et rénovation du Musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha – Travaux (CDP 2 – 2018) » est donc augmentée de 50 millions de francs CP.

Ainsi le chapitre 908 de l'article 8 du projet de délibération est modifié comme suit :

Au lieu de :

908	CULTURE ET PATRIMOINE	3 794 857 000
-----	-----------------------	---------------

Lire :

908	CULTURE ET PATRIMOINE	3 844 857 000
-----	-----------------------	---------------

Voilà, Monsieur le président, cet amendement très fouillé qui, je l'espère, recueillera l'assentiment de l'ensemble de notre assemblée. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Y-a-t-il des interventions sur l'amendement ?...

Je mets aux voix l'amendement. Qui s'abstient ?... 22 absentions ?... 10 abstentions et 47 voix pour. Je vous remercie.

Donc, je mets aux voix le chapitre 908 amendé. Même vote ?... 22 abstentions sur le chapitre 908 amendé et 35 voix pour. Merci.

Nous passons au chapitre 909, s'il vous plaît.

M^{me} Virginie Bruant : 2 576 000.

Le président : Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, je n'ai pas vu dans la liste des opérations qui sont en cours ou en crédits de paiement — puisque la liste n'apparaît pas — le lycée de Moorea. Est-ce que c'est un dossier qui est toujours à l'étude ? Je sais que les AP ont été votées, mais où en sont les études et l'évolution du dossier ? Merci bien.

M^{me} Tea Frogier : Nous sommes bien sur les AP nouvelles pour 2018, mais je vais quand même répondre à la question.

Sur le lycée de Moorea, le projet est qu'en 2018, nous réalisons les études. Pour l'instant, le calibrage a été réalisé en termes d'effectifs, en termes également de nombre de classes et donc de moyens nécessaires en termes de surface, sachant qu'il s'agit également d'avoir des parties qui puissent être communes avec le lycée agricole d'Opunohu, notamment en termes d'internats et de restauration scolaire. Donc, pour 2018, il s'agit de réaliser les études.

Le président : Merci *Madame la ministre*.

Je mets aux voix le chapitre 909. Qui s'abstient ?... Qui est pour ?... L'UPLD est pour ?... Pour. Le Tahoera'a ?... Abstention ?... 12 abstentions et 45 voix pour.

Chapitre 910 –

Le président : Je mets aux voix le chapitre 910. Qui s'abstient ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Chapitre 911 –

Le président : Merci. Même vote pour le chapitre 911 ?... Abstention. Même vote.

Chapitre 913 –

Le président : Même vote ?... Même vote.

Chapitre 914 et nous avons un deuxième amendement, Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président, pilote de notre séance.

Il s'agit du projet d'amendement n° 2 modifiant l'article 8 du projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018.

L'opération d'aménagement de la route de Ua Pou consiste à réaliser le bétonnage d'un linéaire de deux kilomètres de chaussée et de mettre en œuvre les éventuels ouvrages d'assainissement.

Ces deux kilomètres concernent les tronçons suivants estimés à 30 millions de francs CFP chacun :

- Tronçon de Hakahau à Hohoi
- Tronçon de Hakamaï à Hakahetau

L'AP 167.2018, initialement dotée de 30 millions en montant d'autorisation de programme doit donc être portée à 60 millions de francs CFP.

Ainsi le chapitre 914 de l'article 8 du projet de délibération est modifié comme suit :

Au lieu de :

914	RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS	14 997 800 000
-----	-------------------------------------	----------------

Lire :

914	RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS	15 027 800 000
-----	-------------------------------------	----------------

Le total général d'autorisations de programme et des documents budgétaires sont modifiés en conséquence, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

S'il n'y a pas d'interventions sur l'amendement n° 2, je mets aux voix l'amendement n° 2. Qui s'abstient ?... Qui est pour ?... 10 abstentions et 47 voix pour, pour l'amendement ?... Merci.

Sur le chapitre 914 amendé, même vote ?... Même vote. Merci.

Chapitre 915 –

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 915 ?... Qui s'abstient ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Chapitre 916 –

Le président : Même vote pour le chapitre 916 ?...

Chapitre 951 –

Le président : Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au total modifié.

Total –

Le président : Merci. Même vote pour le total amendé ?... Même vote. 22 abstentions, 35 voix pour.

Sur l'article 8 amendé ?... Même vote ?... Même vote. Je vous remercie.

Nous passons à l'article 9.

Article 9.-

Le président Même vote sur l'article 9 ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Nous passons à l'article 10.

Article 10.-

Chapitre 900 –

Le président Je mets aux voix le chapitre 900. Qui s'abstient ?... 22 abstentions, 35 voix pour. Merci.

Chapitre 901 –

Le président : Même vote ?... Même vote.

Chapitre 903 –

Le président : Même vote.

Chapitre 904 –

Le président : Même vote pour le chapitre 904.

Chapitre 905 –

Le président : Même vote pour le chapitre 905.

Chapitre 906 –

Le président : Même vote.

Chapitre 907 –

Le président : Même vote.

Chapitre 908 –

Le président : Même vote.

Chapitre 909 –

Le président : Même vote ?... Alors, qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 12 abstentions et 45 voix pour, le chapitre 909.

Chapitre 910 –

Le président : Je mets aux voix le chapitre 910. Qui s'abstient ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Chapitre 911 –

Le président : Même vote.

Chapitre 913 –

Le président : Même vote.

Chapitre 914 –

Le président : Même vote.

Chapitre 915 –

Le président : Même vote.

Chapitre 916 –

Le président : Même vote.

Chapitre 951 –

Le président : Même vote.

Total des crédits de paiement –

Le président : Même vote total des crédits de paiement.

Sur l'ensemble de l'article 10 ?... Même vote ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Total général des dépenses, excusez-moi.

Total général des dépenses –

Le président : Même vote ?... 22 voix pour, 35... 22 abstentions — excusez-moi —, 35 voix pour.

Sur l'ensemble de l'article 10 ?... Même vote.

Nous passons à l'article 11.

Article 11.-

Le président : Pas de discussions sur l'article 11, je mets aux voix. Même vote ?... 22 abstentions, 35 voix pour.

Titre II Dispositions diverses

Article 12.-

Le président : Même vote.

Article 13.-

Le président : Même vote pour l'article ?... Pour ?... Le Tahoeraa s'abstient ?... Pour ?... Pour ?... Abstention ?... 12 abstentions et 45 voix pour.

Article 14.-

Le président : Même vote ? 12 abstentions et 45 voix pour.

Article 15.-

Le président : Même vote pour l'article 15 ? Même vote.

Article 16.-

Le président : Même vote pour l'article 16 ? 45 voix pour et 12 abstentions.

Article 17.-

Le président : Je mets aux voix. 22 abstentions, 35 voix pour.

Article 18.-

Le président : Même vote. 22 abstentions et 35 voix pour.

Article 19.-

Le président : Pour la forme, même vote pour l'article 19. Je vous remercie.

Sur l'ensemble de la délibération, chers collègues, en vous invitant à bien manifester votre vote. Qui est pour ? Excusez-moi Madame Iriti, vous souhaitez prendre la parole avant le vote.

M^{me} Teura Iriti : Peut-on procéder à un vote public ?

Le président : À un vote public ? Vous souhaitez procéder à un vote public ? Je propose le vote public. Oui ou non ? Bon très bien. Je comprends que la proposition que je vous soumetts n'obtient pas un avis favorable. C'est bien ça ? Bien, à ce moment-là, je vous invite à manifester votre vote bien sûr par la main levée. Qui est pour ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée par 36 voix pour et 21 abstentions (*Applaudissements.*)

Mes chers collègues, je vous propose une suspension de séance de 30 minutes... 20 minutes si vous le souhaitez mais, en tous les cas, je vous invite, pour ceux qui ont besoin de se restaurer un petit moment, dans la salle Sonia Agnieray... 20 petites minutes. S'il faut, 15 minutes même et nous revenons immédiatement en séance plénière. Donc 15 minutes de suspension de séance, le temps d'une pause cigarette, le temps d'un petit encas et nous reprenons nos travaux.

oOo

Suspendue à 19 heures 43 minutes, la séance est reprise à 20 heures 16 minutes.

oOo

Le président : Bien. Chers collègues, je vous invite à reprendre nos travaux, en vous invitant à examiner le rapport suivant : le rapport 151-2017 relatif à un projet de délibération portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de prévention sanitaire et sociale », en invitant Monsieur le rapporteur, Monsieur Antonio Perez, à bien vouloir présenter son rapport, un rapport d'ailleurs qui est assez court. Monsieur Perez, vous avez la parole.

RAPPORT N° 151-2017 RELATIF A UN PROJET DE DELIBÉRATION PORTANT CREATION D'UN COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE DENOMMÉ « FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE » (Cf. annexe)

Présenté par Monsieur Antonio Perez.

M. Antonio Perez : Merci, Monsieur le président. Merci pour le petit plat de sushi qui nous a redonné de l'énergie. Monsieur le président, je serai très synthétique.

Un des axes du schéma d'organisation sanitaire (SOS) 2016-2021 préconise de réinvestir les domaines de la prévention et la promotion de la santé, en renforçant notamment la lutte contre le surpoids et l'obésité. Il s'agit d'un axe fondamental de la politique du gouvernement en matière de santé et donc ce texte prévoit de créer un fonds de prévention sanitaire et sociale qui se verra abonder d'un certain nombre de taxes pour financer ce plan de prévention. Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci. Chers collègues, nous disposons de 60 minutes pour la discussion générale, 34 minutes pour le groupe RMA, 13 minutes pour le groupe Tahoeraa Huiraatira et 10 minutes pour le groupe UPLD. Je vais tout de suite inviter le groupe RMA à bien vouloir prendre la parole. Vous avez la parole, Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer-Fareata : Merci, Monsieur le président.

Nous sommes tous unanimes pour dire qu'il faut davantage de prévention dans notre Pays, tous unanimes aussi pour regretter la disparition de l'EPAP, fermé en 2010 en raison des difficultés financières que la Polynésie française traversait à l'époque. Il n'est pas question ici de créer un « EPAP bis » — entendons-nous bien — mais plutôt de mettre en place un compte spécial dédié à la

prévention et à la santé. C'est ce que nous propose le gouvernement, par le biais du projet de délibération qui est soumis à notre approbation aujourd'hui.

« La prévention doit être notre priorité. » Cette phrase, on l'a entendue maintes et maintes fois par les uns et les autres mais, mis à part les « y a qu'à », « faut qu'on », aucune décision n'a été prise et cela est resté un vœu pieux. Des politiques de prévention ont été menées depuis plusieurs années. Je voudrais remercier le ministère de l'éducation et le ministère des sports qui, chaque année, participent à l'éducation de nos enfants à une meilleure hygiène alimentaire et à la pratique d'une activité physique.

Mais cela reste tout de même insuffisant car la malbouffe et le manque de sport font partie encore des mauvaises habitudes de notre vie quotidienne. Je tiens à saluer le travail de fond du gouvernement, la mise en cohérence des actions publiques et les actions menées par les équipes et les associations sur le terrain. L'heure des constats et des mauvais chiffres voire alarmants et accablants est bel et bien terminée, pour laisser place à une politique active avec un cap bien précis pour les dix prochaines années, définie et approuvée par notre assemblée lors de l'adoption des orientations stratégiques 2016-2025 et du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021.

Il s'agit là d'une attitude responsable et d'une prise de conscience que la prévention se mesure sur plusieurs générations et qu'elle doit nécessairement être accompagnée d'un financement garanti et pérenne. C'est ainsi que le produit des taxes sur le tabac et l'alcool qui, depuis la fermeture de l'EPAP, est reversé au budget général du Pays, sera désormais affecté directement à ce fonds de prévention sociale et sanitaire, qui bénéficiera d'une enveloppe de 100 millions F CFP pour lancer les premières actions. Et en créant un compte spécial, non seulement nous aurons plus de visibilité et de transparence puisque les dépenses seront fléchées mais ce sera aussi l'occasion pour nous, élus de l'assemblée, de faire un point chaque année sur les mesures de prévention qui auront été prises et rectifier le tir si besoin.

Enfin et, comme le rapporteur l'a souligné, des travaux sont en cours actuellement pour étoffer la fiscalité dite comportementale, en instaurant de nouvelles taxes sur les boissons alcoolisées, les produits sucrés ainsi qu'une taxe de consommation pour la prévention et une taxe à l'importation.

Ces textes devraient nous arriver en début d'année prochaine et permettront d'engranger davantage de moyens pour financer ces actions de prévention, qui agiront, à terme, sur nos dépenses de santé, l'idée étant également de faire réagir le consommateur en l'aidant à modifier son comportement alimentaire. Ce compte spécial sera également un outil indispensable à la réussite du schéma de prévention et de promotion de la santé 2018-2022 avec, en ligne de mire, la lutte contre le surpoids et l'obésité et toutes les maladies impactant fortement nos dépenses de santé et ainsi, réduire les conduites addictives de nos jeunes. La mise en place d'une politique de prévention est l'affaire de tous au quotidien.

Nous faisons le vœu que le thème de la prévention sera aussi présent dans la politique d'investissement de notre Pays, que tout projet de construction structurant, mené par les différents ministères tels que le logement, l'équipement et encore même nos communes, intègreront des pistes, des parcours ou des aires aménagées, où la population pourra s'adonner à une pratique physique ou sportive. C'est en construisant des infrastructures adaptées et en se donnant les moyens humains et financiers qu'on encouragera notre population et surtout les plus jeunes à modifier durablement leurs comportements et leurs modes de vie.

Avant de conclure, je souhaite rendre hommage au monde associatif qui, par ses actions, milite depuis des années pour une vraie politique de prévention. En effet, on doit reconnaître que ces bénévoles qui, souvent sans trop de moyens, œuvrent pour notre jeunesse, pour les éloigner de tous ces dangers d'addiction en faisant la promotion d'une pratique d'une activité physique sportive ou culturelle. Nous espérons évidemment que ce fonds permettra d'élargir leurs missions et surtout, n'oublions pas nos archipels éloignés.

Voilà, mes chers collègues, les quelques réflexions que je souhaitais partager avec vous et je vous invite bien entendu à voter d'une seule et même voix ce projet de délibération. **Merci.**

Le président : Merci, chère collègue. Pour le groupe Tahoeraa Huiraatira, Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président.

L'absence totale de politique de prévention a eu, depuis la fermeture de l'EPAP en 2010, des conséquences néfastes que le rapport Bolliet avait écartées de toute considération, pour ne privilégier que l'aspect purement budgétaire. Aujourd'hui, nous en constatons les effets, notamment pour la plus flagrante, celle de la recrudescence des IST, ou infections sexuellement transmissibles, dans notre population, la plus jeune notamment. La carence d'information est telle que des maladies, naguère disparues, réapparaissent sans que nul n'ait cru bon d'agir dans l'urgence. C'est ainsi que la syphilis s'est propagée sans que personne ne s'émeuve et qu'aucune entité du Pays n'ait eu la mission d'en organiser la lutte, du moins pas efficacement.

Outre les IST, il convient d'ajouter à la liste des maux évitables, si prévention il y avait eu, celui des troubles mentaux, dont les chiffres rapportés par une récente étude de l'OMS font froid dans le dos. La prévalence de troubles mentaux serait de près de 40 % au sein de notre population, toutes pathologies confondues, résultant majoritairement d'addiction non prise en charge correctement ni à temps. Je ne vous parle pas non plus des chiffres bien connus maintenant de l'obésité et de ces maladies connexes liées à de mauvaises habitudes alimentaires. Tous ces constats ne sont, hélas, que les conséquences de l'attentisme des pouvoirs publics.

Ce projet de délibération propose, comme nous l'avait annoncé le vice-président lors du débat d'orientation budgétaire, la création d'un compte d'affectation spéciale dénommé fonds de prévention sanitaire et sociale. Vous créez un fonds sans savoir précisément encore comment vous allez l'alimenter, de l'aveu même du vice-président, ministres des finances, présent en commission des finances. Seuls 100 millions F CFP sont puisés dans le budget du Pays pour abonder ce fonds.

Pour rappel, l'EPAP arrivait à généré entre 1,5 milliard F CFP et 3 milliards F CFP dans les meilleures années, pour justement procéder à cette prévention de ces diverses maladies. Cela fait preuve d'un amateurisme certain et d'un manque de sérieux face à l'urgence qui se fait jour. Encore un effet d'annonce, encore une coquille vide à effet publicitaire, rien d'efficace pour notre population. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Leboucher. Pour l'intervention du groupe UPLD, Madame Éliane Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

Il convient de rappeler qu'en 2015, les Polynésiens avaient dépensé 66,5 milliards F CFP en assurance maladie. La longue maladie représente, à elle seule, près de la moitié de ses dépenses, lesquelles sont produites par 40 000 Polynésiens. C'est pour dire qu'un Polynésien sur sept est en longue maladie alors qu'en 1995, elle ne touchait qu'un Polynésien sur 22. Si l'on en croit la CPS, l'hypertension artérielle représente, à elle seule, 10 % des longues maladies. Couplée aux maladies cardiovasculaires, elle représente quasiment 20 % de la longue maladie. En d'autres termes, une personne sur cinq en longue maladie a un problème soit d'hypertension, soit cardiovasculaire.

La deuxième maladie est le diabète sucré compliqué, qui touche 9 à 10 % des personnes en longue maladie.

Quand aux maladies pulmonaires, elles occupent la troisième position des maladies prises en charge au titre de la longue maladie.

Et enfin, en quatrième position, il y a la pathologie cancéreuse qui touche 6 à 7 % des personnes en longue maladie. Les cancers, progressant inexorablement année après année, devraient occuper, dans les prochaines années, les premières places du podium des longues maladies affectant les Polynésiens.

Face à la dégradation massive et exponentielle de l'état de santé des Polynésiens et la hausse sans fin des dépenses de santé, il convenait de réagir au plus vite par une politique de prévention des maladies avec un fonds spécial qui lui soit exclusivement dédié.

L'UPLD est favorable à la création de ce fonds et gage que la politique de prévention marche enfin dans notre Pays. Donc nous voterons favorablement en faveur de ce texte (*Applaudissements.*)

Le président : Merci, chère collègue.

Est-ce que le gouvernement souhaite réagir avant l'examen de la délibération ? Monsieur le ministre.

M. Jacques Raynal : Merci Monsieur le président.

Oui en effet, tout le monde l'a remarqué, la création de ce fonds de prévention sanitaire et sociale va donner un peu plus de moyens et surtout va être un outil permettant d'ajuster exactement les financements aux besoins qui seront déterminés par les services de la santé publique et de la Direction des affaires sociales également.

L'abondement de ce fonds par les taxes à la fois existantes, tabac et alcool et à venir puisque vous aurez à connaître très bientôt d'un texte instituant de nouvelles taxes sur ce que l'on appelle la fiscalité comportementale, notamment sur des produits jugés potentiellement facteurs d'obésité ou de maladie quand ils sont consommés en trop grande quantité, permettant ainsi de flécher une alimentation saine, plus saine. Donc éducation en quelque sorte alimentaire, un peu forcée par des implications monétaires sans qu'elles soient non plus trop importantes.

Mais tout ceci va nous permettre d'activer à la fois les professionnels de santé, mais aussi auprès de la population d'avoir des actions beaucoup plus efficaces de prévention.

Donc bien évidemment ce fonds va débiter son travail. J'en ai parlé tout à l'heure, nous avons déjà déterminé au niveau de la Direction de la santé, onze thèmes sur lesquels nous allons communiquer, mais il n'y aura pas que des actions de communication, bien évidemment tout un panel d'actions de prévention va pouvoir être mise en place justement avec l'aide de ce fonds.

Vous savez que sans argent, on ne peut pas non plus faire des miracles. Merci donc d'avoir examiné ce texte, voilà.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre.*

Chers collègues, je vous proposerai la procédure simplifiée pour l'adoption de ce texte. Donc si vous avez des questions à poser sur l'ensemble des articles, je vous invite à réagir. Si vous n'avez pas de questions, donc je soumetts aux voix bien évidemment la procédure simplifiée et je reste persuadé que tout le monde en est d'accord.

Donc chers collègues, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 12 abstentions et 45 voix pour. Excusez-moi, 10 abstentions et 45 voix pour. La délibération est donc adoptée.

RAPPORT N° 152-2017 SUR LE PROJET DE DÉLIBÉRATION APPROUVANT LES BUDGETS DES COMPTES SPÉCIAUX POUR L'EXERCICE 2018 (Cf. annexe)
Présenté par Monsieur Nuihau Laurey.

Le président : Chers collègues je vous invite à poursuivre en examinant le rapport 152-2017 relatif à un projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2016 en invitant son rapporteur Monsieur le sénateur.

M. Nuihau Laurey : Merci Monsieur le président.

Dans la continuité de nos travaux budgétaires, je vous propose d'examiner les conditions d'équilibre de nos comptes spéciaux qui sont au nombre de 8 que je vais vous rappeler incidemment.

Donc le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures, le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures, le Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le Fonds pour l'amortissement du déficit social, le Fonds pour le développement du tourisme de croisière, le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le Fonds d'investissement et de garantie de la dette et le tout nouveau Fonds de prévention sanitaire et social.

Sans entrer dans le détail du fonctionnement de ces comptes que nous connaissons tous puisque nous les examinons depuis cinq ans voire dix ans ou plus pour certains d'entre nous. Je voulais juste rappeler les conditions d'équilibre de chacun de ces fonds.

S'agissant du FRPH, son budget primitif s'établit à 2 milliards de francs en recettes et en dépenses. Pour le Fonds de péréquation du prix des hydrocarbures, il est proposé une prévision de recettes à 1,3 milliard pour financer la prise en charge du fret et certains frais inhérents à la commercialisation dans les îles.

Le Fonds pour l'insertion des travailleurs handicapés présente lui un budget à l'équilibre de plus de 91 millions avec des dépenses qui concernent essentiellement les aides à caractère économique pour 85 millions et sont financés par la participation des employeurs pour 57 millions ainsi qu'un prélèvement de 35 millions sur les réserves du Fonds qui s'élevait au 31 décembre 2016 à 187 millions.

Le Fonds enfin d'amortissement du déficit social, le FADES qui s'établit pour l'exercice 2018 comme à l'accoutumée à 800 millions.

Le Fonds pour le développement du tourisme de croisière avec pour l'exercice 2018 un équilibre en section de fonctionnement, 185 millions dont 125 millions sont virés en section d'investissement destinés à financer, notamment les aménagements des débarcadères de Paopao, Vairao, Papetoai ainsi que le ponton de Vaitape.

Le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté dont le budget 2018 s'élève à 31,346 milliards de francs.

Le Fonds d'investissement et de garantie de la dette pour lequel le budget primitif s'établit à 1,597 milliard de francs et enfin le tout nouveau Fonds de prévention sanitaire et sociale pour lequel le gouvernement a prévu un versement à partir du budget général à hauteur de 100 millions pour financer les premières opérations de prévention.

Voilà Monsieur le président, avant de passer à l'examen de la délibération. Merci.

Le président : Merci cher collègue.

Nous disposons à nouveau de 60 minutes selon la répartition précédente et présentée, et nous procéderons de la manière suivante. La première intervention pour le groupe Tahoeraa huiraatira suivi de celle du groupe UPLD. Nous terminerons par le groupe RMA.

Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci Monsieur le président. On va tous se réveiller d'un coup là.

L'année dernière, vous supprimez le CAVC pour le remplacer par une ligne budgétaire dans le budget général au titre des dépenses imprévues. Cette année, le projet de délibération que nous étudions concerne non seulement les sept comptes spéciaux restants mais également avec comme élément nouveau la création de ce nouveau compte spécial, le FPSS, Fonds de prévention sanitaire et sociale que nous venons d'analyser.

Le CAVC permettait de mobiliser rapidement des ressources budgétaires et entièrement disponibles grâce à la taxe qui lui était affectée pour pouvoir intervenir en cas de dégâts occasionnés par des calamités naturelles. C'était pour ainsi dire un outil d'anticipation permettant d'agir vite.

On a constater malheureusement à l'occasion des intempéries du 21 et 22 janvier dernier que le nouveau système d'indemnisation au titre des dépenses imprévues, a mis beaucoup plus de temps à se mettre en place alors même que cette ligne budgétaire avait pour objectif d'intervenir rapidement. Nous l'avons tous constaté, c'est raté. Encore un effet d'affichage non suivi d'effet, mais vous nous y avez habitués malheureusement.

Le reste des autres comptes spéciaux n'appelle pas de remarques particulières puisque les budgets sont reconduits quasi à l'identique par rapport à l'année dernière. Je ne m'attarderai pas non plus sur la création du FPSS puisque nous avons eu l'occasion de nous exprimer précédemment sur ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Pas d'intervention pour le groupe UPLD ?

M. Antony Geros : Président, on va intervenir sur les articles.

Le président : Très bien.

Pour le groupe RMA ? Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : Monsieur le président, dans le prolongement du vote du budget primitif 2018 du Pays, je le rappelle, a été baptisé budget, vous avez déjà oublié, ah je suis déçu. Le gouvernement nous propose un autre exercice tout aussi classique à savoir l'approbation des comptes spéciaux réduits à sept l'an dernier après la suppression du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC) justifiée par un besoin accru de réactivité, leur nombre est désormais porté à huit avec le petit dernier dénommé Fonds de prévention sanitaire et sociale.

Faut-il rappeler tout l'intérêt de ces enveloppes financières dédiées qui illustrent si besoin est, notre exigence de transparence dans chacun des secteurs concernés. La réponse s'impose d'elle-même. Toujours est-il que nous assistons à une quasi reconduction des crédits alloués au regard d'une estimation la plus juste possible, faite à la fois par les professionnels et les services concernés.

Que retenir de ces inscriptions ? S'agissant tout d'abord du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures, une forme d'amortisseur au maintien des tarifs à la pompe pour les usagers. La conjoncture internationale demeure relativement stable. Toutefois, n'étant jamais à l'abri d'une brusque remontée des cours mondiaux du baril de pétrole, le gouvernement préfère jouer la prudence en inscrivant 2 milliards de francs CFP en recettes et dépenses, soit le même montant qu'au BP 2017.

Concernant le Fonds pour l'insertion des travailleurs handicapés, dont les réserves financières, nous le savons tous, sont plus que confortables, plusieurs centaines de millions, beaucoup reste à faire pour favoriser l'entrée de ces personnes dans la vie active. C'est pourquoi, face à cette faible consommation

des crédits, il a été acté à compter du 1^{er} janvier 2018, de confier la gestion du FIPTH au Sefi plutôt qu'à la Direction du travail dont ce n'était pas la mission.

L'inscription annuelle de 800 millions de francs CFP au FADES pour l'amortissement du déficit social est conforme aux engagements pris par nos prédécesseurs et ce jusqu'à l'apurement total de la dette, soit encore près de 12 années budgétaires.

Autre fonds à caractère économique celui-ci, avec le FDTC servant au développement de la croisière dans nos îles, alimenté par une taxe perçue auprès des compagnies et donc des passagers, ce fonds est largement mis à contribution pour financer des infrastructures d'accueil à terre sur différents sites : Vaitape à Bora Bora, Papetoai et Paopao à Moorea ainsi que Vairao à la presqu'île où il est prévu l'aménagement d'un pôle d'accueil des croisiéristes.

Pour 2018, les crédits de paiement inscrits totalisent près de 140 millions. Saluons au passage l'initiative prise par les armateurs du navire Paul Gauguin qui à compter du 6 juillet prochain, renouent avec une escale à Vairao. Cinq autres devraient suivre d'ici à la fin de l'année, gageons que cette nouvelle activité génère des retombées pour la commune et ses administrés.

Parmi les différents fonds existants, le FELP pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté est de loin le plus fortement doté avec plus de 31 milliards attendus en 2018. C'est bien la preuve que ces sujets intéressent au plus haut point notre gouvernement.

Aussi permettez-moi un focus sur les nouvelles dispositions prises en faveur des bénéficiaires du corps volontaire au développement. Ce dispositif qui dépendait jusqu'ici de la DGRH va élargir au FELP à compter du 1^{er} janvier. Une enveloppe de 700 millions de francs CFP jamais atteinte par le passé, lui sera consacrée l'an prochain pour l'embauche de jeunes polynésiens diplômés.

L'objectif poursuivi est clairement assumé, garder à tout prix cette matière grise chez nous plutôt que de la laisser s'en aller à l'étranger ou en métropole et ce en vue d'une meilleure insertion dans le monde du travail. Cette année, 518 personnes auront bénéficié de cette mesure d'aide à l'emploi.

Enfin, saluons l'avènement d'un nouveau fonds, celui destiné exclusivement à financer des actions de prévention dans le domaine de la santé. Il y a unanimité sur la nécessité de promouvoir une conduite de vie plus saine et moins coûteuse pour la collectivité par rapport aux abus constatés sur les produits sucrés, salés ou trop gras.

Le niveau de taxation ainsi que leur périmètre sont en cours d'arbitrage. Ces recettes serviront à dire, à démontrer encore et encore les bienfaits d'une alimentation saine. Ces financements serviront à convaincre notre population, que la pratique d'une activité physique journalière est aussi importante que le fait de respirer. Pour vivre, l'être humain doit s'alimenter et respirer. Pour bien vivre le plus longtemps possible, il nous faut pratiquer une activité physique journalière.

Je vous invite toutes et tous, Monsieur le président y compris, à pratiquer une activité physique journalière. Si vous avez besoin d'un coach, je vous propose de vous offrir mes services gracieusement. Ce fonds sera le bras armé d'une puissante politique de prévention pour le bien de notre population. *Je vous remercie de votre attention. Mes salutations !*

Le président : Merci. Chers collègues, nous observons déjà une forme de reconversion d'activité professionnelle à venir.

Chers collègues, je vous invite à examiner la délibération en invitant Monsieur le rapporteur à bien vouloir donner lecture de l'article 1^{er}, chapitre 966.

M. Nuihau Laurey, rapporteur : C'est demandé tellement gentiment.

Article 1^{er}. -

Chapitre 966 -

Le président : Merci. Chers collègues, la discussion est ouverte sur le chapitre 966.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

Alors, en fait, ma question va être une question ricochet puisqu'elle va intéresser le démantèlement du FRPH qui a démarré, mais finalement après qui s'est arrêté tout d'un coup et va intéresser plutôt ceux qui sont concernés par ce démantèlement parce que je sais qu'un indicateur relatif aux hydrocarbures lourds, me semble-t-il au gasoil lourd quelque chose comme ça, a été retiré du FRPH alors du coup il n'y a plus le soutien public au financement de ce carburant. Et nous nous sommes posés la question de savoir comment allaient faire les communes, notamment je pense qu'il y a une commune qui assure aujourd'hui la desserte d'électricité de ses clients. C'est la commune de Uturoa. Et donc du coup, on s'est posé la question : qu'est-ce que le gouvernement avait prévu pour régler ce problème ? Parce que du côté de l'EDT, ils ont pris les dispositions en *hedgeant* sur une période donc le coût de ces hydrocarbures afin de mettre en pallier la tarification si, éventuellement, le cours du baril revenait à monter.

Donc, un projet de texte nous a été présenté en commission et puis retiré en commission alors du coup on ne remet pas une couche, mais on repose la même question. *So then what ?* On fait comment ? Je sais que vous avez toutes les solutions et les réponses, donc je veux juste une réponse.

Le président : Merci. Monsieur le représentant.

Il n'y a plus d'autre question ? Je vais laisser le gouvernement répondre.

M. Teva Rohfritsch : Oui. Merci, Monsieur le président. Merci pour toutes les interventions. J'en profite de saluer notre coach sportif également, merci à Tonio. Il a eu la délicatesse de ne pas me proposer à moi d'avoir une séance alors que, pourtant, j'en aurai bien besoin. Mais, je ne voudrai pas répondre simplement par cela sinon on va encore me traiter d'amateur parce que Monsieur Leboucher nous traite d'amateur, depuis tout à l'heure.

Ça aurait été faire preuve d'amateurisme, finalement, de démanteler le FRPH sans prévoir les solutions palliatives effectivement et donc le ministre de l'énergie qui revient bientôt, je crois, aura loisir à vous proposer un texte effectivement qui est prêt, notamment sur la question des péréquations avec les communes. C'est un texte qui a mûri et qui, je pense, maintenant, est tout à fait prêt à être présenté à notre assemblée, donc je vais lui laisser l'occasion de venir vous le présenter. Mais, effectivement, vous avez raison, il faut que nous prenions ces dispositions en main. Voilà.

J'espère que ça répond à votre interrogation, Monsieur Geros, et donc, très prochainement, du nouveau sur ce sujet.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Je mets aux voix le chapitre 966. Qui s'abstient ? 21 abstentions et 35 voix pour.

Chapitre 990, excusez-moi.

Chapitre 990 -

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 990. Même vote ?

Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ? Même vote.

Nous passons au chapitre 966.

Chapitre 966 -

Total dépenses directes -

Le président : Je mets aux voix le chapitre 966 et le total des dépenses directes. Même vote ? 19 voix abstentions et 35 voix pour.

Sur l'ensemble de l'article 1^{er}, même vote ? Même vote.

Nous passons à l'article 2, chapitre 990.

Article 2.-

Chapitre 990 -

Total recettes directes -

Le président : Merci. Chers collègues, y a-t-il des interventions ? Je mets aux voix le chapitre 990 et le « total recettes directes » pour 1 300 000 000 F CFP. Même vote ? 21 abstentions et 35 voix pour.

Nous passons au chapitre 966.

Chapitre 966 -

Total dépenses directes -

Le président : Même vote pour le chapitre 966 et « total dépenses directes » ? Même vote.

Même vote sur l'article 2 ? Même vote.

Nous passons à l'article 3, chapitre 967.

Article 3.-

Chapitre 967 -

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 967. Qui s'abstient ? Pour ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote ? Même vote.

Total recettes directes -

Le président : Même vote sur le « total recettes directes ».

Nous passons au chapitre 967 « dépenses directes ».

Chapitre 967 -

Total dépenses directes -

Le président : Je mets aux voix le chapitre 967 et le « total dépenses directes ». Même vote ? À l'unanimité ? À l'unanimité.

Sur l'ensemble de l'article 3, même vote ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à l'article 4, chapitre 967.

Article 4.-

Chapitre 967 -

Le président : Je mets aux voix. Pour ? Une question, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui. Merci, Monsieur le président.

Donc, nous sommes sur le FADES et à propos du FADES nous nous sommes engagés ici à mettre en place ce fonds pour couvrir le déficit de l'assurance maladie. Et j'ai cru remarquer dans un certain nombre de contrats de soutien à l'emploi, de convention de soutien à l'emploi que, depuis un certain temps, ces bénéficiaires ont été inscrits au RGS parce qu'on les avait placés nous au RSPF. Aujourd'hui, vous les avez fait passer au RGS et j'ai remarqué que le montant de la participation du Pays était de 200 millions F CFP et donc je vais poser la question de savoir si, au niveau de l'assurance maladie, les dépenses effectuées au titre de ces personnes ne sont contenues dans ces 200 millions F CFP parce que, sinon, on risque de créer un autre déficit et puis c'est au moment où il va être complètement gonfler qu'on va être obligé de revenir voir le FADES si on ne peut pas étendre ces missions pour pouvoir couvrir également ce déficit.

M. Jacques Raynal : Je n'ai pas les chiffres exacts concernant les dépenses de prestations par rapport exactement au nombre de contrats qui auraient été aidés, mais je me propose de vous les faire parvenir dès que je les aurai corrigés. Je vous ferai une réponse écrite, à ce moment-là, si vous permettez.

Le président : Merci. Une autre intervention, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Parce qu'en fait, vous avez bien compris la démarche. Actuellement, on ne maîtrise pas bien un certain nombre d'informations, mais on sait qu'à l'échéance du moment où on va maîtriser les informations on va se retrouver devant le même problème devant lequel on s'est retrouvé quand on a dû créer le FADES. Donc, c'est pour anticiper, en fait, ce risque là que je pose la question de ce soir. Donc, il faudrait peut-être essayer de mettre des techniciens dessus pour essayer d'avoir assez rapidement, cerner assez rapidement l'impasse.

Le président : Merci. Chers collègues, je mets aux voix le chapitre 967. Qui s'abstient ? 10 abstentions. Qui vote pour ? 46 voix pour. Donc le chapitre 967 et « total recettes directes » est adopté.

Nous passons au chapitre 967 « total dépenses directes ».

Chapitre 967 -

Total dépenses directes -

Le président : Même vote sur le chapitre 967 « total dépenses directes ».

Sur l'ensemble de l'article 4, même vote ? Même vote. Merci.

Nous passons à l'article 5 en section de fonctionnement chapitre 990.

Article 5.-

Chapitre 990 -

Le président : Je mets en discussion le chapitre 990.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? 10 abstentions et 45 voix pour.

Nous passons au chapitre 991. Excusez-moi, une petite correction c'est 46 voix pour et 10 abstentions sur le chapitre précédent.

Chapitre 991 -

Le président : Nous sommes bien au chapitre 991. Même vote pour le chapitre 991 ? 46 voix pour et 10 abstentions.

Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ? Même vote.

Nous passons au chapitre 964.

Chapitre 964 -

Le président : Même vote ? Absentions ? 21 voix d'abstentions et 35 voix pour.

Chapitre 023.

Chapitre 023 -

Le président : Même vote ? Même vote.

Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?

Nous passons en section d'investissement chapitre 021.

Chapitre 021 -

Le président : Je mets aux voix le chapitre 021 et le « total recettes ». Qui est pour ? Qui s'abstient ? 10 abstentions et 46 voix pour.

Nous passons au chapitre 904.

Chapitre 904 -

Total recettes -

Le président : Je mets aux voix. 22 abstentions, c'est bien ça ? 21 abstentions et 35 voix pour le chapitre 904 et « total autorisations de programme ».

Nous passons au crédit de paiement chapitre 904.

Chapitre 904 -

Total crédits de paiement -

Le président : Même vote pour le chapitre 904 « total de crédits de paiement ». Merci.

Sur l'ensemble de l'article 5 même vote ? Même vote. 21 abstentions et 35 voix pour.

Article 6.

Article 6.-

Le président : Merci. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 10 abstentions et 46 voix pour.

Article 7.

Article 7.-

Le président : Merci. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? 21 voix et 35 voix pour.

Nous passons à l'article 8, chapitre 967 en recettes directes.

Chapitre 967 -

Total recettes directes -

Le président : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 10 abstentions et 46 voix pour.

Nous passons au chapitre 971.

Chapitre 971 –

Le président : Même vote ? Même vote.

Chapitre 990 –

Le président : Même vote ?...

Chapitre 991 –

Le président : Même vote ?...

Total recettes directes –

Le président : Même vote ?...

Nous passons au chapitre 967.

Chapitre 967 –

Le président : Même vote ?...

Chapitre 971 –

Le président : Même vote ?...

Chapitre 990 –

Total dépenses directes –

Le président : Même vote ?...

Sur l'ensemble de l'article 8. Même vote. 10 abstentions et 46 voix pour.

Nous passons à l'article 9

Article 9.-

Le président : En recettes directes, chapitre 990.

Chapitre 990 –

Le président : Je mets aux voix le chapitre 990, sur le total recettes directes. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 21 abstentions et 35 voix pour.

Nous passons en dépenses directes, chapitre 991.

Chapitre 991 –

Le président : Même vote sur le chapitre 991 et total dépenses directes.

Sur l'ensemble de l'article 9, même vote ?... Je vous remercie.

Nous passons à l'article 10.

Article 10.-

Le président : Même vote pour l'article 10 ? Abstention, 21 voix et 35 voix pour.

Article 11.-

Le président : En recettes directes, chapitre 991.

Chapitre 991 –

Le président : Même vote pour le chapitre 991 et total recettes directes ? 21 voix, abstentions et 35 voix pour.

Nous passons aux dépenses directes.

Chapitre 970 –

Le président : Même vote ? Pour ? Qui s'abstient ? 12 abstentions... 11 abstentions — excusez-moi — et 45 voix pour.

Nous passons au chapitre 971.

Chapitre 971 –

Le président : Même vote ? Même vote.

Total dépenses directes –

Le président : Pour 100 millions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 11, même vote ? Même vote.

Enfin, l'article 12.

Article 12.-

Le président : Même vote pour l'article 12 ? Sur la forme ?

Pour l'ensemble de la délibération, qui est pour ? Qui s'abstient ? 35 voix pour et 21 abstentions. La délibération est donc adoptée.

RAPPORT N° 147-2017 SUR UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT ATTEINT DU CANCER EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ENTRE L'ÉTAT ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 (Cf. annexe)

Présenté par Monsieur Philip Schyle.

Le président : Chers collègues, je vous invite à poursuivre nos travaux, en vous invitant à examiner le rapport 147-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française entre l'État et la Polynésie française au titre de l'exercice 2017. En invitant son rapporteur, M. Philip Schyle, de bien vouloir présenter son rapport.

M. Philip Schyle : Oui, merci Monsieur le président.

Par lettre n° 7968/PR du 3 novembre 2017, le Président de la Polynésie française a transmis à l'assemblée de la Polynésie française afin qu'elle examine un projet de délibération qui porte approbation de la convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient qui est atteint du cancer en Polynésie française, entre l'État et la Polynésie française au titre de 2017.

En application des articles 169 et 170-1... Pardon ? Ah.

Donc, ce projet de convention qui est soumis à notre approbation — pardon, excusez-moi, vu l'heure tardive — a été examiné en commission, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 15 novembre dernier.

Des compléments d'information ont été portés à la connaissance des représentants. Tout d'abord, il s'agit de la 1^{ère} année de mise en application de la convention qui sera ensuite suivie de deux autres conventions annuelles.

Ensuite, concernant la chimiothérapie qui est délocalisée à Taravao et Uturoa, bien que ces opérations nécessitent l'aménagement de locaux et l'acquisition de matériels spécifiques, elles devraient être mises en place dès le premier trimestre 2018.

Par ailleurs, ces opérations sont couplées avec un contrat d'objectifs et de moyens pour 2018, validé par la CPS, portant tant sur le recrutement de personnels que sur les modalités de transport des produits de chimiothérapie. À ce titre, une enveloppe globale, Messieurs les ministres, de 59 millions F CFP est allouée. Toutefois, les emplois financés par le contrat d'objectifs et de moyens,...

Le président : S'il vous plaît. J'invite le gouvernement à bien vouloir être attentif à l'intervention de notre représentant.

M. Philip Schyle : Merci Monsieur le président et le vice-président.

Je disais donc que les emplois qui sont financés par le contrat d'objectifs et de moyens, ne peuvent pas être permanents puisqu'ils dépendent de la reconduction ou non du contrat d'objectifs. La question de leur pérennité, après la phase expérimentale du projet, devra alors être examinée.

Ces délocalisations de la chimiothérapie devraient conduire à une économie annuelle d'environ 30 millions de francs CP, mais surtout contribueront à améliorer le confort des malades.

Concernant l'installation du mammographe à l'hôpital de Taiohae, l'investissement initial est supporté par l'État, la Polynésie française prenant en charge pour sa part les dépenses de fonctionnement.

Enfin, les élus sont invités à consulter, sur Orama le plan cancer qui a été présenté en réunion d'information le 31 octobre 2017, dans l'application duquel s'inscrit cette convention avec l'État.

À l'issue des débats, le projet de délibération qui porte approbation de la convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française, entre l'État et la Polynésie française au titre de l'exercice 2017, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, Monsieur le président, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée... Non, c'est la commission de la santé — décidément — propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : Merci.

Chers collègues, nous disposons à nouveau de 60 minutes. Et nous procéderons de la manière suivante. La première intervention, le groupe UPLD, suivi du groupe RMA et nous terminerons par l'intervention du groupe Tahoeraa huiiraatira.

Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Chers collègues, notre approbation est demandée sur un projet de convention entre l'État et la Polynésie au titre de l'exercice 2017, relative au développement de la filière de prise en charge du patient cancéreux en Polynésie.

Cette convention a vocation à soutenir le développement du service d'oncologie du CHPF par une dotation de l'État de 6 millions d'euros répartis sur trois ans, ainsi que la mise à disposition de trois médecins internes pendant cinq ans.

Dans le cadre de cette convention, cinq actions ont été identifiées, à savoir la délocalisation de la prise en charge thérapeutique du cancer dans les hôpitaux de Taravao et Uturoa, le dépistage radiologique

du cancer du sein à l'hôpital de Taiohae, la modernisation du registre des cancers et le renforcement du service de radiothérapie de l'hôpital de Taaone.

Ce qui nous paraît regrettable dans ces mesures, Monsieur le ministre, c'est qu'aucune délocalisation de la chimiothérapie n'ait été prévue sur Moorea, qui compte pourtant 18 000 habitants. Les patients cancéreux de Moorea apprécieront. Eux qui seront contraints de prendre le bateau puis la voiture pour bénéficier de soins thérapeutiques au CHPF.

Ce qui nous paraît également regrettable, c'est que l'État ne prend pas en charge le coût des molécules onéreuses estimées à 1,5 milliard. Ce coût est facturé à la CPS hors dotation globale de fonctionnement de l'hôpital.

Concernant les frais de personnel consécutifs aux nécessaires créations de postes dans ces activités nouvelles, là encore, c'est la CPS qui financera ces frais par le biais d'un contrat d'objectifs et de moyens de 59 millions.

Les emplois de soignant ainsi créés sont dépendants de la poursuite ou non du contrat d'objectifs. Il serait mal venu, Monsieur le ministre, de réitérer l'expérience de la chimiothérapie délocalisée un temps à Uturoa et qui s'est arrêté brusquement en 2011.

Dans cette convention, s'il faut noter un début d'engagement de l'État français à soutenir les efforts du Pays en matière de lutte contre le cancer, il n'y a pas de quoi se réjouir. Cette aide est misérable quand on connaît la responsabilité de l'État français et de ses essais nucléaires dans le développement des cancers dans notre Pays.

6 millions d'euros, c'est-à-dire 720 millions sur trois ans, c'est une brouille face aux dépenses de santé prises en charge par la CPS en faveur de patients polynésiens dont les cancers appartiennent, pour la plupart, à la liste des 21 maladies radio-induites reconnues par la loi Morin.

Je vous rappelle qu'entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 janvier 2015, les frais médicaux et les indemnités journalières des 7 489 cancéreux polynésiens ont coûté à la CPS la somme vertigineuse de 54,5 milliards de francs. 54,5 milliards de francs qui ont contribué au déséquilibre de nos comptes sociaux.

De plus, les dépenses dues aux pathologies cancéreuses augmentent de 3 milliards environ par an. C'est pourquoi, les 2 millions d'euros consentis par la France pour 2017, dans le cadre de cette convention, est une bagatelle face à ces 3 milliards annuels de dépenses que la CPS est astreinte à financer.

Quand au plan cancer 2018-2022, l'UPLD constate qu'il n'a pas fait l'objet d'une validation en séance plénière par notre assemblée. Si ce plan cancer a bien été examiné en commission de la santé, ce fût dans le cadre d'une simple réunion d'information le 31 octobre dernier. Il n'a donc pas fait l'objet d'un vote en commission.

Cela est regrettable de la part du gouvernement qui, se faisant, empêche le débat sur le cancer dans notre Pays alors que le nombre de nouveaux cas de cancer s'élève à plus de 600 chaque année, avec une augmentation constante depuis les dix dernières années, et que le nombre de décès qui lui sont imputés au cancer est d'environ 300 décès chaque année, soit environ ¼ de la totalité des décès.

Quand on lit ce plan cancer qui compte huit axes au total, on pressent qu'il a été rédigé par quelques expatriés métropolitains ou cabinets d'experts hexagonaux. Ces différents axes traitent le problème du cancer comme il le ferait sur le territoire d'une région française. Par contre, rien, absolument rien sur l'histoire douloureuse des essais nucléaires français perpétrés durant 30 ans dans notre Pays, et sur nos parents décédés de cancer radio-induit.

Ce plan cancer perpétue, dans son discours, la négation des conséquences de ces essais nucléaires à court, moyen et long terme.

Il faudra lire le contenu de l'axe 8 « Vivre après le cancer » pour qu'il soit question de faciliter l'identification des patients ayants droit, au titre de la loi d'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, en vue d'augmenter le nombre de dossiers présentés et le nombre d'indemnisation.

Sur un plan cancer comptant 17 pages, à peine ½ page consacrée à l'évocation — au demeurant très sibylline — des victimes des essais nucléaires français, dont la puissance était estimée à 900 fois la puissance nucléaire de la bombe lâchée par les Américains à Hiroshima, le 6 août 1945. C'est donc un plan cancer amnésique de l'histoire contemporaine de notre Pays.

Pour conclure, la participation de l'État, de l'ordre de 6 millions d'euros, sur trois ans est largement insuffisante dans la prise en charge du cancer. C'est pourquoi, l'UPLD préfère s'abstenir sur cette convention.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

Le président : Merci, chère collègue.

Pour le groupe RMA, Monsieur Ienfa, vous avez la parole.

M. Jules Ienfa : *Merci*, président. *Bonjour* tout le monde.

Le projet de délibération qui est soumis à notre examen aujourd'hui s'inscrit dans l'application du plan cancer mis en place par le Pays pour une durée de cinq ans, et fait suite aux promesses faites par l'ancien Président de la République, Monsieur François Hollande, lors de sa venue en Polynésie française en février 2016.

Il promettait alors — vous vous en rappelez certainement — de soutenir le développement du service d'oncologie du CHPF avec un apport de 716 millions F CFP sur trois ans et la mise en place de trois médecins internes pendant cinq ans.

Cette première convention vient ainsi formaliser cet engagement avec cinq premières opérations d'investissement, déclinées dans le rapport, pour un montant total de près de 284 millions F CFP, dont 80 % hors TVA seront financés par l'État, soit près de 227 millions F CFP.

Il est à noter que cette première programmation d'actions retenues, sur lesquelles je reviendrai, répond bien aux orientations affichées par le gouvernement en matière de prise en charge de la pathologie cancéreuse, telle que précisée dans le plan cancer 2018-2022 et le nouveau schéma d'organisation sanitaire.

Je rappelle, en effet, que l'accent y est notamment mis sur l'observation et une meilleure connaissance de la pathologie cancéreuse, la prévention des cancers et leur dépistage précoce, la prise en charge diagnostique et thérapeutique et l'administration en local de la chimiothérapie entre autre.

C'est ainsi que seront financées et mises en œuvre, dans cette première tranche, Un, la chimiothérapie délocalisée à l'hôpital de Taravao et celui d'Uturoa.

Je souhaite préciser que ces opérations seront réalisées en coopération entre le CHPF, dont le service pharmaceutique assurera la préparation des poches de produits dont il est utile, cependant, de préciser la durée de vie relativement courte, n'excédant pas 24 heures, mais aussi le coût parfois élevé pouvant atteindre 400 000 à 500 000 F CFP la poche. Autre intervenant, la Direction de la santé qui s'occupera du transport des produits mais aussi de la mise à disposition de personnels dédiés et formés, soit par recrutement soit par vacations. Enfin, le troisième intervenant, la CPS, qui a conclu un contrat

d'objectifs et de moyens avec la Direction de la santé, accordant à celle-ci, un budget de fonctionnement pour lui permettre de faire face aux dépenses de transport et de personnels.

Cette chimiothérapie délocalisée, outre les économies générées par les évasans évitées, aura surtout le mérite d'améliorer la qualité de vie de nos compatriotes qui pourront en bénéficier, d'autant que si l'expérience est concluante, elle pourra aussi être exportée à l'hôpital de Taiohae et peut-être à Afareaitu à Moorea.

Deux, l'installation d'un mammographe à l'hôpital de Taiohae destiné à la détection du cancer du sein dont la Direction de la santé nous promet un programme de dépistage précoce mais organisé pour 2019.

Trois, la modernisation du registre des cancers par l'acquisition d'un nouveau logiciel pour améliorer la connaissance dans le domaine du cancer.

Quatre, l'amélioration et le renforcement du matériel de radiothérapie du CHPF, qui permettront de réaliser entre autre et sans vouloir trop rentrer dans les détails techniques, par exemple, de la radiothérapie stéréotaxique intra ou extra-crânienne qui consiste en des séances à forte dose mais bien ciblées sur des petites tumeurs souvent inaccessibles à la chirurgie, également la curiethérapie, qui est une méthode de radiothérapie qui permet d'exposer le tissu tumoral, cancéreux à une forte dose de radiation temporaire par positionnement au milieu de la tumeur d'une petite capsule qui contient un métal radioactif qui sera retiré à la fin de la séance.

De ces techniques, il est attendu une trentaine d'évasan en moins mais surtout, une amélioration du confort et du pronostic du malade.

En ce qu'elle améliore grandement la gestion et la prise en charge de la filière du cancer dans notre Pays, cette convention démontre toute son utilité.

Lors de son examen par la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 15 novembre dernier, elle a recueilli un vote favorable unanime de ses membres, ce qui me fait m'étonner de la position aujourd'hui de nos amis de l'UPLD. Je pensais que ce serait également le vote unanime aujourd'hui. En tous les cas, je le souhaite.

Merci.

Le président : Merci, cher collègue.

Madame Tevahitua, une petite intervention.

M^{me} Éliane Tevahitua : Je rappelle à mon collègue de la commission de la santé que je n'y étais pas à cette commission, ce fameux jour.

Le président : Merci.

M^{me} Éliane Tevahitua : Ce n'est pas un vote unanimement favorable.

Le président : Merci.

Pour le Tahoeraa Huiraatira, Madame Vanaa.

M^{me} Élise Vanaa : Merci, Monsieur le Président.

Lors de sa visite en février 2016, le Président de la République prenait l'engagement de soutenir financièrement la lutte contre le cancer dans notre Pays, admettant ainsi, aussi implicitement que

pouvait le faire un chef d'État français, le lien probable entre les essais nucléaires et les cancers polynésiens.

Ce passé « sensible », des mots même du chef de l'État, durant lequel le Pays a subi 193 essais nucléaires, ne pouvait en effet être nié davantage. Ces bombes, propres pour les généraux français de l'époque, nous ont été vendues contre modernité, richesse et développement. Aujourd'hui malheureusement, nous en payons la rançon.

En Polynésie, avec plus de 600 nouveaux cas par an constituant d'ailleurs la deuxième cause de décès dans notre Pays, derrière les maladies cardiovasculaires, le cancer est un fléau qui pèse, tant sur le plan humain que financier, sur notre collectivité.

Partant de ce constat, le discours du Président François Hollande ne pouvait suffire sans un engagement fort de l'État.

C'est ainsi que promesse a été faite, par le chef de l'État en visite, de soutenir le développement du service d'oncologie du Centre hospitalier de Polynésie française, avec un apport de 716 millions F CFP sur trois ans, engagement aujourd'hui concrétisé par un projet de convention dont la validation nous est proposée ici.

Cette convention validera spécifiquement plusieurs actions phares, à savoir la mise en place de la chimiothérapie à l'hôpital de Taravao et de Uturoa, l'installation d'un mammographe à Taiohae ou encore, la modernisation du registre des cancers et du service de radiothérapie.

Nous savons, en effet, qu'à côté de la recherche fondamentale à l'amélioration des connaissances et des traitements des maladies, des actions, tendant à un meilleur dépistage comme à une meilleure prise en charge, permettront d'obtenir des résultats plus efficaces.

Ce faisant, améliorer et développer les actions de prévention, est aussi primordial.

Nous connaissons peu la prégnance de ce mal qui nous ronge de l'intérieur et qui cause pas moins de 300 décès par an au sein de notre population.

Le cancer touche toutes les classes sociales, tous les âges, sans distinction. Les politiques de la santé polynésiennes ont pris conscience, probablement trop tardivement, de l'ampleur de ce phénomène. Pourtant, les causes, comme les décès, sont pour la plupart du temps évitables.

La campagne « d'octobre rose » pour la lutte contre le cancer du sein cette année a été, en ce sens, plus qu'intéressante, puisque mettant en exergue des témoignages poignants de malades et de leurs familles.

Comme l'a dit la représentante du Tahoeraa Huiraatira dans une précédente intervention sur le médecin traitant, le Polynésien n'a pas cette « culture du soin » comme en métropole. Les « check complets » ne font pas partie de ses réflexes, ni de ses priorités et pourtant, cela le devrait et permettrait de sauver des vies.

Il est ainsi toujours utile en effet de le rappeler. La détection d'un cancer à une phase précoce de son développement augmente considérablement les chances de réussite du traitement. Attendre le dernier moment pour consulter son médecin est notre grand défaut.

Si guérir les personnes malades est la priorité, investir dans des campagnes de prévention efficaces, dans l'éducation des patients aux signes d'alerte sont, en outre, des objectifs à favoriser.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, chère collègue. Nous en avons terminé avec les interventions.

Monsieur le ministre.

M. Jacques Raynal : Monsieur le président, oui, je vais donner quelques informations.

L'arrêt des chimiothérapies qui avaient été instituées, en effet, il y a quelques années... Vous avez signalé que ça s'était arrêté en 2011. En fait, c'était un essai qui avait été réalisé lorsque nous avions le premier médecin qui avait mis en place le service de lutte contre le cancer, des traitements de cancer au CHPF. C'est le docteur Éric Jauffret — qui est parti à ce moment-là — et ensuite, l'organisation même des chimiothérapies devenait complexe et donc, par mesure de précaution, les médecins du CHPF, à cette époque-là, par prudence, avaient arrêté ces chimiothérapies, en sachant que bien évidemment, sur le plan sécurité, il faut assurer un acheminement, il faut assurer la bonne condition de mise en place du produit. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle il y a un certain nombre de formations qui seront données au personnel habilité pour ce faire. Ce n'est pas n'importe quel infirmier qui peut surveiller le passage d'un produit cytotoxique. Donc voilà.

Moorea, oui, je regrette également. On n'a pas prévu dans le déroulement puisque, initialement, il s'agissait surtout de faire ce qui avait été déjà expérimenté à Taravao et Uturoa. Taiohae, pourquoi ? Parce que c'est quand même compliqué pour les gens des Marquises de venir à Tahiti subir des traitements et, quand ils peuvent le faire sur place, c'est bien. Moorea, pourquoi pas ? Ça fera partie de la déclinaison future de la prise en charge de ces thérapies.

Le coût des molécules onéreuses, je souffre autant que vous du prix de ces molécules, sachant qu'on essaie de trouver, par rapport aux laboratoires fournisseurs, des moyens d'atténuer le coût de ces molécules. Il y a des possibilités. Le nouveau médecin oncologue qui se trouve, depuis deux mois maintenant, dans le service, a déjà expérimenté, dans son exercice antérieur en métropole, des possibilités d'avoir des coûts un petit peu moins importants sur ces molécules et, c'est ce sur quoi nous travaillons à l'heure actuelle.

La sortie de la dotation globale de fonctionnement est un soulagement pour l'hôpital mais ce n'est pas un soulagement pour la cassette, si je puis m'exprimer ainsi. C'est toujours aussi cher.

Enfin, sur les causes de cancer, il est évident — on le sait maintenant, c'est admis — que l'effet de la radioactivité a eu certainement une nette influence sur les cancers mais pas que. Il ne faudrait pas oublier que, notamment le tabac par exemple, est un facteur ici en Polynésie française, un facteur important de cancer, puisque le cancer du poumon est devenu, chez la femme notamment, la première cause de décès par maladie.

Et puis, je signalerai aussi que le cancer n'a pas de nation et que les médecins n'ont pas de nation non plus en ce qu'il s'agit de traiter les malades. Donc, si nous pouvions avoir des médecins polynésiens ou d'origine polynésienne qui viennent... Il y en aura probablement quelques uns qui viendront. Nous essayons de colliger le nombre d'étudiants en médecine qui seraient susceptibles de suivre cette filière, ou toutes les autres filières d'ailleurs. Il y a maintenant un site interactif sur la Direction de la santé qui permet aux médecins de savoir quels sont les postes éventuellement qui vont se libérer mais sachez que faire des études de cancérologie, c'est au moins 15 ans d'études pour pouvoir revenir avec un DESS de cancérologie.

Donc, il faut toujours mettre ceci en perspective. Je pense que nous avons, ici en Polynésie française, un centre de cancérologie qui est de bonne qualité avec la chance d'avoir des financements qui sont, certes, très lourds mais que nous pouvons encore assumer. Donc, nous avons une qualité de traitement qui nous est enviée, puisque j'ai été à Rarotonga au mois d'août au congrès des médecins, des ministres de la santé du Pacifique qui nous regardent avec des yeux envieux sur ce type de traitement.

Par ailleurs, je suis en discussion sur l'éventualité de créer un réseau de traitement du cancer dans le Pacifique, spécifiquement avec les pays qui nous entourent, bien évidemment la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie également qui est intéressée pour créer ce réseau.

Et nous aurions à ce moment-là peut-être un petit plus de mobilisation de moyens pour prendre en charge cette pathologie, voilà. Donc on a des possibilités d'ouverture et — je dirais — de plus de moyens éventuellement.

Le président : Merci Monsieur le ministre.

Nous passons à l'examen de la délibération en invitant le rapporteur de donner lecture de l'article 1^{er}.

Article 1^{er}.-

Le président : Merci. Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci Monsieur le président.

Je voulais remercier Monsieur le ministre de la santé pour ses explications concernant cette convention et je voulais surtout remercier ma collègue Éliane Tevahitua pour ses propos.

Non chers collègues et puis Monsieur le président du Pays, vous aussi Monsieur le président de l'assemblée, à vous tous, je fais appel un peu à votre bon sens. Nous n'allons pas, — je ne sais pas — quand on lit cette convention, on est déjà des cancéreux morts quoi. Je veux dire, on est prêt de la mort déjà.

Moi, ce que je veux vous dire, pourquoi est-ce qu'on n'a pas prévu aussi de la prévention là. Et puis développer aussi un contrat d'objectifs avec des prises en charge de bien-être et de mieux-être quand on a le cancer, parce que c'est ce qui existe chez nous.

J'entendais bien un collègue dire que c'est vrai une collègue dire que les Polynésiennes n'aiment pas la mammographie, n'aiment pas la chimiothérapie, la radiothérapie et Dieu sait qu'autour de nous, on avait des patientes voire des patients se laisser mourir à cause de ces soins. Je ne sais pas, je fais appel à votre bon sens.

Il y a quelques fois, vous savez que ce n'est que dans son état général qu'on peut guérir. On n'est pas forcément obligé de passer par la chimiothérapie. Pourquoi est-ce qu'on est obligé de passer dans des critères comme ceux-là. Enfin, ça me dépasse. Ça veut dire que quand on a le cancer, ça y est, on est déjà mort.

Je ne dis pas que toute la convention est mauvaise puisqu'il y a la délocalisation des centres de soins. Il y a à Taiohae, c'est très bien. Ma collègue aussi a parlé de Moorea, c'est ce qu'il faut faire, Taravao, c'est bien, mais je vous parle un peu de bon sens les amis.

Vous savez, quand on a le cancer, on fait tout ça, c'est foutu quoi et en plus, 700 millions, qu'est-ce que c'est ? Mais, ce sont des milliards qu'il faut nous donner. Comment on peut se faire de l'auto satisfecit avec un truc pareil, enfin franchement.

Le président : Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 10 abstentions. 47 voix pour.

Article 2.-

Le président : Même vote pour l'article 2. Sur l'ensemble de la délibération ? Même vote.

Chers collègues, nous allons passer au dossier suivant en invitant Monsieur René Temeharo à bien vouloir prendre place.

PRÉSIDENCE DE Monsieur René Temeharo,
Premier vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.

RAPPORT RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2018
(Cf.annexe)

Présenté par Monsieur Marcel Tuihani.

Le président : Bien mes chers collègues, nous sommes au rapport 163-2017 relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2018 et donc, j'invite Monsieur le président qui est donc notre rapporteur à nous faire une petite présentation. Merci.

M. Marcel Tuihani : Merci Monsieur le président, chers collègues. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement.

J'ai effectivement une petite intervention qui retrace les exercices budgétaires de notre institution.

Chers collègues, nous arrivons presque aux termes de notre mandature. C'est donc la dernière occasion qui m'est donnée de défendre devant vous le projet de budget de notre institution. Avant que nous passions à son examen, je veux juste rappeler comme un bilan des quelques faits marquants de la mandature.

Je commencerai par les ressources, c'est-à-dire par la dotation globale de fonctionnement qui assure le financement de nos dépenses budgétaires.

Sur la période entre 2013 et 2017, la dotation globale de fonctionnement aura varié plutôt à la baisse qu'à la hausse. En 2013, elle était de 2 238 millions, elle est passée à 2 216 930 000 en 2017, soit une diminution de 21,030 millions francs sur la même période. Elle figure au projet de budget de l'an prochain exactement pour le même montant qu'en 2017, pas plus, pas moins.

Cela dit, on ne peut ignorer que la dotation globale allouée à notre fonctionnement a très largement couvert l'ensemble de nos besoins. Je dis cela parce que malgré deux diminutions successives en 2013 et en 2014 respectivement de 43 millions et de 60 millions chaque année, nos opérations budgétaires se sont soldées par un excédent à la clôture.

Le cumul des excédents réalisés en 2013 jusqu'au dernier exercice clos en 2016 s'élève à 280 468 706 francs. Aujourd'hui d'ailleurs, notre compte de réserve se monte à 924 437 513 francs après la décision d'affectation du résultat 2016 que nous avons adopté en juin dernier.

Il ne fait pas de doute que ces excédents sont constitués en partie par la dotation globale de fonctionnement non utilisée. Dans une proportion beaucoup plus faible c'est-à-dire 1 % des réalisations budgétaires s'ajoutent d'autres recettes qui participent à constituer ces excédents. Je veux notamment parler des redevances d'occupation de nos espaces lorsqu'ils sont loués ou encore des remboursements de dépenses sur la période. Ces recettes totalisent une soixantaine de millions.

En résumé, nous avons atteint un niveau de réserve très important.

Il est vrai en début d'année, rappelez-vous, que nous avons pris la décision, sur proposition de notre sénatrice d'ailleurs, de reverser 100 millions au budget du Pays pour contribuer à l'effort d'indemnisation des foyers victimes des intempéries de janvier 2017.

Ce reversement n'est pas le seul de la période. Rappelez-vous un précédent reversement de 130 millions a été effectué d'ailleurs en 2013. 230 millions auront été rendus au budget du Pays sur cette mandature. Il nous en reste quatre fois plus aujourd'hui et nous n'en ferons pas usage cette année. Quant à l'emploi de ses dotations globales de fonctionnement, les efforts budgétaires consentis ont servi à renforcer et à améliorer le soutien aux représentants dans l'exercice de leur fonction délibérative et de contrôle. Pour y parvenir, deux axes d'action se sont imposés pendant la mandature. Tout d'abord, la réorganisation des services de l'assemblée après un audit de leur fonctionnement qui a révélé un dimensionnement qualitatif et quantitatif inadapté pour satisfaire les objectifs fixés.

Deuxièmement, le déploiement de la fonction d'évaluation et de contrôle. C'est aujourd'hui chose faite.

La réorganisation des services de l'assemblée est effective depuis le 1^{er} septembre 2017. Un plan de départs volontaires mis en œuvre début 2017, a permis de renforcer les moyens budgétaires au profit de compétences en analyse et en conception afin d'accompagner les élus.

Depuis 2016, les commissions intérieures disposent de moyens budgétaires supplémentaires pour effectuer des visites de terrain ou des missions d'information. La commission d'évaluation des politiques publiques instituée fin 2016 dans notre règlement intérieur, a commencé ses travaux après la mission préparatoire menée en avril 2017, rappelez-vous par deux administrateurs de l'Assemblée nationale.

Un programme de formation destiné aux cadres A des services dits législatifs a aussi débuté en 2017 par l'envoi d'un agent du nouveau service des études et des évaluations à l'Assemblée nationale. Il se poursuivra en 2018 avec l'envoi en formation des autres cadres des deux services législatifs. Ce programme est finalisé sur 2017 et 2018 y compris pour des visites de travail destinées aux élus. Pour accompagner ce déploiement, nous avons aussi adopté deux délibérations en 2016. La première, pour faire évoluer notre règlement intérieur et prévoir la possibilité pour les commissions législatives intérieures de disposer d'un crédit budgétaire, qu'elles peuvent utiliser pour les visites sur site.

La seconde, pour simplifier les conditions de prise en charge des frais de transport des représentants lorsqu'ils sont amenés à se déplacer pour les besoins d'une mission de contrôle ou d'évaluation.

Enfin, je terminerai par les investissements qui ont été réalisés de 2013 à 2016. Près de 400 millions ont été dépensés en achat de matériels, logiciels, mobiliers et en travaux de réfection ou de rénovation.

Parmi les plus significatifs des travaux réalisés sur la mandature, je citerai l'embellissement des jardins et du bassin, la réfection complète des boiseries de l'hémicycle, de son équipement mobilier et audio, la rénovation des toilettes de Tarahoi et leur raccordement à la station d'épuration de Tetuna'e, la mise aux normes des courants forts et faibles sur Tarahoi et enfin l'installation de deux fermes de production d'énergie photovoltaïque d'une capacité de 100 kilowattheures chacune à Tarahoi et ainsi qu'à Tetuna'e.

Nous n'en avons pas terminé avec les travaux de réfection, chers collègues, puisque ce mois-ci, nous débutons un nouveau chantier pour la reprise d'étanchéité du cinquième et du sixième étage de l'immeuble de Tetuna'e. Ce chantier devrait durer sept mois.

Je finis en quelques mots par le projet de budget pour l'année prochaine, 2018, sans augmentation par rapport à l'année 2017. Il se veut réaliste et permettre d'assurer le fonctionnement régulier des services, de renforcer les capacités d'action de la représentation d'élus dans l'évaluation et de contrôle et de rester exigeant dans la maîtrise des dépenses.

Je terminerai mon propos, Monsieur le Président, puisqu'une question m'a été posée en commission intérieure en ce qui concerne les ordinateurs. 60 ordinateurs ont été réceptionnés à l'assemblée, problème étant, c'est que nous n'avons pas réceptionné les supports des écrans. Donc, le temps que

nous complétons les ordinateurs et ces ordinateurs naturellement seront déployés à la fois, une partie au niveau des services administratifs de l'assemblée, l'autre partie au niveau du public politique auprès des élus et certainement également auprès des collaborateurs. Ceci fera bien sûr l'objet d'un emplacement objectif selon l'utilisation de ces outils informatiques.

Donc, j'en ai terminé Monsieur le président et en vous remerciant.

Le président : Merci Monsieur le président.

Donc, pour discussion générale, la conférence des présidents attribue un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : le groupe Rassemblement pour une majorité autonomiste dispose de 34 minutes, le groupe Tahoeraa Huiraatira, de 13 minutes, le groupe UPLD, de 10 minutes.

J'invite l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira à prendre la parole. Madame Sandra Levy-Agami, merci.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : *Merci, Monsieur le président.*

Nous terminons cette journée avec un autre budget, cette fois, celui de notre institution avec des montants à la mesure des besoins de notre assemblée, des chapitres moins nombreux et surtout des projets moins fumeux. Vous ferez l'économie de la reprise des données déjà exposées par le rapport.

Le budget de l'assemblée de la Polynésie française a permis aux élus du Tahoeraa Huiraatira de se doter ces 5 dernières années de moyens humains et logistiques afin d'assurer leurs missions d'accueil des administrés polynésiens, d'études de textes de loi, de dépôt de propositions de lois, de dépôt d'amendements. Un travail intense qui a demandé beaucoup de rigueur.

Nous étions 38 en 2013, élus par le *vox populi* et nous voilà à la veille des élections, plus que 12. La voix du peuple a été trahie. Des cuisines internes entre élus ont défait ce que le peuple polynésien avait décidé.

26 élus anciens Tahoeraa ont mis en place une nouvelle majorité qui malheureusement n'a rien produit de positif pour notre Pays. Tout ça pour ça. Notre assemblée devrait représenter la voix du peuple et cela fait plus de 3 ans qu'elle ne représente en majorité que la voix d'élus associés de circonstance.

Les prochaines élections doivent mobiliser les forces vives de notre Pays, déterminées à œuvrer pour les Polynésiens. Pour toutes ces personnes qui n'ont plus d'espoir, pour toutes ces personnes qui sont en train de quitter notre Pays pour travailler ailleurs, pour toutes ces personnes qui, d'un repas à l'autre, ne savent pas s'ils vont pouvoir manger. Toutes ces personnes qui ne savent pas comment payer leur facture quotidienne, pour toutes ces personnes qui sont en train de fonder un foyer chez leurs parents ou chez leurs grands parents, pour toutes ces personnes qui croient en l'avenir de notre Pays et qui souhaitent y investir, quand un gouvernement compétent et efficace se mettra de nouveau en place.

Notre équipe est convaincue qu'avec le soutien de tous, nous relèverons la Polynésie française à l'issue de ces prochaines échéances électorales. Avec notre mère patrie, nous pourrions remettre notre économie sur les rails de la croissance et de l'emploi durable.

Je vous remercie de votre attention. *Merci.*

Le président : Merci. Je tiens quand même à faire un petit rappel au règlement. Il ne faut surtout pas qu'on sorte donc de la discussion qui nous intéresse pour ce qui concerne le budget de l'assemblée. Merci.

Je fais un petit rappel au règlement. Il ne faudrait surtout pas qu'on sorte donc de la discussion qui nous intéresse en ce qui concerne le budget de l'assemblée. Merci.

Donc, j'invite maintenant l'intervenant du groupe UPLD, Madame Chantal Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Bonsoir Monsieur le président. Je vous rassure tout de suite, je n'ai pas de programme politique de l'UPLD ce soir.

Donc, à Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur Marcel Tuihani donc, vous nous présentez aujourd'hui à la réflexion le budget 2018 de notre institution et nous vous en remercions.

Il n'inspire, à l'inverse du budget du Pays, peu de remarque car vous vous inspirez essentiellement de l'audit externe réalisé en 2014 pour le bâtir.

L'exercice réel de ce budget durant la prochaine année, nous permettra effectivement d'apprécier votre volonté de réorienter la majorité de ce budget à destination des élus, l'exercice effectif de leurs missions au quotidien.

Vous savez cependant que ceux qui votent aujourd'hui ce budget ne sont pas forcément ceux qui vont le faire vivre, du moins pour certains d'entre eux, devrais-je dire, pour certains d'entre nous. Nous ne pouvons cependant pas vous donner de satisfécit totale sur les orientations en termes d'organisation des services administratifs que vous avez mis en œuvre, soit disant pour mutualiser au mieux les ressources internes de notre institution.

L'avenir nous dira si cette initiative aura acquis l'assentiment total des agents administratifs concernés directement par ces déplacements rendus obligatoires.

Nous restons vigilants sur le fait que bien évidemment la situation de ces agents ne soient pas sacrifiés sur l'autel des préconisations d'un auditeur externe, aussi compétent soit-il. Ce n'est pas le sujet du jour, mais sachez que nous suivrons cela avec beaucoup d'intérêt.

Pour finir sur ces aspects d'ordre organisationnel, nous formulons le vœu que le remplacement de certains agents dits d'exécution par des agents dits de conception et d'encadrement n'est pas un effet de mode. En effet, avoir des diplômes n'est pas l'unique critère qui doit prévaloir aujourd'hui dans notre institution.

Notre institution est la maison du peuple, nous le savons tous, chers collègues. Le peuple doit s'y ressentir bien quand il vient dans nos murs. Il doit se retrouver et non pas venir dans une enceinte où il n'y a que des cadres diplômés. Ces personnels d'exécution, comme on les appelle, et sans que cela ne comporte de connotations péjoratives ont toute place au sein de notre assemblée.

C'est un lieu où sont organisés — nous vous en félicitons sur ce point Monsieur le président — de nombreuses manifestations pour donner leur chance à des artisans, à des associations, etc.

Par ailleurs, nous avons un petit pincement au cœur en pensant à ces 11 agents de catégorie B, C et D qui se sont vus proposés des incitations financières pour partir prématurément à la retraite ou pour entamer une nouvelle vie professionnelle sur la base des préconisations de cet audit.

Il est vrai que ces mesures ont été votées par notre assemblée en début d'année 2017, mais l'heure, aujourd'hui, est au bilan et à la projection sur la prochaine année.

Le projet du budget 2018 est proposé en fonctionnement à coût identique à celui de 2017. Cela est dû notamment à une économie générée sur la facture d'électricité de 5 millions de francs. Nous vous en félicitons, Monsieur le président, pour cette économie générée qui, au-delà du montant, est une

véritable vitrine pour notre institution en termes de développement durable et de transition énergétique.

Pour reprendre le budget dans certaines de ces déclinaisons, dans le chapitre 960 – Pouvoirs publics, de la section de fonctionnement et à l'article 624 – Transports, il est constaté une augmentation de 7 millions par rapport à 2017.

Monsieur le président de l'assemblée, vous l'avez justifié, car c'est une meilleure prise en charge des élus pour remplir leurs obligations de présence et c'est aussi envers les élus, membres de la commission des évaluations des politiques publiques, et bien sûr, pour les missions d'information.

Cette mesure se comprend aisément, mais j'ai une question à poser justement concernant une meilleure prise en charge des élus, est-il toujours opportun de sanctionner les absences répétées de certains élus ? Cela donne l'impression de donner d'une main ce que l'autre main reprend.

Je vous rappelle que ce problème de la gestion des absences est un véritable casse tête pour les membres du bureau que nous sommes. Néanmoins, il faut retenir de vos propositions l'augmentation de cette ligne.

Toujours dans les propositions, pouvez-vous nous donner des explications sur les 62 620 000 francs que l'assemblée verse à AXA, au titre de la retraite par capitalisation et 62 620 000 francs comme cotisations sociales à la CPS ? Cela voudrait-il dire que les cotisations de retraite représentent le même montant que les cotisations de maladie de la CPS ? Merci de nous éclairer sur ce point.

Les dotations aux groupes d'élus, à l'article 658.62 et l'enveloppe dédié aux collaborateurs d'élus, 658.63, représentent un total de 405 560 000, hors charges patronales des collaborateurs. Cela correspond aux dispositions de l'article 75 du règlement intérieur, certes, mais n'y-a-t-il pas une certaine ambiguïté avec votre volonté affichée de privilégier l'embauche de personnels d'encadrement et de conception supplémentaire censés venir en aide aux représentants pour ce qui est des fonctions d'analyse et d'assistance à ces mêmes représentants ?

Ce sont des questions qui ne doivent pas masquer le sentiment général de soutien de notre part à ce projet de budget, car vous avez continué, Monsieur le président, à faire connaître les aspects historiques liés à notre institution. Et vous avez aussi perpétué l'ouverture au monde extérieur par l'accueil de grandes manifestations.

À cela s'ajoute aussi les échanges avec l'assemblée nationale, matérialisés par l'envoi de fonctionnaire en immersion à Paris, au Palais Bourbon, ainsi que les échanges avec les trois organes délibérants des trois collectivités du Pacifique, sans oublier, bien sûr, les missions des élus donc à l'assemblée nationale.

Vous avez aussi perpétué les échanges avec les jeunes au-travers de l'initiative de l'assemblée junior qui sont, bien sûr, à reconduire avec certainement des vocations qui sont suscitées et qui se concrétiseront dans quelques années.

Puisque nous sommes à notre dernière étude donc du budget de l'assemblée et que nous sommes en fin de mandat, je souhaite aussi remercier Madame la secrétaire générale, au nom du groupe UPLD, et vous demander de transmettre à tout votre personnel, tout le personnel de l'assemblée, pour leur présence, leur gentillesse et leur patience envers nous tous, parce que nous ne pouvons que les remercier du fond du cœur. Et, au nom de mon groupe UPLD, je vous demande de transmettre donc ces sincères remerciements à tout le personnel, sans oublier une personne.

Je pourrais multiplier les initiatives qui ont fait sortir notre institution de son cadre austère, de chambre délibérative, mais je m'arrêterai ici et vous l'avez compris, notre groupe soutiendra ce projet de budget

de notre institution pour la prochaine année, à moins que mon président de groupe change d'avis. Voilà, je vous remercie.

Le président : Merci Madame Galenon.

Donc, j'invite l'intervenant du groupe RMA.

M^{me} Armelle Merceron : Alors, je crois qu'il est tard. Beaucoup de choses ont été dites. Je ne vais pas faire de discours politique, ni de discours pour faire pleurer. Voilà. Donc, je vous dis simplement, et je vais peut-être juste envoyer une pique à mon ami Tony Geros.

L'assemblée a une aisance financière, le budget est sain et je voudrais simplement dire que pendant la mandature, euh, — comment dire —, a prouvé que nous avons eu raison, à la fin de la précédente mandature, de refuser ou de renoncer le fait de raser l'ancien immeuble ici, pour en construire un neuf et que, je pense, que l'amélioration constante des lieux, donner un caractère esthétique, culturel à l'assemblée était une bonne chose et voilà. Donc, l'argent a été utilisé pour améliorer et conserver le patrimoine de la Polynésie toute entière. Voilà. Et c'est tout ce que je dirai, parce qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à rajouter.

Le président : Merci. Donc, j'invite le président à répondre aux questions. Merci.

M. Marcel Tuihani : Merci Monsieur le président, merci à l'ensemble des interventions.

Simplement répondre à l'intervention du groupe UPLD. Effectivement, les 62 millions versés à la CPS, c'est bien pour la couverture maladie de l'ensemble des élus. Et, pour ce qui est de la retraite AXA, comme vous le savez, c'est bien une retraite par capitalisation et les élus sont parfaitement informés du mécanisme qui est appliqué en la matière.

Je terminerai également que, sur les absences répétées des élus, je veux croire quand même que le dispositif a été largement — je dirai — assoupli dans la mesure où certaines absences ont été prises en compte. Mais je retiens dans l'intervention de Madame la représentante de l'UPLD les problématiques que les élus des archipels éloignés rencontrent au quotidien et notamment en matière de disponibilité — pardon — de places dans les avions. Ce problème est aussi pris en compte, bien évidemment, dans la décision finale qui est prise d'appliquer la retenue ou pas des indemnités qui vous sont naturellement octroyées.

Je terminerai simplement sur la réorganisation, que bien évidemment, toute organisation provoque quelques bouleversements. Je tiens, en tous les cas, à remercier ici même l'accompagnement de l'ensemble du personnel ; souhaitais dire également que le prestataire extérieur n'a pas été uniquement, je dirai, euh... Je n'ai pas pris en compte uniquement les appréciations de l'auditeur extérieur parce que j'ai souhaité également que le personnel participe aux réflexions. Donc, un comité a été mis en place, composé principalement d'agents de l'administration de notre institution afin qu'ils puissent également s'exprimer sur les dysfonctionnements et le bon fonctionnement de certains services, de manière, encore une fois, à objectiver l'organisation finale qui a été mise en œuvre.

Donc voilà, ce que je peux évoquer comme élément complémentaire et je tiens, encore une fois, à remercier l'ensemble des élus. Ça a été pour moi très enrichissant de travailler avec tout le monde. Merci beaucoup.

Le président : Merci Monsieur le président.

Chers collègues, nous passons à l'examen de la délibération ? Lecture de l'article 1^{er}.

Mesure simplifiée ? À l'unanimité ? Merci.

Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : Monsieur le président, *merci*. Simplement pour dire à notre président en chef, que c'est quelqu'un de bien et qu'on l'apprécie. Voilà. *Merci*.

Le président : *Merci*. Donc, je mets aux voix l'article 1^{er} et l'ensemble de la délibération du budget de l'assemblée. À l'unanimité ? À l'unanimité.

Merci. (Applaudissements sur les bancs des élus).

III) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Donc, nous passons à l'examen de la correspondance. Tous les représentants ont tous dans leur dossier de séance le relevé de la correspondance reçu par l'assemblée de la Polynésie française du 10 au 30 novembre 2017.

IV) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Bien. Nous avons épuisé notre ordre du jour, tout en vous souhaitant une très bonne soirée. Et, jeudi prochain.

Māuruuru. Bonne soirée, merci encore.

oOo

Il est 21 heures 56 minutes

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Loïs Salmon-Amaru

Marcel Tuihani

.